
JOURNAUX

DU

CONSEIL LEGISLATIF.

VOL. XV.

JOURNAUX
DU
CONSEIL LEGISLATIF

DE LA
PROVINCE DE QUÉBEC.

—
QUATRIÈME SESSION DU QUATRIÈME PARLEMENT.
—

VOLUME XV.



SON HONNEUR
L'HONORABLE THÉODORE ROBITAILLE,
LIEUTENANT-GOUVERNEUR.



QUEBEC:
IMPRIMERIE DU "CANADIEN."
L. J. DEMERS & FRÈRES, PROP.

1881

JOURNAUX

DU

CONSEIL LÉGISLATIF.

CANADA,
Province de Québec.



CANADA,
Province de Québec, }
[L. S.]

THÉODORE ROBITAILLE.

VICTORIA, par la Grâce de DIEU, REINE du Royaume-Uni de la Grande-Bretagne et d'Irlande, Défenseur de la Foi, etc., etc., etc.

A Nos très aimés et fidèles Conseillers Législatifs de la Province de Québec, et aux Membres élus pour servir dans l'Assemblée Législative de Notre dite Province, sommés et appelés à une Assemblée de la Législature ou Parlement de Notre dite Province, qui devait se tenir et avoir lieu, en Notre Cité de Québec, le SEPTIÈME jour du mois de SEPTEMBRE, dans l'année de Notre-Seigneur, mil huit cent quatre-vingt, et à chacun de vous—

SALUT :

PROCLAMATION.

ATTENDU que l'Assemblée de la Législature ou Parlement de la Province de Québec, se trouve convoquée pour le SEPTIÈME jour du mois de SEPTEMBRE mil huit cent quatre-vingt, auquel temps vous étiez tenus et il vous était enjoint d'être présents, en Notre Cité de Québec ; SACHEZ MAINTENANT, que pour diverses causes et considérations, et pour le plus grand aise et commodité de Nos bien aimés sujets, Nous avons cru convenable, par et de l'avis de Notre Conseil Exécutif de la Province de Québec, de vous exempter, et chacun de vous, d'être présents au temps susdit, vous convoquant et par ces présentes vous enjoignant, et à chacun de vous, de vous trouver avec Nous, en Notre Législature ou Parlement de Notre dite Province, en Notre Cité de Québec, MARDI, le NEUVIÈME jour du mois de NOVEMBRE prochain, et y agir comme de droit. CE A QUOI VOUS NE DEVEZ MANQUER.

EN FOI DE QUOI, Nous avons fait rendre nos présentes Lettres-Patentes, et à icelles fait opposer le Grand Sceau de Notre dite Province de *Québec* : TÉMOIN, Notre Très-Fidèle et Bien-Aimé l'Honorable THÉODORE ROBITAILLE, Lieutenant-Gouverneur de Notre dite Province de *Québec*.

A Notre Hôtel du Gouvernement, en Notre Cité de *Québec*, dans Notre dite Province de *Québec*, ce PREMIER jour de SEPTEMBRE, dans l'année de Notre-Seigneur, mil huit cent quatre-vingt, et de Notre Règne la quarante-quatrième.

Par ordre,
L. H. HUOT,
Greffier de la Couronne en Chancellerie.
QUÉBEC.

CANADA,
Province de Québec.



CANADA,
Province de Québec, }
[L. S.] }

THÉODORE ROBITAILLE.

VICTORIA, par la Grâce de DIEU, REINE du Royaume-Uni de la Grande-Bretagne et d'Irlande, Défenseur de la Foi, etc., etc., etc.

A Nos très aimés et fidèles Conseillers Législatifs de la Province de *Québec*, et aux Membres élus pour servir dans l'Assemblée Législative de Notre dite Province, sommés et appelés à une Assemblée de la Législature ou Parlement de Notre dite Province, qui devait se tenir et avoir lieu, en Notre Cité de *Québec*, le NEUVIÈME jour du mois de NOVEMBRE, dans l'année de Notre Seigneur mil huit cent quatre-vingt, et à chacun de vous—

SALUT :

PROCLAMATION.

ATTENDU que l'Assemblée de la Législature ou Parlement de la Province de *Québec*, se trouve convoquée pour le NEUVIÈME jour du mois de NOVEMBRE mil huit cent quatre-vingt, auquel temps vous étiez tenus, et il vous était enjoint d'être présents en Notre Cité de *Québec* : SACHEZ MAINTENANT, que pour diverses causes et considérations, et pour le plus grand aise et commodité de Nos bien aimés sujets, Nous avons cru convenable, par et de l'avis de Notre Conseil Exécutif de la Province de *Québec*, de vous exempter, et chacun de vous, d'être présents au temps susdit, vous convoquant et par ces présentes vous enjoignant, et à chacun de vous, de vous trouver avec Nous, en Notre Législature ou Parlement de Notre dite Province, en Notre Cité de *Québec*, MERCREDI, le VINGT-NEUVIÈME jour de DÉCEMBRE prochain, et y agir comme de droit. CE A QUOI VOUS NE DEVEZ MANQUER.

EN FOI DE QUOI, Nous avons fait rendre Nos présentes Lettres-Patentes, et à icelles fait apposer le Grand Sceau de Notre dite Province de *Québec* : TÉMOIN, Notre Très-Fidèle et Bien-Ainé l'honorable THÉODORE ROBITAILLE, Lieutenant Gouverneur de Notre dite Province de *Québec*.

A Notre Hôtel du Gouvernement, en Notre cité de *Québec*, dans Notre dite Province de *Québec*, ce QUATRIÈME jour de NOVEMBRE, dans l'année de Notre-Seigneur, mil huit cent quatre-vingt, et de Notre Règne la quarante-quatrième.

Par ordre,
L. H. HUOT,
Greffier de la Couronne en Chancellerie,
QUÉBEC.

CANADA. Province de Québec.



CANADA,
Province de *Québec*,
[L. S.] }

THÉODORE ROBITAILLE.

VICTORIA, par la Grâce de DIEU, REINE du Royaume-Uni de la Grande-Bretagne et d'Irlande, Défenseur de la Foi, etc., etc., etc.

A Nos très-aimés et fidèles Conseillers Législatifs de la Province de *Québec*, et à Nos Membres élus pour servir dans l'Assemblée Législative de Notre dite Province, sommés et appelés à une Assemblée de la Législature de Notre dite Province, qui devait se tenir et avoir lieu, en Notre Cité de *Québec*, MERCREDI, le VINGT-NEUVIÈME jour du mois de DÉCEMBRE, dans l'année de Notre Seigneur mil huit cent quatre-vingt, et à chacun de vous —

SALUT :

PROCLAMATION.

AT TENDU que l'Assemblée de la Législature de la Province de *Québec*, se trouve convoquée pour le VINGT NEUVIÈME jour du mois de DÉCEMBRE, mil huit cent quatre-vingt, auquel temps vous étiez tenus, et il vous était enjoint d'être présents en Notre Cité de *Québec* : SACHEZ MAINTENANT, que pour diverses causes et considérations, et pour le plus grand aise et commodité de Nos bien aimés sujets, Nous avons cru convenable par et de l'avis de Notre Conseil Exécutif de la Province de *Québec*, de vous exempter, et chacun de vous, d'être présents au temps susdit, vous convoquant et par ces présentes vous enjoignant, et à chacun de vous, de vous trouver avec Nous, en Notre Législature de Notre dite Province, en Notre Cité de *Québec*, JEUDI, le DIXIÈME jour du mois de FÉVRIER prochain, et y agir comme de droit. CE A QUOI NE DEVEZ MANQUER.

EN FOI DE QUOI, Nous avons fait rendre Nos présentes Lettres-Patentes, et à icelles fait apposer le Grand Sceau de Notre dite Province de *Québec*: TÉMOIN, Notre Très-Fidèle et Bien-Aimé l'honorable THÉODORE ROBITAILLE, Lieutenant Gouverneur de Notre dite Province de *Québec*.

A Notre Hôtel du Gouvernement, en Notre Cité de *Québec*, dans Notre dite Province de *Québec*, ce VINGTIÈME jour du mois de DÉCEMBRE, dans l'année de Notre-Seigneur, mil huit cent quatre-vingt, et de Notre Règne la quarante-quatrième.

Par ordre,

L. H. HUOT,

Greffier de la Couronne en Chancellerie,
QUÉBEC.



CANADA.

Province de Québec.

CANADA,
Province de *Québec*.
[L. S.]

THEODORE ROBITAILLE.

VICTORIA, par la Grâce de DIEU, REINE du Royaume-Uni de la Grande-Bretagne et d'Irlande, Défenseur de la Foi, etc., etc., etc.

A Nos très-aimés et fidèles Conseillers Législatifs de la Province de *Québec*, et à Nos Membres élus pour servir dans l'Assemblée Législative de Notre dite Province, sommés et appelés à une Assemblée de la Législature de Notre dite Province, qui devait se tenir et avoir lieu, en Notre Cité de *Québec*, le DIXIÈME jour du mois de FÉVRIER dans l'année de Notre-Seigneur, mil huit cent quatre-vingt-un, et à chacun de vous—

SALUT :

PROCLAMATION.

ATTENDU que l'Assemblée de la Législature de la Province de *Québec*, se trouve convoquée pour le DIXIÈME jour du mois de FÉVRIER, mil huit cent quatre-vingt-un, auquel temps vous étiez tenus, et il vous était enjoint d'être présents en Notre Cité de *Québec*: SACHEZ MAINTENANT, que pour diverses causes et considérations, et pour le plus grand aise et commodité de Nos bien-aimés sujets. Nous avons cru convenable, par et de l'avis de Notre Conseil Exécutif de la Province de *Québec*, de vous exempter et chacun de vous, d'être présents au temps susdit, vous convoquant et par ces présentes, vous enjoignant et à chacun de vous de vous trouver avec Nous en Notre Législature de Notre dite Province, en Notre Cité de *Québec*. JEUDI, le VINGT-QUATRIÈME jour du mois de MARS prochain, et y agir comme de droit. CE A QUOI VOUS NE DEVEZ MANQUER.

EN FOI DE QUOI, Nous avons fait rendre nos présentes Lettres-Patentes, et à icelles fait apposer le Grand Sceau de Notre dite Province de *Québec*: TÉMOIN, Notre Très-Fidèle et Bien-Aimé l'Honorable THÉODORE ROBITAILLE, Lieutenant-Gouverneur de Notre dite Province de *Québec*

A Notre Hôtel du Gouvernement, en Notre Cité de *Québec*, dans Notre dite Province de *Québec*, ce VINGT-SEPTIÈME jour de JANVIER, dans l'année de Notre-Seigneur, mil huit cent quatre-vingt-un, et de Notre Règne la quarante-quatrième.

Par ordre,
L. H. HUOT,
Greffier de la Couronne en Chancellerie.

CANADA, Province de Québec.



CANADA,
Province de Québec, }
[L. S.]

THÉODORE ROBITAILLE.

VICTORIA, par la Grâce de DIEU, REINE du Royaume-Uni de la Grande-Bretagne et d'Irlande, Défenseur de la Foi, etc., etc., etc.

A Nos très-aimés et fidèles Conseillers Législatifs de la Province de *Québec*, et aux Membres élus pour servir dans l'Assemblée Législative de Notre dite Province, sommés et appelés à une Assemblée de la Législature de Notre dite Province, qui devait se tenir et avoir lieu en Notre Cité de *Québec*, le VINGT-QUATRIÈME jour du mois de MARS—

SALUT :

PROCLAMATION.

ATTENDU que l'Assemblée de la Législature de la Province de *Québec*, se trouve prorogée au VINGT-QUATRIÈME jour du mois de MARS, NÉANMOINS pour certaines causes et considérations, NOUS AVONS JUGÉ A PROPOS de la proroger de nouveau au VINGT-HUITIÈME jour du mois d'AVRIL prochain, de manière que vous ni aucun de vous n'êtes tenus ou obligés de paraître en Notre dite Cité de *Québec*, le dit VINGT-QUATRIÈME jour de MARS, et NOUS VOULONS EN CONSÉQUENCE que vous et chacun de vous, et tous autres y intéressés, paraissiez personnellement et soyez en Notre dite Cité de *Québec*, JEUDI, le VINGT-HUITIÈME jour du mois d'AVRIL prochain, pour la DÉPÊCHE DES AFFAIRES, et y traiter, faire, agir et conclure sur les matières qui, par la faveur de Dieu, en Notre Législature de la Province de *Québec*, pourront, par le Conseil Commun de Notre dite Province, être ordonnées

EN FOI DE QUOI, Nous avons fait rendre Nos présentes Lettres Patentes, et à icelles fait apposer le Grand Sceau de Notre dite Province de Québec; TÉMOIN, Notre Fidele et Bien Aimé l'Honorable THÉODORE ROBITAILLE, Lieutenant-Gouverneur de la Province de Québec.

A Notre Hôtel du Gouvernement, en Notre Cité de Québec, dans Notre dite Province, ce VINGT-QUATRIÈME jour de MARS, dans l'année de Notre Seigneur, mil huit cent quatre-vingt-un, et de Notre Règne la quarante-quatrième.

Par ordre,

L. H. HUOT,

Greffier de la Couronne en Chancellerie,
Québec.

JOURNAUX

DU

CONSEIL LÉGISLATIF

DE LA

PROVINCE DE QUÉBEC.

Jeudi, 28 Avril 1881.

JEUDI, le VINGT-HUITIÈME jour du mois d'AVRIL, dans la quarante-quatrième année du Règne de Notre Souveraine Dame Victoria, par la Grâce de Dieu, Reine du Royaume-Uni de la Grande-Bretagne et d'Irlande, protectrice de la Foi, à la quatrième session du quatrième parlement provincial de Québec, tel que continué par diverses prorogations jusqu'à ce jour,

Les Honorables Membres présents dans la Salle du Conseil Législatif, sont :

L'Honorable *John Jones Ross*, Orateur,

Les Honorables Messieurs

Archambeault,
Beaudry,
Boucherville, de
Bryson,
Dionne,
Dostaler,
Ferrier,
Gaudet,
Gingras,

Hearn,
La Bruère, de
Prudhomme,
Rémillard,
Roy,
Savage,
Starnes,
Webb,
Wood.

A trois heures de l'après-midi, Son Honneur l'Honorable Théodore Robitaille, Lieutenant Gouverneur de la Province de Québec, étant assis dans le fauteuil, sur le trône, l'Honorable *Orateur* dit : « Gentilhomme Huissier de la Verge Noire, rendez-vous à la chambre d'Assemblée Législative, et informez cette Chambre que c'est le plaisir de Son Honneur qu'elle se rende immédiatement auprès de lui dans la Salle du Conseil Législatif, »

Laquelle étant venue,

Il a plu à Son Honneur le Lieutenant-Gouverneur d'ouvrir la session par un gracieux discours aux deux chambres :

Honorables Messieurs du Conseil Législatif,

Messieurs de l'Assemblée Législative ;

Je suis heureux de vous voir réunis au siège du parlement, pour vous occuper des intérêts de la Province, et je ne doute pas que vous y reveniez avec cet esprit d'entente et d'harmonie qui a caractérisé la législation que vous avez faite à la dernière session.

Je constate avec plaisir qu'une activité nouvelle se produit dans toutes les branches de l'industrie : le commerce devient de plus en plus florissant, les manufactures se multiplient, l'agriculture, grâce surtout à l'encouragement généreux que vous lui avez donné, commence à prendre la place qu'elle a droit d'occuper dans le développement des ressources du pays.

Dans le grand mouvement qui permet à la Puissance d'établir sa nouvelle nationalité, la Province de Québec doit jouer son rôle avec fermeté, courage et talent.

Notre progrès est déjà très marqué ; la province a non seulement maintenu la position qu'elle avait prise dans la Confédération, mais elle a même agrandi ses horizons. Le cercle de ses opérations est devenu immense, et tout nous fait espérer un avenir aussi brillant que peut le désirer le plus sincère patriotisme. Un sentiment de généreux dévouement anime notre population, et vous n'avez qu'à seconder ses heureuses dispositions pour atteindre le but des légitimes espérances du pays.

Le Crédit Foncier, auquel vous avez donné l'existence légale à la dernière session, a commencé son œuvre bienfaisante, et déjà son influence se fait sentir par l'abaissement des taux de l'intérêt et par une augmentation proportionnelle dans la valeur de la propriété.

L'établissement de l'industrie sucrière est en complète réalisation dans pas moins de trois comtés à la fois. Avec cette industrie, si riche en elle-même et susceptible de tant de développements, une révolution importante devra s'accomplir dans l'exploitation agricole.

La question de l'utilisation des riches dépôts de phosphates de la vallée de l'Ottawa, qui paraissait abandonnée, a été reprise par mon gouvernement et résolue avec un succès qui promet de dépasser tous les résultats qu'on en avait d'abord espérés.

L'exploitation en grand de nos phosphates a fait naître l'idée de leur exportation à l'étranger ; cette exportation, avec celle du bétail vivant et des produits agricoles, a déterminé la réalisation du projet d'une ligne de steamers transatlantiques que vous verrez, je l'espère, avant peu, faire le service régulier entre la France et le Canada, grâce au concours généreux qu'à notre sollicitation le gouvernement fédéral a bien voulu donner à cette importante entreprise.

Plus modeste, mais non moins importante dans ses bienfaisants résultats, la fabrication des fromages et des beurres a pris un développement assez considérable dans notre province, pour changer notablement le chiffre des exportations agricoles. Les amis de l'agriculture verront avec le plus grand intérêt les rapports qui vous seront soumis à ce sujet.

La colonisation a continué à prospérer durant l'année dernière. Il m'est agréable de constater que le retour de nos compatriotes, et le mouvement d'immigration des pays étrangers, donnent une preuve que notre province se fait connaître de plus en plus avantageusement à l'étranger.

L'exposition tenue à Montréal a été un brillant et sérieux succès, et j'ai le plaisir de vous annoncer que les plus grandes industries du continent d'Europe

ont manifesté l'intention de prendre part à notre prochaine exposition. Mon gouvernement s'est fait un devoir de leur transmettre une invitation à cette fin.

Les subventions accordées par la Législature aux entreprises de voies ferrées ont eu pour effet de créer et compléter un réseau provincial de chemins de fer qui nous donnent aujourd'hui les moyens de communication les plus directs non-seulement avec les différentes parties de notre province, mais encore avec les autres provinces et le grand pays qui nous avoisine.

L'état des recettes du chemin de fer que la Province a construit, vous sera soumis. Cet état est très-satisfaisant et vous servira pour apprécier l'action que mon gouvernement doit prendre pour l'exploitation future de cette grande entreprise.

La législation sur les mines, introduite à la dernière session, a déjà produit d'excellents effets qui ne peuvent que se développer.

Vous verrez par le rapport de l'Honorable Commissaire des Terres de la Couronne, que les recettes de son département ont été considérables et devront excéder de beaucoup, pour l'année courante, celles des années passées. La vente des limites à bois qui a eu lieu est la plus importante et la plus productive qui ait jamais été faite.

Les ministères ont pu s'installer cette année dans nos édifices nouveaux, dont l'imposante grandeur est une solennelle affirmation de nos institutions provinciales et de l'importance que notre population attache au maintien absolu de notre système fédéral.

Peu de mesures d'un caractère public vous seront soumises à cette session. La législation de la dernière session a été considérable et rencontre pour le moment les besoins du service public.

Je suis heureux de constater la création simultanée de tant de choses susceptibles de contribuer à la prospérité générale de notre pays, et c'est une tâche plus agréable pour moi d'avoir à vous énumérer, comme je viens de le faire, ce que mon gouvernement s'est efforcé d'accomplir pour le bien de tous, que de vous proposer des innovations dans nos lois.

Vous aurez toutefois à considérer certaines mesures concernant l'administration de la justice, quelques amendements dans les lois de l'instruction publique et de l'agriculture, ainsi qu'une mesure pour la protection des ouvriers dans leur travail, leur salaire et leurs avances.

L'œuvre importante de la refonte des statuts est commencée par une commission organisée conformément à l'acte de la dernière session. Le pouvoir accordé à cette commission de changer le langage et l'ordre des statuts, et de suggérer des amendements, lui permet de rédiger les lois en un corps régulier et méthodique, et d'imprimer par là à cette refonte un caractère de permanence et de durée, qu'il eût été impossible d'attendre d'une simple révision des statuts. Il est dans la sphère des devoirs de cette commission de faire la recherche des matières qui sont du ressort de notre Législature, cette étude, dans les circonstances, donne aux travaux de la commission une importance plus qu'ordinaire.

Un bill vous sera soumis pour étendre la durée des parlements de la province, et diminuer ainsi la fréquence des élections et les dépenses qu'elles occasionnent.

Le grand nombre des bills privés qui vous seront soumis est une preuve de la prospérité des affaires et de l'esprit d'entreprise qui règnent dans notre pays. L'industrie, les fabriques et les compagnies de navigation et de chemins de fer devront retirer de cette législation des avantages dont nous aurons tous à nous féliciter.

Messieurs de l'Assemblée Législative,

Les comptes publics de la dernière année fiscale, ainsi qu'un état des recettes et des dépenses pour l'année courante vous seront soumis.

Les estimés pour l'exercice fiscal de l'année prochaine, seront également

déposés devant la Chambre pour son approbation. Ces estimés ont été préparés avec toute l'économie que peut permettre l'efficacité du service public.

Les subsides nécessaires au service du gouvernement de Sa Majesté vous seront demandés

Honorables Messieurs du Conseil Législatif,

Messieurs de l'Assemblée Législative,

Je n'ai aucun doute que vous apporterez à toutes ces questions le soin dont vous avez déjà fait preuve dans l'accomplissement de vos devoirs parlementaires

Je fais des vœux pour que la Divine Providence bénisse vos efforts et pour que le succès couronne vos travaux.

Alors l'assemblée Législative s'en est allée, et il a plu à Son Honneur le Lieutenant-Gouverneur de se retirer.

Les pétitions suivantes sont présentées séparément et déposées sur la table :

Par l'honorable M. de Boucherville, des Sœurs-Grises de Montréal,

De Ls. Normandin et autres.

L'honorable M. Ross met devant la chambre le rapport du bibliothécaire ; il est comme suit :

A l'honorable Conseil Législatif de la Province de Québec.

Le bibliothécaire de la Législature de Québec, par son présent rapport sur l'état de la bibliothèque, expose humblement :

Que votre bibliothèque s'est augmentée depuis le 28 mai 1880, de 2,092 ouvrages de toutes sortes, ce qui en porte le nombre total à 27,745.

Parmi les ouvrages reçus depuis cette date du 28 mai, il se trouve 870 brochures. Ces brochures ont été reliées en volumes, comme les précédentes, et votre bibliothèque possède aujourd'hui 217 volumes de brochures canadiennes.

Votre collection de papiers-nouvelles, journaux politiques et autres est des plus belles, et comprend 1250 volumes.

Plusieurs grandes séries sont complètes, entre autres celles de *La Minerve*, du *Journal de Québec*, du *Mercury*, du *Montreal Herald*, de *l'Événement*, du *Franc Parleur*, du *Leader*, du *Canadian Illustrated News*, de *l'Opinion Publique*, bon nombre d'autres moins importantes sont complètes aussi.

Près de huit cents personnes sont admises à prendre des livres à votre bibliothèque ; cependant le service se fait bien, grâce au zèle et à la ponctualité des deux employés subalternes. Je suis heureux de voir cette bibliothèque ainsi visitée, car elle ne renferme guère que des ouvrages dont la lecture puisse être utile à tous.

Le cercle des échanges avec les autres pays s'agrandit toujours, et dernièrement encore j'ai reçu du Gouvernement du Brésil, la facture d'un envoi considérable. Je recueillerai le plus grand nombre possible d'ouvrages canadiens, et les offrirai en retour au nom de la Législature de Québec.

Le tout respectueusement soumis,

L. PAMPHILE LEMAY,

B. A. L.

L'honorable M. Ross, présente le Bill (A) concernant l'agriculture.
Le dit Bill est lu la première fois, *pro formâ*.

L'honorable Orateur fait rapport du discours de Son Honneur le Lieutenant-Gouverneur, prononcé du trône.

Il est alors lu par le greffier ;

Sur motion de l'honorable M. Ross, il est
Ordonné, Que le discours de Son Honneur le Lieutenant-Gouverneur soit imprimé dans les deux langues pour l'usage des membres.

Puis, sur motion de l'honorable M. Ross, il est
Ordonné, Que le Conseil prenne en considération le discours de Son Honneur le Lieutenant-Gouverneur demain.

Sur motion de l'honorable M. Ross, il est
Ordonné, Que tous les Conseillers Législatifs présents durant la présente session, composent un comité pour prendre en considération les usages et coutumes de ce Conseil et les privilèges du Parlement, et qu'il soit permis au dit comité de s'assembler dans cette chambre, quand il le jugera nécessaire.

Alors, sur motion de l'honorable M. Beaudry, la chambre s'ajourne à demain à 3 heures P. M.

Vendredi, 29 Avril 1881.

Les Honorables Conseillers Législatifs présents, sont :

L'honorable *John Jones Ross*, Orateur.

Les Honorables Messieurs

Archambeault,
Beaudry,
Boucherville, de
Bryson,
Couture,
Dionne,
Dostaler,
Ferrier,
Gaudet,
Gingras,

Hearn,
LaBruère, de
Proulx,
Prudhomme,
Rémillard,
Roy,
Savage,
Webb,
Wood.

L'Honorable *George Couture* se présente à la barre de la chambre et remet entre les mains du gentilhomme huissier de la Verge Noire, sa commission sous le grand sceau, l'appelant au Conseil Législatif de la Province de Québec.

Le gentilhomme huissier de la Verge Noire ayant remis cette commission entre les mains de l'Honorable Orateur, celui-ci dit :
« Faites entrer l'Honorable Conseiller. »

Alors le dit Honorable *George Couture*, accompagné des Honorables Messieurs *Dionne et Gingras*, s'avance près de la table, et l'Honorable *Orateur* ayant transmis la commission au greffier de cette chambre, celui-ci en fait la lecture comme suit, savoir :

CANADA,
Province de *Québec*.
(L. S.)

THEODORE ROBITAILLE.

VICTORIA, par la Grâce de DIEU, REINE du Royaume Uni de la Grande-Bretagne et d'Irlande, Défenseur de la Foi, etc., etc., etc.

A notre fidèle et bi en-aimé, l'Honorable *George Couture*, de Lévis,

SALUT :

SACHEZ que, tant comme marque de la foi et confiance spéciale que Nous avons montrée en vous, que dans le but d'obtenir de vous avis et assistance dans toutes les affaires graves et difficiles qui peuvent intéresser l'Etat et la Défense de Notre Province de *Québec*. Nous avons jugé à propos de vous appeler au Conseil Législatif de Notre Province, et Nous vous y appelons pour le collège Electoral de *Lauson*, dans Notre dite Province de *Québec*, en remplacement de l'Honorable *Alexandre-René-Chaussegros de Léry*, décédé, et Nous enjoignons que vous, le dit *George Couture*, mettant de côté toutes difficultés et excuses quelconques, soyez et paraissiez pour les fins susdites dans le Conseil Législatif de Notre dite Province toutes les fois et en quelque lieu que Notre Législature ou Parlement de Notre dite Province pent y être convoqué ou tenu : et à ceci vous ne devez en aucune manière manquer.

EN FOI DE QUOI, Nous avons fait rendre Nos présentes Lettres Patentes, et à icelles fait apposer le Grand Sceau de Notre dite Province de *Québec* :
Témoin, Notre fidèle et bien aimé l'Honorable *Théodore Robitaille*,
Lieutenant-Gouverneur de la Province de *Québec*.

A Notre Hotel du Gouvernement, en Notre Cité de *Québec*, dans Notre dite Province, ce VINGT-HUITIÈME jour d'AVRIL dans l'année de Notre Seigneur, mil huit cent quatre-vingt-un, et de Notre règne la quarante-quatrième.

Par ordre,

L. H. HUOT,

Greffier de la Couronne en Chancellerie,

QUÉBEC.

Après quoi, le dit Honorable *George Couture*, prête devant le greffier de cette Honorable Chambre en sa qualité de Commissaire *per dedimus potestatem*, le serment requis et signe sa déclaration de qualification, puis s'avancant vers l'Honorable *Orateur*, celui-ci descend un degré, lui donne la main, et dit :

« Je vous félicite de votre nomination. Veuillez prendre un siège. »

Les pétitions suivantes sont présentées séparément et déposées sur la table :

Par l'honorable M. *Beaudry*, de L. S. Amiot et autres,

Par l'honorable M. *Webb*, du village de *Coaticook*,

Du conseil d'Emberton,

Par l'honorable M. *Proulx*, de l'hôpital-général d'Ottawa,

Par l'honorable M. *de LaBruère*, des Sœurs de St-Joseph de St-Hyacinthe.

L'honorable M. *Ross*, secondé par l'honorable M. *de Boucherville*, propose :

Que comme marque de respect pour la mémoire de feu l'honorable Alexandre-René-Chaussegros de Léry, cette chambre s'ajourne à lundi, à 3 heures P. M.

Et la question de concours étant mise sur la dite motion, elle est unanimement résolue dans l'affirmative.

La Chambre, en conséquence, s'ajourne à lundi, à 3 heures P. M.

Lundi, 2 Mai 1881.

Les Honorables Conseillers Législatifs présents, sont :

L'honorable *John Jones Ross*, Orateur.

Les honorables Messieurs

Archangebeault,
Beaudry,
Boucherville, de
Bryson,
Couture,
Dionne,
Dostaler,
Ferrier,
Gaudet,
Gingras,

Hearn,
LaBruère, de
Proulx,
Rémillard,
Roy,
Savage,
Villemure, de
Webb,
Wood.

Les pétitions suivantes sont présentées séparément et déposées sur la table :

Par l'honorable M. *Beaudry*, des Sœurs de la Providence de St-Vincent de Paul,

Des Sœurs du Bon-Pasteur de Montréal,

Des Sœurs de l'asile des Madeleines de Montréal ;

Par l'honorable M. *de Boucherville*, de J. A. Chicoyne et autres,

Des Sœurs de la charité de Québec ;

Par l'honorable M. *de Villemure*, de certains notaires de la province de Québec ;

Par l'honorable M. *Savage*, des habitants du district de Rimouski ;

Par l'honorable M. *Webb*, de MM. Archambeault et Archambeault ;

Par l'honorable M. *Couture*, des habitants de St-Honoré de Shenley ;

Par l'honorable M. *Bryson*, de John Brooks et autres,

Du rév. J. Roy et autres ;

Par l'honorable M. *Gaudet*, de certains colons de Bulstrode,

Du curé de St-Clément de Beauharnois ;

Par l'honorable M. *Ross*, des sœurs de la Providence de Ste-Anne d'Yamachiche.

Les pétitions suivantes sont lues et reçues :

Des Sœurs de la Charité de l'Hôpital-Général (sœurs grises), établies à Montréal le troisième jour de juin 1753, demandant de l'aide ;

Des notaires publics de la province de Québec, demandant la reconnaissance exclusive des attributions des notaires et l'interdiction du cumul des fonctions incompatibles.

L'honorable *Orateur* met devant la chambre :

Un état des baptêmes, mariages et sépultures pour le district de Montréal ;
Les rapports municipaux de la province de Québec.

L'ordre du jour étant appelé pour la prise en considération du discours de Son Honneur le Lieutenant-Gouverneur, prononcé du Trône à l'ouverture de la session, et le discours étant lu par le greffier,

L'hon. M. *Beaudry*, propose, secondé par l'Hon. M. *Webb*,

Qu'il soit présenté une humble adresse à Son Honneur le Lieutenant-Gouverneur pour le remercier de son gracieux discours, à l'ouverture de la quatrième session du quatrième parlement de la province de Québec, et du bonheur qu'il exprime de nous voir réunis au siège du parlement, pour nous occuper des intérêts de la province, et de plus pour assurer Son Honneur :

1. Que nous revenons au siège du parlement avec cet esprit d'entente et d'harmonie qui a caractérisé la législation que nous avons faite à la dernière session.

2. Que c'est avec plaisir que nous constatons, qu'une activité nouvelle se produit dans toutes les branches de l'industrie ; que le commerce devient de plus en plus florissant, et que les manufactures se multiplient ; que l'agriculture commence à prendre la place qu'elle a droit d'occuper dans le développement des ressources du pays.

3. Que nous reconnaissons que dans le grand mouvement qui permet à la Puissance d'établir sa nouvelle nationalité, la Province de Québec doit jouer son rôle avec fermeté, courage et talent.

4. Que nous voyons avec satisfaction notre progrès, car, la Province a non seulement maintenu la position qu'elle avait prise dans la Confédération, mais elle a même agrandi ses horizons. Le cercle de ses opérations est devenu immense, et tout nous fait espérer un avenir aussi brillant que peut le désirer le plus sincère patriotisme. Un sentiment de généreux dévouement anime notre population, et nous n'avons aucun doute qu'il nous suffira de seconder ses heureuses dispositions pour atteindre le but des légitimes espérances du pays.

Que nous sommes heureux d'apprendre :

5. Que le Crédit Foncier auquel nous avons donné l'existence légale à la

dernière session, a commencé son œuvre bienfaisante, et que déjà, son influence se fait sentir par l'abaissement des taux de l'intérêt et par une augmentation proportionnelle dans la valeur de la propriété ;

6. Que l'établissement de l'industrie sucrière est en complète réalisation dans pas moins de trois comtés à la fois. Avec cette industrie, si riche en elle-même et susceptible de tant de développements, une révolution importante devra certainement s'accomplir dans l'exploitation agricole ;

7. Que la question de l'utilisation des riches dépôts de phosphates de la vallée de l'Ottawa, qui paraissait abandonnée, a été reprise par le gouvernement et résolue avec un succès qui promet de dépasser tous les résultats qu'on en avait d'abord espérés ;

8. Que l'exploitation en grand de nos phosphates a fait naître l'idée de leur exportation à l'étranger ; que cette exportation, avec celle du bétail vivant et des produits agricoles, a déterminé la réalisation du projet d'une ligne de steamers transatlantiques que nous espérons, avec Son Honneur, voir avant peu, faire le service régulier entre la France et le Canada, grâce au concours généreux qu'à la sollicitation du gouvernement de la province le gouvernement fédéral a bien voulu donner à cette importante entreprise ;

9. Que la fabrication des fromages et des beures a pris un développement assez considérable dans notre province, pour changer notablement le chiffre des exportations agricoles, et que les amis de l'agriculture verront avec le plus grand intérêt les rapports qui leur seront soumis à ce sujet ;

10. Que la colonisation a continué à prospérer durant l'année dernière ; et qu'il nous est agréable de constater que le retour de nos compatriotes, et le mouvement d'immigration des pays étrangers, donnent une preuve que notre province se fait connaître de plus en plus avantageusement à l'étranger ;

11. Que l'exposition tenue à Montréal a été un brillant et sérieux succès, et que les plus grandes industries du continent d'Europe ont manifesté l'intention de prendre part à notre prochaine exposition, le gouvernement s'étant fait un devoir de leur transmettre une invitation à cette fin ;

12. Que les subventions accordées par la Législature aux entreprises de voies ferrées ont eu pour effet de créer et de compléter un réseau provincial de chemins de fer qui nous donnent aujourd'hui les moyens de communication les plus directs non seulement avec les différentes parties de notre province, mais encore avec les autres provinces et le grand pays qui nous avoisine ;

13. Que l'état qui nous sera soumis, des recettes du chemin de fer que la Province a construit, est un état très-satisfaisant et pourra servir pour apprécier l'action que le gouvernement doit prendre pour l'exploitation future de cette grande entreprise ;

14. Que la législation sur les mines, introduite à la dernière session, a déjà produit d'excellents effets qui ne peuvent que se développer ;

15. Que nous verrons avec plaisir le rapport de l'Honorable Commissaire des Terres de la Couronne, constatant que les recettes de son département devront excéder de beaucoup, pour l'année courante, celle des années passées, et que la vente des limites à bois qui a eu lieu est une des plus productives qui aient jamais été faites.

Que nous sommes heureux d'apprendre :

16. Que les ministères ont pu s'installer, cette année, dans nos édifices nouveaux, dont l'imposante grandeur est une solennelle affirmation de nos institutions provinciales et de l'importance que notre population attache au maintien absolu de notre système fédéral ;

17. Que la législation de la dernière session rencontre pour le moment les besoins du service public, et que, en conséquence, peu de mesures d'un caractère public doivent être soumises à cette session.

18. Que nous sommes heureux de constater la création simultanée de tant de choses susceptibles de contribuer à la prospérité générale de notre pays, et ce doit être une tâche plus agréable pour Son Honneur d'avoir à nous énumérer, comme il vient de le faire, ce que le gouvernement s'est efforcé d'accomplir pour le bien de tous, que de nous proposer des innovations dans nos lois.

19. Que nous considérerons attentivement les mesures concernant l'administration de la justice, qui nous seront soumises, les amendements dans les lois de l'instruction publique et de l'agriculture, ainsi que la mesure qui sera présentée pour la protection des ouvriers dans leur travail, leur salaire et leurs avances.

20. Que nous apprenons avec plaisir, de Son Honneur, que l'œuvre importante de la refonte des statuts est commencée par une commission organisée conformément à l'acte de la dernière session ; que le pouvoir accordé à cette commission de changer le langage et l'ordre des statuts, et de suggérer des amendements, lui permet de rédiger les lois en un corps régulier et méthodique, et d'imprimer par là à cette refonte, un caractère de permanence et de durée qu'il eût été impossible d'attendre d'une simple révision des statuts. Qu'il est dans la sphère des devoirs de cette commission de faire la recherche des matières qui sont du ressort de notre Législature, et que cette étude, dans les circonstances, doit donner aux travaux de la commission une importance plus qu'ordinaire.

21. Que le bill qui nous sera soumis pour étendre la durée des parlements de la province et diminuer ainsi la fréquence des élections et les dépenses qu'elles occasionnent recevra toute notre attention.

22. Que nous voyons, avec Son Honneur, dans le grand nombre de bills privés qui nous seront soumis, une preuve de la prospérité des affaires et de l'esprit d'entreprise qui règnent dans notre pays, l'industrie, les fabriques et les compagnies de navigation et de chemin de fer devront certainement retirer de cette législation des avantages dont nous aurons tous à nous féliciter.

23. Que nous apporterons aux questions qui nous seront soumises, tout le soin dont nous avons déjà fait preuve dans l'accomplissement de nos devoirs législatifs.

24. Que nous faisons des vœux, avec Son Honneur, pour que la Divine Providence bénisse nos efforts et pour que le succès couronne nos travaux. »

Et des débats s'en étant suivis,

A six heures, l'Orateur quitte le fauteuil.

A sept heures et demie, la chambre reprend sa séance.

Le premier paragraphe étant lu de nouveau,

L'honorable M. *Beaudry*, secondé par l'honorable M. *Webb*, propose,
Qu'il soit adopté.

Et la question de concours étant mise sur la dite motion, elle est résolue dans l'affirmative.

Les 2e, 3e, 4e, 5e, 6e, 7e, 8e, 9e, 10e, 11e, 12e, 13e, 14e, 15e, 16e, 17e, 18e, 19e, 20e, 21e, 22e, 23e et 24e paragraphes étant lus de nouveau, et la question de concours étant mise sur chacun d'eux, elle est résolue dans l'affirmative.

Et la question de concours étant mise sur l'adoption des dites résolutions comme un tout,

Elle est résolue dans l'affirmative.

Sur motion de l'honorable M. *Ross*, secondé par l'honorable M. *de Boucherville*, il est

Ordonné, Que les honorables Messieurs *Webb*, *Ferrier*, *de LaBruère*, le moteur et le secondeur soient nommés pour former un comité chargé de préparer une adresse basée sur les dites résolutions.

La chambre s'ajourne à loisir.

Quelque temps après, la chambre reprend sa séance, et

L'honorable M. Webb, du dit comité, fait rapport d'une adresse préparée par le dit comité comme suit :

A Son Honneur l'honorable Théodore Robitaille, lieutenant-gouverneur de la Province de Québec.

Qu'il plaise à Votre Honneur.

Nous, les loyaux et fidèles sujets de Sa Majesté, le Conseil Législatif de la Province de Québec, assemblés en législature provinciale, remercions respectueusement Votre Honneur du gracieux discours qu'il a prononcé à l'ouverture de la présente session.

Nous revenons au siège du parlement avec cet esprit d'entente et d'harmonie qui a caractérisé la législation que nous avons faite à la dernière session.

C'est avec plaisir que nous constatons qu'une activité nouvelle se produit dans toutes les branches de l'industrie ; que le commerce devient de plus en plus florissant, et que les manufactures se multiplient ; que l'agriculture, commence à prendre la place qu'elle a droit d'occuper dans le développement des ressources du pays.

Nous reconnaissons que dans le grand mouvement qui permet à la Puissance d'établir sa nouvelle nationalité, la Province de Québec doit jouer son rôle avec fermeté, courage et talent.

Nous voyons avec satisfaction notre progrès, car, la Province a non-seulement maintenu la position qu'elle avait prise dans la Confédération, mais elle a même agrandi ses horizons. Le cercle de ses opérations est devenu immense, et tout nous fait espérer un avenir aussi brillant que peut le désirer le plus sincère patriotisme. Un sentiment de généreux dévouement anime notre population, et nous n'avons aucun doute qu'il nous suffira de seconder ses heureuses dispositions pour atteindre le but des légitimes espérances du pays.

Nous sommes heureux d'apprendre :

Que le Crédit Foncier auquel nous avons donné l'existence légale à la dernière session, a commencé son œuvre bienfaisante, et que déjà, son influence se fait sentir par l'abaissement des taux de l'intérêt et par une augmentation proportionnelle dans la valeur de la propriété ;

Que l'établissement de l'industrie sucrière est en complète réalisation dans pas moins de trois comtés à la fois. Avec cette industrie, si riche en elle-même et susceptible de tant de développements, une révolution importante devra certainement s'accomplir dans l'exploitation agricole ;

Que la question de l'utilisation des riches dépôts de phosphates de la vallée de l'Ottawa, qui paraissait abandonnée, a été reprise par le gouvernement et résolue avec un succès qui promet de dépasser tous les résultats qu'on en avait d'abord espérés ;

Que l'exploitation en grand de nos phosphates a fait naître l'idée de leur exportation à l'étranger ; que cette exportation, avec celle du bétail vivant et des produits agricoles, a déterminé la réalisation du projet d'une ligne de steamers transatlantiques que nous espérons, avec Votre Honneur voir avant peu, faire le service régulier entre la France et le Canada, grâce au concours généreux qu'à la sollicitation du gouvernement de la province le gouvernement fédéral a bien voulu donner à cette importante entreprise ;

Que la fabrication des fromages et des beurres a pris un développement assez considérable dans notre province, pour changer notablement le chiffre des expor-

tations agricoles, et que les amis de l'agriculture verront avec le plus grand intérêt les rapports qui leur seront soumis à ce sujet ;

Que la colonisation a continué à prospérer durant l'année dernière ; et qu'il nous est agréable de constater que le retour de nos compatriotes, et le mouvement d'immigration des pays étrangers, donnent une preuve que notre province se fait connaître de plus en plus avantageusement à l'étranger ;

Que l'exposition tenue à Montréal a été un brillant et sérieux succès, et que les plus grandes industries du continent d'Europe ont manifesté l'intention de prendre part à notre prochaine exposition, le gouvernement s'étant fait un devoir de leur transmettre une invitation à cette fin ;

Que les subventions accordées par la Législature aux entreprises de voie ferrées ont eu pour effet de créer et de compléter un réseau provincial de chemins de fer qui nous donnent aujourd'hui les moyens de communication les plus directs non-seulement avec les différentes parties de notre province, mais encore avec les autres provinces et le grand pays qui nous avoisine ;

Que l'état qui nous sera soumis, des recettes du chemin de fer que la Province a construit, est un état très-satisfaisant et pourra servir pour apprécier l'action que le gouvernement doit prendre pour l'exploitation future de cette grande entreprise ;

Que la législation sur les mines, introduite à la dernière session, a déjà produit d'excellents effets qui ne peuvent que se développer.

Nous verrons avec plaisir le rapport de l'Honorable Commissaire des Terres de la Couronne, constatant que les recettes de son département devront excéder de beaucoup, pour l'année courante, celles des années passées, et que la vente des limites à bois qui a eu lieu est une des plus productives qui aient jamais été faites.

Nous sommes heureux d'apprendre :

Que les ministères ont pu s'installer, cette année, dans nos édifices nouveaux, dont l'imposante grandeur est une solennelle affirmation de nos institutions provinciales et de l'importance que notre population attache au maintien absolu de notre système fédéral ;

Que la législation de la dernière session rencontre pour le moment les besoins du service public, et que, en conséquence, peu de mesures d'un caractère public, doivent être soumises à cette session.

Nous sommes heureux, de constater la création simultanée de tant de choses susceptibles de contribuer à la prospérité générale de notre pays, et ce doit être une tâche plus agréable pour Votre Honneur d'avoir à nous énumérer, comme il vient de le faire, ce que le gouvernement s'est efforcé d'accomplir pour le bien de tous, que de nous proposer des innovations dans nos lois.

Nous considérerons attentivement les mesures concernant l'administration de la justice, qui nous seront soumises, les amendements dans les lois de l'instruction publique et de l'agriculture, ainsi que la mesure qui sera présentée pour la protection des ouvriers dans leur travail, leur salaire et leurs avances.

Nous apprenons avec plaisir, de Votre Honneur, que l'œuvre importante de la refonte des statuts est commencée par une commission organisée conformément à l'acte de la dernière session ; que le pouvoir accordé à cette commission de changer le langage et l'ordre des statuts, et de suggérer des amendements, lui permet de rédiger les lois en un corps régulier et méthodique, et d'imprimer par là à cette refonte, un caractère de permanence et de durée, qu'il eût été impossible d'attendre d'une simple révision des statuts. Qu'il est dans le sphère des devoirs de cette commission de faire la recherche des matières qui sont du ressort de notre Législature, et que cette étude, dans les circonstances, doit donner aux travaux de la commission, une importance plus qu'ordinaire.

Le bill qui nous sera soumis pour étendre la durée des parlements de la pro-

vince et diminuer ainsi la fréquence des élections et les dépenses qu'elles occasionnent recevra toute notre attention.

Nous voyons, avec Votre Honneur, dans le grand nombre de bills privés qui nous seront soumis, une preuve de la prospérité des affaires et de l'esprit d'entreprise qui règnent dans notre pays, l'industrie, les fabriques et les compagnies de navigation et de chemin de fer devront certainement retirer de cette législation des avantages dont nous aurons tous à nous féliciter.

Nous apporterons aux questions qui nous seront soumises, tout le soin dont nous avons déjà fait preuve dans l'accomplissement de nos devoirs législatifs.

Nous faisons des vœux, avec Votre Honneur, que la Divine Providence bénisse nos efforts et pour que le succès couronne nos travaux. »

Laquelle adresse est lue par le greffier et adoptée.

Sur motion de l'honorable M. Ross, secondé par l'honorable M. de Boucherville, il est

Ordonné, Que la dite adresse soit grossoyée et qu'elle soit signée par l'honorable *Orateur* de cette chambre.

Sur motion de l'honorable M. Ross, secondé par l'honorable M. de Boucherville, il est

Ordonné, Que la dite adresse soit présentée à Son Honneur le Lieutenant-Gouverneur par l'honorable *Orateur* de cette chambre.

Alors, sur motion de l'honorable M. Ferrier, la chambre s'ajourne à demain, à trois heures P. M.

Mardi, 3 Mai 1881.

Les Honorables Conseillers Législatifs présents, sont :

L'honorable *John Jones Ross*, Orateur.

Les honorables Messieurs

Archambeault,
Boucherville, de
Bryson,
Dionne,
Dostaler,
Ferrier,
Gaudet,
Gingras,
Hearn,

LaBruère, de
Laviolette,
Proulx,
Rémillard,
Roy,
Savage,
Starnes,
Villemure, de
Webb,
Wood.

Les pétitions suivantes sont présentées séparément et déposées sur la table :

Par l'honorable M. *de Boucherville*, de la corporation de la ville de Longueuil,

Du curé et des notables de la paroisse de St Joseph de Montréal ;

Par l'honorable M. *de Villemure*, du rév. M. Labelle ;

Par l'honorable M. *Laviolette*, de la compagnie de chemin de fer de St-Jean et Sorel ;

Par l'honorable M. *Rémillard*, de l'Union St.-Joseph de St-Sauveur de Québec ;

Par l'honorable M. *Webb*, de l'honorable John Hamilton et autres ;

De la compagnie du chemin de fer Québec Central ;

Par l'honorable M. *Ferrier*, du Rév. John F. Stevenson et autres ;

Par l'honorable M. *Hearn*, de la congrégation de la chapelle de la Sainte-Trinité ;

Par l'honorable M. *Gaudet*, de l'hospice St-Julien ;

Par l'honorable M. *de LaBruère*, du barreau de la Province de Québec.

Les pétitions suivantes sont lues et reçues :

De certains notaires de la Province de Québec, demandant la reconnaissance exclusive des attributions des notaires et l'interdiction du cumul des fonctions incompatibles ;

Du maire et du conseil de la municipalité de Coaticooke, demandant une charte d'incorporation ;

Des membres du conseil à Emberton, demandant de l'aide pour des chemins ;

De la communauté de l'hôpital-général de la maison des pauvres des Sœurs de la Charité d'Ottawa, résidentes à St-François du Lac, comté d'Yamaska, demandant de l'aide ;

Des Sœurs de St-Joseph de St-Hyacinthe, demandant l'incorporation de leur institut.

Sur motion de l'honorable M. *Ross*, secondé par l'honorable M. *de Boucherville*, il est

Ordonné, Qu'il soit nommé un comité pour examiner les comptes contingents du Conseil Législatif pour la présente session, et faire rapport sur iceux, et que ce comité soit composé des honorables Messieurs *Archambeault*, *Beaudry*, *Dionne*, *Ferrier*, *Gaudet*, *de LaBruère*, *Laviolette*, *Prudhomme*, *Roy*, *Starnes*, *de Villemure*, *Webb* et *Wood*.

Sur motion de l'honorable M. *Ross*, secondé par l'honorable M. *de Boucherville*, il est

Ordonné, Qu'il soit nommé un comité des Ordres Permanents et Bills Privés, avec pouvoir de s'enquérir de toutes telles matières et choses qui seront renvoyées au dit comité, de faire rapport de temps à autre de ses observations et opinions sur icelles, et d'envoyer quérir personnes, papiers et dossiers, et que ce comité soit composé des honorables Messieurs *Archambeault*, *Beaudry*, *Bryson*, *Dionne*, *Dostaler*, *Ferrier*, *Hearn*, *de LaBruère*, *Laviolette*, *Proulx*, *Rémillard*, *Starnes*, *de Villemure*, *Webb* et *Wood*.

Sur motion de l'honorable M. *Ross*, secondé par l'honorable M. *de Boucherville*, il est

Ordonné, Qu'il soit nommé un comité pour surveiller les impressions du Conseil Législatif, durant la présente session, et que ce comité soit composé des honorables Messieurs *Archambeault*, *Beaudry*, *Ferrier*, *Gaudet*, *de LaBruère*, *Rémillard*, *Roy*, *Webb* et *Wood*.

Sur motion de l'honorable M. *Ross*, secondé par l'honorable M. *de Boucherville*, il est

Ordonné, Qu'il soit nommé un comité spécial pour s'enquérir et faire rapport au Conseil Législatif de la nature des actes ayant trait à l'incorporation de compagnies privées qui, d'après l'Acte de l'Amérique Britannique du Nord, 1866, tombent dans les attributions de la Législature de la Province de Québec, et que le dit comité soit composé des honorables Messieurs *Archambeault*, *de Boucherville*, *Bryson*, *Couture*, *Dostaler*, *Gaudet*, *Gingras*, *Laviolette*, *Proulx*, *Prudhomme* et *Savage*.

Sur motion de l'honorable M. *Ross*, secondé par l'honorable M. *de Boucherville*, il est

Ordonné, Qu'il soit nommé un comité spécial pour assister l'Orateur dans l'administration de la bibliothèque, en tant que les intérêts du Conseil Législatif sont concernés et pour agir au nom du Conseil Législatif comme membres du comité conjoint des deux chambres de la bibliothèque, et que ce comité soit composé des honorables Messieurs *Archambeault*, *de Boucherville*, *Couture*, *Dionne*, *Laviolette* et *Webb*.

Alors, sur motion de l'honorable M. *Dostaler*, la chambre s'ajourne à demain, à 3 heures P. M.

Mercredi, 4 Mai 1881.

Les Honorables Conseillers Législatifs présents, sont :

L'honorable *John Jones Ross*, Orateur.

Les honorables Messieurs

Archambeault,
Beaudry,
Boucherville, de
Bryson,
Couture,
Dionne,
Dostaler,
Ferrier,
Gaudet,
Gingras,
Hearn,

LaBruère, de
Laviolette,
Proulx,
Rémillard,
Roy,
Savage,
Starnes,
Villemure, de
Webb,
Wood.

Les pétitions suivantes sont présentées séparément et déposées sur la table :

Par l'honorable M. *Beaudry*, de la compagnie d'assurance mutuelle contre le feu, de la cité de Montréal,

Par l'honorable M. *Gingras*, des habitants de Fraserville et autres lieux ;

Par l'honorable M. *Bryson*, du « Ladies Protestant Home, » de Québec,

Par l'honorable M. *Rémillard*, des notaires du comté de Lotbinière,

Par l'honorable M. *Webb*, des habitants du township de Compton ;

De certains notaires de la province de Québec ;

Par l'honorable M. *Ferrier*, des commissaires d'écoles de Montréal, (écoles protestantes) ;

De Dame Marie-Anne-Claire Symes et autres ;

De John Fraser ;

Par l'honorable M. *de Boucherville*, des Sœurs de la Charité de Longueuil ;

Par l'honorable M. *Couture*, des habitants du canton de Buckland ;

Des habitants de St-Ephrem de Tring ;

Par l'honorable M. *Dostaler*, de l'hospice de Ste-Elizabeth de Joliette ;

Des habitants de Ste-Emmélie de l'Energie, deux pétitions.

Par l'honorable M. *de LaBruère*, du Rév. C. Dufour et autres.

Les pétitions suivantes sont lues et reçues :

Des sœurs de l'Asile de la Providence de Saint-Vincent de Paul, demandant de l'aide ;

Des sœurs de l'Asile de Saint-Joseph du Bon Pasteur, rue Fullum, Montréal, demandant de l'aide ;

Des religieuses de Notre-Dame de Charité du Bon Pasteur, de Montréal, demandant de l'aide ;

De Jérôme Adolphe Chicoyne et autres, de la province de Québec, demandant la passation d'un bill intitulé : « Acte pour incorporer la compagnie de colonisation et de crédit des Cantons de l'Est. »

Des sœurs de la Charité de Québec, demandant de l'aide :

De certains notaires de la province de Québec, demandant la reconnaissance exclusive des attributions des notaires, l'interdiction du cumul des fonctions incompatibles, etc.

Des habitants du district de Rimouski, demandant des amendements à la loi des licences.

De MM. Archambault & Archambault, représentant les syndics de Saint-Gabriel de Brandon, demandant la passation de l'acte modifiant l'acte de cotisation de l'église de Saint-Gabriel de Brandon.

Des habitants de Saint-Honoré de Shenley, demandant de l'aide pour le parachèvement d'un chemin ;

Des colons de la Gatineau, demandant de l'aide pour la construction d'un pont ;

Des habitants de St-Malachie, comté d'Ottawa, demandant de l'aide pour le parachèvement d'un chemin ;

Des colons des 8ème et 9ème rangs du canton de Bulstrode, demandant de l'aide pour l'ouverture d'un chemin :

Du curé de St-Clément de Beauharnois, demandant de l'aide pour l'Hôpital de St. Joseph de Beauharnois.

Des sœurs de la Providence de Ste-Anne d'Yamachiche, demandant de l'aide.

Il est reçu un message de l'Assemblée Législative par l'honorable M. Chapleau.

Il est lu comme suit, savoir :

ASSEMBLÉE LÉGISLATIVE.

Mardi, 3 mai 1881.

Ordonné, Qu'il soit envoyé un message à l'Honorable Conseil Législatif, priant Leurs Honneurs de vouloir bien se joindre à cette chambre dans la formation d'un comité conjoint des deux chambres au sujet des impressions de la Législature, et informant Leurs Honneurs que les membres du comité permanent des impressions, savoir : les honorables MM. *Chapleau, Flynn, Langelier, Marchand* et MM. *Boutillier, Desaubniers, Mathieu* et *Tarte*, agiront comme membres du dit comité conjoint des impressions.

(Attesté),

I. DELORME,

G. A. L.

Il est reçu un message de l'Assemblée Législative par l'honorable M. Chapleau.

Il est lu comme suit, savoir :

ASSEMBLÉE LÉGISLATIVE.

Mardi, 3 mai 1881

Ordonné, Qu'un message soit envoyé à l'honorable conseil législatif, priant Leurs Honneurs de vouloir bien se joindre à cette chambre dans la formation d'un comité conjoint des deux chambres, pour aider M. l'Orateur dans l'administration de la bibliothèque du Parlement, en ce qui concerne les intérêts de cette chambre, et pour agir comme membres du comité conjoint de la Bibliothèque, informant Leurs Honneurs que :

Les honorables MM. *Chapleau, Flynn, Irvine, Joly, Langelier, Lynch, Marchand et Ross*, et MM. *Desaulniers, Mathieu, Taillon et Tarte*, composent le dit comité de l'Assemblée Législative.

(Attesté.)

L. DELORME,

G. A. L.

Le mesager est rappelé et informé que le Conseil Législatif transmettra une réponse par l'un de ses propres messagers.

L'honorable M. *de Villemure*, présente un Bill (B) intitulé : « Acte pour amender les articles 114 et 783 du code municipal de la province de Québec. »

Le dit Bill est lu la première fois.

Sur motion de l'Honorable Mr. *de Villemure*, il est *Ordonné*, que le dit Bill soit lu la seconde fois lundi.

L'honorable *Orateur* présente à la chambre le compte détaillé soumis par le greffier, des dépenses et déboursés faits par lui depuis la dernière session.

Sur motion de l'honorable M. *Ross*, secondé par l'honorable M. *de Boucherville*, il est

Ordonné, Que le compte détaillé soumis par le greffier de cette chambre soit référé au comité des contingents.

Alors, sur motion de l'honorable M. *Gaudet*, la chambre s'ajourne à demain, à 3 heures P. M.

Jeudi, 5 Mai 1881.

Les Honorables Conseillers Législatifs présents, sont :

L'honorable *John Jones Ross*, Orateur.

Les Honorables Messieurs

Beaudry,
Boucherville, de
Bryson,
Couture,
Dionne,
Dostaler,
Ferrier,
Gaudet,
Gingras,
LaBruère, de

Lavolette,
Proulx,
Prudhomme,
Rémillard,
Roy,
Savage,
Starnes,
Villemure, de
Webb,
Wood.

Les pétitions suivantes sont présentées séparément et déposées sur la table :

Par l'honorable M. *Ferrier*, de David Bell et autres,

De l'hôpital des femmes, de Montréal ;

Par l'honorable M. *de Boucherville*, de J. F. Armstrong et autres ;

Par l'honorable M. *Wood*, de la compagnie de chemin de fer du Sud-Est ;

Par l'honorable M. *Starnes*, de la compagnie de chemin de fer de l'Île de Montréal,

De A. H. David, M. D., et autres ;

Par l'honorable M. *Rémillard*, de J. E. Lépine,

De J. L. Casgrain et autres ;

Par l'honorable M. *Proulx*, des habitants des comtés de Nicolet et d'Yamachiche ;

Par l'honorable M. *Gaudet*, de certains notaires de la province de Québec ;

Par l'honorable M. *de LaBruère*, de certains notaires de la province de Québec ;

Par l'honorable M. *de Villemure*, de certains notaires de la province de Québec.

Les pétitions suivantes sont lues et reçues :

De la corporation de la ville de Longueuil, demandant des amendements à son acte d'incorporation ;

Du curé et des notables de la paroisse de St-Joseph de Montréal, demandant de l'aide en faveur de « l'Asile Bethléem » ;

Du révérend M. Labelle, curé de St. Jérôme, et autres, demandant l'incorporation du collège Nominique ;

De la compagnie de chemin de fer de St-Jean et de Sorel, demandant des amendements à son acte d'incorporation ;

De l'Union St-Joseph à St-Sauveur de Québec, demandant des amendements à son acte d'incorporation ;

De l'honorable John Hamilton et autres, de Montréal, demandant l'incorporation de la compagnie de distillerie de Montréal ;

De la compagnie de chemin de fer du Québec Central, demandant des amendements à son acte d'incorporation ;

Des membres du bureau des commissaires d'écoles protestantes, de la ville de Montréal, demandant des amendements à la loi de l'instruction publique ;

De la congrégation de la chapelle de la Ste-Trinité, de Québec, demandant la passation d'un bill l'autorisant à acheter une certaine propriété ;

Des directeurs de l'hospice St-Julien, établi à St-Ferdinand de Halifax, demandant de l'aide ;

Du barreau de la province de Québec, demandant que le salaire des juges des sessions de la paix, des juges de police et des recorders soient augmentés.

Sur motion de l'honorable M. de *Boucherville*, il est

Ordonné, Qu'il soit nommé un comité permanent avec instructions de s'enquérir de tout ce qui concerne la chambre de lecture et la publication des débats du Conseil Législatif, et de faire rapport de temps en temps à cette chambre, et que ce comité soit composé des honorables MM. *Ferrier, Dostaler, Webb, Starnes, de LaBruère*, et du moteur.

Sur motion de l'honorable M. *Ross*, secondé par l'honorable M. de *Boucherville*, il est

Ordonné, Que le comité nommé pour surveiller les impressions de cette chambre durant la présente session et composé des Honorables Messieurs *Archambeault, Beaudry, Ferrier, Gaudet, de LaBruère, Rémillard, Roy, Webb* et *Wood*, soit un comité pour agir au nom de cette chambre comme membres du comité conjoint des deux chambres sur les impressions tel que demandé par l'Assemblée Législative dans son message et que cette résolution soit communiquée à l'Assemblée Législative.

Sur motion de l'honorable M. *Ross*, secondé par l'honorable M. de *Boucherville*, il est

Ordonné, Que la résolution passée par ce conseil nommant un comité spécial composé des Honorables Messieurs *Archambeault, de Boucherville, Couture, Dionne, Lavolette* et *Webb*, pour assister l'*Orateur* dans l'administration de la bibliothèque, en tant que les intérêts du Conseil Législatif sont concernés et pour agir au nom du Conseil Législatif comme membres du comité conjoint des deux chambres de la bibliothèque, soit communiquée à l'Assemblée Législative.

L'honorable M. *Beaudry*, du comité nommé pour examiner les comptes contingents du Conseil Législatif et faire rapport sur iceux, présente son premier rapport :

Ordonné, Qu'il soit reçu et il est alors lu par le greffier comme suit, savoir :

CONSEIL LÉGISLATIF,

4 mai 1881.

Le comité des contingents auquel a été référé l'examen des comptes de la chambre pour cette session, a l'honneur de présenter son premier rapport.

L'honorable M. *Beaudry* a été nommé président de ce comité.

Le quorum du comité est réduit à cinq de ses membres.

Le Greffier de cette chambre a soumis ses comptes ; un sous-comité composé de trois membres a été nommé pour les examiner et faire rapport.

Le tout humblement soumis,

J.-L. BEAUDRY,
Président.

Sur motion de l'honorable M. *Beaudry*, il est
Ordonné, Que le dit rapport soit pris en considération demain.

Alors, sur motion de l'honorable M. *Dostaler*, la chambre s'ajourne à demain
à 3 heures P. M.

Vendredi, 6 Mai 1881.

Les Honorables Conseillers Législatifs présents, sont :

L'honorable *John Jones Ross*, Orateur.

Les honorables Messieurs

Beaudry,
Boucherville, de
Bryson,
Couture,
Dionne,
Dostaler,
Ferrier,
Gaudet,
Gingras,
Hearn,
LaBruère, de

Laviolette,
Proulx,
Prudhomme,
Rémillard,
Roy,
Savage,
Starnes,
Villemure, de
Webb,
Wood.

Les pétitions suivantes sont présentées séparément et déposées sur la table :

Par l'honorable M. *de Boucherville*, de *Pierre Cérat* et autres ;

Par l'honorable M. *Laviolette*, des sœurs de la Charité de Saint-Jean, deux pétitions ;

Par l'honorable M. *Webb*, de certains contribuables du district de Saint-François ;

Par l'honorable M. *Wood*, de la municipalité de *Clarenceville* ;

Par l'honorable M. *Ferrier*, de *Thos. Harper* et autres ;

Par l'honorable M. *Rémillard*, de la corporation du comté de Québec ;

Par l'honorable M. *Couture*, des habitants de Saint-Germain du lac *Etchemin*,

De François Gosselin ;

Par l'honorable M. *Beaudry*, des sœurs de Miséricorde de Montréal,

De la fabrique de Notre-Dame de Montréal,

De C. S. Cherrier et autres.

Les pétitions suivantes sont lues et reçues :

De la compagnie d'assurance mutuelle contre le feu de la cité de Montréal, demandant des amendements au chapitre 68 des Statuts Refondus du Bas-Canada ;

Des habitants de Fraserville, de Ste-Julie, St-Georges, etc., demandant de l'aide pour un chemin ;

Des dames du « Protestant Home, » de Québec, demandant de l'aide ;

Des notaires de Québec, demandant des amendements à la loi du notariat ;

Des habitants de Compton, demandant des amendements à la loi de l'instruction publique ;

Des notaires de la province de Québec, demandant des amendements à la loi du notariat ;

Des membres du bureau des commissaires d'écoles de la ville de Montréal, demandant des amendements à l'acte concernant l'instruction publique de Québec, écoles protestantes ;

De Dame Marie Anne Claire Symes, épouse de G. Maret, Marquis de Bassano, demandant l'autorisation de vendre certains immeubles substitués ;

De John Fraser, de Montréal, demandant qu'une commission royale soit nommée pour s'enquérir de l'état des affaires de la succession de feu Hugh Fraser ;

Des Sœurs de la Charité de la ville de Longueuil, demandant de l'aide ;

Des habitants du canton de Buckland, demandant de l'aide pour l'ouverture d'un chemin ;

Des habitants de St-Ephrem de Tring, demandant de l'aide pour un chemin ;

De la Supérieure de l'Hospice Ste-Elizabeth de Joliette, demandant de l'aide ;

Des habitants de Ste-Emélie de l'Energie, demandant de l'aide pour le parachèvement d'un chemin ;

Des habitants de Ste-Emélie de l'Energie, comté de Joliette, demandant de l'aide pour l'ouverture d'un chemin ;

Des sœurs de la maison d'asile de St-Ignace du Côteau du Lac, comté de Soulange, demandant de l'aide ;

L'honorable M. *Beaudry*, du comité des comptes contingents, présente son second rapport :

Ordonné, Qu'il soit reçu et il est alors lu par le greffier comme suit, savoir :

CONSEIL LÉGISLATIF.

6 mai 1881.

Le comité spécial auquel ont été référés les comptes contingents du Conseil Législatif, pour la présente session, a l'honneur de présenter son second rapport :

Votre comité a fait l'examen des comptes du Greffier depuis le premier juillet dernier jusqu'au quatre mai courant.

Le greffier, à la satisfaction de votre comité, a rendu un compte détaillé appuyé sur pièces justificatives numérotées depuis 1 à 281 inclusivement, de ses dépenses qui s'élèvent à la somme de vingt-neuf mille cinquante-six dollars et quatre-vingt-trois centins (\$29,056.83), pour le temps qui s'est écoulé entre les

deux époques ci-dessus mentionnées. Le greffier a eu en mains depuis la date en premier lieu mentionnée (1er juillet 1880) la somme de douze mille neuf cent soixante-et-quatre dollars et quatre-vingt-seize centins (\$12,964.96), en sorte que votre honorable chambre redoit au greffier une somme de seize mille quatre-vingt-onze dollars et quatre-vingt-dix-sept centins (\$16,091.97), pour laquelle somme votre comité recommande que le greffier soit indemnisé.

Et afin de mettre le greffier en état de payer l'indemnité des membres de cette honorable Chambre pour la présente session, votre comité recommande qu'il soit demandé à qui de droit une somme de douze mille six cent soixante et cinq dollars (\$12,665.00.)

Le tout humblement soumis,

J. L. BEAUDRY,
Président.

Sur motion de l'honorable M. *Beaudry*, il est
Ordonné, Que le dit rapport soit pris en considération mercredi prochain.

L'honorable M. *de Boucherville* présente un Bill (C) intitulé : « Acte pour incorporer la compagnie de colonisation et de crédit des Cantons de l'Est »
Le dit Bill est lu la première fois

Sur motion de l'honorable M. *de Boucherville*, il est
Ordonné, Que le dit Bill soit lu la seconde fois mercredi prochain.

L'honorable M. *de Villemure*, présente un Bill (D) intitulé : « Acte pour amender les dispositions du code civil et du code de la procédure civile concernant les lois d'hypothèque et d'enregistrement. »
Le dit Bill est lu la première fois.

Sur motion de l'honorable M. *de Villemure*, il est
Ordonné, Que le dit Bill soit lu la seconde fois, jeudi prochain.

Sur motion de l'honorable M. *Ferrier*, il est
Ordonné, Que lorsque cette chambre s'ajournera, elle soit ajournée à mardi prochain, à 3 heures p. m.

L'ordre du jour étant appelé pour la prise en considération du rapport du comité des contingents,

Sur motion de l'honorable M. *Beaudry*, il est
Ordonné, Que le dit rapport soit adopté.

Alors, sur motion de l'honorable M. *Ferrier*, la chambre s'ajourne à mardi prochain, à 3 heures P. M.

Mardi, 10 Mai 1881.

Les Honorables Conseillers Législatifs présents, sont :

L'honorable *John Jones Ross*, Orateur.

Les honorables Messieurs

Boucherville, de
Bryson,
Couture,
Dionne,
Dostaler,
Ferrier,
Gaudet,
Gingras,
LaBruère, de

Lavolette,
Proulx,
Prudhomme,
Rémillard,
Roy,
Savage,
Starnes,
Villemure, de
Wood.

Les pétitions suivantes sont présentées séparément et déposées sur la table .

Par l'honorable M. *Ferrier*, de C. K. Darling et autres,

De Edward A. Whitehead et autres,

Du Church Home, de Montréal,

Du collège de Pharmacie de Montréal,

Du Lord évêque de Montréal,

Du révérend A. L. Arms et autres,

Du lieutenant-colonel Dyer et autres,

De W. S. Ingalls et autres,

Du révérend W. K. Shortt et autres,

Du révérend J. D. Dubois et autres,

Du révérend J. Sykes et autres,

De Robt. Houston et autres,

De Edward Edwards et autres,

Du révérend W. J. Crotters et autres,

De John Williamson et autres,

De B. D. Campbell et autres,

De A. B. Miles et autres,

De C. H. Wetherbee et autres,

De Robert McLeod et autres,

De G. Lyster et autres,

De B. F. Harvey et autres,
 De Charles Leclaire et autres,
 Du révérend W. Mathewson et autres,
 Du révérend Geo. Forneret et autres,
 Du révérend P. Fenwick et autres,
 Du révérend L. Elliott et autres,
 Du révérend A. McMaster et autres,
 De Chs. Smith et autres,
 Du révérend W. Anderson et autres,
 De John Shanks et autres,
 De W. F. Kay et autres,
 Par l'honorable M. *Prudhomme*, de la corporation de la Côte-St-Antoine ;
 Par l'honorable M. *Wood*, de la « Wooman's Christian Association » de Québec,
 De Duke Roberts et autres ;
 De la compagnie du chemin de fer de Waterloo et Magog,
 De l'hospice de Ste-Elizabeth de Farnham ;
 Par l'honorable M. *Roy*, des habitants de Sorel,
 De certains notaires de St-Pie,
 Des habitants de St-Pie et St-Damase ;
 Par l'honorable M. *de Villemure*, de certains notaires de la province de Québec,
 Des habitants de la paroisse de St-Lin ;
 Par l'honorable M. *de La Bruère*, de Elphège Dupont et autres ;
 Par l'honorable M. *Couture*, des habitants de St-Gôme de Kennebéc,
 Les pétitions suivantes sont lues et reçues :

Des commissaires protestants des écoles de Saint Sauveur de Québec, demandant des amendements à la loi d'éducation ;

Du bureau de direction de l'Hôpital des femmes de Montréal, demandant de l'aide ;

De James Ferguson Armstrong et autres, de Montréal, demandant l'incorporation du chemin de fer de Montréal et de Sorel ;

De la compagnie de chemin de fer du Sud-Est, demandant des amendements à son acte d'incorporation ;

De la compagnie de chemin de fer de l'île de Montréal, demandant des amendements à son acte d'incorporation ;

De la faculté de médecine de l'Université de Bishop's College, demandant de l'aide ;

De Joseph Eugène Lépine, N. P., de Montmagny, demandant la passation d'un bill ayant pour effet d'autoriser le barreau à l'admettre après examen à la pratique de la profession d'avocat ;

Des notaires de la province de Québec, demandant des amendements à la loi du notariat ;

Des habitants des comtés de Nicolet et d'Yamaska, demandant de l'aide pour la construction d'un pont ;

Des notaires de la province de Québec, demandant des amendements à la loi du notariat ;

Des notaires de la province de Québec, demandant des amendements à la loi du notariat ;

Des notaires de la province de Québec, demandant des amendements à la loi du notariat.

L'honorable M. *Dionne*, du comité des ordres permanents et bills privés présente son premier rapport.

Ordonné, Qu'il soit reçu et il est alors lu par le greffier comme suit, savoir :

CONSEIL LÉGISLATIF.

Bureau des Bills Privés,
Ce 10 Mai 1881.

Le comité des Ordres Permanents et Bills Privés a l'honneur de vous présenter ce qui suit comme son premier rapport.

Votre comité a choisi l'honorable M. *Dionne* comme son président et a réduit son quorum à sept membres.

Votre comité, après avoir examiné les requêtes suivantes, a trouvé qu'elles n'étaient pas de nature à exiger les avis requis par la 49^{ème} règle :

Du curé et des notables de la paroisse de Saint Joseph de Montréal, demandant de l'aide en faveur de « l'Asile Bethléem »

Des Sœurs de la Charité de Québec ;

Des Sœurs de la Providence de Ste-Anne d'Yamachiche ;

Des religieuses de Notre-Dame de Charité du Bon Pasteur de Montréal ;

Des Sœurs de l'Asile de la Providence de Saint-Vincent de Paul ;

Des Sœurs de l'Asile de Saint-Joseph du Bon Pasteur, rue Fullum, Montréal ;

Des Sœurs de la Charité de l'Hôpital-Général, sœurs grises, établi à Montréal le 3^{ème} jour de juin 1753 ;

De la communauté de l'Hôpital-Général de la maison des pauvres, des Sœurs de la Charité d'Ottawa, résidentes à Saint-François du Lac, comté d'Yamaska ;

Des Directrices de l'Hôpital Saint-Julien, établi à Saint-Ferdinand d'Halifax ;

Des Sœurs de la maison d'asile de St-Ignace du Côteau-du-Lac, comté de Soulanges ;

Des Dames du « Protestant Home » de Québec ;

De la Supérieure de l'Hospice de Ste-Elizabeth de Joliette ;

Des Sœurs de la Charité de la ville de Longueuil, demandant tous de l'aide ;

Du Curé de St-Clément de Beauharnois, demandant de l'aide pour l'Hôpital de St-Joseph de Beauharnois ;

De certains notaires de St-Martin ;

De certains notaires du comté de Terrebonne ;

De certains notaires du comté de Lotbinière ;

De certains notaires de la province de Québec demandant la reconnaissance exclusive des attributions des notaires, l'interdiction du cumul des fonctions incompatibles et des amendements à la loi du notariat ;

Des habitants du district de Rimouski, demandant des amendements à la loi des licences ;

Des membres du bureau des commissaires d'écoles protestants, de la ville de Montréal ;

Des habitants de Compton ;

Des membres du bureau des commissaires d'écoles protestants de Montréal, demandant tous des amendements à l'acte concernant l'instruction publique de la province de Québec ;

Des membres du conseil municipal d'Emberton ;

Des colons des 8ième et 9ième rangs du canton de Bulstrode ;

Des habitants de St-Malachie, comté d'Ottawa ;

Des habitants de St-Honoré de Shenly ;

Des habitants de St-Ephrem de Tring ;

Des habitants de Fraserville, de Ste-Julie, de St-George, etc. ;

Des habitants de Buckland ;

Des habitants de Ste-Emélie, demandant tous de l'aide pour l'ouverture ou le parachèvement de certains chemins ;

Des habitants de la Gatineau, demandant de l'aide pour la construction d'un pont.

Du barreau de la province de Québec, demandant que le salaire des juges des sessions de la paix, des juges de police et des recorders, soit augmenté ;

De John Fraser, de Montréal, demandant qu'une commission royale soit nommée pour s'enquérir de l'état des affaires de la succession de feu M. Hugh Fraser.

Votre comité, après avoir examiné les requêtes suivantes, a trouvé que dans chaque cas les avis requis par la 49e règle avaient été donnés :

De la corporation de la ville de Longueuil, demandant des amendements à son acte d'incorporation ;

Du Révérend M. Labelle, curé de St-Jérôme et autres, demandant l'incorporation du collège Nominique ;

De la compagnie de chemin de fer de St-Jean et de Sorel, demandant des amendements à son acte d'incorporation ;

De l'Union St-Joseph à St-Sauveur de Québec, demandant des amendements à son acte d'incorporation ;

De l'honorable John Hamilton et autres, de Montréal, demandant l'incorporation de la compagnie de distillerie de Montréal ;

De la compagnie de chemin de fer de Québec Central, demandant des amendements à son acte d'incorporation ;

Des Sœurs de St-Joseph de St-Hyacinthe, demandant l'incorporation de leur institut ;

Du maire et du conseil de la municipalité de Coaticooke, demandant une charte d'incorporation ;

De Jérôme Adolphe Chicoyne et autres, de la province de Québec, demandant la passation d'un bill intitulé : « Acte pour incorporer la compagnie de colonisation et de crédit des Cantons de l'Est » ;

De MM. Archambeault et Archambeault, représentant les syndics de l'église de St-Gabriel de Stratford, demandant la passation de l'acte modifiant l'acte de cotisation de l'église de St-Gabriel ;

De la compagnie d'assurance mutuelle contre le feu, de la cité de Montréal, demandant des amendements au chapitre 68 des statuts refondus du Bas-Canada.

Le tout humblement soumis,

E. DIONNE,
Président.

Sur motion de l'honorable M. Dionne, il est

Ordonné, Que le dit rapport soit pris en considération demain.

L'honorable *M. de LaBruère* présente un Bill (E) intitulé : « Acte pour incorporer « Les Sœurs de Saint-Joseph de Saint-Hyacinthe. »

Le dit Bill est lu la première fois.

Sur motion de l'honorable *M. de LaBruère*, il est
Ordonné, Que le dit Bill soit lu la seconde fois vendredi.

L'honorable *M. de Boucherville* présente un Bill (F) intitulé : « Acte pour amender et refondre l'acte d'incorporation de la ville de Longueuil, 37 Vict., ch. 49, et l'acte qui l'amende, 39 Vict., ch. 46. »

Le dit Bill est lu la première fois.

Sur motion de l'honorable *M. de Boucherville*, il est
Ordonné, Que le dit Bill soit lu la seconde fois vendre li.

L'ordre du jour étant appelé pour la seconde lecture du Bill (B) intitulé : « Acte pour amender les articles 114 et 783 du Code municipal de la province de Québec, »

Sur motion de l'honorable *M. de Villemure*, il est
Ordonné, Que le dit ordre du jour soit continué à jeudi.

Alors, sur motion de l'honorable *M. Ferrier*, la chambre s'ajourne à demain, à 3 heures P. M.

Mercredi, 11 Mai 1881.

Les Honorables Conseillers Législatifs présents, sont :

L'honorable *John Jones Ross*, Orateur.

Les honorables Messieurs

Archambeault,
Boucherville, de
Bryson,
Couture,
Dionne,
Dostaler,
Ferrier,
Gaudet,
Cingras,
LaBruère, de

Lavolette,
Proulx,
Prudhomme,
Rémillard,
Roy,
Savage,
Starnes,
Villemure, de
Wood.

Les pétitions suivantes sont présentées séparément et déposées sur la table :

Par l'honorable *M. Ferrier*, de la « University lying-in hospital, » de Montréal ;

Par l'honorable *M. de Boucherville*, de S. G. l'évêque de Sherbrooke ;

Par l'honorable M. *Lavolette*, de la corporation de la ville de St-Jean ;
 Par l'honorable M. *Roy*, des habitants de St-Antoine ;
 Des habitants de St-Denis,
 Des habitants de St-Louis,
 Des habitants de Ste-Victoire ;
 Par l'honorable M. *Dionne*, du rév. C. S. Richard et autres ;
 Par l'honorable M. *Rémillard*, de certains habitants de St-Roch de Québec ;
 Par l'honorable M. *Bryson*, de B. Bainbridge et autres,
 De James Martin et autres,
 De Neil McArthur et autres,
 De Peter Baker et autres ;
 Par l'honorable M. *Couture*, des habitants de Watford et Ware ;
 Par l'honorable M. *Dostaler*, des habitants de St-Antoine de Lavaltrie ;
 Par l'honorable M. *de LaBruère*, des habitants de St-George d'Henriville,
 De M. J. E. Chagnon ;
 Par l'honorable M. *Ross*, de L. Boucher et autres,
 De la compagnie agricole et manufacturière de la Rivière-du-Loup,
 Du rév. M. Dorion et autres,
 De O. Carrignan et autres.

Les pétitions suivantes sont lues et reçues :

Des habitants de St-Jean-Baptiste de Montréal, demandant la passation d'un acte pour faciliter la perception de la cotisation de la somme destinée au paiement de la dette encourue pour la construction de l'église St-Jean-Baptiste de Montréal ;

Des dames religieuses sœurs de la charité de la ville de St-Jean, demandant de l'aide ;

Des sœurs de la charité de la ville de St-Jean, demandant de l'aide en faveur d'une salle d'asile ;

Des habitants du district de St-François, demandant des amendements à la loi de l'instruction publique ;

Des habitants de Henriville et de Clarenceville, demandant la ré-ouverture d'un chemin ;

Des habitants de Hull, demandant des amendements à la loi d'éducation ;

De la corporation du comté de Québec, demandant la passation d'une loi annexant une partie de la paroisse de St-Edmond de Stoneham, à la corporation des cantons unis de Stoneham et de Tewkesbury ;

Des habitants de St-Germain du lac Etchemin, demandant de l'aide pour l'ouverture d'un chemin ;

De François Gosselin, de Ste-Claire de Dorchester, demandant la construction d'un pont sur la rivière Chaudière ;

De l'Hospice de la Maternité de Montréal, demandant de l'aide ;

Du curé et des marguilliers de Notre-Dame de Montréal, demandant la passation d'un acte autorisant la fabrique de Notre-Dame de Montréal à émettre des débentures ;

Des habitants de Montréal, demandant la passation d'un acte incorporant « l'Hôpital Notre-Dame. »

L'honorable *Orateur* présente à la chambre un message de Son Honneur le lieutenant-gouverneur, transmettant le rapport de l'imprimeur de la Reine.

Le dit message est lu comme suit :

Le lieutenant-gouverneur de la province de Québec transmet au Conseil Législatif le rapport de l'imprimeur de la Reine, indiquant le nombre d'exemplaires des actes de la dernière session qu'il a imprimés et distribués, les départements, corps administratifs, officiers et autres personnes auxquelles ils ont été distribués, le nombre d'exemplaires livrés à chacun d'eux et en vertu de quelle autorisation, et aussi le nombre d'exemplaires des actes de chaque session qui lui restent en mains avec un compte détaillé des frais par lui réellement encourus pour l'impression et la distribution des dits statuts.

THÉODORE ROBITAILLE.

Hôtel du gouvernement.

Québec, 9 mai 1881.

L'ordre du jour étant appelé pour la prise en considération du deuxième rapport du comité des contingents.

Sur motion de l'honorable M. *Ferrier*, il est *Ordonné*, Que le dit rapport soit adopté.

L'ordre du jour étant appelé pour la prise en considération du 1er rapport du comité des Bills Privés.

Sur motion de l'honorable M. *Dionne*, il est *Ordonné*, Que le dit rapport soit adopté.

L'ordre du jour étant appelé pour la seconde lecture du Bill (C) intitulé : « Acte pour incorporer « La compagnie de colonisation et de crédit des Cantons de l'Est. »

Sur motion de l'honorable M. *de Boucherville*, il est *Ordonné*, Que le dit ordre du jour soit continué à demain.

L'honorable M. *Ferrier* propose :

Qu'une humble adresse soit présentée à Son Honneur le Lieutenant-Gouverneur, priant Son Honneur de vouloir bien émettre son warrant en faveur du greffier de cette chambre pour la somme de douze mille six cent soixante-cinq piastres (12,665.00), afin de mettre cet officier en état de payer l'indemnité des membres de cette chambre pour cette session.

Et la question étant mise sur la dite motion, elle est résolue dans l'affirmative. *Ordonné*, Que l'honorable *Orateur* de cette chambre se rende auprès de Son Honneur le Lieutenant-Gouverneur avec la dite adresse.

Alors, sur motion de l'honorable M. *Ferrier*, la chambre s'ajourne à demain, à trois heures P. M.

Jeudi, 12 Mai 1881.

Les Honorables Conseillers Législatifs présents, sont :

L'Honorable *John Jones Ross*, Orateur,

Les Honorables Messieurs

Archambeault,
Boucherville, de
Bryson,
Couture,
Dionne,
Dostaler,
Ferrier,
Gaudet,
Gingras,
La Bruère, de

Lavolette,
Proulx,
Prudhomme,
Rémillard,
Roy,
Savage,
Starnes,
Villemure, de
Webb,
Wood.

Les pétitions suivantes sont présentées séparément et déposées sur la table :

Par l'honorable M. *de LaBruère*, de Pierre Bilodeau et autres ;

Par l'honorable M. *Webb*, de F. M. Pope,

De A. J. Lindsay et autres,

De Alex. McKinnon et autres,

Des habitants de Brompton,

De Robt. Fraser et autres ;

Par l'honorable M. *Ferrier*, de l'Association pharmaceutique de la province de Québec ;

Par l'honorable M. *de Boucherville*, du Rév. Th. E. Dagenais et autres ;

Par l'honorable M. *Bryson*, de H. Howard et autres,

De Henry Fields et autres,

De S. C. Keuney et autres,

De John Hogan et autres,

De Alex. Pridham et autres,

De James Hobbs et autres ;

Par l'honorable M. *Dionne*, de H. G. Germain et autres ;

Par l'honorable M. *Wood*, des syndics d'écoles de N.-D. des Anges,

Des commissaires d'écoles de Durham.

Les pétitions suivantes sont lues et reçues :

Du « Protestant Home for friendless Women » de Montréal, demandant de l'aide ;

De O. Whitehead et autres de Montréal, demandant l'incorporation du « Montreal amateur Athletic Association » ;

Du Church Home de Montréal, demandant de l'aide ;

Du Collège de Pharmacie de Montréal, demandant de l'aide ;

-
- Du Lord Evêque de Montréal, demandant des amendements à la loi de licences ;
 Du révérend A. L. Arms et autres, de St-Armand, demandant des amendements à la loi des licences ;
 Du lieutenant-colonel Dyer et autres, de Sutton, demandant des amendements à la loi des licences ;
 De W. S. Ingalls et autres, Freleighsburg, demandant des amendements à la loi des licences ;
 Du révérend W. K. Shortt et autres, de Mansonville, demandant des amendements à la loi des licences ;
 Du révérend J. D. Dubois, prêtre, et autres, de Rawdon, demandant des amendements à la loi des licences ;
 Du révérend I. Sykes et autres, de West Frampton, demandant des amendements à la loi des licences ;
 De Robt. Houston et autres, de English River, demandant des amendements à la loi des licences ;
 De Edward Edwards et autres, du village St-Jean Baptiste, demandant des amendements à la loi des licences ;
 Du révérend W. I. Crotters et autres, de St-John, demandant des amendements à la loi des licences ;
 De Geo. Williamson et autres, de Kingsbury, demandant des amendements à la loi des licences ;
 De B. D. Campbell et autres, de Harrington, demandant des amendements à la loi des licences ;
 De A. B. Miles et autres, de East Farnham, demandant des amendements à la loi des licences ;
 De C. H. Wetherbee et autres, de Kingsey Falls, demandant des amendements à la loi des licences ;
 De Robt. McLeod et autres, de Whitton, demandant des amendements à la loi des licences ;
 De G. Lyster et autres, de Percé, demandant des amendements à la loi des licences ;
 De B. F. Harvey et autres, de Compton, demandant des amendements à la loi des licences ;
 De Charles Leclair et autres, Roxton Pond, demandant des amendements à la loi des licences ;
 Du Rév. W. Matheson et autres, de Stornoway, demandant des amendements à la loi des licences ;
 Du Rév. Geo. Forneret et autres de Dunham, demandant des amendements à la loi des licences ;
 Du Rév. P. Fenwick et autres, de Métis, demandant des amendements à la loi des licences ;
 De R. L. Elliott et autres, Shawville, demandant des amendements à la loi des licences ;
 De A. McMaster et autres, Hampton, demandant des amendements à la loi des licences ;
 De Chs. Smith et autres, de West Brome, demandant des amendements à la loi des licences ;
 Du Rév. W. Anderson et autres, de Sorel, demandant des amendements à la loi des licences ;
 De John Shank et autres, de Windsor Mills, demandant des amendements à la loi des licences ;
 De W. F. Kay et autres, de Philipsburg, demandant des amendements à la loi des licences ;
 De la corporation du village de la Côte St-Antoine, demandant la passation d'un acte amendement l'acte 42-43 Victoria, chapitre 43, Québec ;
 Du « Women's Christian Association » de Québec, demandant de l'aide ;

De Duke Roberts et autres, demandant la passation d'un bill permettant l'échange d'une substitution ;

De la compagnie de chemin de fer de Waterloo et de Magog, demandant des amendements à son acte d'incorporation ;

De la supérieure de l'hospice de Ste-Elizabeth de Farnham, demandant de l'aide ;

Des habitants de Sorel, demandant la passation d'un acte incorporant la compagnie du chemin de fer de Montréal à Sorel ;

De certains notaires de St-Pie, demandant des amendements à la loi du notariat ;

De certains notaires de la province de Québec, demandant des amendements à la loi du notariat et de l'enregistrement ;

Des commissaires d'écoles de St-Lin, demandant la passation d'un acte déclarant obligatoire certains règlements et rôle de perception ;

De Elphège Dupont et Clément Dupont, de St-Damase, comté de St-Hyacinthe, demandant la passation d'une loi les autorisant à construire un pont de péage ;

Des habitants de St-Côme de Kennébec, demandant de l'aide pour certains chemins ;

Des habitants de St-Pie, St-Damase et du district de St-Hyacinthe, s'opposant à la passation de l'acte autorisant Elphège Dupont et Clément Dupont à prélever certains taux de péage sur certain pont.

L'honorable *Orateur* met devant la chambre le rapport de l'honorable Commissaire des Terres de la Couronne, pour l'année expirant le 30 juin 1880.

Sur motion de l'honorable M. *Dionne*, il est

Ordonné, Que le délai pour recevoir des pétitions pour bills privés soit prolongé jusqu'au samedi 21 mai courant ; que le délai pour présenter des bills privés soit prolongé jusqu'au samedi 28 mai courant, et que le délai pour recevoir les rapports d'un comité permanent ou spécial sur un bill privé, soit prolongé jusqu'au samedi 4 juin prochain.

L'ordre du jour étant appelé pour la seconde lecture du Bill (D), intitulé : « Acte pour amender les dispositions du code civil et du code de la procédure civile concernant les lois d'hypothèque et d'enregistrement »,

Sur motion de l'honorable M. *Archambeault*, il est

Ordonné, Que le dit ordre du jour soit continué à demain.

L'ordre du jour étant appelé pour la seconde lecture du Bill (B) intitulé : « Acte pour amender les articles 114 et 783 du code municipal de la province de Québec, »

Sur motion de l'honorable M. *de Villemure*, il est

Ordonné, Que le dit Bill soit lu pour la seconde fois.

Le dit Bill est en conséquence lu pour la seconde fois.

Sur motion de l'honorable M. *de Villemure*, il est

Ordonné, Que le dit Bill soit renvoyé à un comité général de toute la chambre pour demain.

L'ordre du jour étant appelé pour la seconde lecture du Bill (C), intitulé : « Acte pour incorporer « La compagnie de colonisation et de crédit des Cantons de l'Est, »

Sur motion de l'honorable M. *de Boucherville*,

Le dit Bill est lu pour la seconde fois.

Sur motion de l'honorable M. *de Boucherville*, il est

Ordonné, Que le dit Bill soit renvoyé au comité des Ordres Permanents et Bills Privés.

Alors, sur motion de l'honorable M. *Ferrier*, la Chambre s'ajourne à demain, à 3 heures P. M.

Vendredi, 13 mai 1881.

Les Honorables Conseillers Législatifs présents, sont :

L'Honorable *John Jones Ross*, Orateur

Les Honorables Messieurs

Archangeault,
Boucherville, de
Bryson,
Couture,
Dionne,
Dostaler,
Ferrier,
Gaudet,
Gingras,
Hearn,
La Bruère, de

Laviolette,
Proulx,
Prudhomme,
Rémillard,
Roy,
Savage,
Starnes,
Villemur, de
Webb,
Wood.

Les pétitions suivantes sont présentées séparément et déposées sur la table :

Par l'honorable M. *Ferrier*, de la faculté de médecine de l'Université McGill,

De la compagnie d'Entrepôt de Montréal,

De A. Simons et autres ;

Par l'honorable M. *de Boucherville*, du rév. J. Primeau et autres,

Du rév. J. Séguin et autres,

De L. U. Massue et autres ;

Par l'honorable M. *Gingras*, des habitants des Eboulements,

Du Club des Marchands de Québec,

Des habitants de l'Ile-aux Coudres,

Des habitants de la Baie St-Paul ;

Par l'honorable M. *Wood*, de la « Missisquoi and Black River Valley Railway Company, »

De G. F. C. Smith et autres ;

Par l'honorable M. *Hearn*, de la société littéraire et historique de Québec ;

Par l'honorable M. *Couture*, de David Roy,

De C. W. Carrier.

Les pétitions suivantes sont lues et reçues :

Des Dames du Bureau de direction du « University Lying-in Hospital, » de Montréal, demandant de l'aide ;

De S. G. Monseigneur de Sherbrooke, demandant des amendements à la loi des licences ;

De la corporation de la ville de St-Jean, demandant des amendements à son acte d'incorporation ;

Des habitants de St-Antoine, demandant la passation de l'acte incorporant le chemin de fer de Montréal et de Sorel ;

Des habitants de St-Denis, demandant la passation de l'acte incorporant la compagnie de chemin de fer de Montréal et de Sorel ;

Des habitants de St-Louis paroisse, partie dans le comté de Richelieu et partie dans le comté de St-Hyacinthe, demandant à être annexés au comté de Richelieu ;

Des habitants de Ste-Victoire, demandant la passation de l'acte incorporant le chemin de fer de Montréal et de Sorel ;

Du curé et des habitants du Château-Richer, demandant l'incorporation de la compagnie du chemin de fer de Québec, Montmorency et Charlevoix ;

Des habitants de St-Roch de Québec, demandant l'incorporation de « l'Union St-Joseph de St-Roch ;

De B. Bainbridge et autres, demandant des amendements à la loi de l'instruction publique ;

De M. McArthur et autres, demandant des amendements à la loi de l'instruction publique ;

Des habitants du canton de Lowe, demandant de l'aide pour la construction d'un pont ;

Des habitants du canton d'Egan, demandant de l'aide pour l'ouverture d'un chemin ;

Des habitants des cantons de Watford et de Ware, demandant de l'aide pour le parachèvement d'un chemin ;

Des habitants de St-Antoine de Lavaltrie, s'opposant à la passation du Bill demandé par l'Université Laval ;

Des habitants de St-Georges de Henriville, comté d'Iberville, demandant la passation d'un Bill ordonnant la ré-ouverture d'un chemin dans la dite paroisse ;

De Marie Joseph Edmond Chagnon, étudiant en droit, de Montréal, demandant la passation d'une loi autorisant le barreau de la province de Québec à l'admettre à la pratique de la profession d'avocat, après examen ;

Des notaires publics de la province de Québec, demandant des amendements à la loi du notariat ;

De la compagnie agricole et manufacturière de la Rivière du Loup, demandant un acte d'incorporation ;

Des habitants de la paroisse de Yamachiche, demandant la division du bureau d'enregistrement ;

De certains marchands et aubergistes de la ville des Trois-Rivières, demandant que le pouvoir de la corporation des Trois Rivières de prélever certains droits de licences soit limité.

Sur motion de l'honorable M. *Starnes*, secondé par l'honorable M. *de LaBruère*, il est,

Ordonné, Que lorsque cette chambre s'ajournera, elle soit ajournée à mardi, à 3 heures P. M.

L'ordre du jour étant appelé pour que la chambre se forme en comité général pour la prise en considération du Bill (B) intitulé : « Acte pour amender les articles 114 et 783 du code municipal de la province de Québec, »

Sur motion de l'honorable M. de Villemure, il est
Ordonné, Que le dit ordre du jour soit continué à mardi.

L'ordre du jour étant appelé pour la seconde lecture du Bill (D) intitulé :
« Acte pour amender les dispositions du code civil et du code de la procédure civile concernant les lois d'hypothèque et d'enregistrement, »

Sur motion de l'honorable M. Archambeault, il est
Ordonné, Que le dit ordre du jour soit continué à mardi.

L'ordre du jour étant appelé pour la seconde lecture du Bill (E) intitulé :
« Acte pour incorporer Les Sœurs de St-Joseph de St-Hyacinthe, »

Sur motion de l'honorable M. de LaBruère,
Le dit Bill est lu la seconde fois.

Sur motion de l'honorable M. de LaBruère, il est
Ordonné, Que le dit Bill soit renvoyé au comité des ordres permanents et Bills Privés.

L'ordre du jour étant appelé pour la seconde lecture du Bill (F) intitulé :
« Acte pour amender et refondre l'acte d'incorporation de la ville de Longueuil »
37 Vict., ch. 49, et l'acte qui l'amende, 39 Vict., ch. 46,»

Sur motion de l'honorable de Boucherville,
Le dit Bill est lu pour la seconde fois.

Sur motion de l'honorable M. de Boucherville, il est
Ordonné, Que le dit Bill soit renvoyé au comité des ordres permanents et Bills Privés.

Alors, sur motion de l'honorable M. Ferrier, la chambre s'ajourne à mardi,
à 3 heures P. M.

Mardi, 17 Mai 1881.

Les Honorables Conseillers Législatifs présents, sont :

L'honorable *John Jones Ross*, Orateur.

Les honorables Messieurs

Archangeault,
Beaudry,
Boucherville, de
Bryson,
Couture,
Dionne,
Dosialer,
Ferrier,
Gingras,

Hearn,
LaBruère, de
Laviolette,
Rémillard,
Roy,
Savage,
Villemare, de
Webb,
Wood.

Les pétitions suivantes sont présentées séparément et déposées sur la table :

Par l'honorable M. *de Boucherville*, de L. N. Dorais et autres,

Du révérend J. Morin et autres,

De Chs. Bourdon et autres,

Par l'honorable M. *Beaudry*, du révérend R. Rousseau,

De l'asile Nazareth,

Du révérend N. Lavallée et autres,

De C. E. Germain et autres,

De l'hon. J. H. Bellerose et autres,

De l'Asile de la Providence, Montréal, deux pétitions,

Dès Sœurs de la Providence de Laprairie ;

Par l'honorable M. *Webb*, de la compagnie « *Mason Machine Works* »,

De la « *Mason Manufacturing Company* »,

Du conseil de comté de Compton,

Du révérend Arch. Duff et autres ;

Par l'honorable M. *Wood*, des commissaires d'écoles de Potton,

De S. Robinson et autres ;

Par l'honorable M. *Roy*, des habitants de St-Pie ;

Par l'honorable M. *Couture*, de l'hon. J. G. Blanchet et autres,

Des habitants de St-George ;

Par l'honorable M. *Bryson*, d'Antoine Carl et autres ;

De J. A. Stevenson et autres ;

Par l'honorable M. *Dionne*, de Isaïe Ferland et autres,

De S. G. l'archevêque de Québec et autres,

De F. H. Létourneau et autres,

De Régis Marquis et autres,

De Prudent Blais et autres,

De Pierre Duclos et autres,

De Philippe Paré et autres,

De Gilbert Roberge et autres ;

Par l'honorable M. *Ross*, de A. H. B. McKee et autres ;

Par l'honorable M. *Ferrier*, de la corporation de la ville de Montréal,

Du Lord Evêque de Montréal et autres,

De l'asile des orphelins protestants de Montréal,

Des commissaires de Tewkesbury No 2 ;

Par l'honorable M. *Archangeault*, du rév. T. Graton et autres ;

Par l'honorable M. *Hearn*, pétition demandant l'établissement à Québec d'une école polytechnique.

Les pétitions suivantes sont lues et reçues :

Des habitants de la paroisse de St-Athanase, demandant des amendements à la loi des licences ;

Des commissaires d'écoles de Bury, demandant des amendements à la loi de l'instruction publique ;

Des habitants du canton de Eaton, demandant des amendements à la loi de l'instruction publique ;

Des habitants du canton de Lingwick, demandant des amendements à la loi de l'instruction publique ;

Des habitants de Brampton, demandant des amendements à l'acte de l'instruction publique ;

Du « Pharmaceutical Association », de la province de Québec, demandant des amendements à son acte d'incorporation ;

Des habitants de Contrecoeur, demandant la passation d'un acte incorporant la compagnie de chemin de fer de Montréal et Sorel ;

Des notaires de la province de Québec, demandant des amendements à la loi du notariat ;

Des habitants du canton de Lowe, demandant de l'aide pour la construction d'un pont ;

Des habitants des cantons de Lowe, de Hincks et du Sud-est de Aylwin, s'opposant à la demande des habitants de Lowe qui veulent un octroi pour la construction d'un pont ;

Des habitants de la Gatineau, demandant de l'aide pour la construction du pont de Lowe ;

Des habitants de Grenville, demandant des amendements à la loi sur l'éducation ;

De James Hobbs et autres, demandant des amendements à la loi de l'instruction publique ;

Des registrateurs et notaires, pratiquant dans la province de Québec, demandant la conservation de leurs droits acquis ;

Des commissaires d'écoles de Notre-Dame-des-Anges, demandant des amendements à la loi d'éducation ;

Des commissaires du canton de Dunham, demandant des amendements à l'acte de l'instruction publique ;

De Robert Fraser, et de John Hope Gordon, s'opposant à la demande de la compagnie du chemin de fer du Québec Central.

L'honorable M. *Beaudry* présente un Bill (G) intitulé : « Acte décrétant que l'Edit du Roi de France Louis XV, de l'année 1743, enregistré au Conseil Supérieur, est la loi de cette province. »

Le dit Bill est lu la première fois.

Sur motion de l'honorable M. *Beaudry*, il est
Ordonné, Que le dit Bill soit lu la seconde fois vendredi.

L'ordre du jour étant appelé pour que la chambre se forme en comité général pour la prise en considération du bill (B) intitulé : « Acte pour amender les articles 114 et 783 du code municipal de la province de Québec, »

Sur motion de l'honorable M. *de Villemure*, il est
Ordonné, Que le dit ordre du jour soit continué à demain.

L'ordre du jour étant appelé pour la seconde lecture du Bill (D) intitulé : « Acte pour amender les dispositions du code civil et du code de la procédure civile concernant les lois d'hypothèque et d'enregistrement, »

Sur motion de l'honorable M. *Archambeault*, il est
Ordonné, Que le dit ordre du jour soit continué à demain.

Alors, sur motion de l'honorable M. *Ferrier*, la chambre s'ajourne à demain, à trois heures P. M.

Mercredi, 18 Mai 1881.

Les Honorables Conseillers Législatifs présents, sont :

L'honorable *John Jones Ross*, Orateur.

Les honorables Messieurs

Archambeault,
Beaudry,
Boucherville, de
Bryson.
Couture,
Dionne,
Dostaler,
Ferrier,
Gingras,
Hearn,

Laviolette,
LaBruère, de
Proulx,
Prudhomme,
Rémillard,
Roy,
Savage,
Villemure, de
Webb,
Wood.

Les pétitions suivantes sont présentées séparément et déposées sur la table :

Par l'honorable *M. Ferrier*, de la compagnie manufacturière des marchands, de Montréal, deux pétitions,

De la « Mount Royal Cemetry company,

De S. G. l'archevêque de Québec et autres,

Du révérend J. Callamole et autres,

De James Miller et autres,

De H. L. Robinson et autres,

De B. A. Cramer et autres,

Du révérend Wm. Scott et autres,

De Robt. Roy et autres,

Du révérend Jos. Merrich et autres,

Du révérend A. Gillies et autres,

Du révérend S. Jackson et autres,

De A. E. Ives et autres,

De James Field et autres,

De Freeman Thomas et autres,

De R. Smith et autres,

De D. Christie et autres,

Du révérend John Holmes et autres,

Du révérend W. J. Dart et autres,

De Wm Gentle et autres,

De S. B. Thurbur et autres,

De Geo. Douglass et autres ;

Par l'honorable M. *Beaudry*, de la compagnie des abattoirs de Montréal,

Des habitants de St-Antoine Abbé,

Des habitants de St-Rémi,

De l'école de médecine et de chirurgie de Montréal,

De la compagnie de transport de Montréal,

De l'hon. Thos. Ryan et autres,

De la compagnie canadienne d'éclairage électrique de Montréal,

Des habitants de Montréal, deux pétitions,

De Victor Roy et autres ;

Par l'honorable M. *de Boucherville*, de O. Choppin et autres ;

Par l'honorable M. *de Villemure*, des protestants de Salaberry de Valleyfield,

De J. O. Chevrefils,

De la « Silver Plume Mining Company » ;

Par l'honorable M. *Rémillard*, de J. Bell Forsyth et autres ;

Par l'honorable M. *Hearn*, de la Corporation de la cité de Québec,

De l'Institut littéraire de St-Patrice ;

Par l'honorable M. *Bryson*, de Robt. Kirk et autres ;

Par l'honorable M. *Couture*, des arpenteurs de la province,

Du maire et des conseillers de Lévis,

De l'hon. J. G. Blanchet et autres,

De la Chambre de Commerce de Lévis ;

Par l'honorable M. *Webb*, de la « Orford Nickel and Copper company. »

Les pétitions suivantes sont lues et reçues :

De la Faculté de Médecine de l'Université McGill, demandant de l'aide ;

Du « Montreal Warehousing Company, » demandant à augmenter son capital ;

De George Smith et autres, demandant des amendements à la loi de l'instruction publique ;

Des habitants de Boucherville, demandant la passation de l'acte incorporant la compagnie du chemin de fer de Montréal et Sorel ;

Des habitants de Verchères, demandant la passation de l'acte incorporant la compagnie du chemin de fer de Montréal et Sorel ;

Des habitants de Varennes, demandant la passation de l'acte incorporant la compagnie du chemin de fer de Montréal et Sorel ;

Des habitants des Eboulements, demandant l'incorporation de la compagnie du chemin de fer de Québec, Montmorency et Charlevoix ;

Du Club des marchands de Québec, demandant un acte d'incorporation ;

Des habitants de l'Île-aux-Coudres, demandant l'incorporation de la compagnie du chemin de fer de Québec, Montmorency et Charlevoix ;

Des habitants de la Baie St. Paul, demandant l'incorporation de la compagnie du chemin de fer de Québec, Montmorency et Charlevoix ;

De la compagnie de « Chemin de fer de la Vallée du Missisquoi et de la Rivière Noire », demandant des amendements à son acte d'incorporation ;

De George F. C. Smith et autres de Montréal, demandant la passation d'un acte incorporant le « Montreal fibre company » ;

De la Société littéraire et historique de Québec, demandant de l'aide ;

De David Roy, de St-George, demandant la passation d'un acte lui accordant le privilège d'ériger un pont sur la rivière Chaudière ;

De C. W. Carrier et autres, demandant à être incorporés sous le nom de « La compagnie du Téléphone de Québec et de Lévis » ;

L'ordre du jour étant appelé pour que la Chambre se forme en Comité Général pour la prise en considération du Bill (B), intitulé : « Acte pour amender les articles 114 et 783 du code municipal de la province de Québec »,

La Chambre s'ajourne à loisir et se met en Comité Général sur le dit Bill.

Quelque temps après, la Chambre reprend sa séance.

L'honorable M. *Archambeault*, de la part du comité, fait rapport de progrès et demande qu'il soit permis au comité de siéger de nouveau demain.

Ordonné, en conséquence.

L'ordre du jour étant appelé pour la seconde lecture du Bill (D), intitulé « Acte pour amender les dispositions du code civil et du code de la procédure civile concernant les lois d'hypothèque et d'enregistrement »,

Sur motion de l'honorable M. *Archambeault*, il est

Ordonné, Que le dit Bill soit lu pour la seconde fois.

Le dit Bill est en conséquence lu pour la seconde fois.

Sur motion de l'honorable M. *Archambeault*, il est

Ordonné, Que le dit Bill soit renvoyé à un Comité spécial composé des Honorables Messieurs *Archambeault*, de *LaBruère*, *Rémillard*, de *Villemure* et *Webb*.

Alors, sur motion de l'honorable M. *Ferrier*, la chambre s'ajourne à demain, à 3 heures P. M.

Jeudi, 19 Mai 1881.

Les Honorables Conseillers Législatifs présents, sont :

L'honorable *John Jones Ross*, Orateur.

Les Honorables Messieurs

Archambeault,
Beaudry,
Boucherville, de
Bryson,
Couture,
Dionne,
Dostaler,
Ferrier,
Gingras,
Hearn,

Lavolette,
LaBruère, de
Prudhomme,
Rémillard,
Roy,
Savage,
Villemure, de
Webb,
Wood.

Les pétitions suivantes sont présentées séparément et déposées sur la table :

Par l'honorable M. *Ross*, de certains notaires de la province de Québec ;

Par l'honorable M. *Ferrier*, du révérend J. Bourassa et autres ;

Par l'honorable M. *Roy*, des habitants de St-Ours ;

Par l'honorable M. *Beaudry*, du révérend J. G. Wattier et autres ;

Par l'honorable M. *de LaBruère*, des habitants de St-Césaire ;

Par l'honorable M. *Couture*, des habitants de St-George et de Linière.

Les pétitions suivantes sont lues et reçues :

Des habitants de Laprairie, s'opposant à la passation du Bill demandé par l'Université-Laval ;

De certains prêtres du diocèse de Montréal, s'opposant au Bill demandé par l'Université-Laval ;

Des habitants de Longueuil, demandant la passation de l'acte incorporant la compagnie du chemin de fer de Montréal et Sorel ;

Du révérend M. Rousseau, de Montréal, demandant de l'aide en faveur de l'hospice St-Charles ;

Des habitants de Montréal, demandant de l'aide en faveur du dispensaire ophthalmique, établi à l'asile Nazareth ;

Des habitants de St-Vincent de Paul, s'opposant à la passation du Bill demandé par l'Université-Laval ;

Des habitants de St-Vincent de Paul, s'opposant à la passation du Bill demandé par l'Université-Laval ;

Des habitants de St-Vincent de Paul, s'opposant à la passation du Bill demandé par l'Université-Laval ;

Des Sœurs de l'asile de la Providence de Montréal, demandant de l'aide ;

Des Sœurs de l'asile de la Providence de Laprairie, demandant de l'aide ;

- Des Sœurs de l'asile de la Providence de Montréal, demandant de l'aide ;
 Du « Mason Machine Works » de Taunton, Etat de Massachusett, s'opposant à la passation du Bill demandé par le chemin de fer Québec Central ;
 Du « Mason Machine Works » de Springfield, Etat de Massachusett, s'opposant à la passation du Bill demandé par le chemin de fer du Québec Central ;
 Des habitants de Compton, demandant de l'aide pour la construction d'un pont ;
 Des habitants de la province de Québec, demandant des amendements à la loi des licences ;
 Des commissaires d'écoles de Pottton, comté de Brome, demandant des amendements à la loi de l'instruction publique ;
 Des habitants de Sutton, comté de Brome, demandant des amendements à la loi de l'instruction publique ;
 Des habitants de St-Pie, demandant des amendements à la loi des licences ;
 De l'honorable M. J. G. Blanchet et autres, de Lévis, demandant l'incorporation de l'Institut Canadien Français de Lévis ;
 Des habitants de St George, comté de Beauce, s'opposant à la passation de l'acte autorisant David Roy à construire un pont de péage ;
 Des habitants de Bouchette et autres, demandant de l'aide pour la construction d'un pont ;
 Des habitants de Wakefield, demandant de l'aide pour la construction d'un pont ;
 D'Isaïe Ferland, Ecr, Maire de St-Tite, et autres, demandant l'incorporation de la compagnie du chemin de fer de Québec, Montmorency, et Charlevoix ;
 De S. G. Monseigneur E. A. Taschereau, Archevêque de Quebec, et autres, demandant l'incorporation de la compagnie du chemin de fer de Québec, Montmorency et Charlevoix ;
 De F. X. Létourneau et autres, de Ste Famille, demandant l'incorporation de la compagnie du chemin de fer de Québec, Montmorency et Charlevoix ;
 De Régis Marquis, de Ste-Famille, et autres, demandant l'incorporation de la compagnie du chemin de fer de Québec, Montmorency et Charlevoix ;
 De Prudent Blais, sen., de St-Pétronille, et autres, demandant l'incorporation de la compagnie du chemin de fer de Québec, Montmorency et Charlevoix ;
 De Pierre Duclos, de St-Tite, et autres, demandant l'incorporation de la compagnie du chemin de fer de Québec, Montmorency et Charlevoix ;
 De Philippe Paré, de St-Joachim, et autres, demandant l'incorporation de la compagnie du chemin de fer de Québec, Montmorency et Charlevoix ;
 De Gilbert Roberge, de St-Tite, et autres, demandant l'incorporation de la compagnie du chemin de fer de Québec, Montmorency et Charlevoix ;
 Des habitants du canton de Stoneham et de Tewkesbury, s'opposant à la passation de la loi annexant la paroisse de St-Edmond de Stoneham à certains townships ;
 De la corporation de la ville de Montréal, demandant la passation d'une loi lui permettant de faire un nouveau rôle de cotisation ;
 Du Lord évêque de Montréal et autres, demandant l'incorporation d'un hôpital protestants pour les aliénés ;
 De l'asile des orphelins protestants de Montréal, demandant de l'aide ;
 Des commissaires de Tewkesbury No. 2, demandant des amendements à la loi d'éducation ;
 Des habitants de St-Henri de Mascouche, s'opposant à la passation du bill demandé par l'Université-Laval ;

L'honorable M. *Dionne*, du comité des ordres permanents et bills privés, présente son deuxième rapport ;

Ordonné, Qu'il soit reçu, et il est alors lu par le greffier comme suit, savoir :

BUREAU DES BILLS PRIVÉS.

Ce 19 Mai 1881.

Le Comité des Ordres Permanents et Bills privés, a l'honneur de vous présenter ce qui suit comme son deuxième rapport.

Votre comité, après avoir examiné les requêtes suivantes, a trouvé qu'elles n'étaient pas de nature à exiger les avis requis par la 49ème règle :

- Du Lord Evêque de Montréal ;
- De S. G. Monseigneur de Sherbrooke ;
- De Charles Smith et autres, de West Brome ;
- Du révérend W. Anderson et autres, de Sorel ;
- De John Shanks et autres, de Windsor's Mills ;
- De W. F. Roy et autres, de Philipsburg ;
- Du révérend A. L. Arms et autres, de St. Armand ;
- Du lieutenant-colonel Dyer et autres, de Sutton ;
- De W. S. Ingalls et autres, de Frelighsburg ;
- Du révérend M. Shortt et autres, de Mansonville ;
- Du révérend J. D. Dubois et autres, de Rawdon ;
- Du révérend J. Sykes et autres, de West Frampton ;
- De Robert Houston et autres, de English River ;
- De Edward Edwards et autres, du Village St-Jean-Baptiste ;
- Du révérend W. J. Crotters et autres, de St. Jean ;
- De George Williamson et autres, de Kingsbury ;
- De B. D. Campbell et autres, de Harington ;
- De A. B. Miles et autres, de East Farnham ;
- De E. H. Wetherbee et autres, de Kingsey Falls ;
- De Robert McLeod et autres, de Whitton ;
- De G. Lyster et autres, de Percé ;
- De B. F. Henry et autres, de Compton ;
- De Charles Le Claire et autres, de Roxton Pond ;
- Du révérend M. Matheson et autres, de Stornoway ;
- Du révérend George Forneret et autres, de Dunham ;
- Du révérend P. Fenwick et autres, de Métis ;
- De A. McMaster et autres, de Hampton, demandant tous des amendements à la loi des licences ;
- Des commissaires protestants des écoles de St. Sauveur de Québec ;
- Des habitants du district de St-François ;
- Des habitants de Hull ;
- De M. Neil McArthur et autres ;
- De B. Bainbridge et autres, demandant tous des amendements à la loi de l'instruction publique ;
- Des habitants de St-Pie, St-Damase et du district de St-Hyacinthe, s'opposant à la passation de l'acte autorisant Elphège Dupont et Clément Dupont à prélever certains taux de péage sur certain pont ;
- Des habitants des comtés de Nicolet et d'Yamaska ;
- Des habitants du canton de Lowe, demandant tous de l'aide pour la construction d'un pont ;
- De la faculté de médecine de l'Université de Bishop College ;
- Du bureau de direction de l'Hôpital des femmes de Montréal ;
- Des Dames religieuses Sœurs de la Charité de la ville de St-Jean ;
- De l'Hôpital de la Maternité de Montréal ;
- Des Dames du bureau de direction du « University Lying-in Hospital » ;
- Du « Protestant Home for friendless Women » de Montréal ;
- Du « Women's Christian Association » de Québec ;

De la supérieure de l'Hospice de Ste-Elizabeth de Farnham ;
 Du « Church Home » de Montréal ;
 Du collège de pharmacie de Montréal, demandant tous de l'aide en faveur d'une salle d'asile ;
 Des habitants de St-Germain du Lac Etchemin ;
 Des habitants du canton d'Egan ;
 Des habitants des cantons de Watford et de Ware ;
 Des habitants de St-Côme de Kennébec, demandant tous de l'aide pour certains chemins ;
 De James Ferguson Armstrong et autres, de Montréal ;
 Des habitants de St-Antoine ;
 Des habitants de St-Denis ;
 Des habitants de Ste-Victoire ;
 Des habitants de Sorel, demandant tous la passation d'un acte incorporant la compagnie du chemin de fer de Montréal à Sorel ;
 Des habitants de St-Antoine de Lavaltrie, s'opposant à la passation du bill demandé par l'Université-Laval ;
 De J. O. Guertin et autres notaires, de la province de Québec ;
 De J. S. Casgrain et autres notaires de la province de Québec ;
 De A. Cabana et autres notaires de la province de Québec ;
 De F. De Guise et autres notaires de la province de Québec ;
 De Eustache Sicard de Carufel et autres notaires de la Province de Québec ;
 De H. Lippé et autres notaires de la province de Québec ;
 De Jos. Laporte et autres notaires de la province de Québec, demandant tous des amendements à la loi du notariat et de l'enregistrement.

Votre comité, après avoir examiné en entier les requêtes suivantes, a trouvé que les avis requis avaient été donnés dans chaque cas :

De la congrégation de la chapelle de la Sainte-Trinité, de Québec, demandant la passation d'un acte l'autorisant à acheter une certaine propriété ;
 De la compagnie de chemin de fer du Sud-Est, demandant des amendements à son acte d'incorporation ;
 De la compagnie de chemin de fer de l'île de Montréal, demandant des amendements à son acte d'incorporation ;
 De Joseph Eugène Lépine, N. P., de Montmagny, demandant la passation d'un Bill ayant pour effet d'autoriser le barreau à l'admettre après examen, à la pratique de la profession d'avocat ;
 De la corporation du comté de Québec, demandant la passation d'une loi annexant une partie de la paroisse de St-Edmond de Stoneham et de Tewkesbury ;
 De François Gosselin, de Ste-Claire, comté de Dorchester, demandant la construction d'un pont sur la rivière Chaudière ;
 Des habitants de Montréal, demandant la passation d'un acte incorporant l'hôpital Notre-Dame de Montréal, et demandant la passation d'un acte autorisant la fabrique de Notre Dame de Montréal à émettre des débetures ;
 Des habitants de St-Roch de Québec, demandant l'incorporation de l'Union St-Joseph de St Roch ;
 Des habitants de St Louis de Bouscours paroisse, partie dans le comté de Richelieu et partie dans le comté de St-Hyacinthe, demandant à être annexés au comté de Richelieu ;
 De Duke Robert et autres, demandant la passation d'un acte permettant l'échange d'une substitution ;
 De la compagnie de chemin de fer Waterloo et de Magog, demandant des amendements à son acte d'incorporation ;
 De A. Whitehead et autres, de Montréal, demandant l'incorporation du « Montreal amateur athletic association » ;

Votre comité, après avoir examiné les requêtes suivantes, a trouvé qu'elles n'étaient pas de nature à exiger les avis requis par la 49^{me} règle :

- Des commissaires du canton de Dunham ;
- Des commissaires d'école de N. D. des Anges de Stanbridge ;
- De James Hobbs et autres ;
- Des habitants de Grenville ;
- Des habitants de Brompton ;
- Des habitants de Tingwick ;
- Des habitants de Eaton ;
- Des commissaires d'écoles de Bury, demandant tous des amendements à la loi de l'instruction publique ;
- De O. Berthelot et autres notaires de la province de Québec, demandant des amendements à la loi du notariat ;
- Des habitants de Contre-Cœur, demandant la passation d'un acte incorporant la compagnie du chemin de fer de Montréal à Sorel ;
- De Robert Fraser et autres, s'opposant à la demande de la compagnie du chemin de fer du Québec Central ;
- Des habitants du canton de Lowe, demandant de l'aide pour la construction d'un pont ;
- Des habitants des cantons Lowe, de Hincks et du Sud-Est de Aylwin, s'opposant à la demande des habitants de Lowe qui veulent un octroi pour la construction d'un pont ;
- Des habitants de la Gatineau, demandant de l'aide pour la construction du pont de Lowe ;
- Des registrateurs et notaires pratiquant dans la province de Québec, demandant la conservation de leurs droits acquis ;
- Des habitants de la paroisse de St. Athanase, demandant des amendements à la loi des licences ;

Votre comité, après avoir examiné en entier la requête suivante, a trouvé que les avis avaient été donnés :

Du *Pharmaceutical Association* de la province de Québec, demandant des amendements à son acte d'incorporation.

Votre comité, après avoir examiné en entier la requête suivante, a trouvé que les avis par la 49^{ème} règle n'avaient pas été donnés :

Du « Club des Marchands de Québec », demandant un acte d'incorporation.

Néanmoins, votre comité recommande dans ce cas la suspension de la 49^{ème} règle, vu qu'il pourra, comme comité des bills privés, veiller à ce que personne n'en éprouve aucun préjudice.

Le tout humblement soumis,

E. DIONNE,
Président.

Sur motion de l'honorable M. Dionne, il est
Ordonné, Que le dit rapport soit pris en considération demain.

L'honorable M. de LaBruère, du comité nommé pour s'enquérir de tout ce qui concerne la chambre de lecture et la publication des débats du Conseil Législatif, présente son premier rapport.

Ordonné, Qu'il soit reçu et il est alors lu par le greffier comme suit, savoir :

CONSEIL LÉGISLATIF,

19 mai 1881.

Le comité nommé pour s'enquérir de tout ce qui concerne la chambre de lecture et la publication des débats du Conseil Législatif, a l'honneur de présenter son premier rapport.

Votre comité a élu l'honorable *M. de La Bruère* son président, et recommande que le quorum de ce comité soit réduit à trois de ses membres.

Le tout humblement soumis,

BOUCHER DE LA BRUÈRE,
Président.

Sur motion de l'honorable *M. de La Bruère*, il est
Ordonné, Que le dit rapport soit pris en considération demain.

L'honorable *M. Beaudry*, du comité des contingents, présente son troisième rapport.

Ordonné, Qu'il soit reçu et il est alors lu par le greffier comme suit, savoir :

CONSEIL LÉGISLATIF.

19 mai 1881.

Le comité spécial nommé pour examiner les comptes contingents de cette chambre pour la présente session et faire rapport sur iceux, a l'honneur de présenter son troisième rapport.

Votre comité recommande que *M. A. Brault* soit engagé comme messenger en chef de cette chambre et que son salaire soit de quatre cents dollars par année, à commencer du premier courant.

Le tout humblement soumis,

J. L. BEAUDRY,
Président.

Sur motion de l'honorable *M. Beaudry*, il est
Ordonné, Que le dit rapport soit pris en considération demain.

L'honorable *M. Gingras* présente un bill (H) intitulé : « Acte pour incorporer « Le club des marchands de Québec. »

Le dit Bill est lu la première fois.

Sur motion de l'honorable *M. Gingras*, il est
Ordonné, Que le dit Bill soit lu la seconde fois mercredi prochain.

L'honorable *M. de La Bruère* présente un bill (I) intitulé : « Acte pour amender l'acte électoral de Québec. »

Le dit Bill est lu la première fois.

Sur motion de l'honorable *M. de La Bruère*, il est
Ordonné, Que le dit Bill soit lu la seconde fois, mercredi prochain.

L'ordre du jour étant appelé pour la continuation du comité général sur le bill (B) intitulé : « Acte pour amender les articles 114 et 783 du code municipal de la province de Québec, »

La Chambre s'ajourne à loisir et se met en Comité Général sur le dit Bill. Quelque temps après, la Chambre reprend sa séance.

L'honorable M. *Archambeault* de la part du Comité, fait rapport que le dit bill a été examiné en entier et qu'il a été chargé de le rapporter à cette Chambre avec certains amendements, qu'il soumettra à cette Chambre aussitôt qu'elle le désirera.

Les dits amendements sont alors lus par le Greffier deux fois, et la question de concours étant mise sur iceux, la Chambre y a acquiescé.

Sur motion de l'honorable M. *de Villemure*, il est Ordonné, Que le dit Bill soit lu pour la troisième fois, demain.

L'honorable *Orateur* fait rapport à la chambre qu'il s'est rendu auprès de Son Honneur le lieutenant-gouverneur, avec l'adresse de cette chambre en réponse au discours de Son Honneur, prononcé du Trône, et qu'il a plu à Son Honneur de faire la gracieuse réponse suivante :

THÉODORE ROBITAILLE.

Honorables Messieurs du Conseil Législatif,

Je vous remercie de votre adresse en réponse au discours d'ouverture de la session, et je ne doute pas de vos intentions et de votre capacité de promouvoir, par une législation sage et éclairée, les intérêts de la Province.

Hôtel du Gouvernement,
Québec, 17 mai 1881.

Sur motion de l'honorable M. *Ross*, il est Ordonné, Que la réponse de Son Honneur le Lieutenant-Gouverneur à l'adresse présentée par cette chambre soit imprimée dans les deux langues pour l'usage des membres.

Alors, sur motion de l'honorable M. *Ferrier*, la chambre s'ajourne à demain à 3 heures P. M.

Vendredi, 20 Mai 1881.

Les Honorables Conseillers Législatifs présents, sont :

L'honorable *John Jones Ross*, Orateur.

Les honorables Messieurs

Archambeault,
Boucherville, de
Bryson,
Couture,
Dionne,
Dostaler,
Ferrier,
Gingras,
Hearn,
LaBruère, de

Lavolette,
Prudhomme,
Rémillard,
Roy,
Savage,
Villemure, de
Webb,
Wood.

Les pétitions suivantes sont présentées séparément et déposées sur la table :

Par l'honorable M. *Rémillard*, de l'Institut Canadien de Québec ;

Par l'honorable M. de *Vallemure*, des habitants de Ste-Thérèse ;
 Par l'honorable M. *Dostaler*, des habitants de St-Barthélemi,
 Des Sœurs des saints noms de Jésus et de Marie,
 De l'hospice de Joliette,
 Du couvent de Lanoraie ;
 Par l'honorable M. *Hearn*, de J. E. Woodley et autres,
 De J. Sutherland et autres,
 De John H. Purdié et autres ;
 Par l'honorable M. *Dionne*, du révérend M. S. Méthot et autres,
 Du révérend F. H. Garneau et autres ;
 Par l'honorable M. de *Boucherville*, de Aimé Sénécal et autres ;
 Par l'honorable M. *Ferrier*, des commissaires du havre de Montréal.

Les pétitions suivantes sont lues et reçues :

De la compagnie manufacturière des marchands de Montréal, demandant la passation d'une loi ratifiant un certain règlement ;
 De la compagnie manufacturière des marchands de Montréal, demandant la passation d'une loi ratifiant un certain règlement ;
 De la compagnie du cimetière de « Mont Royal » s'opposant à la passation du Bill incorporant le « Mountain Park Railway and Elevator company ; »
 De S. G. Mgr E. A. Taschereau, archevêque de Québec et autres, demandant des amendements à la loi des licences ;
 De Robert Robertson et autres, demandant des amendements à la loi des licences ;
 De James Miller et autres, de Durham, demandant des amendements à la loi des licences ;
 Des habitants de Waterloo et autres, demandant des amendements à la loi des licences ;
 Des habitants de North Ely, demandant des amendements à la loi des licences ;
 Des habitants de Waterloo, demandant des amendements à la loi des licences ;
 Des habitants de Orms'own, demandant des amendements à la loi des licences ;
 Des habitants de Kildare, demandant des amendements à la loi des licences ;
 Des habitants des cantons de Eaton et de Newport, demandant des amendements à loi des licences ;
 Des habitants de Stanbridge, demandant des amendements à la loi des licences ;
 Des habitants de Bolton, demandant des amendements à la loi des licences ;
 Des habitants de St-Henri, demandant des amendements à la loi des licences ;
 Des habitants de Clarendon, demandant des amendements à la loi des licences ;
 Des habitants de Rawdon, demandant des amendements à la loi des licences ;
 Des habitants de Lachute, demandant des amendements à la loi des licences ;
 Des habitants de Durham, demandant des amendements à la loi des licences ;
 Des habitants de Laprairie, demandant des amendements à la loi des licences ;
 Des habitants de Franklin, demandant des amendements à la loi des licences ;
 Des habitants de North Island, demandant des amendements à la loi des licences ;
 Des habitants de Montréal, demandant des amendements à la loi des licences ;

- De la compagnie des abattoirs de Montréal, demandant un acte d'incorporation ;
- Des habitants de St-Antoine Abbé, s'opposant à la passation du bill demandé par l'Université Laval ;
- Des habitants de St-Rémi, s'opposant à la passation du Bill demandé par l'Université Laval ;
- De l'école de médecine et de chirurgie de Montréal, demandant de l'aide ;
- De la compagnie de transport de Montréal, demandant un acte d'incorporation ;
- De l'hon. Thomas Ryan, et autres, de Montréal, demandant la passation d'un acte incorporant le « Montréal Electric Light Company ; »
- De la « Compagnie canadienne d'éclairage électrique » de Montréal, demandant un acte d'incorporation ;
- Des habitants de Montréal, demandant l'incorporation du Club St. Denis ;
- Des habitants de Montréal, demandant l'incorporation du « Montreal Board of Real Estate agents ; »
- De Victor Roy, et autres, de Montréal, demandant la passation d'une loi permettant au commissaire des Terres de la Couronne de faire faire le cadastre du lot No. 18 ;
- De O. Choppin, officier de la légion d'honneur, ancien préfet, ancien directeur au ministère de l'intérieur et administrateur de la banque commerciale et industrielle, et autres de Paris, France, demandant l'incorporation de « l'Union Sucrière franco-canadienne ; »
- Des habitants de Salaberry de Valleyfield, demandant des amendements à la loi de l'Instruction publique ;
- De Jean Olivier Chevrefils, de Ste.-Anne de Bellevue, demandant la passation d'une loi, lui confirmant certains droits de propriétaire ;
- Du « Silver Plume Mining company » de Montreal, demandant un acte d'incorporation ;
- De la compagnie de lumière électrique de Québec et Lévis, demandant un acte d'incorporation ;
- De la corporation de la ville de Québec, demandant des amendements à son acte d'incorporation ;
- De l'Institut littéraire de St.-Patrice de Québec, demandant de l'aide ;
- Des habitants de Leslie, et autres, demandant des amendements à la loi de l'Instruction publique ;
- Des arpenteurs de la province de Québec, demandant l'incorporation du « corps des arpenteurs de la province de Québec ; »
- De Pierre Roy, et autres, de la ville de Lévis, s'opposant à l'acte intitulé : « Acte pour amender la charte du chemin de fer Québec-central ; »
- De l'honorable J. G. Blanchet, et autres, habitants de Lévis, s'opposant à la passation de l'acte intitulé : « Acte pour amender la charte du chemin de fer Québec-central ; »
- De la chambre de commerce de Lévis, s'opposant à la passation de l'acte intitulé : « Acte pour amender la charte du chemin de fer » Québec-central ;
- De la « Nickel and Copper company, » de Sherbrooke, demandant des amendements à son acte d'incorporation.

L'honorable M. Dionne, du comité des Ordres permanents et Bills privés, présente son troisième rapport.

Ordonné, Qu'il soit reçu et il est alors lu par le greffier comme suit, savoir :

CONSEIL LÉGISLATIF.

Bureau des Bills Privés,

Ce 20 mai 1881.

Le Comité des Ordres Permanents et Bills Privés a l'honneur de vous présenter ce qui suit comme son troisième rapport :

Votre comité, après avoir examiné les requêtes suivantes, a trouvé qu'elles n'étaient pas de nature à exiger les avis requis par la 49^{ème} règle :

Du révérend M. Rousseau, de Montréal, demandant de l'aide en faveur de l'Hospice St-Charles ;

Des habitants de Montréal, demandant de l'aide en faveur du dispensaire ophthalmique, établi à l'asile Nazareth ;

Des Sœurs de l'asile de la Providence de Montréal ;

Des Sœurs de l'asile de la Providence de Laprairie ;

De l'asile des orphelins protestants, de Montréal ;

De la société littéraire et historique de Québec ;

De la faculté de l'Université McGill de Montréal ;

Des Sœurs de l'asile de la Providence de Montréal, demandant tous de l'aide ;

De S. G. Monseigneur Taschereau, archevêque de Québec et autres ;

De Isaïe Farland, maire de St-Tite et autres ;

Des habitants des Eboulements et autres ;

Des habitants de l'île aux Coudres et autres ;

Des habitants de la Baie St-Paul et autres ;

De Gilbert Roberge et autres, de St-Tite ;

De Philippe Paré et autres de St-Joachim ;

De Pierre Duclos et autres de St-Tite ;

De Prudent Blais et autres de Ste-Pétronille ;

De Régis Marquis et autres de Ste-Famille ;

De H. Létourneau et autres de Ste-Famille, demandant tous l'incorporation de la compagnie du chemin de fer de Québec, Montmorency et Charlevoix ;

Des habitants de Compton et autres ;

Des habitants de Bouchette et autres ;

Des habitants de Wakefield et autres, demandant tous de l'aide pour la construction d'un pont ;

Des habitants de la province de Québec ;

Des habitants de St-Pie, demandant des amendements à la loi des licences ;

De George Smith et autres ;

Des commissaires d'écoles de Potton, comté de Brome ;

Des habitants de Sutton, comté de Brome ;

Des commissaires de Tewkesbury No 2, demandant tous des amendements à la loi d'éducation ;

Des habitants de Longueuil ;

Des habitants de Boucherville ;

Des habitants de Verchères ;

Des habitants de Varennes, demandant tous la passation de l'acte incorporant la compagnie du chemin de fer de Montréal et Sorel ;

Des habitants de St-Vincent de Paul et autres ;

Des habitants de St-Vincent de Paul et autres ;

Du révérend M. Lavallée et autres, de St-Vincent de Paul ;

Des habitants de la Prairie et autres ;

Du révérend M. Gratton et autres, de St-Henri de Mascouche ;

Des révérends MM. Morin, prêtre, vicaire forain, curé de St-Jacques le Mineur ; Bourgeau, curé de la Prairie ; Laporte, curé de St-Philippe ; Bédard, curé de St-Constant ; Blanchard, curé de St-Isidore ; LaPierre, curé de l'Acadie ; Baillargé,

vicaire de Laprairie, s'opposant tous à ce que le Bill demandé par l'Université Laval devienne loi ;

Du « Mason Machine Works » de Taunton, Etat du Massachusett ;

Du « Mason Machine Works » de Springfield, Etat du Massachusett, s'opposant tous à la passation du Bill demandé par le chemin de fer Québec Central ;

Des habitants de St-George, comté de Beauce, s'opposant à la passation de l'acte autorisant David Roy à construire un pont de péage ;

Des habitants des cantons de Stoneham et de Tewkesbury, s'opposant à la passation de la loi annexant la paroisse de St-Edmond de Stoneham à certains townships.

Le tout respectueusement soumis,

E. DIONNE,
Président.

Sur motion de l'honorable M. *Dionne*, il est
Ordonné, Que le dit rapport soit adopté.

L'honorable M. *Dionne*, du comité des Ordres Permanents et Bills Privés, auquel a été référé le Bill (C) intitulé : « Acte pour incorporer la compagnie de colonisation et de crédit des Cantons de l'Est », fait rapport que le dit Bill a été examiné en entier et qu'il le rapporte à cette chambre avec certains amendements qu'il soumettra à cette chambre aussitôt qu'elle le désirera.

Les dits amendements sont alors lus par le greffier deux fois, et la question de concours étant mise sur iceux, la chambre y a acquiescé.

Sur motion de l'honorable M. *de Boucherville*, il est

Ordonné, Que le dit Bill tel qu'amendé soit lu la troisième fois maintenant.

Le dit Bill tel qu'amendé est en conséquence lu pour la troisième fois.

La question est mise, ce Bill tel qu'amendé passera-t-il ?

Elle est résolue dans l'affirmative.

Ordonné, Que le greffier se rende à l'Assemblée Législative et informe cette chambre que le Conseil Législatif a passé ce Bill auquel il demande le concours de l'Assemblée Législative.

L'honorable M. *Dionne*, du comité des Ordres Permanents et Bills Privés, auquel a été référé le bill (E) intitulé : « Acte pour incorporer les sœurs de St-Joseph de St Hyacinthe, » fait rapport que le dit bill a été examiné en entier et qu'il le rapporte à cette chambre sans amendement.

Sur motion de l'honorable M. *de LaBruère*, il est

Ordonné, Que le dit bill soit lu une troisième fois maintenant.

Le dit bill est en conséquence lu pour la troisième fois.

La question est mise, ce bill passera-t-il ?

Elle est résolue dans l'affirmative.

Ordonné, Que le greffier se rende à l'Assemblée Législative et informe cette Chambre que le Conseil Législatif a passé ce Bill auquel il demande le concours de l'Assemblée Législative.

L'honorable M. *Ferrier*, propose :

Que lorsque cette Chambre s'ajournera, elle soit ajournée au mardi, 31 mai courant.

L'honorable M. *Archangeault* propose, en amendement :

Que lorsque cette Chambre s'ajournera, elle soit ajournée au lundi, 30 mai courant.

La question étant mise sur le dit amendement, il est déclaré perdu sur division.

Et la question étant mise sur la motion principale, elle est résolue dans l'affirmative.

L'ordre du jour étant appelé pour la prise en considération du deuxième rapport du comité des Bills privés,

Sur motion de l'honorable M. *Dionne*, il est
Ordonné, Que le dit rapport soit adopté.

L'ordre du jour étant appelé pour la prise en considération du premier rapport du comité de la chambre de lecture.

Sur motion de l'honorable M. *de LaBruère*, il est
Ordonné, Que le dit rapport soit adopté.

L'ordre du jour étant appelé pour la prise en considération du troisième rapport du comité des contingents,

Sur motion de l'honorable M. *Dostaler*, il est
Ordonné, Que le dit rapport ne soit pas adopté maintenant, mais qu'il soit renvoyé au comité des contingents pour être considéré de nouveau.

L'ordre du jour étant appelé pour la troisième lecture du Bill (F) intitulé : « Acte pour amender les articles 114 et 783 du code municipal de la province de Québec »,

Sur motion de l'Honorable Mr. *de Villemure*, il est
Ordonné, Que le dit Bill ne soit pas maintenant lu pour la troisième fois, mais qu'il soit référé de nouveau à un comité général de toute la chambre maintenant.

Conformément à cet ordre,
La Chambre s'ajourne à loisir, et se met en comité général sur le dit bill.
Quelque temps après, la Chambre reprend sa séance.

L'honorable M. *Archambeault*, de la part du comité, fait rapport que le dit bill a été examiné en entier et qu'il a été chargé de le rapporter à cette Chambre avec certains amendements, qu'il soumettra à cette Chambre aussitôt qu'elle le désirera.

Les dits amendements sont alors lus par le greffier deux fois, et la question de concours étant mise sur iceux, la Chambre y a acquiescé.

Sur motion de l'honorable M. *de Villemure*, il est
Ordonné, Que le dit bill soit maintenant lu pour la troisième fois.
Le dit bill est en conséquence lu pour la troisième fois.
La question est mise, ce bill tel qu'amendé passera-t-il ?
Elle est résolue dans l'affirmative.
Ordonné, Que le greffier se rende à l'Assemblée Législative et informe cette Chambre que le Conseil Législatif a passé ce bill auquel il demande le concours de l'Assemblée Législative.

L'ordre du jour étant appelé pour la seconde lecture du bill (G) intitulé : « Acte décrétant que l'édit du roi de France Louis XV, de l'année 1743, enregistré au conseil supérieur, est la loi de cette province, »

Sur motion de l'honorable M. *Ferrier*, il est
Ordonné, Que le dit ordre du jour soit continué au mardi, 31 mai courant.

Alors, sur motion de l'honorable M. *Ferrier*, la chambre s'ajourne au mardi, 31 mai courant.

Mardi, 31 Mai 1881.

Les Honorables Conseillers Législatifs présents, sont :

L'honorable *John Jones Ross*, Orateur.

Les honorables Messieurs

Archambeault,
Boucherville, de
Bryson,
Couture,
Dionne,
Dostaler,
Ferrier,
Gingras,
Hearn,
La Bruère, de

Lavolette,
Pioulx,
Prudhomme,
Remillard,
Roy,
Savage,
Starnes,
Villemure, de
Wood.

Les pétitions suivantes sont présentées séparément et déposées sur la table :

Par l'honorable M. *Archambeault*, du Séminaire de St-Sulpice et autres,

Du Rév. M. Pilote et autres ;

Par l'honorable M. *Ferrier*, de certains habitants de Montréal,

De la société d'histoire naturelle de Montréal,

De E. J. Rexford et autres ;

Par l'honorable M. *Lavolette*, du rév. M. Aubry et autres,

De O. Demers et autres ;

Par l'honorable M. *de Villemure*, du rév. E. Demers et autres ;

Par l'honorable M. *Starnes*, de Cl. A. Geoffrion et autres,

Du rév. Chs. Collin et autres,

Du rév. E. Picard ;

Par l'honorable M. *Dostaler*, du rév. M. Archambeault et autres,

Du rév. M. Beaudry et autres ;

Par l'honorable M. *Bryson*, de Bernard Sage et autres,

De David Hall et autres,

De James B. Cushing et autres,

De James Welden et autres ;

Par l'honorable M. *Hearn*, de la corporation de la cité de Québec ;

Par l'honorable M. *de Boucherville*, du rév. M. Piette et autres,

De M. Marchessault et autres ;

Par l'honorable M. *Couture*, de L. R. Fortier et autres.

Les pétitions suivantes sont lues et reçues :

De M. Lacourcière et autres demandant des amendements à la loi du notariat ;
Des habitants de St-Bernard, demandant des amendements à la loi des licences ;

Des habitants de St Ours, demandant des amendements à la loi des licences ;
Des habitants de St-François de Sales et autres s'opposant à la passation du Bill demandé par l'Université Laval ;

Des habitants de St-Césaire, demandant des amendements à la loi des licences ;
Des habitants de St-George et de Linière, demandant la prolongation du chemin de fer de Lévis et de Kennébec.

L'honorable M. *Dionne*, du comité des ordres permanents et Bills privés présente son quatrième rapport.

Ordonné, Qu'il soit reçu et il est alors lu par le greffier comme suit, savoir :

BUREAU DES BILLS PRIVÉS,

Ce 31 mai 1881.

Le comité des ordres permanents et Bills privés a l'honneur de vous présenter ce qui suit comme son quatrième rapport.

Votre comité, après avoir examiné les requêtes suivantes a trouvé qu'elles n'étaient pas de nature à exiger les avis requis par la 49ème règle :

- De l'école de médecine et de chirurgie de Montréal ;
- De l'Institut littéraire de St-Patrice de Québec, demandant de l'aide ;
- De Sa Grandeur Monseigneur E. A. Taschereau et autres ;
- De Robert Robinson et autres, de Papineauvillé ;
- De James Miller et autres, de Durham ;
- Des habitants de Waterloo ;
- Des habitants de North Ely ;
- Des habitants de Waterloo ;
- Des habitants de Ormstown ;
- Des habitants de Kildare ;
- Des habitants de Eaton et de Newport ;
- Des habitants de Stanbridge ;
- Des habitants de Bolton ;
- Des habitants de St-Henri ;
- Des habitants de Clarendon ;
- Des habitants de Rawdon ;
- Des habitants de La Chute ;
- Des habitants de Durham ;
- Des habitants de la Prairie ;
- Des habitants de Franklin ;
- Des habitants de North Ireland ;
- Des habitants de Montréal, demandant tous des amendements à la loi des licences ;
- Des habitants de Leslie et autres ;

Des habitants de Salaberry de Valleyfield, demandant tous des amendements à la loi de l'instruction publique ;

Des révérends MM. Pepin, curé de St-Antoine Abbé, et Archambeault, curé d'Hinchinbrooke et autres ;

Des révérends MM. Monjean, curé de St-Rémi ; Tassé, curé de St Cyprien ; Taillon, curé de St-Michel ; Maynard, curé de St-Edouard ; Carrières, curé de Sherrington ; Plamondon, curé de Lacolle, s'opposant à la passation du bill demandé par l'Université-Laval ;

De la chambre de commerce de Lévis ;

De Pierre Roy et autres, de Lévis ;

De l'honorable J. G. Blanchet et autres, de Lévis, s'opposant tous à la passation de l'acte intitulé : « Acte pour amender la charte du chemin de fer de Québec Central ».

De la compagnie du cimetière de « Mont-Royal », s'opposant à la passation du Bill incorporant le « Montain Park Railway and Elevator Company ».

Votre comité après avoir examiné en entier les requêtes suivantes a trouvé que les avis requis avaient été donnés dans chaque cas :

De Dame Marie-Anne Claire Symes, épouse de G. Maret, Marquis de Bassano, demandant l'autorisation de vendre certains immeubles substitués ;

Des habitants de St-Jean-Baptiste de Montréal, demandant la passation d'un acte pour faciliter la perception de cotisation pour l'église ;

De la corporation de St-Jean, demandant des amendements à sa charte ;

De Marie Joseph Edmond Chagnon, étudiant en droit, de Montréal, demandant la passation d'une loi autorisant le barreau de la province de Québec, à l'admettre à l'exercice de la profession d'avocat, après examen ;

Du curé et des habitants du Château Richer, demandant l'incorporation de la compagnie du chemin de fer de Québec, Montmorency et Charlevoix ;

De la compagnie agricole et manufacturière de la Rivière du Loup, demandant un acte d'incorporation ;

De la corporation du village de la Côte St Antoine, demandant la passation d'un acte amendant l'acte 42 43 Victoria, chapitre 43, Québec ;

De Elphège Dupont et Clément Dupont, de St Damase, comté de St-Hyacinthe, demandant la passation d'une loi les autorisant à construire un pont de péage ;

Du « Montreal Warehousing Company, » demandant la passation d'une loi l'autorisant à augmenter son capital ;

De George F. C. Smith et autres, de Montréal, demandant la passation d'un acte incorporant le « Montreal Fibre Company. »

De la compagnie de chemin de fer de la Vallée du Missisquoi et de la Rivière Noire, demandant des amendements à son acte d'incorporation ;

De David Roy, de St-Georges, demandant la passation d'un acte lui accordant le privilège d'ériger un pont sur la rivière Chaudière ;

De C. W. Carrier et autres, de Lévis, demandant l'incorporation de la compagnie du Téléphone de Québec et de Lévis ;

De l'hon. M. J. G. Blanchet, président de la Chambre des Communes, et autres, de Lévis, demandant l'incorporation de l'Institut canadien-français de Lévis ;

De la corporation de Montréal, demandant la passation d'une loi lui permettant de faire un nouveau rôle de cotisation ;

Des arpenteurs de la province de Québec, demandant l'incorporation du « Corps des arpenteurs de la province de Québec ».

De la corporation de la ville de Québec, demandant des amendements à son acte d'incorporation ;

De la compagnie de lumière électrique de Québec et Lévis, demandant un acte d'incorporation ;

Du « Silver Plume mining company », de Montréal, demandant un acte d'incorporation ;

De Jean Olivier Chevrefils, de Ste-Anne de Bellevue, demandant la passation d'une loi lui confirmant certains droits de propriétaire ;

De O. Choppin, officier de la légion d'honneur, ancien préfet, ancien directeur au ministère de l'intérieur et administrateur de la Banque Commerciale et Industrielle et autres, de Paris, France, demandant l'incorporation de l'Union Sucrière Franco-Canadienne ;

Des habitants de Montréal, demandant l'incorporation de « Montreal Board of real estate agents ;

Des habitants de Montreal, demandant l'incorporation du club St-Denis ;

De la compagnie canadienne d'éclairage électrique de Montréal, demandant un acte d'incorporation ;

De l'honorable Thomas Ryan et autres, de Montréal, demandant la passation d'une loi incorporant le « Montreal Electric light Company. »

De la compagnie de transport de Montréal, demandant un acte d'incorporation ;

De la compagnie des abattoirs de Montréal, demandant un acte d'incorporation ;

Deux requêtes de la compagnie manufacturière des marchands de Montréal, demandant la passation d'une loi ratifiant certains règlements.

Votre comité après avoir examiné en entier les requêtes suivantes a trouvé que les avis requis n'avaient pas été donnés :

Des habitants de Henriville et de Clarenceville, demandant la passation d'un acte autorisant la réouverture d'un chemin ;

Des habitants de St-Georges de Henriville, comté d'Iberville, demandant la passation d'un bill ordonnant la réouverture d'un chemin dans la dite paroisse ;

Du lord Evêque de Montreal et autres, demandant l'incorporation d'un hôpital protestant pour les aliénés ;

Néanmoins votre comité recommande dans ces cas la suspension de la 49ième règle vu qu'il pourra comme comité des bills privés, veiller à ce que personne n'en éprouve aucun préjudice.

Le tout humblement soumis,

E. DIONNE,
Président.

Sur motion de l'honorable M. *Dionne* il est
Ordonné, Que le dit rapport soit adopté.

L'ordre du jour étant appelé pour la seconde lecture du Bill (G) intitulé : « Acte décrétant que l'Edit du Roi de France Louis XV, de l'année 1743, enregistré au Conseil Supérieur, est la loi de cette province, »

Sur motion de l'honorable M. *Starnes*, il est
Ordonné, Que le dit ordre du jour soit continué à vendredi.

L'ordre du jour étant appelé pour la seconde lecture du Bill (H) intitulé : « Acte pour incorporer « le club des marchands de Québec, »

Sur motion de l'honorable M. *Gingras*,
Le dit Bill est lu pour la seconde fois.

Sur motion de l'honorable M. Gingras, il est
Ordonné, Que le dit Bill soit renvoyé au comité des ordres permanents et Bills Privés.

L'ordre du jour étant appelé pour la seconde lecture du Bill (I) intitulé :
 « Acte pour amender l'acte électoral de Québec. »

Sur motion de l'honorable M. de LaBruère, il est
Ordonné, Qu'il soit permis à cet honorable membre de retirer le dit Bill.
 Le dit Bill est en conséquence retiré.

Il est reçu un Message de l'Assemblée Législative par son greffier avec un
 Bill (No. 3) intitulé : « Acte concernant les maîtres et serviteurs, » auquel elle
 demande le concours de cette Chambre.

Le dit Bill est lu pour la première fois.

Sur motion de l'honorable M. Ross, il est
Ordonné, Que le dit Bill soit lu la seconde fois demain.

Il est reçu un message de l'Assemblée Législative par son greffier, avec un
 Bill (No. 9) intitulé : « Acte pour légaliser certains actes officiels de Charles J.
 Powell, député-shérif du district d'Arhabaska, » auquel elle demande le concours
 de cette Chambre.

Le dit Bill est lu pour la première fois.

Sur motion de l'honorable M. Ross, il est
Ordonné, Que le dit Bill soit lu pour la seconde fois demain.

Il est reçu un message de l'Assemblée Législative par son greffier, avec un
 Bill (No. 26) intitulé : « Acte pour autoriser la fabrique de la paroisse de Notre-
 Dame de Montréal à émettre des obligations pour un montant déterminé, » auquel
 elle demande le concours de cette Chambre.

Le dit Bill est lu pour la première fois.

Sur motion de l'honorable M. Starnes il est
Ordonné, Que le dit Bill soit lu la seconde fois demain.

Il est reçu un message de l'Assemblée Législative par son greffier, avec un
 Bill (No. 29) intitulé : « Acte pour incorporer la compagnie de distillation de
 Montréal, » auquel elle demande le concours de cette chambre.

Le dit Bill est lu pour la première fois.

Sur motion de l'honorable M. Wood, il est
Ordonné, Que le dit Bill soit lu la seconde fois vendredi.

Il est reçu un message de l'Assemblée Législative par son greffier, avec un
 Bill (No. 33) intitulé : « Acte pour amender l'acte incorporant l'Union St-Joseph à
 St-Sauveur de Québec, » auquel elle demande le concours de cette chambre.

Le dit Bill est lu pour la première fois.

Sur motion de l'honorable M. Rémillard, il est
Ordonné, Que le dit Bill soit lu la seconde fois demain.

Il est reçu un message de l'Assemblée Législative par son Greffier, avec un
 Bill (No 46), intitulé : « Acte amendant la loi concernant les témoins dans les
 causes civiles », auquel elle demande le concours de cette Chambre.

Le dit Bill est lu la première fois.

Sur motion de l'honorable M. *Ross*, il est
Ordonné, Que le dit Bill soit lu pour la seconde fois demain.

Il est reçu un message de l'Assemblée Législative par son Greffier, avec un Bill (No. 73), intitulé : « Acte pour incorporer la compagnie du chemin de fer de Québec, Montmorency et Charlevoix », auquel elle demande le concours de cette Chambre.

Le dit Bill est lu pour la première fois.

Sur motion de l'honorable M. *Dionne*, il est
Ordonné, Que le dit Bill soit lu la seconde fois demain.

Il est reçu un message de l'Assemblée Législative par Son Greffier, avec un Bill (No. 80), intitulé : « Acte pour amender l'acte de cette province, 42-43, Vict., chap. 15, intitulé : « Acte pour amender l'acte électoral de Québec », auquel elle demande le concours de cette Chambre

Le dit Bill est lu pour la première fois.

Sur motion de l'honorable M. *Archangeault*, il est
Ordonné, Que le dit Bill soit lu pour la seconde fois demain.

Alors, sur motion de l'honorable M. *Ferrier*, la chambre s'ajourne à demain, à 3 heures P. M.

Mercredi, 1er Juin 1881.

Les Honorables Conseillers Législatifs présents, sont :

L'honorable *John Jones Ross*, Orateur.

Les honorables Messieurs

Archangeault,
Boucherville, de
Bryson,
Couture,
Dionne,
Dostaler,
Ferrier,
Gingras,
Hearn,
LaBruère, de
Lavoilette,

Panet,
Proulx,
Prudhomme,
Rémillard,
Roy,
Savage,
Starnes,
Villemure, de
Webb,
Wood.

Les pétitions suivantes sont présentées séparément et déposées sur la table :

Par l'honorable M. *Archangeault*, du révérend J. Gagnon et autres,

Du révérend Et. Normandin et autres ;

Par l'honorable M. *Webb*, de T. LaRue, M. D., et autres,

De la « Eastern Townships Poultry and Pet Stock Association » ;

Par l'honorable M. *Roy*, du révérend L. L. Dupré,

Du révérend J. C. Daigneault et autres ;

Par l'honorable M. *Savage*, des habitants du comté de Gaspé ;

Par l'honorable M. *Couture*, des habitants de St-Bernard,

Des habitants de Ste-Marie,

Des habitants de St-George ;

Par l'honorable M. *Prudhomme*, de S. G. Mgr Fabre et autres ;

Par l'honorable M. *Starnes*, de Pierre Dorais et autres,

De Alphonse Leclerc et autres ;

Par l'honorable M. *Bryson*, de Isaac Lash et autres ;

Par l'honorable M. *Hearn*, de E. Chevrefils, M. D., et autres ;

Par l'honorable M. *Ross*, du révérend L. S. Rheault et autres,

Du révérend R. A. Noiseux et autres ;

Par l'honorable M. *de Boucherville*, du révérend M. Bédard et autres.

Les pétitions suivantes sont lues et regues :

De l'Institut canadien de Québec, demandant de l'aide ;

Des habitants de Ste-Thérèse, s'opposant au Bill demandé par l'Université Laval ;

Des habitants de St-Barthélemy, s'opposant à la passation du Bill demandé par l'Université Laval ;

Des Sœurs des saints noms de Jésus et de Marie, de St Barthélemy de Berthier, demandant de l'aide ;

De la Supérieure de l'Hospice de la ville de Joliette, demandant de l'aide ;

De la Supérieure du Couvent de la Providence de St. Joseph de Lanoraie, demandant de l'aide ;

De M. Woodley et autres, de Québec, demandant des amendements à la loi des licences ;

De Sutherland et autres, de la ville de Québec, demandant des amendements à la loi des licences ;

De John Carns et autres, de la ville de Québec, demandant des amendements à la loi des licences ;

Du révérend M. S. Méthot, supérieur, et autres, du Séminaire de Québec, demandant l'incorporation de la compagnie du chemin de fer de Québec, Montmorency et Charlevoix ;

Du révérend F. H. Garneau, pre., curé de St. Tite et autres, demandant l'incorporation de la compagnie du chemin de fer de Québec, Montmorency et Charlevoix ;

Des habitants de la paroisse de Varennes, s'opposant à la passation de la loi détachant de la municipalité de Varennes, comté de Varennes, certaines îles du fleuve Saint-Laurent connues sous les noms de l'Île à l'Aigle, l'Île au Cerfeuil, et l'Île au Bois Blanc ;

De la commission du Hâvre de Montréal, s'opposant à la passation du bill

demandant l'incorporation de la compagnie du chemin de fer de Montréal, de l'île de Montréal.

L'honorable M. de Boucherville, propose :

Qu'il soit permis à S. S. Hatt, écuyer, G. H. V. N., de s'absenter de lundi à jeudi de la semaine prochaine, pour assister, à Chambly, à l'inauguration de la statue élevée à feu le colonel Charles Michel d'Irumberry de Salaberry, son grand-père.

La question étant mise sur la dite motion, elle est unanimement résolue dans l'affirmative.

L'ordre du jour étant appelé pour la seconde lecture du Bill (No 3), intitulé : « Acte concernant les maîtres et serveurs »,

Sur motion de l'honorable M. Ross, il est

Ordonné, Que le dit Bill soit lu pour la seconde fois.

Le dit Bill est en conséquence lu pour la seconde fois.

Sur motion de l'honorable M. Ross, il est

Ordonné, Que le dit Bill soit renvoyé à un comité général de toute la chambre pour demain.

L'ordre du jour étant appelé pour la seconde lecture du Bill (No. 9) intitulé : « Acte pour légaliser certains actes officiels de Charles J. Powell, député-shérif du district d'Arthabaska, »

Sur motion de l'honorable M. Ross, il est

Ordonné, Que le dit Bill soit lu pour la seconde fois.

Le dit Bill est en conséquence lu pour la seconde fois.

Sur motion de l'honorable M. Ross, il est

Ordonné, Que le dit Bill soit renvoyé à un comité général de toute la Chambre pour demain.

L'ordre du jour étant appelé pour la seconde lecture du Bill (No. 46) intitulé : « Acte amendant la loi concernant les témoins dans les causes civiles, »

Sur motion de l'honorable M. Ross, il est

Ordonné, Que le dit ordre du jour soit continué à demain.

L'ordre du jour étant appelé pour la seconde lecture du Bill (No 26) intitulé : « Acte pour autoriser la fabrique de la paroisse de Notre-Dame de Montréal à émettre des obligations pour un montant déterminé »,

Sur motion de l'honorable M. Starnes,

Le dit Bill est lu pour la seconde fois.

Sur motion de l'honorable M. Starnes, il est

Ordonné, Que le dit Bill soit renvoyé au comité des ordres permanents et Bills Privés.

L'ordre du jour étant appelé pour la seconde lecture du Bill (No. 33) intitulé : « Acte pour amender l'acte incorporant « l'Union St Joseph à St-Sauveur de Québec »,

Sur motion de l'honorable M. Rémillard, il est

Ordonné, Que le dit ordre du jour soit continué à demain.

L'ordre du jour étant appelé pour la seconde lecture du Bill (No 73) intitulé : « Acte pour incorporer la compagnie du chemin de fer de Québec, Montmorency et Charlevoix »,

Sur motion de l'honorable M. *Dionne*, il est
Ordonné, Que le dit Bill soit lu la seconde fois maintenant.
 Le dit Bill est en conséquence lu pour la seconde fois.

Sur motion de l'honorable M. *Dionne*, il est
Ordonné, Que la 58ième règle de cette Chambre soit suspendue en ce qui concerne ce Bill.

Sur motion de l'honorable M. *Dionne*, il est
Ordonné, Que le dit Bill soit renvoyé au comité des Ordres Permanents et Bills Privés.

L'ordre du jour étant appelé pour la seconde lecture du Bill (No. 80) intitulé : « Acte pour amender l'acte de cette province, 42-43 Vict., chap. 15, intitulé : « Acte pour amender l'acte électoral de Québec »,

Sur motion de l'honorable M. *Archambeault*, il est
Ordonné, Que le dit Bill soit lu pour la seconde fois.
 Le dit Bill est en conséquence lu pour la seconde fois.

Sur motion de l'honorable M. *Archambeault*, il est
Ordonné, Que le dit Bill soit renvoyé à un comité général de toute la chambre pour demain.

Alors, sur motion de l'honorable M. *Ferrier*, la Chambre s'ajourne à demain, à 3 heures P. M.

Jeudi, 2 Juin 1881.

Les Honorables Conseillers Législatifs présents, sont :

L'Honorable *John Jones Ross*, Orateur,

Les Honorables Messieurs

Archambeault,
Boucherville, de
Bryson,
Dionne,
Dostaler,
Ferrier,
Gingras,
Hearn,
LaBruère, de
Laviolette,

Proulx,
Prudhomme,
Rémillard,
Roy,
Savage,
Starnes,
Villemure, de
Webb,
Wood.

Les pétitions suivantes sont présentées séparément et déposées sur la table :

Par l'honorable M. *Archambeault*, des habitants de L'Assomption,

Du rév. M. Lacasse et autres,

Du rév. M. Dubois et autres,

Du rév. M. Dugas et autres,

Du rév. M. Ouimet et autres ;

Par l'honorable M. *Wood*, de l'orphelinat protestant de Québec ;

Par l'honorable M. *Bryson*, du Finlay Asylum,

De la « Mountain Park railway and elevator company » ;

Par l'honorable M. *Lavolette*, de Etienne Samson et autres ;

Par l'honorable M. *de LaBruère*, du rév. A. Paquin et autres.

Les pétitions suivantes sont lues et reçues :

Du Séminaire de St-Sulpice et autres, de Montréal, demandant des amendements à la loi des licences ;

Du révérend M. *Pilote*, curé de St Augustin, et autres, demandant des amendements à la loi des licences ;

Des habitants de Montréal, s'opposant à la passation de l'acte autorisant la corporation de Montréal à faire un nouveau rôle de cotisation ;

De la société d'histoire naturelle de Montréal, demandant de l'aide ;

De Elson Rexford et autres, de la province de Québec, tous professeurs protestants, demandant des amendements à la loi des pensions ;

Du révérend M. *Aubry*, curé de St-Jean, du révérend M. *St-Georges*, curé de St-Athanase, et autres, demandant la passation du Bill autorisant l'Université à multiplier ses chaires d'enseignements ;

De O. Demers, J. P., et autres, de St-Isidore, comté de Laprairie, s'opposant à la passation du Bill demandé par l'Université-Laval ;

Du révérend M. E. Demers, curé de Ste-Anne des Plaines, et autres, s'opposant à la passation du Bill demandé par l'Université Laval ;

Du « Club de Réforme » de Montréal, demandant l'incorporation du club St Denis de Montréal ;

Du rév. Chs. Collin, curé de Hemmingford, et autres, s'opposant à la passation du bill demandé par l'Université Laval ;

Du « Refuge de la Passion » de Montréal, demandant de l'aide ;

Du rév. M. Archambeault, curé de St-Félix de Valois, et autres, s'opposant au bill demandé par l'Université Laval ;

Du rév. M. Beaudry, curé de Joliette, et autres, s'opposant au bill demandé par l'Université Laval ;

Des habitants du canton de Hincks, comté d'Ottawa, demandant de l'aide pour certains chemins de colonisation ;

De David Steele et autres, du comté d'Ottawa, demandant des amendements à la loi de l'Instruction Publique ;

De James Cushing et autres, du comté d'Ottawa, demandant des amendements à la loi de l'Instruction Publique ;

De James Weldon et autres, du comté d'Ottawa, demandant des amendements à la loi de l'Instruction Publique ;

De la corporation de la cité de Québec s'opposant à la passation du Bill demandé par la compagnie de chemin de fer du Québec Central ;

Des Révds. MM. Piette, ancien curé, Giroux, prêtre, et autres de Boucherville, s'opposant à la passation du Bill demandé par l'Université Laval ;

De M. Marchesseault et autres, de St-Ours, appuyant la demande de la compagnie du chemin de fer de Montréal et Sorel pour un acte d'incorporation ;

De L. R. Fortier N. P., et autres, demandant des amendements à la loi du notariat.

L'honorable M. *Dionne*, du Comité des Ordres Permanents et Bills Privés, auquel a été référé le Bill (F) intitulé : « Acte pour amender et refondre l'acte d'incorporation de la ville de Longueuil », 37 Vict., ch. 49, et l'acte qui l'amende,

39 Vict., ch. 46 », fait rapport que le dit Bill a été examiné en entier et qu'il le rapporte à cette Chambre avec certains amendements qu'il soumettra aussitôt que la Chambre voudra les recevoir.

Ordonné, Que le dit rapport soit pris en considération demain.

L'honorable M. *Dionne*, du comité des Ordres Permanents et Bills Privés, auquel a été référé le Bill (No. 73), intitulé : « Acte pour incorporer le compagnie du chemin de fer de Québec, Montmorency et Charlevoix, » fait rapport que le dit Bill a été examiné en entier et qu'il le rapporte à cette Chambre sans amendement.

Sur motion de l'honorable M. *Dionne*, il est

Ordonné, Que le dit Bill soit lu une troisième fois maintenant.

Le dit Bill est en conséquence lu pour la troisième fois.

La question est mise, ce Bill passera-t-il ?

Elle est résolue dans l'affirmative.

Ordonné, Que le Greffier se rende à l'Assemblée Législative et informe cette Chambre que le Conseil Législatif a passé ce Bill sans amendement.

Il est reçu un message de l'Assemblée Législative par son Greffier, avec un Bill (No 23) intitulé : « Acte pour incorporer « l'Hôpital Notre-Dame à Montréal, » auquel elle demande le concours de cette Chambre.

Le dit Bill est lu pour la première fois.

Sur motion de l'honorable M. *Starnes*, il est

Ordonné, Que le dit Bill soit lu pour la seconde fois demain.

Il est reçu un message de l'Assemblée Législative par son Greffier, avec un Bill (No. 25) intitulé : « Acte pour incorporer la compagnie du chemin de fer de Montréal et Sorel, » auquel elle demande le concours de cette Chambre.

Le dit Bill est lu pour la première fois.

Sur motion de l'honorable M. *Starnes*, il est

Ordonné, Que le dit Bill soit lu pour la seconde fois demain.

Il est reçu un message de l'Assemblée Législative par son Greffier, avec un Bill (No. 28) intitulé : « Acte pour amender l'acte d'incorporation de la compagnie du chemin de fer de Saint-Jean et Sorel, » auquel elle demande le concours de cette Chambre.

Le dit Bill est lu pour la première fois.

Sur motion de l'honorable M. *Lavolette*, il est

Ordonné, Que le dit Bill soit lu pour la seconde fois demain.

L'ordre du jour étant appelé pour que la chambre se forme en comité général pour la prise en considération du Bill (No. 3) intitulé : « Acte concernant les maîtres et serviteurs, »

Sur motion de l'honorable M. *Ross*, il est

Ordonné, Que le dit ordre du jour soit continué à demain.

L'ordre du jour étant appelé pour que la Chambre se forme en comité général pour la prise en considération du Bill (No 9), intitulé : « Acte pour légaliser certains actes officiels de Charles J. Powell, député-shérif du district d'Arthabaska »,

La Chambre s'ajourne à loisir et se met en comité général sur le dit Bill. Quelque temps après, la Chambre reprend sa séance.

L'honorable M. *Dostaler*, de la part du comité, fait rapport que le dit Bill a été examiné en entier et qu'il a été chargé de le rapporter à cette Chambre sans amendement.

Sur motion de l'honorable M. *Ross*, il est
Ordonné, Que le dit Bill soit lu pour la troisième fois demain.

L'ordre du jour étant appelé pour que la Chambre se forme en comité général pour la prise en considération du Bill (No. 80) intitulé : « Acte pour amender l'Acte de cette province 42-43 Vict., chap. 15, intitulé : Acte pour amender l'Acte électoral de Québec. »

La Chambre s'ajourne à loisir et se met en comité général sur le dit Bill. Quelque temps après, la Chambre reprend sa séance.

L'Honorable M. *Rémillard*, de la part du comité, fait rapport que le dit Bill a été examiné en entier et qu'il a été chargé de le rapporter à cette Chambre sans amendement.

Sur motion de l'Honorable M. *Archambeault*, il est
Ordonné, Que le dit Bill soit maintenant lu pour la troisième fois.
 Le dit Bill est en conséquence lu pour la troisième fois.
 La question est mise, ce Bill passera-t-il ?
 Elle est résolue dans l'affirmative.

Ordonné, Que le Greffier se rende à l'Assemblée Législative et informe cette Chambre que le Conseil Législatif a passé ce Bill sans amendement.

L'ordre du jour étant appelé pour la seconde lecture du Bill (No. 46) intitulé : « Acte amendant la loi concernant les témoins dans les causes civiles. »

Sur motion de l'Honorable M. *Ross*, il est
Ordonné, Que le dit ordre du jour soit continué à demain.

L'ordre du jour étant appelé pour la seconde lecture du Bill (No. 33) intitulé : « Acte pour amender l'acte incorporant « l'Union St Joseph à St-Sauveur de Québec, »

Sur motion de l'honorable M. *Rémillard*,
 Le dit Bill est lu pour la seconde fois.

Sur motion de l'honorable M. *Rémillard*, il est
Ordonné, Que le dit Bill soit renvoyé au comité des Ordres Permanents et Bil's Privés.

Il est reçu un message de l'Assemblée Législative par son greffier, avec un Bill (No. 7) intitulé : « Acte pour changer le chef-lieu du district judiciaire de Kamouraska, » auquel elle demande le concours de cette Chambre.

Le dit Bill est lu pour la première fois.

Sur motion de l'honorable M. *Ross*, il est
Ordonné, Que le dit Bill soit lu pour la seconde fois demain.

Il est reçu un message de l'Assemblée Législative par son Greffier, avec un Bill (No. 74) intitulé : « Acte pour incorporer le « Club St-Denis » de Montréal, » auquel elle demande le concours de cette Chambre.

Le dit Bill est lu pour la première fois.

Alors sur motion de l'honorable M. *Lavolette*, la chambre s'ajourne à demain, à 3 heures P. M.

Vendredi, 3 Juin 1881.

Les Honorables Conseillers Législatifs présents, sont :

L'honorable *John Jones Ross*, Orateur.

Les honorables Messieurs

Archambeault,
Boucherville, de
Bryson,
Couture,
Dionne,
Dostaler,
Ferrier,
Gingras,
Hearn,
La Bruère, de

Lavolette,
Proulx,
Prudhomme,
Rémillard,
Roy,
Savage,
Starnes,
Villemure, de
Webb,
Wood.

Les pétitions suivantes sont présentées séparément et déposées sur la table:

Par l'honorable M. *Roy*, du rév. G. E. V. Browne et autres ;

Par l'honorable M. *Wood*, de M. Mailhot et autres ;

Par l'honorable M. *Bryson*, de Chs. Baillairgé et autres,

De Alexander Sewell et autres ;

Par l'honorable M. *Prudhomme*, des habitants de St-Henri ;

Par l'honorable M. *Dostaler*, du rév. N. Aubin et autres ;

Par l'honorable M. *Couture*, des habitants de St-Malachie,

Des habitants du Sacré-Cœur de Jésus,

Des habitants de St François de Beauce,

Des habitants de St-Vital de Lambton,

Des habitants de St-Sébastien,

Des habitants du comté de Beauce,

Du rév. M. *Couture*,

Des habitants de St-Ephrem de Tring,

Des habitants de St-Victor de Tring,

Des habitants de St-Joseph de Beauce,

Des habitants de la Beauce et du Mégantic,

Des habitants de St-Ephrem de Tring,

Des habitants de la Beauce,
Des habitants de St-François de Beauce,
Par l'honorable M. *Dionne*, du conseil municipal de St-Pacôme,
Du conseil municipal de St-Denis,
Du conseil municipal de St-Philippe de Néri,
Du conseil municipal de Notre-Dame du Mont-Carmel,
Du conseil municipal de Kamouraska,
Du conseil municipal de St-Louis,
Du conseil municipal de St-Paschal,
Du conseil municipal de St Hélène,
Du conseil municipal de l'Ile Verte,
Du rév. E. V. Dion et autres,
Du rév. F. X. Bégin et autres,
De Ed. Chapleau et autres,
De Joseph Dumont M. P., et autres,
Du conseil municipal de la Rivière-Ouelle,
Du conseil municipal de St-Onésime,
Du conseil municipal de Ste-Anne de Lapocatière,
Des membres du barreau de Kamouraska,
De Chs. Bertrand et autres,
Par l'honorable M. *Ferrier*, du rév. A. Villas et autres,
Du rév. J. Webster et autres,
De J. R. McConnell et autres,
Du rév. T. L. Ball et autres,
Du rév. A. L. Therrien et autres,
De M. Lindsay et autres,
De Robt. Stott et autres,
De Aaron Millar et autres,
De Edward Hughes et autres,
De John S. Hall et autres ;

Par l'honorable M. *Hearn*, de Wm. Hossack et autres ;

Par l'honorable M. *de LaBruère*, de E. H. Bisson et autres.

Les pétitions suivantes sont lues et reçues :

Du Révérend M. Tassé, curé, du Révérend M. Gagnon, prêtre, vicaire, et autres, s'opposant à la passation du Bill demandé par l'Université Laval ;

Du Révérend M. Normandin, curé de Lachenaie et autres, s'opposant à la passation du Bill demandé par l'Université Laval ;

Du Révérend M. Dinzey, S. A. C. C. L. C., du Révérend M. Beaudry, curé de Compton ; du Révérend M. Allard, prêtre, desservant à Lennoxville et autres, s'opposant à la passation du Bill demandé par l'Université Laval ;

Du « Eastern Township Poultry and Pet Stock Association » Sherbrooke, demandant de l'aide ;

De l'Hôpital de Sorel, demandant de l'aide ;

Du révérend M. Daigneault, curé, et autres, s'opposant à la passation du Bill demandé par l'Université-Laval ;

De John Elias Collas et autres, du comté de Gaspé, demandant la construction d'un pont sur la rivière St Jean ;

Des habitants de St-Bernard appuyant la requête de François Gosselin, demandant le privilège de posséder pendant cinquante ans un pont sur la rivière Chaudière ;

Des habitants de Ste-Marie appuyant la requête de François Gosselin, demandant le privilège de posséder pendant cinquante ans un pont sur la rivière Chaudière ;

Des habitants de St-George, comté de Beauce, appuyant la requête de M. David Roy, demandant la permission de construire un pont ;

De Sa Grandeur Monseigneur Fabre, évêque de Montréal et autres, demandant des amendements à la loi des licences ;

Des citoyens et paroissiens de Ste-Philomène, s'opposant à la passation du Bill demandé par l'Université-Laval ;

Du révérend M. W. Seirs, curé de St-Jean Chrysostôme, comté de Château-guay, s'opposant à la passation du Bill demandé par l'Université-Laval ;

De Joseph Dowd et autres, demandant des amendements à la loi de l'Instruction publique ;

Du Dr. Chevrefils, de Plessisville de Somerset et autres, s'opposant à la passation du Bill demandé par l'Université Laval.

Des Révérends MM. Rheault, Agapit Legris, N. Tessier et autres, s'opposant à la passation du bill demandé par l'Université-Laval ;

Du Révérend M. Noiseux, curé de Sainte Geneviève de Batiscan et autres, s'opposant à la passation du Bill demandé par l'Université Laval ;

Du Révérend M. Pierre Bedard, curé de St Eustache, comté de La Prairie et autres, s'opposant à la passation du Bill demandé par l'Université-Laval.

L'honorable M. *Dionne*, du comité des Ordres Permanents et Bills Privés, auquel a été référé le Bill (No. 26) intitulé : « Acte pour autoriser la fabrique de la paroisse de Notre-Dame de Montréal à émettre des obligations pour un montant déterminé, » fait rapport que le dit bill a été examiné en entier et qu'il le rapporte à cette chambre sans amendement.

Sur motion de l'honorable M. *Starnes*, il est

Ordonné, Que le dit bill soit lu une troisième fois maintenant.

Le dit bill est en conséquence lu pour la troisième fois.

La question est mise, ce bill passera-t-il ?

Elle est résolue dans l'affirmative.

Ordonné, Que le greffier se rende à l'Assemblée Législative et informe cette Chambre que le Conseil Législatif a passé ce Bill sans amendement.

L'honorable M. *Dionne*, propose :

Qu'une députation du comté de Kamouraska, soit entendue à la barre de cette chambre, par un procureur, à l'encontre du Bill (No. 7) intitulé : « Acte pour changer le chef-lieu judiciaire du comté de Kamouraska, » mardi prochain, avant que ce Bill soit pris en considération par un comité.

La question étant mise sur la dite motion, elle est résolue dans l'affirmative.

Sur motion de l'honorable M. *Starnes*, il est

Ordonné, Que le Bill (No. 74) intitulé : « Acte pour incorporer le « Club St-Denis » de Montréal, » soit mis sur l'ordre du jour pour subir sa seconde lecture lundi.

L'honorable M. *de LaBruère*, propose :

Qu'il soit présenté une humble adresse à Son Honneur le Lieutenant Gouverneur, le priant de faire mettre devant cette Chambre copie de toute correspondance et arrêtés du Conseil Exécutif concernant la résignation de Didace Tassé, écuyer, comme registrateur du comté d'Iberville, sa nomination à la double charge d'inspecteur des prisons et d'inspecteur des bureaux publics, sa destitution comme tel inspecteur, et toute correspondance depuis sa destitution à ce jour sur le sujet.

Et la question de concours étant mise sur la dite motion, elle est résolue dans l'affirmative.

Ordonné, Que l'honorable *Orateur* de cette chambre se rende auprès de Son Honneur le lieutenant-gouverneur avec la dite adresse.

Il est reçu un message de l'Assemblée Législative par son greffier, avec un Bill (No. 14) intitulé : « Acte pour amender l'acte incorporant la compagnie de chemin de fer de Waterloo et Magog, » auquel elle demande le concours de cette Chambre.

Le dit Bill est lu pour la première fois.

Sur motion de l'honorable M. *Wood*, il est

Ordonné, Que le dit Bill soit lu pour la seconde fois lundi.

Il est reçu un message de l'Assemblée Législative par son greffier, avec un Bill (No. 19) intitulé : « Acte pour incorporer l'Eglise de la Trinité; Québec, » auquel elle demande le concours de cette Chambre.

Le dit Bill est lu pour la première fois.

Sur motion de l'honorable M. *Hearn*, il est

Ordonné, Que le dit Bill soit lu pour la seconde fois lundi.

Il est reçu un message de l'Assemblée Législative par son Greffier, avec un Bill (No. 36) intitulé : « Acte pour incorporer l'Union St-Joseph à St-Roch de Québec, » auquel elle demande le concours de cette Chambre.

Le dit Bill est lu pour la première fois.

Sur motion de l'honorable M. *Rémillard*, il est

Ordonné, Que le dit Bill soit lu pour la seconde fois lundi.

Il est reçu un message de l'Assemblée Législative par son Greffier, avec un Bill (No 94) intitulé : « Acte pour incorporer le club de réforme de Montréal, » auquel elle demande le concours de cette Chambre.

Le dit Bill est lu pour la première fois.

Sur motion de l'honorable M. *Starnes*, il est
Ordonné, Que le dit Bill soit lu pour la seconde fois lundi.

Il est reçu un message de l'Assemblée Législative par son Greffier, avec un Bill No. (35) intitulé : « Acte pour incorporer l'Association des gymnastes amateurs de Montréal, » auquel elle demande le concours de cette Chambre.
 Le dit Bill est lu pour la première fois.

Sur motion de l'honorable M. *Ferrier*, il est
Ordonné, Que le dit Bill soit lu pour la seconde fois mardi.

Il est reçu un message de l'Assemblée Législative par son Greffier, avec un Bill (No. 69) intitulé : « Acte pour amender les actes concernant la compagnie du chemin de fer du Sud-Est, » auquel elle demande le concours de cette Chambre.
 Le dit bill est lu pour la première fois.

Sur motion de l'honorable M. *Wood*, il est
Ordonné, Que le dit bill soit lu pour la seconde fois lundi.

L'ordre du jour étant appelé pour la prise en considération du rapport du comité des Bills Privés sur le Bill (F) intitulé : « Acte pour amender et refondre l'acte d'incorporation de la ville de Longueuil, 37 Vict., ch. 49 et l'acte qui l'amende, 39 Vict., ch. 46, »

Sur motion de l'honorable M. *Dionne*, il est
Ordonné, Que le dit rapport soit adopté.

Les amendements au dit Bill sont alors lus par le greffier deux fois, et la question de concours étant mise sur iceux, la chambre y a acquiescé.

Sur motion de l'honorable M. *de Boucherville*, il est
Ordonné, Que le dit Bill tel qu'amendé soit lu la troisième fois maintenant.
 Le dit Bill tel qu'amendé est en conséquence lu pour la troisième fois.
 La question est mise, ce Bill tel qu'amendé passera-t-il ?
 Elle est résolue dans l'affirmative.

Ordonné, Que le greffier se rende à l'Assemblée Législative et informe cette chambre que le Conseil Législatif a passé ce Bill auquel il demande le concours de l'Assemblée Législative.

L'ordre du jour étant appelé pour la troisième lecture du Bill (No. 9) intitulé : « Acte pour légaliser certains actes officiels de Charles J. Powell, député-shérif du district d'Arthabaska, »

Sur motion de l'honorable M. *Ross*, il est
Ordonné, Que le dit bill soit maintenant lu pour la troisième fois.
 Le dit bill est en conséquence lu pour la troisième fois.
 La question est mise, ce bill passera t-il ?
 Elle est résolue dans l'affirmative.

Ordonné, Que le greffier se rende à l'Assemblée Législative et informe cette Chambre que le Conseil Législatif a passé ce Bill sans amendement.

L'ordre du jour étant appelé pour la seconde lecture du Bill (No. 3) intitulé : « Acte concernant les maîtres et serviteurs. »

Sur motion de l'honorable M. *Ross*, il est
Ordonné, Que le dit ordre du jour soit continué à lundi.

L'ordre du jour étant appelé pour la seconde lecture du bill (G) intitulé : « Acte décrétant que l'edit du roi de France Louis XV, de l'année 1743, enregistré au conseil supérieur, est la loi de cette province, »

Sur motion de l'honorable M. *Starnes*, il est
Ordonné, Que le dit ordre du jour soit continué à mardi.

L'ordre du jour étant appelé pour la seconde lecture du Bill (No. 46) intitulé :
 « Acte amendant la loi concernant les témoins dans les causes civiles. »

L'honorable M. *Rémillard* propose :
 Que le dit Bill soit lu la seconde fois maintenant.

L'honorable M. *Archambeault* propose en amendement :
 Que le dit Bill ne soit pas lu maintenant, mais d'hui en trois mois.
 Et un débat s'étant élevé,

L'honorable M. *Starnes* propose :
 Que le débat soit ajourné à mardi prochain.
 Et la question étant mise sur la dite motion d'ajournement, elle est résolue
 dans la négative.

La question étant alors mise sur l'amendement à la motion principale, la
 chambre se divise ; et les noms étant demandés, ils sont pris comme suit :

CONTENTS :

Les Honorables Messieurs

Archambeault,
Boucherville, de
Couture,
Dionne,
Dostaler,

La Bruère, de
Laviolette,
Proulx,
Roy, et
Villemure, de.—10.

NON-CONTENTS :

Les Honorables Messieurs

Bryson,
Gingras,
Rémillard,
Savage,

Starnes,
Webb, et
Wood.—7.

Ainsi elle est résolue dans l'affirmative.
Ordonné, en conséquence.

L'ordre du jour étant appelé pour la seconde lecture du Bill (No. 7) intitulé :
 « Acte pour changer le chef-lieu du district judiciaire de Kamouraska, »

Sur motion de l'honorable M. *Ross*, il est
Ordonné, Que le dit Bill soit lu pour la seconde fois.
 Le dit Bill est en conséquence lu pour la seconde fois.

Sur motion de l'honorable M. *Ross*, il est
Ordonné, Que le dit Bill soit renvoyé à un comité général de toute la chambre
 pour mardi.

L'ordre du jour étant appelé pour la seconde lecture du Bill (No. 29) intitulé :
 « Acte pour incorporer la compagnie de distillation de Montréal, »

Sur motion de l'honorable M. *Wood*, il est
Ordonné, Que le dit Bill soit lu la seconde fois maintenant.
 Le dit Bill est en conséquence lu pour la seconde fois.

Sur motion de l'honorable M. *Wood*, il est
Ordonné, Que le dit Bill soit renvoyé au comité des Ordres Permanents et
 Bills Privés.

L'ordre du jour étant appelé pour la seconde lecture du Bill (No. 23) intitulé : « Acte pour incorporer « l'Hôpital Notre-Dame » à Montréal, »

Sur motion de l'honorable M. *Starnes*, il est
Ordonné, Que le dit Bill soit lu la seconde fois maintenant.
 Le dit Bill est en conséquence lu pour la seconde fois.

Sur motion de l'honorable M. *Starnes*, il est
Ordonné, Que le dit Bill soit renvoyé au comité des Ordres Permanents et Bills Privés.

L'ordre du jour étant appelé pour la seconde lecture du Bill (No. 25) intitulé : « Acte pour incorporer la compagnie du chemin de fer de Montréal et Sorel, »

Sur motion de l'honorable M. *Starnes*, il est
Ordonné, Que le dit Bill soit lu pour la seconde fois maintenant.
 Le dit Bill est en conséquence lu pour la seconde fois.

Sur motion de l'honorable M. *Starnes*, il est
Ordonné, Que le dit Bill soit renvoyé au comité des Ordres Permanents et Bills Privés.

L'ordre du jour étant appelé pour la seconde lecture du Bill (No. 28) intitulé : « Acte pour amender l'acte d'incorporation de la compagnie du chemin de fer de St-Jean et Sorel. »

Sur motion de l'honorable M. *Laviolette*, il est
Ordonné, Que le dit Bill soit lu la seconde fois maintenant.
 Le dit Bill est en conséquence lu pour la seconde fois.

Sur motion de l'honorable M. *Laviolette*, il est
Ordonné, Que le dit Bill soit renvoyé au comité des Ordres Permanents et Bills privés.

Il est reçu un message de l'Assemblée législative par son Greffier, avec un Bill (No. 72) intitulé : « Acte pour amender les actes concernant « l'Association Pharmaceutique de la Province de Québec, » et réglant la vente des poisons, » auquel elle demande le concours de cette Chambre.

Le dit Bill est lu pour la première fois.

Alors, sur motion de l'honorable M. *de Boucherville*, la chambre s'ajourne à lundi, à trois heures P. M.

Lundi, 6 Juin 1881.

Les Honorables Conseillers législatifs présents, sont :

L'Honorable *John Jones Ross*, Orateur,

Les Honorables Messieurs

<i>Archeambeault,</i>	"	<i>LaBruère, de</i>
<i>Boucherville, de</i>		<i>Lavoie, de</i>
<i>Bryson,</i>		<i>Proutx,</i>
<i>Couture,</i>		<i>Rénouard,</i>
<i>Dionne,</i>		<i>Roy,</i>
<i>Dostaler,</i>		<i>Savage,</i>
<i>Gaudet,</i>		<i>Starnes,</i>
<i>Gingras,</i>		<i>Villemure, c</i>
<i>Hearn,</i>		<i>Webb.</i>

Les pétitions suivantes sont présentées et déposées sur la table :

Par l'honorable M. *Savage*, du révd. John G. Brick ;

Par l'honorable M. *Starnes*, de l'honorable *George Bryson* et autres,

Les pétitions suivantes sont lues et reçues :

Des habitants de L'Assomption demandant de l'aide pour l'ouverture d'un chemin ;

Du révérend M. Larose, curé de St Ligoré, du révd. M. Contu, curé de St-Donat, et autres, s'opposant à la passation du Bill demandé par l'Université-Laval ;

Du révérend M. DuBois, curé, et autres, s'opposant à la passation du Bill demandé par l'Université-Laval ;

Du révérend M. Dugas, curé de Chirtsay, et autres, s'opposant au Bill demandé par l'Université Laval ;

Du révérend M. Ouimet, curé de Ste-Julienne de Rawdon, et autres, s'opposant à la passation du Bill demandé par l'Université-Laval.

De la corporation du Finlay Asylum de Québec, demandant de l'aide ;

De C. P. Davidson et autres, de Montréal, demandant l'incorporation de la compagnie du chemin de fer et de l'ascenseur de la montagne ;

Des habitants de la ville de Lévis, appuyant la requête demandant des amendements à la charte de la compagnie du chemin de fer du Québec Central, et demandant que le terminus du dit chemin soit dans le quartier de Lauzon, au bas de la falaise ;

Des habitants de Wickham et de St-Germain de Grantham, demandant de l'aide pour drainer un chemin ;

L'ordre du jour étant appelé pour que la Chambre se forme en Comité Général pour la prise en considération du Bill (No 3) intitulé : « Acte concernant les maîtres et serviteurs »,

La Chambre s'ajourne à loisir et se met en Comité Général sur le dit Bill. Quelque temps après la Chambre reprend sa séance.

L'honorable M. Dicne, de la part du Comité, fait rapport de progrès et demande qu'il soit permis au comité de siéger de nouveau demain.

Ordonné en conséquence.

L'ordre du jour étant appelé pour la seconde lecture du Bill (No 74), intitulé : « Acte pour incorporer le « Club St-Denis de Montréal »,

Sur motion de l'honorable M. Starnes, il est
Ordonné, Que le dit Bill soit lu la seconde fois maintenant.
Le dit Bill est en conséquence lu pour la seconde fois.

Sur motion de l'honorable M. Starnes il est
Ordonné, Que le dit Bill soit renvoyé au comité des Ordres Permanents et Bills Privés.

L'ordre du jour étant appelé pour la seconde lecture du Bill (14) intitulé : « Acte pour amender l'acte incorporant la compagnie du chemin de fer de Waterloo et Magog »,

Sur motion de l'honorable M. Webb, il est
Ordonné, Que le dit Bill soit lu la seconde fois maintenant.
Le dit Bill est en conséquence lu pour la seconde fois.

Sur motion de l'honorable M. Webb, il est
Ordonné, Que le dit Bill soit renvoyé au comité des ordres permanents et Bills Privés.

L'ordre du jour étant appelé pour la seconde lecture du Bill (No. 19) intitulé : « Acte pour incorporer l'Eglise de la Trinité, Québec, »

Sur motion de l'honorable M. Hearn, il est
Ordonné, Que le dit Bill soit lu la seconde fois maintenant.
Le dit Bill est en conséquence lu pour la seconde fois.

Sur motion de l'honorable M. Hearn, il est
Ordonné, Que le dit Bill soit renvoyé au comité des ordres permanents et Bills Privés.

L'ordre du jour étant appelé pour la seconde lecture du Bill (No. 36) intitulé : « Acte pour incorporer l'Union St-Joseph à St-Roch de Québec, »

Sur motion de l'honorable M. Rémillard, il est
Ordonné, Que le dit Bill soit lu la seconde fois maintenant.
Le dit Bill est en conséquence lu pour la seconde fois.

Sur motion de l'honorable M. Rémillard, il est
Ordonné, Que le dit Bill soit renvoyé au Comité des Ordres Permanents et Bills Privés.

L'ordre du jour étant appelé pour la deuxième lecture du Bill (No. 94) intitulé : « Acte pour incorporer le club de réforme de Montréal, »

Sur motion de l'honorable M. Starnes, il est
Ordonné, Que le dit Bill soit lu la seconde fois maintenant.
Le dit Bill est en conséquence lu pour la seconde fois.

Sur motion de l'honorable M. *Starnes*, il est
Ordonné, Que le dit Bill soit renvoyé au comité des Ordres Permanents et Bills Privés.

L'ordre du jour étant appelé pour la deuxième lecture du Bill (No. 69) intitulé : « Acte pour amender les actes concernant la compagnie du chemin de fer du Sud-Est, »

Sur motion de l'honorable M. *Webb*, il est
Ordonné, Que le dit Bill soit lu la seconde fois maintenant.
 Le dit Bill est en conséquence lu pour la seconde fois.

Sur motion de l'honorable M. *Webb*, il est
Ordonné, Que le dit Bill soit renvoyé au comité des Ordres Permanents et Bills Privés.

Il est reçu un message de l'Assemblée Législative par son Greffier, avec un Bill (No. 104) intitulé : « Acte pour amender l'acte passé en la quarante et unième année du règne de Sa Majesté, chapitre (54) cinquante quatre, intitulé : « Acte pour incorporer « The Orford Nickel and Copper Company, » auquel elle demande le concours de cette Chambre.

Le dit Bill est lu pour la première fois.

Sur motion de l'honorable M. *Webb*, il est
Ordonné, Que le dit Bill soit lu la seconde fois demain.

Il est reçu un message de l'Assemblée Législative par son greffier, avec un Bill (No. 67) intitulé : « Acte pour abroger la section 37 du Chap. 11, de l'acte 43-44 Vict, » auquel elle demande le concours de cette Chambre.
 Le dit Bill est lu la première fois.

Il est reçu un message de l'Assemblée Législative par son greffier, avec un Bill (No. 120) intitulé : « Acte pour rendre valide certains actes notariés, » auquel elle demande le concours de cette Chambre.
 Le dit Bill est lu pour la première fois.

Sur motion de l'honorable M. *Archambeault*, il est
Ordonné, Que le dit Bill soit lu pour la seconde fois demain.

Il est reçu un message de l'Assemblée Législative par son Greffier, avec un Bill (No. 22) intitulé : « Acte pour incorporer le collège Nomingue, » auquel elle demande le concours de cette Chambre.
 Le dit Bill est lu pour la première fois.

Sur motion de l'Honorable Mr. *de Villemure*, il est
Ordonné, Que le dit Bill soit lu pour la seconde fois demain.

Il est reçu un message de l'Assemblée Législative par son greffier, avec un Bill (No. 107) intitulé : « Acte pour amender les actes se rapportant à l'incorporation de la compagnie du chemin de fer de la vallée des rivières Missisquoi et Noire, » auquel elle demande le concours de cette Chambre.
 Le dit Bill est lu pour la première fois.

Sur motion de l'honorable M. *Webb*, il est
Ordonné, Que le dit Bill soit lu la seconde fois demain.

Il est reçu un message de l'Assemblée Législative par son greffier, avec un Bill (No. 31) intitulé : « Acte pour autoriser François Gosselin, de la paroisse de Sainte-Claire, à prélever certains taux de péage sur un pont qu'il a construit sur la rivière Chaudière, entre les paroisses de Sainte-Marie, comté de Beauce, et Saint-Bernard, comté de Dorchester, et pour d'autres fins,» auquel elle demande le concours de cette Chambre.

Le dit Bill est lu pour la première fois.

Sur motion de l'honorable M. *Couture*, il est Ordonné, Que le dit Bill soit lu pour la seconde fois demain.

Alors, sur motion de l'honorable M. *de Boucherville*, la chambre s'ajourne à à demain, 3 heures P. M.

Mardi, 7 Juin 1881.

Les Honorables Conseillers Législatifs présents, sont :

L'honorable *John Jones Ross*, Orateur.

Les honorables Messieurs

Archangeault,
Boucherville, de
Bryson,
Couture,
Dionne,
Dostaler,
Ferrier,
Gaudet,
Gingras,
Hearn,
LaBruère, de

Laviolette,
Proulx,
Prudhomme,
Rémillard,
Roy,
Savage,
Starnes,
Villemure, de
Webb,
Wood.

Les pétitions suivantes sont présentées séparément et déposées sur la table :

Par l'honorable M. *Starnes*, de la Fabrique de N.-D. de Montréal ;

Par l'honorable M. *Ferrier*, de Duncan Robertson et autres ;

De P. Gardon et autres ;

De N. Farlinger et autres ;

Par l'honorable M. *de Villemure*, des habitants de Ste-Agathe-des-Monts et autres lieux ;

Par l'honorable M. *de LaBruère*, de A. Desève, jnr., et autres,

Par l'honorable M. *Dionne*, de F. Langlais, et autres.

Les pétitions suivantes sont lues et reçues :

Des habitants de St Hugues, demandant des amendements à la loi des licences ;
Des habitants de Farnham, s'opposant à la passation du Bill demandé par l'Université-Laval ;

Du bureau des examinateurs des arpenteurs de la province de Québec, s'opposant à la passation du Bill incorporant le corps des arpenteurs de la province de Québec ;

De certains arpenteurs de la province de Québec, s'opposant à la passation du Bill incorporant le corps des arpenteurs de la province de Québec ;

Des habitants de St-Henri représentés par leur Conseil Municipal, appuyant la passation d'un bill ratifiant le règlement No. 25, passé par la dite municipalité ;

Des révérends MM. Aubin, curé de St-Norbert ; Champeau, curé de Berthier ; Loranger, curé de Lanoraie ; Moreau, curé de St-Barthélemi ; Brien, curé de St-Damien de Brandon ; Provost, vicaire de Lavaltrie ; Piché, vicaire de Berthier ; Dupuis, vicaire de St-Barthélemi ; Lafortune, vicaire de Lanoraie ; s'opposant à la passation du Bill demandé par l'Université-Laval ;

Des habitants de Ste-Malachie, comté de Dorchester, demandant de l'aide pour un chemin ;

Des habitants du Sacré Cœur de Jésus, comté de Beauce, demandant des amendements à la loi de l'Instruction Publique ;

Des habitants de Saint-François de Beauce, appuyant le projet de loi de la compagnie du chemin de fer du Québec Central, soumis à la Législature ;

Des habitants de St-Vital de Lambton, appuyant le projet de loi de " la Compagnie du chemin de fer du Québec central " soumis à la Législature ;

Des habitants de St-Sébastien, comté de Beauce, appuyant le projet de loi de la " compagnie du chemin de fer du Québec central " soumis à la Législature ;

Des habitants du comté de Beauce, appuyant le projet de loi de « la compagnie du chemin de fer du Québec central » soumis à la Législature ;

Du Révérend M. Couture, curé de St-Elzéar, appuyant le projet de loi de la compagnie du chemin de fer du Québec Central, soumis à la Législature ;

Des habitants de St-Ephrem de Tring, appuyant le projet de loi de la compagnie du chemin de fer du Québec central, soumis à la Législature ;

Des habitants de St-Victor de Beauce, appuyant le projet de loi de la compagnie du chemin de fer du Québec central, soumis à la Législature ;

Des habitants de St-Joseph de Beauce, appuyant le projet de loi de la compagnie du chemin de fer du Québec central, soumis à la Législature.

Des habitants des comtés de Beauce et de Mégantic, appuyant le projet de loi de la compagnie du chemin de fer du Québec Central, soumis à la Législature.

Des habitants de St-Ephrem de Tring, appuyant le projet de loi de la compagnie du chemin de fer du Québec Central, soumis à la Législature ;

Des habitants du comté de Beauce, appuyant le projet de loi de la compagnie du chemin de fer du Québec Central, soumis à la législature ;

Des habitants de St-François, appuyant le projet de loi de la compagnie du chemin de fer du Québec Central, soumis à la Législature ;

Du conseil municipal de la paroisse de St-Pacôme, dans le comté de Kamouraska, contre le changement du chef-lieu du district de Kamouraska ;

Du conseil municipal de la paroisse de St-Denis, dans le comté de Kamouraska, contre le changement du chef-lieu du district de Kamouraska ;

Du conseil municipal de la paroisse de St Philippe de Néri, dans le comté de Kamouraska, contre le changement du chef-lieu du district de Kamouraska ;

Du conseil municipal de la paroisse de N. D. du Mont Carmel, dans le comté de Kamouraska, contre le changement du chef-lieu du district de Kamouraska ;

Du conseil municipal du village de Kamouraska, contre le changement du chef-lieu du district de Kamouraska ;

Du conseil municipal de la paroisse de St-Louis de Kamouraska, contre le changement du chef-lieu du district de Kamouraska ;

Du conseil municipal de la paroisse de St-Paschal, dans le comté de Kamouraska, contre le changement du chef-lieu du district de Kamouraska ;

Du conseil municipal de la paroisse de Ste-Hélène, dans le comté de Kamouraska, contre le changement du chef-lieu du district de Kamouraska ;

Du conseil municipal de la paroisse de l'Île Verte, dans le comté de Kamouraska contre le changement du chef-lieu du district de Kamouraska ;

Du Révd. M. E. V. Dion, de Ch. Pelletier, de St-Paul et de Ch. Dionne, écuyer, et autres hommes d'affaires de la paroisse de la Rivière Ouelle, dans le comté de Kamouraska, contre le changement du chef-lieu du district de Kamouraska ;

Du Révd. M. F. X. Bégin, curé, E. A. Ring, Elzéar Flechers, écuyers, et autres hommes d'affaires de la paroisse de St-Pacôme, dans le comté de Kamouraska contre le changement du chef-lieu du district de Kamouraska ;

De D. Halton, F. Normand et autres, formant la totalité des magistrats, médecins, marchands, commissaires pour la décision sommaire des petites causes et commissaires d'écoles de la paroisse de St-Paschal, dans le comté de Kamouraska, contre le changement du chef-lieu du district de Kamouraska ;

De Joseph Dumont, M. P., J. C. Marquis, écuyer, N. P., et soixante et onze francs-tenanciers de St-André, dans le comté de Kamouraska, contre le changement du chef-lieu du district de Kamouraska ;

Du conseil municipal de la paroisse de la Rivière Ouelle, dans le comté de Kamouraska, contre le changement du chef-lieu du district de Kamouraska ;

Du Conseil Municipal de la paroisse de St-Onésime d'Iowaith, dans le comté de Kamouraska, contre le changement du chef-lieu du district de Kamouraska ;

Du Conseil Municipal de la paroisse de Ste-Anne de La Pocatière, dans le comté de Kamouraska, contre le changement du chef-lieu du district de Kamouraska ;

Des membres du barreau pratiquant à Kamouraska, dans le comté de Kamouraska, et à l'Île Verte, dans le comté de Témiscouata, contre le changement du chef-lieu du district de Kamouraska ;

Des commissaires des écoles protestantes de Québec, demandant des amendements à la loi d'éducation ;

De M. Bassinet, N. P., et autres, demandant des amendements à la loi du Notariat.

Des habitants de la ville de Salaberry de Valleyfield, demandant des amendements à la loi des licences ;

Des habitants de Aylwin et autres, demandant des amendements à la loi des licences ;

Des habitants de Ireland, comté de Mégantic, demandant des amendements à la loi des licences ;

Des habitants de la Grande Ligne, demandant des amendements à la loi des licences ;

Des habitants de South Georgetown, demandant des amendements à la loi des licences ;

Des habitants de Stotsville, demandant des amendements à la loi des licences ;

De Chs. Bertrand, L. N. Gauvreau, W. A. Heath, écuyer et autres, francs tenanciers de la paroisse de St-Jean-Baptiste de l'Île Verte, dans le comté de Témiscouata, contre le changement du chef-lieu du district de Kamouraska ;

Des habitants de Lacolle, demandant des amendements à la loi des licences ;

Des habitants de Lochaber, demandant des amendements à la loi des licences ;

Des habitants de Montréal, demandant des amendements à la loi des licences ;

Des habitants de East Farnham, demandant des amendements à la loi des licences.

L'honorable M. Dionne, du comité des Ordres permanents et Bills privés, présente son cinquième rapport.

Ordonné, Qu'il soit reçu et il est alors lu par le greffier comme suit, savoir :

CONSEIL LÉGISLATIF.

Bureau des Bills Privés,

Ce 7 juin 1881.

Le Comité des Ordres Permanents et Bills Privés a l'honneur de vous présenter ce qui suit comme son cinquième rapport :

Votre comité, après avoir examiné les requêtes suivantes, a trouvé qu'elles n'étaient pas de nature à exiger les avis requis par la 49^{ème} règle :

- Du révérend M. Daigneault, curé, et autres ;
- Du révérend M. Dinzey, S. A. C. C. L. C. ;
- Du révérend M. Beaudry, curé de Compton ;
- Du révérend M. Allard, ptre, desservant à Lennoxville, et autres ;
- Du révérend M. Normandin, curé de Lachenaie ;
- Du révérend M. Tassé, curé et du révd. M. Gagnon, vicaire, et autres ;
- Des habitants de Ste-Philomène ;
- Du révérend M. Seers, curé de St-Jean Chrysostôme de Chateauguay, et autres ;
- Du Dr. Chevreuil et autres, de Plessisville de Somerset ;
- Des révérends MM. Rheault, Agapit Legris, N. Tessier et autres ;
- Du révérend M. Noisieux, curé de Ste-Geneviève de Batiscan et autres ;
- Du révérend M. P. Bédard, curé de St-Constant de LaPrairie ;
- Du Révd. M. Beaudry, curé de Joliette, et autres ;
- Du Révd. M. Demers, curé de Ste Anne des Plaines, et autres ;
- Des habitants de St-François de Sales, et autres ;
- Du Révd. M. Collin, curé de Hemmingford, et autres ;
- De O. Demers, J. P., et autres, de St Isidore ;
- Du Révd. M. Piette, ancien curé, du Révd. M. Giroux, Ptre., et autres, de Boucherville ;
- Du Révd. M. Archambeault, curé de St-Félix de Valois, et autres ;
- Des habitants de St-Berthélemy ;
- Des habitants de Ste-Thérèse, s'opposant tous au Bill demandé par l'Université Laval ;
- Du Révd. M. M. Aubry, curé de St-Jean, St. Georges, curé de St-Athanase, et autres, demandant la passation du Bill autorisant l'Université Laval à multiplier ses chaires d'enseignement ;
- Des habitants de St-Georges, comté de Beauce, appuyant la requête de M. David Roy, demandant la permission de construire un pont ;
- Du révérend M. Garneau, curé de St-Tite et autres ;
- Du révd. M. Méthot, supérieur, et autres du Séminaire de Québec, appuyant tous l'incorporation de la compagnie du chemin de fer de Québec, Montmorency et Charlevoix ;
- De M. Marchesseault et autres, de St-Ours, appuyant la demande de la compagnie du chemin de fer de Montréal et Sorel pour un acte d'incorporation ;
- De la Corporation de Québec s'opposant à la passation du bill demandé par la compagnie du chemin de fer du Québec central ;
- De John Elias Collas et autres, du comté de Gaspé, demandant la construction d'un pont sur la rivière St. Jean ;
- De Elson Rexford et autres, de la Province de Québec, tous professeurs protestants, demandant des amendements à la loi des pensions ;

- De l'Hôpital de Sorel ;
- Du Eastern township Poultry and Pet Stock association ;
- Du refuge de la Passion de Montréal ;
- De la société d'Histoire Naturelle de Montréal ;
- De la supérieure du couvent de la Providence de St-Joseph de Lanoraie ;
- De la supérieure de l'Hospice de Joliette ;
- De l'Institut Canadien de Québec ;
- Des sœurs des Saints Noms de Jésus et de Marie, de St-Barthélemy de Berthier, demandant tous de l'aide ;
- De Sa Grandeur Monseigneur Fabre, évêque de Montréal, et autres ;
- Du Séminaire de St Sulpice et autres, de Montréal ;
- Du révérend M. Pilote, curé de St-Augustin, et autres ;
- Des habitants de St-Céaire ;
- Des habitants de St Ours ;
- Des habitants de St-Bernard ;
- De John Cairns et autres, de Québec ;
- De S. Sutherland et autres, de Québec ;
- De M. Woodley et autres de Québec, demandant tous des amendements à la loi des licences ;
- Des habitants de St-Georges et de Linière, demandant la prolongation du chemin de fer de Lévis et de Kennébec ;
- Des habitants de Ste-Marie ;
- Des habitants de St-Bernard, appuyant tous la requête de François Gosselin, demandant le privilège de posséder pendant cinquante ans un pont sur la rivière Chaudière ;
- Des habitants de Montréal, s'opposant à la passation de l'acte autorisant la corporation de Montréal à faire un nouveau rôle de cotisation ;
- De la Commission du Havre de Montréal, s'opposant à la passation du Bill demandant l'incorporation de la compagnie du chemin de fer de l'Île de Montréal ;
- Des habitants de la paroisse de Varennes, s'opposant à la passation de la loi détachant de la municipalité de Varennes certaines Îles du fleuve St-Laurent, connues sous les noms de l'Île à l'Aigle, l'Île au Cerfeuil et l'Île au Bois Blanc ;
- De L. R. Fortier N. P., et autres ;
- De M. Lacourcière et autres, demandant tous des amendements à la loi du notariat ;
- De Joseph Dowd, et autres ;
- De David Steele, et autres ;
- De James Cushing, et autres, du comté d'Ottawa ;
- De James Weldon et autres, du comté d'Ottawa, demandant tous des amendements à la loi de l'Instruction Publique ;
- Des habitants du canton de Hinks, comté d'Ottawa, demandant de l'aide pour certains chemins de colonisation ;
- Du Révérend M. Larose, curé de St-Ligori ;
- Du Révérend M. Coutu, curé de St-Donat et autres ;
- Du Révérend M. Dubois et autres ;
- Du Révérend M. Dugas, curé de Chertsey et autres ;
- Du Révérend M. Ouimet, curé de Ste-Julienne de Rawdon et autres, s'opposant tous au bill demandé par l'Université Laval ;
- Des habitants de L'Assomption, demandant de l'aide pour l'ouverture d'un chemin ;
- De la corporation du Finlay Asylum de Québec, demandant de l'aide ;
- Des habitants de la ville de Lévis, appuyant la requête demandant des amendements à la charte de la compagnie du chemin de fer du Québec central, et demandant que le terminus du dit chemin soit dans le quartier Lauzon, au bas de la falaise ;

Des habitants de Wickham et de St-Germain de Grantham, demandant de l'aide pour drainer un chemin ;

De certains marchands et aubergistes de la ville des Trois-Rivières, demandant à ce que le pouvoir qu'a la Corporation des Trois-Rivières de prélever certains droits de licences soit limité ;

Des notaires de la province de Québec, demandant des amendements à la loi du notariat.

Votre comité, après avoir examiné en entier les requêtes suivantes, a trouvé que les avis requis avaient été donnés dans chaque cas ;

De Victor Roy et autres, de Montréal, demandant la passation d'une loi permettant au commissaire des Terres de la Couronne de faire faire le cadastre du lot No. 18.

De la Corporation de la ville de Montréal, demandant la passation d'une loi lui permettant de faire un nouveau rôle de cotisation ;

Des habitants de la paroisse de Yamachiche, demandant la division du bureau d'enregistrement.

Votre comité, après avoir examiné en entier la requête suivante, a trouvé que les avis requis n'avaient pas été donnés.

De la « Orford Nickel and Copper Company » de Sherbrooke, demandant des amendements à son acte d'incorporation.

Néanmoins, votre comité recommande dans ce cas la suspension de la 49ème règle, vu qu'il pourra comme comité des bills privés veiller à ce que personne n'en éprouve aucun préjudice.

Le tout humblement soumis,

E. DIONNÉ,
Président.

Sur motion de l'honorable M. *Dionne*, il est
Ordonné Que le dit rapport soit adopté.

L'honorable M. *Dionne*, du comité des Ordres Permanents et Bills Privés, auquel a été référé le bill (No.25) intitulé : « Acte pour incorporer la compagnie du chemin de fer de Montréal et Sorel, » fait rapport que le dit Bill a été examiné en entier et qu'il le rapporte à cette Chambre avec certains amendements qu'il soumettra aussitôt que la Chambre voudra les recevoir.

Ordonné, Que le dit rapport soit maintenant reçu, et les dits amendements sont alors lus par le greffier deux fois.

Et la question de concours étant mise sur iceux, la Chambre y a acquiescé.

Sur motion de l'honorable M. *Starnes*, il est
Ordonné, Que le dit Bill tel qu'amendé soit lu la troisième fois demain.

L'honorable M. *Dionne*, du comité des Ordres Permanents et Bills Privés, auquel a été référé le Bill (II) intitulé : « Acte pour incorporer le club des marchands de Québec, » fait rapport que le dit Bill a été examiné en entier et qu'il le rapporte à cette Chambre sans amendement.

Sur motion de l'honorable M. *Gingras*, il est
Ordonné, Que le dit Bill soit lu une troisième fois maintenant.

Le dit Bill est en conséquence lu pour la troisième fois.

La question est mise, ce Bill passera-t-il ?

Elle est résolue dans l'affirmative.

Ordonné, Que le Greffier se rende à l'Assemblée Législative et informe cette Chambre que le Conseil Législatif a passé ce Bill auquel il demande le concours de l'Assemblée Législative.

L'honorable M. *Dionne*, du comité des Ordres Permanents et Bills Privés, auquel a été référé le Bill (No. 29) intitulé : « Acte pour incorporer la compagnie de distillation de Montréal, » fait rapport que le dit Bill a été examiné en entier et qu'il le rapporte à cette Chambre sans amendement.

Sur motion de l'honorable M. *Starnes*, il est

Ordonné, Que le dit Bill soit lu une troisième fois maintenant.

Le dit Bill est en conséquence lu pour la troisième fois.

La question est mise, ce Bill passera-t-il ?

Elle est résolue dans l'affirmative.

Ordonné, Que le Greffier se rende à l'Assemblée Législative et informe cette Chambre que le Conseil Législatif a passé ce Bill sans amendement.

L'honorable M. *Dionne*, du comité des ordres permanents et Bills privés auquel a été référé le Bill (No. 33) intitulé : « Acte pour amender l'acte incorporant « l'Union St-Joseph à St-Sauveur de Québec, » fait rapport que le dit Bill a été examiné en entier et qu'il le rapporte à cette Chambre sans amendement.

Sur motion de l'honorable M. *Rémillard*, il est

Ordonné, Que le dit Bill soit lu une troisième fois maintenant.

Le dit Bill est en conséquence lu pour la troisième fois.

La question est mise, ce Bill passera-t-il ?

Elle est résolue dans l'affirmative.

Ordonné, Que le Greffier se rende à l'Assemblée Législative et informe cette Chambre que le Conseil Législatif a passé ce Bill sans amendement.

L'honorable M. *Dionne*, du comité des Ordres Permanents et Bills Privés, auquel a été référé le Bill (No. 23) intitulé : « Acte pour incorporer « l'Hôpital Notre-Dame » à Montréal, » fait rapport que le dit Bill a été examiné en entier et qu'il le rapporte à cette Chambre avec un amendement qu'il soumettra aussitôt que la Chambre voudra le recevoir.

Ordonné, Que le dit rapport soit maintenant reçu ; et le dit amendement est alors lu par le greffier, deux fois.

Et la question de concours étant mise sur icelui, la Chambre y a acquiescé.

Sur motion de l'honorable M. *Starnes*, il est

Ordonné, Que le dit Bill soit maintenant lu pour la troisième fois.

Le dit Bill est en conséquence lu pour la troisième fois.

La question est mise, ce Bill tel qu'amendé passera-t-il ?

Elle est résolue dans l'affirmative.

Ordonné, Que le greffier se rende à l'Assemblée Législative et informe cette Chambre que le Conseil Législatif a passé ce Bill avec un amendement, auquel il demande le concours de l'Assemblée Législative.

L'honorable M. *Dionne*, du comité des Ordres Permanents et Bills Privés, auquel a été référé le Bill (No. 28) intitulé : « Acte pour amender l'acte d'incorporation de la compagnie du chemin de fer de St-Jean et Sorel, » fait rapport que

le dit Bill a été examiné en entier et qu'il le rapporte à cette Chambre avec un amendement qu'il soumettra aussitôt que la Chambre voudra le recevoir.

Ordonné, Que le dit rapport soit maintenant reçu ; et le dit amendement est alors lu par le Greffier deux fois ;

Et la question de concours étant mise sur icelui, la Chambre y a acquiescé.

Sur motion de l'honorable M. *Lavolette*, il est

Ordonné, Que le dit Bill tel qu'amendé soit lu la troisième fois demain.

L'honorable M. *Ross*, propose, secondé par l'honorable M. *Ferrier* :

Que les membres du Conseil Législatif désirent participer de cœur à la belle démonstration de Chambly. Qu'ils ne sauraient être indifférents à cette manifestation de notre patriotisme célébrant le patriotisme d'une autre époque. Que la foule d'élite qui se réunit aujourd'hui autour du monument de Salaberry, prouve que les grandes âmes dominent les temps et l'espace, et se confondent dans un même sentiment de loyauté et de courageuses aspirations.

Et la question étant mise sur la dite motion, elle est unanimement résolue dans l'affirmative, et il est

Ordonné, Que l'honorable *Orateur* soit chargé de transmettre au secrétaire du comité, à Chambly, un télégramme basé sur la dite résolution.

L'ordre du jour étant appelé pour la continuation du comité général sur le Bill (No. 3) intitulé : « Acte concernant les maîtres et serviteurs, »

Sur motion de l'honorable M. *Ross*, il est

Ordonné, Que le dit ordre du jour soit continué à demain.

L'ordre du jour étant appelé pour que la chambre se forme en comité général pour la prise en considération du Bill (No. 7) intitulé : « Acte pour changer le chef-lieu du district judiciaire de Kamouraska, »

L'honorable M. *Dionne* propose :

Que l'honorable J. C. *Chapais* soit entendu à la barre de la chambre, au sujet de ce Bill.

La question étant mise sur la dite motion, elle est résolue dans l'affirmative, et

L'honorable J. C. *Chapais* se présente à la barre de la Chambre et est entendu.

A six heures, l'*Orateur* quitte le fauteuil.

A sept heures et demie la Chambre reprend sa séance, et

L'honorable M. *Ross* propose :

Que l'honorable L. O. *Loranger* soit entendu à la barre de la Chambre au sujet du même bill.

La question étant mise sur la dite motion, elle est résolue dans l'affirmative, et

L'honorable L. O. *Loranger* se présente à la barre de la Chambre et est entendu.

Puis conformément à l'ordre du jour.

La Chambre s'ajourne à loisir et se met en Comité Général sur le dit Bill.

Quelque temps après, la Chambre reprend sa séance.

L'honorable M. *Dostaler*, de la part du Comité, fait rapport que le dit bill a été examiné en entier et qu'il a été chargé de le rapporter à cette Chambre sans amendement.

L'honorable M. *Ross*, propose :
Que le dit rapport soit reçu et adopté maintenant.

L'honorable M. *Dionne*, propose en amendement :

Que le dit rapport ne soit pas reçu et adopté maintenant, mais d'hui à trois mois.

La question étant mise sur le dit amendement, la Chambre se divise ; et les noms étant demandés, ils sont pris comme suit :

CONTENTS :

Les honorables messieurs

Bryson,
Dionne,
Dostaler,

Gingras,
LaBruère, de, et
Starnes.—6

NON-CONTENTS :

Les honorables messieurs

Ross,
Archambeault,
Boucherville, de
Couture,
Ferrier,
Gaudet,
Hearn,
Laviolette,

Proulx,
Prudhomme,
Rémillard,
Roy,
Savage,
Villemure, de,
Webb et
Wood.—16

Ainsi, elle résolue dans la négative.

Et la question étant mise sur la motion principale, elle est résolue dans l'affirmative.

Sur motion de l'honorable M. *Ross*, il est

Ordonné, Que le dit Bill soit maintenant lu pour la troisième fois.

Le dit Bill est en conséquence lu pour la troisième fois.

La question est mise, ce Bill passera-t-il ?

Elle est résolue dans l'affirmative.

Ordonné, Que le Greffier se rende à l'Assemblée Législative et informe cette Chambre que le Conseil Législatif a passé ce Bill sans amendement.

L'ordre du jour étant appelé pour la seconde lecture du Bill (G) intitulé : « Acte décrétant que l'Edit du Roi de France Louis XV, de l'année 1743, enregistré au Conseil Supérieur, est la loi de cette province, »

Sur motion de l'honorable M. *Starnes*, il est

Ordonné, Que le dit ordre du jour soit continué à vendredi.

L'ordre du jour étant appelé pour la seconde lecture du Bill (No. 35) intitulé : « Acte pour incorporer l'association des gymnastes amateurs de Montréal, »

Sur motion de l'honorable M. *Ferrier*,
Le dit Bill est lu pour la seconde fois.

Sur motion de l'honorable M. *Ferrier*, il est
Ordonné, Que le dit Bill soit renvoyé au comité des ordres permanents et Bills
privés.

L'ordre du jour étant appelé pour la seconde lecture du Bill (No. 104) intitulé : « Acte pour amender l'acte passé en la quarante et unième année du règne de Sa Majesté, chapitre (54) cinquante-quatre, intitulé : « Acte pour incorporer « The Orford Nickel and Copper Company, »

Sur motion de l'honorable M. *Webb*,
Le dit Bill est lu pour la seconde fois.

Sur motion de l'honorable M. *Webb*, il est
Ordonné, Que le dit Bill soit renvoyé au Comité des Ordres Permanents et
Bills Privés.

L'ordre du jour étant appelé pour la seconde lecture du Bill (No. 120) intitulé : « Acte pour rendre valides certains actes notariés, »

Sur motion de l'honorable M. *Archambeault*, il est
Ordonné, Que le dit Bill soit lu pour la seconde fois.
Le dit Bill est en conséquence lu pour la seconde fois.

Sur motion de l'honorable M. *Archambeault*, il est
Ordonné, Que le dit Bill soit renvoyé à un comité général de toute la Chambre
pour demain.

L'ordre du jour étant appelé pour la seconde lecture du Bill (No. 22) intitulé :
« Acte pour incorporer le Collège Nominique, »

Sur motion de l'honorable M. *de Villemure*,
Le dit Bill est lu pour la seconde fois.

Sur motion de l'honorable M. *de Villemure*, il est
Ordonné, Que le dit Bill soit renvoyé au comité des Ordres Permanents et
Bills Privés.

L'ordre du jour étant appelé pour la seconde lecture du Bill (No. 107) intitulé :
« Acte pour amender les actes se rapportant à l'incorporation de la compagnie du
chemin de fer de la vallée des rivières Missisquoi et Noire, »

Sur motion de l'honorable M. *Webb*,
Le dit Bill est lu pour la seconde fois.

Sur motion de l'honorable M. *Webb*, il est
Ordonné, Que le dit Bill soit renvoyé au Comité des Ordres Permanents et Bills
Privés.

L'ordre du jour étant appelé pour la seconde lecture du Bill (No. 31) intitulé :
« Acte pour autoriser François Gosselin, de la paroisse de Ste-Claire, à prélever

certaines taux de péage sur un pont qu'il a construit sur la rivière Chaudière, entre les paroisses de Ste-Marie, comté de Beauce, et St-Bernard, comté de Dorchester, et pour d'autres fins,»

Sur motion de l'honorable M. *Couture*,
Le dit Bill est lu pour la seconde fois.

Sur motion de l'honorable M. *Couture*, il est
Ordonné, Que le dit Bill soit renvoyé au comité des Ordres Permanents et Bills Privés.

Alors, sur motion de l'honorable M. *Ferrier*, la chambre s'ajourne à demain, à 3 heures P. M.

Mercredi, 8 Juin 1881.

Les Honorables Conseillers Législatifs présents, sont :

L'honorable *John Jones Ross*, Orateur.

Les honorables Messieurs

Archambeault,
Boucherville, de
Bryson,
Couture,
Dionne,
Dostaler,
Ferrier,
Gaudet,
Gingras,
Hearn,
La Bruère, de

Laviolette,
Proulx,
Prudhomme,
Rémillard,
Roy,
Savage,
Starnes,
Villemure, de
Webb,
Wood.

La pétition suivante est présentée et déposée sur la table :

Par l'honorable M. *Webb*, des habitants de Whitton et Gayhurst.

Les pétitions suivantes sont lues et reçues :

De l'honorable M. *Bryson* et autres, demandant de l'aide en faveur du Couvent de Montebello ;

De Charles Enouf et autres, de Gaspé, demandant des amendements à la loi des licences ;

L'honorable M. *Dionne*, du comité des Ordres Permanents et Bills Privés, auquel a été référé le Bill (No. 19) intitulé : « Acte pour incorporer l'Eglise de la Trinité, Québec, » fait rapport que le dit Bill a été examiné en entier et qu'il le rapporte à cette Chambre sans amendement.

Sur motion de l'honorable M. *Dionne*, il est
Ordonné, Que le dit Bill soit lu une troisième fois demain.

L'honorable M. *Dionne*, du comité des Ordres Permanents et Bills Privés, auquel a été référé le Bill (No. 36) intitulé: « Acte pour incorporer l'Union St-Joseph à St-Roch de Québec, » fait rapport que le dit bill a été examiné en entier et qu'il le rapporte à cette chambre avec un amendement qu'il soumettra aussitôt que la chambre voudra le recevoir.

Ordonné, Que le dit rapport soit pris en considération demain.

L'honorable M. *Dionne*, du comité des Ordres Permanents et Bills Privés, auquel a été référé le Bill (No. 22) intitulé: « Acte pour incorporer le collège Nominique, » fait rapport que le dit Bill a été examiné en entier et qu'il le rapporte à cette Chambre sans amendement.

Sur motion de l'Honorable M. *de Villemure*, il est
Ordonné, Que le dit Bill soit maintenant lu pour la troisième fois.
 Le dit Bill est en conséquence lu pour la troisième fois.
 La question est mise, ce Bill passera-t-il ?
 Elle est résolue dans l'affirmative.

Ordonné, Que le Greffier se rende à l'Assemblée Législative et informe cette Chambre que le Conseil Législatif a passé ce Bill sans amendement.

Sur motion de l'honorable M. *de la Bruère*, il est
Ordonné, Que l'honoraire de cent piastres déposé entre les mains du Greffier des Bills Privés sur le Bill (E) intitulé: « Acte pour incorporer « les Sœurs de St-Joseph de St-Hyacinthe, » soit remis à qui de droit moins les frais de traduction et d'impression. »

Sur motion de l'honorable M. *Ferrier*, il est
Ordonné, Que le Bill (No. 72) intitulé: « Acte pour amender les actes d'incorporation de « l'Association Pharmaceutique de la Province de Québec, » et pour régler la vente des poisons, soit lu la seconde fois maintenant. »
 Le dit Bill est en conséquence lu pour la seconde fois.

Sur motion de l'honorable M. *Ferrier*, il est
Ordonné, Que le dit Bill soit renvoyé au comité des Ordres Permanents et Bills Privés.

L'ordre du jour étant appelé pour la troisième lecture du Bill (No. 25) intitulé: « Acte pour incorporer la compagnie du chemin de fer de Montréal et Sorel, »

Sur motion de l'honorable M. *Starnes*, il est
Ordonné, Que le dit Bill tel qu'amendé soit maintenant lu pour la troisième fois.
 Le dit Bill tel qu'amendé est en conséquence lu pour la troisième fois.
 La question est mise, ce Bill tel qu'amendé passera-t-il ?
 Elle est résolue dans l'affirmative.

Ordonné, Que le greffier se rende à l'Assemblée Législative et informe cette Chambre que le Conseil Législatif a passé ce Bill avec un amendement, auquel il demande le concours de l'Assemblée Législative.

L'ordre du jour étant appelé pour la troisième lecture du Bill (No. 28) intitulé: « Acte pour amender l'acte d'incorporation de la compagnie du chemin de fer de St-Jean et Sorel, »

Sur motion de l'honorable M. *Lavolette*, il est
Ordonné, Que le dit bill tel qu'amendé soit maintenant lu pour la troisième fois.

Le dit bill tel qu'amendé est en conséquence lu pour la troisième fois.

La question est mise, ce bill tel qu'amendé passera-t-il ?

Elle est résolue dans l'affirmative.

Ordonné, Que le greffier se rende à l'Assemblée Législative et informe cette Chambre que le Conseil Législatif a passé ce Bill avec un amendement, auquel il demande le concours de l'Assemblée Législative.

L'ordre du jour étant appelé pour la continuation du Comité général sur le Bill (No. 3) intitulé : « Acte concernant les maîtres et serviteurs, »

La Chambre s'ajourne à loisir et se met en comité général sur le dit Bill.

Quelque temps après, la Chambre reprend sa séance.

L'Honorable M. *Dionne*, de la part du comité, fait rapport que le dit Bill a été examiné en entier et qu'il a été chargé de le rapporter à cette Chambre avec certains amendements qu'il soumettra à cette Chambre aussitôt qu'elle le désirera.

Les dits amendements sont alors lus par le Greffier deux fois,

Et la question de concours étant mise sur iceux, la Chambre y a acquiescé.

Sur motion de l'honorable M. *Ross*, il est

Ordonné, Que le dit Bill soit maintenant lu pour la troisième fois.

Le dit Bill est en conséquence lu pour la troisième fois.

La question est mise, ce Bill tel qu'amendé passera-t-il ?

Elle est résolue dans l'affirmative.

Ordonné, Que le greffier se rende à l'Assemblée Législative et informe cette chambre que le Conseil Législatif a passé ce Bill avec certains amendements, auxquels il demande le concours de l'Assemblée Législative.

L'ordre du jour étant appelé pour que la chambre se forme en comité général pour la prise en considération du Bill (No. 120) intitulé : « Acte pour rendre valides certains actes notariés »,

La Chambre s'ajourne à loisir et se met en comité général sur le dit Bill.

Quelque temps après, la Chambre reprend sa séance.

L'honorable M. *Lavolette*, de la part du comité, fait rapport que le dit Bill a été examiné en entier et qu'il a été chargé de le rapporter à cette Chambre sans amendement.

Sur motion de l'honorable M. *Archambeault*, il est

Ordonné, Que le dit Bill soit maintenant lu pour la troisième fois.

Le dit Bill est en conséquence lu pour la troisième fois.

La question est mise, ce Bill passera-t-il ?

Elle est résolue dans l'affirmative.

Ordonné, Que le Greffier se rende à l'Assemblée Législative et informe cette Chambre que le Conseil Législatif a passé ce Bill sans amendement.

Il est reçu un Message de l'Assemblée Législative par son greffier avec un Bill (No. 77) intitulé : « Acte pour incorporer la " Compagnie de fibre, de Montréal, » auquel elle demande le concours de cette Chambre.

Le dit Bill est lu pour la première fois.

Sur motion de l'honorable M. *Starnes*, il est

Ordonné, Que le dit Bill soit lu pour la seconde fois demain,

Il est reçu un message de l'Assemblée Législative par son Greffier, avec un Bill (No. 10), intitulé : « Acte pour corriger une erreur cléricale dans le plan et le livre de renvoi de la paroisse de Ste. Rose, » auquel elle demande le concours de cette Chambre.

Le dit Bill est lu pour la première fois.

Sur motion de l'honorable M. Ross, il est
Ordonné, Que le dit Bill soit lu pour la seconde fois demain.

Alors sur motion de l'honorable M. Ferrier, la chambre s'ajourne à demain, à 3 heures P. M.

Jeudi, 9 Juin 1881.

Les Honorables Conseillers Législatifs, sont :

L'honorable *John Jopes Ross*, Orateur.

Les Honorables Messieurs

*Archambeault,
Boucherville, de
Bryson,
Couture,
Dionne,
Dostaler,
Gingras,
La Bruère, de
Laviolette,*

*Proulx,
Prudhomme,
Rémillard,
Roy,
Savage,
Starnes,
Villemure, de
Webb.*

La pétition suivante est présentée et déposée sur la table :

Par l'honorable Mr. *Eryson*, de E. D'Odet D'Orsonnens et autres.

Pétitions reçues et lues :

De l'œuvre et fabrique de la paroisse de Notre-Dame de Montréal, demandant ces amendements aux bills No. 37 et 111.

Des habitants de Gaspé, demandant des amendements à la loi de l'instruction publique;

Des habitants de Ste-Agathe des Monts, de Ste-Luce, de St-Jovite, de St-Faustin, comtés de Terrebonne, d'Argenteuil et de Montcalm, demandant la continuation de l'embranchement du chemin de fer Q. M. O. & O. de St-Jérôme à St-Agathe;

Des habitants de St-Henri des Tanneries, demandant des amendements au chapitre 37, 43 et 44 Victoria;

Des habitants des Trois Pistoles s'opposant au changement du chef-lieu du district de Kamouraska.

L'honorable M. *Dionne*, du comité des Ordres Permanents et Bills Privés, auquel a été référé le Bill (No. 94) intitulé : « Acte pour incorporer le club de réforme de Montréal, » fait rapport que, bien que le préambule du dit Bill n'ait pas été prouvé par la requête à l'appui du dit Bill, il y a erreur cléricale et qu'il rapporte le dit Bill sans amendement.

Sur motion de l'honorable M. *Dionne*, il est
Ordonné, Que le dit rapport soit pris en considération demain.

L'honorable M. *Dionne*, du comité des Ordres Permanents et Bills Privés, auquel a été référé le Bill (No. 107) intitulé : « Acte pour amender les actes se rapportant à l'incorporation de la compagnie du chemin de fer de la vallée des rivières Missisquoi et Noire, » fait rapport que le dit Bill a été examiné en entier et qu'il le rapporte à cette Chambre avec un amendement qu'il soumettra aussitôt que la Chambre voudra le recevoir.

Ordonné, que le dit rapport soit pris en considération demain.

L'Honorable M. *Dionne*, du comité des Ordres Permanents et Bills privés, auquel a été référé le Bill (No. 14) intitulé : « Acte pour amender l'acte incorporant la compagnie de chemin de fer de Waterloo et Magog, » fait rapport que le dit Bill a été examiné en entier et qu'il le rapporte à cette Chambre sans amendement.

Sur motion de l'honorable M. *Webb*, il est
Ordonné, Que le dit Bill soit lu une troisième fois maintenant.

Le dit Bill est en conséquence lu pour la troisième fois.

La question est mise, ce Bill passera-t-il ?

Elle est résolue dans l'affirmative.

Ordonné, Que le Greffier se rende à l'Assemblée Législative et informe cette Chambre que le Conseil Législatif a passé ce Bill sans amendement.

L'honorable M. *Dionne*, du comité des Ordres Permanents et Bills Privés, auquel a été référé le Bill (No. 74) intitulé : « Acte pour incorporer le « Club St-Denis » de Montréal, » fait rapport que le dit Bill a été examiné en entier et qu'il le rapporte à cette Chambre sans amendement.

Sur motion de l'honorable M. *Starnes*, il est
Ordonné, Que le dit bill soit lu une troisième fois maintenant.

Le dit bill est en conséquence lu pour la troisième fois.

La question est mise, ce bill passera-t-il ?

Elle est résolue dans l'affirmative.

Ordonné, Que le greffier se rende à l'Assemblée Législative et informe cette Chambre que le Conseil Législatif a passé ce Bill sans amendement.

L'honorable M. *Dionne*, du comité des Ordres Permanents et Bills Privés, auquel a été référé le Bill (No. 31) intitulé : « Acte pour autoriser François Gosse-lin, de la paroisse de Ste-Claire, à prélever certains taux de péage sur un pont qu'il a construit sur la rivière Chaudière, entre les paroisses de Ste-Marie, comté de Beauce, et St-Bernard, comté de Dorchester, et pour d'autres fins, » fait rapport que le dit Bill a été examiné en entier et qu'il le rapporte à cette Chambre avec un amendement qu'il soumettra aussitôt que la Chambre voudra le recevoir.

Ordonné, Que le dit rapport soit pris en considération demain.

L'honorable M. *Dionne* du comité des Ordres Permanents et Bills Privés, auquel a été référé le Bill No. (35) intitulé : « Acte pour incorporer l'Association des gymnastes amateurs de Montréal, » fait rapport que le dit Bill a été examiné en entier et qu'il le rapporte à cette Chambre sans amendement.

Sur motion de l'honorable M. *Ferrier*, il est
Ordonné, Que le dit Bill soit lu une troisième fois maintenant.

Le dit Bill est en conséquence lu pour la troisième fois.

La question est mise, ce Bill passera-t-il ?

Elle est résolue dans l'affirmative.

Ordonné, Que le Greffier se rende à l'Assemblée Législative et informe cette Chambre que le Conseil Législatif a passé ce Bill sans amendement.

L'honorable M. *Dionne*, du comité des Ordres Permanents et Bills Privés, auquel a été référé le Bill (No. 104) intitulé : « Acte pour amender l'acte passé en la quarante et unième année du règne de Sa Majesté, chapitre (54) cinquante-quatre, intitulé : « Acte pour incorporer « The Orford Nickel and Copper Company, » fait rapport que le dit Bill a été examiné en entier et qu'il le rapporte à cette Chambre sans amendement.

Sur motion de l'honorable M. *Webb*, il est

Ordonné, que le dit Bill soit lu une troisième fois maintenant.

Le dit Bill est en conséquence lu pour la troisième fois.

La question est mise, ce Bill passera-t-il ?

Elle est résolue dans l'affirmative.

Ordonné, Que le Greffier se rende à l'Assemblée Législative, et informe cette Chambre que le Conseil Législatif a passé ce Bill sans amendement.

L'honorable M. *Dionne*, du comité des Ordres Permanents et Bills Privés, présente son sixième rapport.

Ordonné, Qu'il soit reçu et il est alors lu par le greffier comme suit, savoir :

CONSEIL LÉGISLATIF.

BUREAU DES BILLS PRIVÉS.

Ce 9 juin 1881.

Le comité des Ordres Permanents et Bills Privés à l'honneur de vous présenter ce qui suit comme son sixième rapport :

Votre comité après avoir examiné les requêtes suivantes a trouvé qu'elles n'étaient pas de nature à exiger les avis requis par la 49ème règle ;

Des Révds. MM. Aubin, curé de St-Norbert, Champeau, curé de Berthier, Loranger, curé de Lanoraie ; Moreau, curé de St-Barthélemi ; Brien, curé de St-Damien de Brandon ; Provost, vicaire, de Lavaltrie ; Piché, vicaire de Berthier ; Dupuis, vicaire de St-Barthélemi ; Lafortune, vicaire de Lanoraie, s'opposant à la passation du Bill demandé par l'Université Laval ;

Des habitants de Farnham, s'opposant à la passation du Bill demandé par l'Université Laval ;

Des membres du barreau exerçant à Kamouraska et à l'Isle Verte ;

Du conseil municipal de Ste-Anne de la Pocatière ;

Du conseil municipal de St-Onésime ;

Du conseil municipal de la Rivière-Ouelle ;

De Joseph Dumont M. P., et autres, de St-André ;

Des habitants de St-Paschal ;

Des habitants de St-Pacôme ;

Des habitants de la Rivière-Ouelle ;

Du conseil municipal de l'Isle Verte ;

Du conseil municipal de St-Hélène ;

Du conseil municipal de St-Paschal ;

Du conseil municipal de St-Louis de Kamouraska ;

Du conseil municipal du village de Kamouraska,

Du conseil municipal de Notre-Dame du Mont-Carmel,

Du conseil municipal de St-Philippe de Néri,

Du conseil municipal de St-Denis,

Du conseil municipal de St-Pacôme, s'opposant au changement du chef-lieu du district de Kamouraska ;

Du bureau des examinateurs des arpenteurs de la province de Québec ;

De certains arpenteurs de la province de Québec, s'opposant tous à la passation du Bill incorporant le corps des arpenteurs de Québec.

De l'honorable M. *Bryson*, et autres, demandant de l'aide en faveur du couvent de Montébello ;

Des habitants de St-Henri, représentés par leur conseil municipal, appuyant la passation d'un Bill ratifiant le règlement No. 25, passé par la dite municipalité ;

Des commissaires d'écoles protestants de Québec ;

Des habitants du Sacré-Cœur de Jésus, comté de Beauce, et autres, demandant des amendements à la loi de l'instruction publique ;

Des habitants de St François,

Des habitants du comté de Beauce,

Des habitants de St-Ephrem de Tring,

Des habitants des comtés de Beauce et de Mégantic,

Des habitants de St-Joseph de Beauce,

Des habitants de St-Victor de Beauce,

Des habitants de St-Ephrem de Tring,

Du rév. M. Couture, curé de St-Elzéar,

Des habitants du comté de Beauce ;

Des habitants de St. Sébastien ;

Des habitants de St. Vital de Lambton ;

Des habitants de St. François de Beauce ; appuyant tous le projet de loi de la compagnie du chemin de fer du Quebec Central, soumis à la Législature.

Des habitants de St. Malachie, comté de Dorchester, demandant de l'aide pour un chemin.

De M. Bassinet N. P. et autres, demandant des amendements à la loi du Notariat.

De Charles Esnouf et autres de Gaspé ;

Des habitants St. Hugues, demandant tous des amendements à la loi des Licences.

Votre comité après avoir examiné la requête suivante intitulée : Requête du Club de réforme de Montréal, demandant l'incorporation du Club St-Denis de Montréal, a trouvé qu'il y avait erreur cléricale. Votre comité a conclu que cette requête demandait l'incorporation du Club de réforme de Montréal, et il a trouvé que les avis requis par la 49ème règle avaient été donnés dans ce cas.

Le tout respectueusement soumis.

E. DIONNE,

Président.

Sur motion de l'honorable M. *Dionne*, il est Ordonné, Que le dit rapport soit adopté.

L'Honorable orateur met devant la chambre la réponse à une adresse en date du 3 juin courant, à Son Honneur le Lieutenant-Gouverneur, le priant de faire mettre devant cette Chambre copie de toute correspondance et arrêtés du Conseil Exécutif concernant la résignation de Didace Tassé, écuyer, comme registraire du comté d'Iberville, sa nomination à la double charge d'inspecteur des prisons et d'inspecteur des bureaux publics, sa destitution comme tel inspecteur, et toute correspondance depuis sa destitution à ce jour sur le sujet.

L'honorable M. *Ferrier* propose : Qu'il soit présenté une humble adresse à Son

Honneur le lieutenant-gouverneur le priant de faire mettre devant cette chambre tous documents et toute correspondance qui peut avoir eu lieu entre le gouvernement et les officiers de la « Compagnie du chemin de fer de la rive sud et du tunnel » relativement à la proclamation qui vient d'être émise donnant au Bill force de loi.

Et la question de concours étant mise sur la dite motion, elle est résolue dans l'affirmative.

Ordonné, Que l'honorable *Orateur* de cette chambre se rende auprès de Son Honneur le lieutenant-gouverneur avec la dite adresse.

L'ordre du jour étant appelé pour la considération du rapport du comité des Bills Privés sur le Bill (No 36) intitulé : « Acte pour incorporer l'Union St-Joseph à St-Roch de Québec, »

L'honorable M. *Rémillard*, propose :

Que l'amendement fait à ce Bill par le comité des Bills Privés ne soit pas adopté, mais que le Bill soit passé sans amendement.

Et la question étant mise sur la dite motion, elle est résolue dans l'affirmative.

Alors, sur motion de l'honorable M. *Rémillard*, il est

Ordonné, Que le dit Bill soit maintenant lu pour la troisième fois.

Le dit Bill est en conséquence lu pour la troisième fois.

La question est mise, ce Bill passera-t-il ?

Elle est résolue dans l'affirmative.

Ordonné, Que le Greffier se rende à l'Assemblée Législative et informe cette Chambre que le Conseil Législatif a passé ce Bill sans amendement.

L'ordre du jour étant appelé pour la troisième lecture du Bill (No. 19) intitulé : « Acte pour incorporer l'Église de la Trinité, Québec, »

Sur motion de l'honorable M. *Webb*, il est

Ordonné, Que le dit Bill soit maintenant lu pour la troisième fois.

Le dit bill est en conséquence lu pour la troisième fois.

La question est mise, ce Bill passera-t-il ?

Elle est résolue dans l'affirmative.

Ordonné, Que le Greffier se rende à l'Assemblée Législative et informe cette Chambre que le Conseil Législatif a passé ce Bill sans amendement.

L'ordre du jour étant appelé pour la seconde lecture du Bill (No. 77) intitulé : « Acte pour incorporer la Compagnie de fibre, de Montréal, »

Sur motion de l'honorable M. *Starnes*, il est

Ordonné, Que le dit Bill soit lu pour la seconde fois maintenant.

Le dit Bill est en conséquence lu pour la seconde fois.

Sur motion de l'honorable M. *Starnes*, il est

Ordonné, Que le dit Bill soit renvoyé au comité des Ordres Permanents et Bills Privés.

L'ordre du jour étant appelé pour la seconde lecture du Bill (No. 10) intitulé : « Acte pour corriger une erreur cléricale dans le plan et le livre de renvoi de la paroisse de Ste-Rose, »

Sur motion de l'Honorable M. *Ross*, il est

Ordonné, Que le dit Bill soit lu pour la seconde fois.

Le dit Bill est en conséquence lu pour la seconde fois.

Sur motion de l'honorable M. *Ross*, il est
Ordonné, Que le dit Bill soit renvoyé à un comité général de toute la Chambre
pour demain.

Il est reçu un message de l'Assemblée Législative par son Greffier, avec un
Bill (E) intitulé : « Acte pour incorporer les sœurs de St-Joseph de St Hyacinthe, »
informant cette Chambre que l'Assemblée Législative a passé ce Bill avec certains
amendements auxquels elle demande le concours du Conseil Législatif.

Les dits amendements sont alors lus par le Greffier une fois.

Sur motion de l'honorable M. *de LaBruère*, il est
Ordonné, Que les dits amendements soient lus une seconde fois demain.

Alors, sur motion de l'honorable M. *Ferrier*, la chambre s'ajourne à demain
à 3 heures P. M.

Vendredi, 10 Juin 1881.

Les Honorables Conseillers Législatifs présents, sont :

L'Honorable *John Jones Ross*, Orateur,

Les Honorables Messieurs

Archambeault,
Boucherville, de
Bryson,
Couture,
Dionne,
Dostaler,
Ferrier,
Gaudet,
Gingras,
Hearn,

LaBruère, de
Laviolette,
Proulx,
Prudhomme,
Rémillard,
Roy,
Savage,
Starnes,
Villemure, de
Webb.

La pétition suivante est lue et reçue :

Des habitants de Whitton et de Gayhurst, comté de Compton, demandant de
l'aide pour des chemins.

L'honorable M. *de LaBruère* propose, secondé par l'honorable M. *Starnes* :

Qu'un congé d'absence soit accordé à l'honorable conseiller pour la division
de Kennébec.

La question de concours étant mise sur la dite motion elle résolue dans
l'affirmative.

L'ordre du jour étant appelé pour la considération du rapport du comité des
Bills Privés sur le Bill (No. 94) intitulé : « Acte pour incorporer le club de réforme
de Montréal, »

Sur motion de l'honorable M. *Dionne*, il est
Ordonné, Que le dit rapport soit adopté.

Sur motion de l'honorable M. *Starnes*, il est
Ordonné, Que le dit Bill soit maintenant lu pour la troisième fois.
Le dit Bill est en conséquence lu pour la troisième fois.

La question est mise, ce Bill passera-t-il ?

Elle est résolue dans l'affirmative.

Ordonné, Que le greffier se rende à l'Assemblée Législative et informe cette
Chambre que le Conseil Législatif a passé ce Bill sans amendement.

L'ordre du jour étant appelé pour la prise en considération du rapport des
Bills privés sur le Bill (No. 107) intitulé : « Acte pour amender les actes se rapportant à l'incorporation de la compagnie du chemin de fer de la vallée des rivières
Missisquoi et Noire, »

Sur motion de l'honorable M. *Dionne*, il est
Ordonné, Que le dit rapport soit adopté.

Sur motion de l'honorable M. *Webb*, il est
Ordonné, Que le dit Bill tel qu'amendé soit maintenant lu pour la troisième
fois.

Le dit Bill tel qu'amendé est en conséquence lu pour la troisième fois.

La question est mise ce Bill tel qu'amendé passera-t-il ?

Elle est résolue dans l'affirmative.

Ordonné, Que le greffier se rende à l'Assemblée Législative et informe cette
Chambre que le Conseil Législatif a passé ce Bill avec un amendement auquel il
demande le concours de l'Assemblée Législative.

L'ordre du jour étant appelé pour la prise en considération du rapport
du comité des Bills Privés sur le Bill (No. 31) intitulé : « Acte pour autoriser
François Gosselin, de la paroisse de Sainte Claire, à prélever certains taux de
péage sur un pont qu'il a construit sur la rivière Chaudière, entre les paroisses
de Sainte-Marie, comté de Beauce, et Saint-Bernard, comté de Dorchester, et
pour d'autres fins, »

Sur motion de l'honorable M. *Dionne*, il est
Ordonné, Que le dit rapport soit adopté.

Sur motion de l'honorable M. *Couture*, il est
Ordonné, Que le dit Bill tel qu'amendé soit maintenant lu pour la troisième
fois.

Le dit Bill tel qu'amendé est en conséquence lu pour la troisième fois.

La question est mise, ce Bill tel qu'amendé passera-t-il ?

Elle est résolue dans l'affirmative.

Ordonné, Que le greffier se rende à l'Assemblée Législative et informe cette
chambre que le Conseil Législatif a passé ce Bill avec un amendement auquel il
demande le concours de l'Assemblée Législative.

L'ordre du jour étant appelé pour que la Chambre se forme en comité
général pour la prise en considération du Bill (No. 10) intitulé : « Acte pour cor-
riger une erreur cléricale dans le plan et le livre de renvoi de la paroisse de Ste-
Rose, »

La Chambre s'ajourne à loisir et se met en Comité Général sur le dit Bill.
Quelque temps après, la Chambre reprend sa séance.

L'honorable M. *Roy*, de la part du comité, fait rapport que le dit Bill a été examiné en entier et qu'il a été chargé de le rapporter à cette Chambre sans amendement.

Sur motion de l'honorable M. *Ross*, il est

Ordonné, Que le dit Bill soit maintenant lu pour la troisième fois.

Le dit Bill est en conséquence lu pour la troisième fois.

La question est mise, ce Bill passera-t-il ?

Elle est résolue dans l'affirmative.

Ordonné, Que le greffier se rende à l'Assemblée Législative et informe cette Chambre que le Conseil Législatif a passé ce Bill sans amendement.

L'ordre du jour étant appelé pour la seconde lecture du Bill (G) intitulé : « Acte décrétant que l'Édit du Roi de France Louis XV, de l'année 1743, enregistré au Conseil Supérieur, est la loi de cette province, »

Sur motion de l'honorable M. *Starnes*, il est

Ordonné, Que le dit ordre du jour soit continué à mercredi.

L'ordre du jour étant appelé pour la seconde lecture des amendements faits par l'Assemblée Législative au Bill (E) intitulé : « Acte pour incorporer « Les Sœurs de St-Joseph de St-Hyacinthe, »

Les dits amendements sont lus la deuxième fois par le greffier.

Et la question de concours étant mise sur iceux, la Chambre y a acquiescé.

Ordonné, Que le greffier se rende à l'Assemblée Législative et informe cette Chambre que le Conseil Législatif a agréé ses amendements à ce Bill.

Il est reçu un Message de l'Assemblée Législative par son Greffier, avec un Bill (No. 78) intitulé : « Acte pour incorporer « l'Hôpital Protestant des aliénés, » auquel elle demande le concours de cette Chambre.

Le dit Bill est lu pour la première fois.

Sur motion de l'honorable M. *Ferrier*, il est

Ordonné, Que le dit Bill soit lu pour la seconde fois mardi.

Il est reçu un message de l'Assemblée Législative par son Greffier, avec un Bill (No. 25) intitulé : « Acte pour incorporer la compagnie du chemin de fer de Montréal et Sorel, » informant cette Chambre que l'Assemblée Législative a agréé ses amendements à ce Bill.

Il est reçu un message de l'Assemblée Législative par son Greffier, avec un Bill (No. 23) intitulé : « Acte pour incorporer « l'Hôpital Notre-Dame » à Montréal, » informant cette Chambre que l'Assemblée Législative a agréé ses amendements à ce Bill.

Il est reçu un message de l'Assemblée Législative par son Greffier, avec un Bill (No. 28) intitulé : « Acte pour amender l'acte d'incorporation de la compagnie du chemin de fer de St-Jean et Sorel, » informant cette Chambre que l'Assemblée Législative a agréé ses amendements à ce Bill.

Alors, sur motion de l'honorable M. *Ferrier*, la chambre s'ajourne à lundi, à trois heures P. M.

Lundi, 13 Juin 1881.

Les Honorables Conseillers Législatifs présents, sont :

L'honorable *John Jones Ross*, Orateur.

Les honorables Messieurs

Archambeault,
Boucherville, de
Couture,
Dostaler,
Gaudet,
Gingras,
LaBruère, de
Lavolette,

Préaux,
Rémillard,
Roy,
Savage,
Starnes,
Villemure, de
Webb.

La pétition suivante est lue et reçue :

Des commissaires d'écoles de Notre-Dame de Hull, comté d'Ottawa, demandant de l'aide pour une maison d'école.

L'honorable M. *Archambeault*, du comité spécial auquel a été référé le Bill (D) intitulé : « Acte pour amender les dispositions du code civil et du code de la procédure civile concernant les lois d'hypothèque et d'enregistrement, » fait rapport que le dit Bill a été examiné en entier et qu'il le rapporte à cette Chambre avec certains amendements qu'il soumettra aussitôt que la Chambre voudra les recevoir.

Les dits amendements sont alors lus par le Greffier.

Ordonné, Que le dit rapport soit pris en considération demain.

L'honorable M. *Lavolette*, du comité des comptes contingents du Conseil Législatif présente son quatrième rapport.

Ordonné, Qu'il soit reçu et il est alors lu par le greffier comme suit, savoir :

CONSEIL LÉGISLATIF,

13 juin 1881.

Le comité spécial chargé d'examiner les comptes contingents de cette Chambre pour la présente session et de faire rapport sur iceux, a l'honneur de présenter son quatrième rapport :

Votre comité recommande que le salaire de M. A. Desjardins, écrivain, soit fixé à la somme de quatre piastres par jour pour la présente session.

Le tout humblement soumis,

J. G. LAVIOLETTE,
Président.

Sur motion de l'honorable M. *Lavolette*, il est

Ordonné, Que le dit rapport soit pris en considération demain.

L'honorable M. *de Boucherville* propose :

Que permission soit donnée à l'honorable M. *Wood* de s'absenter pour le reste de la session.

Et la question de concours étant mise sur la dite motion, elle est résolue dans l'affirmative.

Il est reçu un message de l'Assemblée Législative par son Greffier, avec un Bill (No. 76) intitulé. « Acte pour permettre à la « compagnie d'emmagasinage de Montréal » d'émettre du stock préférentiel, » auquel elle demande le concours de cette Chambre.

Le dit Bill est lu pour la première fois.

Sur motion de l'Honorable Mr. *de Boucherville*, il est
Ordonné, Que le dit Bill soit lu pour la seconde fois demain.

Il est reçu un message de l'Assemblée Législative par son greffier, avec un Bill (No. 95) intitulé : « Acte pour incorporer « l'Union sucrière franco-canadienne, » auquel elle demande le concours de cette Chambre.

Le dit Bill est lu pour la première fois.

Sur motion de l'honorable M. *Dostaler*, il est
Ordonné, Que le dit Bill soit lu pour la seconde fois demain.

Alors, sur motion de l'honorable M. *de Boucherville*, la chambre s'ajourne à à demain, 3 heures P. M.

Mardi, 14 Juin 1881.

Les Honorables Conseillers Législatifs présents, sont :

L'honorable *John Jones Ross*, Orateur.

Les honorables Messieurs

Archambeault,
Boucherville, de
Couture,
Dionne,
Dostaler,
Ferrier,
Gaudet,
Gingras,
Hearn,

La Bruère, de
Lavolette,
Proulx,
Prudhomme,
Rémillard,
Roy,
Savage,
Villemure, de
Webb.

Les pétitions suivantes sont séparément présentées et déposées sur la table :

Par l'honorable M. *Archambeault*, du rév. J. J. Guay et autres;

De Alonzo Wright, M. P., et autres ;

Par l'honorable M. *Ferrier*, de H. Welsh et autres ;

Par l'honorable M. *Webb*, de la compagnie du téléphone Bell ;

Par l'honorable M. *Ross*, de S. G. l'évêque des Trois-Rivières et autres.

L'honorable M. Dionne, du comité des Ordres Permanents et Bills Privés, présente son septième rapport.

Ordonné. Qu'il soit reçu ; et il est alors lu par le greffier comme suit, savoir :

CONSEIL LÉGISLATIF.

Bureau des Bills Privés,

Ce 14 juin 1881.

Le comité des ordres permanents et Bills privés a l'honneur de vous présenter ce qui suit comme son septième rapport.

Votre comité, après avoir examiné les requêtes suivantes, a trouvé qu'elles n'étaient pas de nature à exiger les avis requis par la 49^{ème} règle :

- Des habitants de Lochaber ;
- Des habitants de Lowell ;
- Des habitants de Stotsville ;
- Des habitants de South Georgetown ;
- Des habitants de la Grande Ligne ;
- Des habitants de Aylwin ;
- Des habitants de Salaberry de Valleyfield ;
- Des habitants de East Farnham ;
- Des habitants de Montréal, demandant tous des amendements à la loi des licences ;
- Des habitants de Dundee ;
- Des habitants de Gaspé et autres, demandant tous des amendements à la loi de l'instruction publique ;
- Des habitants de St-Jean-Baptiste de l'Ile Verte, s'opposant au changement du chef-lieu du district de Kamouraska ;
- De l'œuvre et fabrique de la paroisse de Notre-Dame de Montréal, demandant des amendements aux Bills Nos. 37 et 111.
- Des habitants de St. Agathe des Monts, de Ste. Lucie, de St. Jovite, de St. Faustin, comtés de Terrebonne, d'Argenteuil et de Montcalm, demandant la continuation de l'embranchement du chemin de fer Q. M. O. & O. de St. Jérôme à Ste. Agathe ;
- Des habitants des Trois-Pistoles, s'opposant au changement du chef-lieu du district de Kamouraska ;
- Des habitants de Whitton et de Gayhurst, comté de Compton, demandant de l'aide pour des chemins ;
- Des Commissaires d'écoles de Notre-Dame de Hull, comté d'Ottawa, demandant de l'aide pour une maison d'école.

Le tout respectueusement soumis.

E. DIONNE,
Président.

Sur motion de l'honorable M. Dionne, il est
Ordonné, Que le dit rapport soit adopté.

L'honorable M. Dionne, du comité des Ordres Permanents et Bills Privés, auquel a été référé le Bill (No. 77) intitulé : « Acte pour incorporer la compagnie de fibre, de Montréal, » fait rapport que le dit Bill a été examiné en entier et qu'il le rapporte à cette Chambre sans amendement.

Sur motion de l'honorable M. *Archambeault*, il est
Ordonné, Que le dit Bill soit lu une troisième fois maintenant.

Le dit Bill est en conséquence lu pour la troisième fois.

La question est mise, ce Bill passera-t-il ?

Elle est résolue dans l'affirmative.

Ordonné, Que le Greffier se rende à l'Assemblée Législative et informe cette Chambre que le Conseil Législatif a passé ce Bill sans amendement.

L'honorable M. *Dionne*, du comité des Ordres Permanents et Bills Privés, auquel a été référé le Bill (No. 72) intitulé : « Acte pour amender les actes d'incorporation de « l'Association Pharmaceutique de la Province de Québec, » et pour régler la vente des poisons, » fait rapport que le dit Bill a été examiné en entier et qu'il le rapporte à cette Chambre avec certains amendements qu'il soumettra aussitôt que la Chambre voudra les recevoir.

Ordonné, Que le dit rapport soit pris en considération demain.

L'honorable M. *Dionne*, du comité des ordres permanents et Bills Privés, auquel a été référé le Bill (No. 69) intitulé : « Acte pour amender les actes concernant la compagnie du chemin de fer du Sud-Est, » fait rapport que le dit Bill a été examiné en entier et qu'il le rapporte à cette Chambre sans amendement.

Sur motion de l'Honorable M. *Webb*, il est

Ordonné, Que le dit Bill soit lu une troisième fois maintenant.

Le dit Bill est en conséquence lu pour la troisième fois.

La question est mise, ce Bill passera-t-il ?

Elle est résolue dans l'affirmative.

Ordonné, Que le Greffier se rende à l'Assemblée Législative et informe cette Chambre que le Conseil Législatif a passé ce Bill sans amendement.

L'ordre du jour étant appelé pour la prise en considération du rapport du comité spécial sur le Bill (D) intitulé : « Acte pour amender les dispositions du code civil et du code de la procédure civile concernant les lois d'hypothèque et d'enregistrement, »

Sur motion de l'honorable M. *Archambeault*, il est

Ordonné, Que le dit rapport soit adopté.

Sur motion de l'honorable M. *Archambeault*, il est

Ordonné, Que le dit Bill soit maintenant lu la troisième fois.

Le dit Bill est en conséquence lu pour la troisième fois.

La question est mise, ce Bill tel qu'amendé passera-t-il ?

Elle est résolue dans l'affirmative.

Ordonné, Que le greffier se rende à l'Assemblée Législative et informe cette Chambre que le Conseil Législatif a passé ce Bill, auquel il demande le concours de l'Assemblée Législative.

L'ordre du jour étant appelé pour la prise en considération du quatrième rapport du comité des contingents,

Sur motion de l'honorable M. *Lavolette*, il est

Ordonné, Que le dit rapport soit adopté.

L'ordre du jour étant appelé pour la seconde lecture du Bill (No. 78) intitulé : « Acte pour incorporer « l'Hôpital protestant des aliénés, »

Sur motion de l'honorable M. *Ferrier*,

Le dit Bill est lu pour la seconde fois.

Sur motion de l'honorable M. *Ferrier*, il est
Ordonné, Que le dit Bill soit renvoyé au comité des ordres permanents et Bills
 privés.

L'ordre du jour étant appelé pour la seconde lecture du Bill (No. 76) intitulé :
 « Acte pour permettre à la « Compagnie d'emmagasinage de Montréal » d'émettre
 du stock préférentiel, »

Sur motion de l'honorable M. *de Boucherville*,
 Le dit Bill est lu pour la seconde fois.

Sur motion de l'honorable M. *de Boucherville*, il est
Ordonné, Que le dit Bill soit renvoyé au comité des Ordres Permanents et Bills
 Privés.

L'ordre du jour étant appelé pour la seconde lecture du Bill (No. 95) inti-
 tulé : « Acte pour incorporer l'Union Sucrière franco-canadienne, »

Sur motion de l'honorable M. *Dostaler*,
 Le dit Bill est lu pour la seconde fois.

Sur motion de l'honorable M. *Dostaler*, il est
Ordonné, Que le dit Bill soit renvoyé au comité des Ordres Permanents et Bills
 Privés.

Il est reçu un message de l'Assemblée Législative par son greffier, avec un
 Bill (No. 98) intitulé : « Acte pour ratifier les lettres-patentes émises en faveur de
 la compagnie d'abattoirs de Montréal et écarter tous doutes au sujet des pouvoirs
 de la dite compagnie, » auquel elle demande le concours de cette Chambre.

Le dit Bill est lu pour la première fois.

Sur motion de l'honorable M. *Archambeault*, il est
Ordonné, Que le dit Bill soit lu pour la seconde fois demain.

Il est reçu un message de l'Assemblée Législative par son greffier, avec un
 Bill (No. 11) intitulé : « Acte pour amender l'acte 16 Victoria ch. 65, intitulé :
 « Acte pour autoriser François Daigle et Alexis Dufresne, à exiger des péages sur
 un pont qu'ils ont construit sur la branche nord de la rivière Yamaska, » auquel
 elle demande le concours de cette Chambre.

Le dit Bill est lu pour la première fois.

Sur motion de l'honorable M. *de LaBruère*, il est
Ordonné, Que le dit Bill soit lu pour la seconde fois demain.

Il est reçu un message de l'Assemblée Législative par son Greffier, avec un
 Bill (No. 20) intitulé : « Acte autorisant l'échange et la vente de certains biens-fonds
 et immeubles substitués par les actes de donation de Duke Roberts en faveur
 d'Edward L. Roberts, de Silas Stewart Roberts et de leurs enfants, » auquel elle
 demande le concours de cette Chambre.

Le dit Bill est lu pour la première fois.

Sur motion de l'honorable M. *Archambeault*, il est
Ordonné, Que le dit Bill soit lu pour la seconde fois demain.

Il est reçu un message de l'Assemblée Législative par son Greffier, avec un
 Bill (No. 37) intitulé : « Acte pour amender l'acte incorporant « La compagnie du

chemin de fer de l'île de Montréal,» auquel elle demande le concours de cette Chambre.

Le dit Bill est lu pour la première fois.

Sur motion de l'honorable M. *Archambeault*, il est
Ordonné, Que le dit Bill soit lu pour la seconde fois demain.

Il est reçu un message de l'Assemblée Législative par son Greffier, avec un Bill (No. 93) intitulé : « Acte pour amender la charte de la cité de Montréal, » auquel elle demande le concours de cette Chambre.

Le dit Bill est lu pour la première fois.

Sur motion de l'honorable M. *Ferrier*, il est
Ordonné, Que le dit Bill soit lu pour la seconde fois demain.

Il est reçu un message de l'Assemblée Législative par son greffier, avec un Bill (No. 105) intitulé : « Acte pour incorporer la « Compagnie de téléphone de Québec et Lévis, » auquel elle demande le concours de cette Chambre.

Le dit Bill est lu pour la première fois.

Sur motion de l'honorable M. *Rémillard*, il est
Ordonné, Que le dit bill soit lu pour la seconde fois demain.

Il est reçu un message de l'Assemblée Législative par son greffier, avec un Bill (No. 107) intitulé : « Acte pour amender les actes se rapportant à l'incorporation de la compagnie du chemin de fer de la vallée des rivières Missisquoi et Noire, » informant cette chambre que l'Assemblée Législative a agréé ses amendements à ce Bill.

Il est reçu un message de l'Assemblée Législative par son Greffier, avec un Bill (No. 31) intitulé : « Acte pour autoriser François Gosselin, de la paroisse de Ste-Claire, à prélever certains taux de péage sur un pont qu'il a construit sur la rivière Chaudière, entre les paroisses de Ste-Marie, comté de Beauce, et St-Bernard, comté de Dorchester, et pour d'autres fins, » informant cette Chambre que l'Assemblée Législative a agréé ses amendements à ce Bill.

Alors, sur motion de l'honorable M. *Ferrier*, la chambre s'ajourne à demain, à 3 heures P. M.

Mercredi, 15 juin 1881.

Les Honorables Conseillers Législatifs présents, sont :

L'Honorable *John Jones Ross*, Orateur.

Les Honorables Messieurs

Archangeault,
Boucherville, de
Couture,
Dionne,
Dostaler,
Ferrier,
Gaudet,
Gingras,
Hearn,
La Bruère, de

Lavolette,
Proulx,
Prudhomme,
Rémillard,
Roy,
Savage,
Starnes,
Villemure, de
Webb.

Les pétitions suivantes sont présentées séparément et déposées sur la table :

Par l'honorable M. *Starnes*, du Révd. Charland et autres,

Du Révd. J. P. Leduc et autres ;

Par l'honorable M. *Prudhomme*, du Rév. Coallier et autres ;

Par l'honorable M. *de Villemure*, des habitants de St-Colomban,

Du Révd. Arnauld,

Des habitants de St-Hermas,

Du Révd. Thibodeau ;

Par l'honorable M. *Archangeault*, de l'Archevêque et des Evêques de la province de Québec,

Du recteur et des membres de l'Université-Laval ;

Par l'honorable M. *Ross*, du Révd. Dupuis et autres ;

Par l'honorable M. *Webb*, des habitants de Barford ;

Par l'honorable M. *Ferrier*, des habitants de Montréal (11 pétitions).

L'honorable M. *Archangeault*, du comité conjoint des impressions des deux chambres, présente son premier rapport.

Ordonné, Qu'il soit reçu et il est alors lu par le greffier comme suit, savoir :

Chambre de comité No. 7,

Québec, 14 juin 1881.

Premier rapport du sous-comité des impressions.

Votre sous-comité a l'honneur de faire rapport qu'il a examiné les documents suivants, et qu'il en recommande l'impression immédiate :

Document No. 15, demandant copie de tous ordres en conseil, correspondances et documents relatifs à la prorogation demandée par les porteurs de coupes de bois, du temps pour lequel des coupes de bois leur ont été accordées.

Document No. 16, demandant un état indiquant le montant dépensé dans chaque comté de la province, depuis le commencement de la présente année fiscale pour chemins de colonisation de première classe et pour ceux de seconde classe.

Document No. 18, demandant copie de toutes instructions données par le département des terres de la couronne aux agents et gardes forestiers, concernant la saisie de bois rond, bois carré et écorce depuis le 1er novembre dernier.

Document No. 21, demandant copie des ordres en conseil, correspondances et autres documents se rattachant à la nomination de L. O. Taillon, écuyer, comme commissaire de l'emprunt municipal.

Document No. 29 demandant un état constatant les argents perçus par chacun des agents et sous-agents des Terres de la Couronne provenant de la vente des terres du domaine public aux colons, dans les différentes parties de la province depuis l'année 1878 inclusivement jusqu'au premier mars dernier.

Document No. 30, demandant un état détaillé des sommes d'argent portées au débit du compte de construction et du matériel du chemin de fer de Q. M. O. & O., que l'on trouve, à l'état des comptes publics pour l'année financière expirée le 30 juin 1880.

Document No. 36, demandant la production d'un état comparatif des argents qui ont été dépensés à Québec et à Montréal, dans les ateliers et usines de ces deux endroits, pour confection de chars à passagers, chars à fret, et chars plate-forme.

Document No. 40, copie de tous ordres en Conseil, contrats écrits, ou résumés de toutes conventions verbales faits entre le Gouvernement ou aucun de ses membres, L. A. Sénécal, écuyer, ou autre personne pour et au nom du Gouvernement avec la Compagnie du chemin de fer du Sud-Est ou aucun de ses officiers ou employés, depuis le 1er novembre 1879, relativement à la location ou prêt de chars ou autre matériel roulant.

Document No. 51, copies de tous ordres en conseil, contrats, lettres, ordres et généralement de tous documents se rattachant à l'achat, construction, équipement et administration du chemin de fer de Lanoraie et Joliette.

Document No. 53, demandant copie de tous ordres en conseils, marchés, contrats, lettres, ordres et généralement de tous documents se rattachant directement ou indirectement à la construction, l'équipement et l'administration de l'embranchement du chemin de fer de Berthier.

Le tout respectueusement soumis,

(Signé),

F. G. MARCHAND,
Président.

Sur motion de l'honorable M. *Archambeault*, il est
Ordonné, Que le dit rapport soit adopté.

L'honorable M. *Archambeault*, du comité conjoint des impressions des deux
Chambres, présente son second rapport.

Ordonné, Qu'il soit reçu et il est alors lu par le greffier comme suit, savoir :

ASSEMBLÉE LÉGISLATIVE,

QUÉBEC, 15 juin 1881.

Chambre du Comité No. 7.

Deuxième rapport du Comité conjoint des impressions.

Votre Comité a l'honneur de soumettre à cette Chambre le rapport du Sous-Comité, recommandant l'impression immédiate des documents si mentionnés.

Votre Comité recommande de plus que les documents suivants, soient imprimés, sans délai, pour l'usage des députés de cette Chambre.

Document No. 22.

Réponse à une adresse en date du 3 Mai 1881, demandant :

1. Les montants payés par le gouvernement à L. A. Sénécal, écuyer, depuis le 1er Novembre 1879, comme surintendant du chemin de fer de Q. M. O. & O., soit comme salaire, soit comme commission, pour frais de voyage ou pour toute autre cause que ce soit ;

2. Les montants dépensés depuis le 1er novembre 1879, pour compléter l'équipement du dit chemin ;

3. La quantité de chars et de locomotives de toutes sortes achetés, faits et construits pour le dit chemin, depuis la date susdite ; avec le coût moyen de chacun ; le lieu où ils ont été faits et construits ;

4. Le nombre, les noms et les salaires annuels, mensuels, hebdomadaires ou journaliers de toutes les personnes actuellement employées sur le dit chemin ou généralement pour son administration.

Documents No. 23.

Réponse à une adresse en date du 5 mai 1881, demandant un état des recettes du chemin de fer de Q. M. O. & O., depuis le 1er janvier 1880 au 30 avril dernier, le dit état indiquant séparément pour chaque mois : 1. Le nombre de milles de chemin en opération ; 2. Les recettes provenant des passagers ; 3. Celles provenant du fret ; 4. Celles provenant des malles et de l'express.

Documents No. 23.

Réponse à une adresse en date du 5 mai 1881, demandant un état des recettes pour fret et transport des passagers sur le chemin de fer de Q. M. O. & O., depuis le 1er juillet 1880 jusqu'au 30 avril 1881.

Document No. 31.

Réponse à une adresse en date du 4 mai 1881, demandant copie de tout ordre en conseil, règlement, correspondances au sujet des droits de coupe de bois, depuis le 1er juillet 1880 jusqu'à ce jour.

Le tout respectueusement soumis,

F. G. MARCHAND,

Président.

Sur motion de l'honorable M. *Archambeault*, il est
Ordonné, Que le dit rapport soit adopté.

L'ordre du jour étant appelé pour la prise en considération du rapport du comité des Bills privés sur le Bill (No. 72) intitulé : « Acte pour amender les actes d'incorporation de l'Association Pharmaceutique de la Province de Québec, » et pour régler la vente des poisons, »

L'honorable M. *Fevrier* propose en amendement :

Que le dit rapport ne soit pas pris en considération maintenant.

Et la question de concours étant mise sur le dit amendement, elle est résolue dans l'affirmative.

Ordonné en conséquence.

L'ordre du jour étant appelé pour la seconde lecture du Bill (G) intitulé : « Acte décrétant que l'Édit du Roi de France Louis XV, de l'année 1743, enregistré au Conseil Supérieur, est la loi de cette province, »

Sur motion de l'honorable M. *Starnes*, il est
Ordonné, Que le dit ordre du jour soit continué à lundi.

L'ordre du jour étant appelé pour la seconde lecture du Bill (No. 98) intitulé : « Acte pour ratifier les lettres-patentes émises en faveur de la compagnie d'abattoirs de Montréal et écarter tous doutes au sujet des pouvoirs de la compagnie, »

Sur motion de l'honorable M. *Archambeault*, il est
Ordonné, Que le dit Bill soit lu la seconde fois maintenant.
Le dit Bill est en conséquence lu pour la seconde fois.

Sur motion de l'honorable M. *Archambeault*, il est
Ordonné, Que le dit Bill soit renvoyé au Comité des Ordres Permanents et Bills Privés.

L'ordre du jour étant appelé pour la seconde lecture du Bill (No. 11) intitulé : « Acte pour amender l'acte 16 Victoria, ch. 65, intitulé : « Acte pour autoriser François Daigle et Alexis Dufresne, à exiger des péages sur un pont qu'ils ont construit sur la branche nord de la rivière Yamaska, »

Sur motion de l'honorable M. *de LaBruère*, il est
Ordonné, Que le dit Bill soit lu pour la seconde fois maintenant.
Le dit Bill est en conséquence lu pour la seconde fois.

Sur motion de l'honorable M. *de LaBruère*, il est
Ordonné, Que le dit Bill soit renvoyé au Comité des Ordres Permanents et Bills Privés.

L'ordre du jour étant appelé pour la seconde lecture du Bill (No. 20) intitulé : « Acte autorisant l'échange et la vente de certains biens-fonds et immeubles substitués par les actes de donation de Duke Roberts en faveur d'Edward L. Roberts, de Silas Stewart Roberts et de leurs enfants, »

Sur motion de l'honorable M. *Archambeault*, il est
Ordonné, Que le dit Bill soit lu la seconde fois maintenant.
Le dit Bill est en conséquence lu pour la seconde fois.

Sur motion de l'honorable M. *Archambeault*, il est
Ordonné, Que le dit Bill soit renvoyé au comité des Ordres Permanents et Bills Privés.

L'ordre du jour étant appelé pour la seconde lecture du Bill (No. 37) intitulé : « Acte pour amender l'acte incorporant la compagnie du chemin de fer de l'île de Montréal, »

Sur motion de l'honorable M. *Archambeault*, il est
Ordonné, Que le dit Bill soit lu la seconde fois maintenant.
Le dit Bill est en conséquence lu pour la seconde fois.

Sur motion de l'honorable M. *Archambeault*, il est
Ordonné, Que le dit Bill soit renvoyé au Comité des Ordres Permanents et Bills
 Privés.

L'ordre du jour étant appelé pour la seconde lecture du Bill (No. 93) intitulé : « Acte pour amender la charte de la cité de Montréal, »

Sur motion de l'honorable M. *Ferrier*, il est
Ordonné, Que le dit Bill soit lu pour la seconde fois maintenant.
 Le dit Bill est en conséquence lu pour la seconde fois.

Sur motion de l'honorable M. *Ferrier*, il est
Ordonné, Que le dit Bill soit renvoyé au comité des ordres permanents et Bills
 Privés.

L'ordre du jour étant appelé pour la seconde lecture du Bill (No. 105) intitulé :
 « Acte pour incorporer la « Compagnie de téléphone de Québec et Lévis, »

Sur motion de l'honorable M. *Rémillard*, il est
Ordonné, Que le dit Bill soit lu la seconde fois maintenant.
 Le dit Bill est en conséquence lu pour la seconde fois.

Sur motion de l'honorable M. *Rémillard*, il est
Ordonné, Que le dit Bill soit renvoyé au comité des Ordres Permanents et
 Bills Privés.

Il est reçu un message de l'Assemblée Législative par son Greffier, avec un
 Bill (C) intitulé : « Acte pour incorporer « La compagnie de colonisation et de crédit
 des Cantons de l'Est, » informant cette chambre que l'Assemblée Législative a
 passé ce Bill avec certains amendements auxquels elle demande le concours du
 Conseil Législatif.

Les dits amendements sont alors lus par le Greffier deux fois, et la question
 de concours étant mise sur iceux, la Chambre y a acquiescé.

Ordonné, Que le Greffier se rende à l'Assemblée Législative et informe cette
 Chambre que le Conseil Législatif a agréé ses amendements à ce Bill.

Il est reçu un Message de l'Assemblée Législative par son Greffier, avec un
 Bill (No. 15) intitulé : « Acte concernant l'Université-Laval et la multiplication de
 ses chaires d'enseignement dans les arts et autres facultés dans les limites de la
 province de Québec, » auquel elle demande le concours de cette Chambre.

Le dit Bill est lu pour la première fois.

Sur motion de l'honorable M. *Archambeault*, il est
Ordonné, Que le dit Bill soit lu pour la seconde fois [vendredi].

Il est reçu un message de l'Assemblée Législative par son Greffier, avec un
 Bill (No. 30) intitulé : « Acte pour amender la charte du chemin de fer « Québec
 Central, » auquel elle demande le concours de cette chambre.

Le dit Bill est lu pour la première fois.

Sur motion de l'honorable M. *Webb*, il est
Ordonné, Que la 41^{ème} règle de cette chambre soit suspendue en ce qui concerne ce Bill.

Sur motion de l'honorable M. *Webb*, il est
Ordonné, Que le dit Bill soit lu la seconde fois maintenant.
 Le dit Bill est en conséquence lu pour la seconde fois.

Sur motion de l'honorable *M. Webb*, il est
Ordonné, Que le dit Bill soit renvoyé au comité des ordres permanents et Bills Privés.

Il est reçu un Message de l'Assemblée Législative par son Greffier, avec un Bill (No. 96) intitulé : « Acte pour incorporer « La compagnie canadienne de l'éclairage électrique, » auquel elle demande le concours de cette Chambre.

Le dit Bill est lu pour la première fois.

Sur motion de l'honorable *M. Starnes*, il est
Ordonné, Que la 41^{ème} règle de cette chambre soit suspendue en ce qui concerne ce Bill.

Sur motion de l'honorable *M. Starnes*, il est
Ordonné, Que le dit Bill soit lu pour la seconde fois maintenant.
 Le dit Bill est en conséquence lu pour la seconde fois.

Sur motion de l'honorable *M. Starnes*, il est
Ordonné, Que le dit Bill soit renvoyé au comité des Ordres Permanents et Bills Privés.

Alors, sur motion de l'honorable *M. Ferrier*, la Chambre s'ajourne à vendredi, à 3 heures P. M.

Vendredi, 17 Juin 1881.

Les Honorables Conseillers Législatifs présents, sont :

L'Honorable *John Jones Ross*, Orateur,

Les Honorables Messieurs

Archambeault,
Beaudry,
Boucherville, de
Bryson,
Couture,
Dionne,
Dostaler,
Ferrier,
Gaudet,
Gingras,
Hearn,

LaBruère, de
Laviolette,
Proulx,
Prudhomme,
Rémillard,
Roy,
Savage,
Starnes,
Villemure, de
Webb.

Les pétitions suivantes sont séparément présentées et déposées sur la table :

Par l'honorable *M. Roy*, du rév. *M. Durocher* et autres,

Des habitants de St-Charles,

Des habitants de St-Ours,

Des habitants de St-Pie (trois pétitions),

Des habitants de St-Aimé,

Du rév. *M. Desnoyers* et autres ;

Par l'honorable M. *Archambeault*, du rév. M. Corbeil et autres,

Des habitants de l'Épiphanie,

Du rév. M. Huot et autres,

Des habitants de St-Roch de l'Achigan,

Des habitants de St-Lin ;

Par l'honorable M. *Ferrier*, de H. Goyette et autres,

De Louis A. Lapointe et autres,

De F. Labadie, M. D., et autres,

De H. S. Beaudry et autres,

De S. Gaudry et autres,

De C. Bonacina et autres,

De F. X. Craig et autres,

De J. A. Thibault et autres,

De l'hon. L. T. Drummond et autres,

De E. Lalonde, M. D., et autres ;

Par l'honorable M. *Gaudet*, du Révd. L. Pothier et autres,

Des habitants de Plessisville ;

Par l'honorable M. *Starnes*, de A. B. Craig, M. D. et autres,

De J. B. Poupard et autres,

De Z. Boyer et autres,

Du Révd. Jasmin et autres,

De P. St. Jean, M. D. et autres,

De J. B. Brissette et autres,

De P. Robertson, M. D. et autres,

Du Révd. J. B. Bourget et autres,

De Victor Gauthier et autres,

Du Révd. E. Rochon et autres,

Du Révd. J. P. Bélanger et autres,

De J. A. Champagne et autres ;

Par l'honorable M. *Rémillard*, de Joseph Côté, M. D. et autres ;

Par l'honorable M. *de Villemure*, du Révd. M. Mireault,

Des habitants de la Longue-Pointe,
Des habitants de Ste-Thérèse,
Des habitants de Ste-Scholastique,
Du Révd. F. Birtz,
Du Révd. M. Geoffroy,
Du Révd. S. Théberge,
Des habitants de St-Augustin,
Des habitants de Ste-Adèle,
Des habitants de St-Placide,
Du Révd. A. Jodoin,
Des habitants du comté de Terrebonne ;
Par l'honorable M. *Webb*, de J. B. Johnston, M. D. et autres,
Du rév. F. E. Connolly et autres,
De R. S. Jacques, M. D. et autres,
De L. J. A. McMillan, M. D. et autres ;
Par l'honorable M. *Bryson*, de Hercule Trempe et autres,
De John A. Cameron et autres ;
Par l'honorable M. *De LaBruère*, des habitants de St. Charles,
Des habitants de Marieville,
Des habitants de Henriville,
Du rév. A. D. Limoges et autres,
Des habitants de St. Sébastien,
Des habitants de l'Ange-Gardien,
Des habitants de St. Hilaire,
Du rév. P. L. Paré ;
Par l'honorable M. *Dostaler*, des habitants de Lanoraie,
Des habitants de St. Cuthbert,
Du rév. M. Comeau,
Du rév. M. Gouin ;
Par l'honorable M. *de Boucherville*,
Du rév. J. Séguin et autres,

Du rév. P. Fortin et autres,

De A. E. Gervais et autres,

Du rév. G. Lamarche et autres,

De L. J. Normand et autres,

De Monseigneur Desautels et autres ;

Par l'honorable M. *Beaudry*, de A. B. Craig, M. D. et autres,

De M. Lescarbault et autres,

De Aristide Hébert et autres,

De C. J. Charlebois et autres,

De W. O. Donohue et autres,

De C. Bellerose et autres,

De Edmond Déroche et autres,

De Narcisse Roy et autres,

De C. Létourneau, fils, et autres,

De J. Provost et autres,

De A. A. Meunier, M. D., et autres,

De J. B. Laurin et autres,

De S. Tessier et autres,

De C. Lefebvre et autres,

De Hormisdas Auger et autres,

Des habitants de Montréal (cinquante-neuf pétitions) ;

Par l'honorable M. *Lavolette*, de L. Benoit M. D. et autres,

De Raymond Robert et autres ;

Par l'honorable M. *Savage*, de James Baker et autres.

Les pétitions suivantes sont lues et reçues :

Des habitants de Ripon, demandant des amendements à la loi des licences ;

De Alonzo Wright, M. P., président de la compagnie du chemin de fer de la vallée de la Gatineau, et de 1000 autres demandant de l'aide pour un chemin de fer ;

Des officiers et des membres de la loge royale Victoria, demandant des amendements à la loi des licences ;

De la compagnie de Téléphone de Bell, demandant la passation d'un acte confirmant la troisième section de l'acte passé par le parlement du Canada, 43 Vict., chap. 67, intitulé : « Acte pour incorporer la compagnie de Téléphone du Canada ;

De Sa Grandeur Monseigneur des Trois Rivières, demandant des amendements à la loi des licences.

L'honorable M. *Dionne*, du comité des Ordres Permanents et Bills Privés, auquel a été référé le Bill (No. 78) intitulé : « Acte pour incorporer l'Hôpital protestant des aliénés, » fait rapport que le dit Bill a été examiné en entier et qu'il le rapporte à cette Chambre sans amendement.

Sur motion de l'honorable M. *Ferrier*, il est
Ordonné, Que le dit Bill soit lu une troisième fois maintenant.

Le dit Bill est en conséquence lu pour la troisième fois.

La question est mise, ce Bill passera-t-il ?

Elle est résolue dans l'affirmative.

Ordonné, Que le Greffier se rende à l'Assemblée Législative et informe cette Chambre que le Conseil Législatif a passé ce Bill sans amendement.

L'honorable M. *Dionne*, du comité des Ordres Permanents et Bills Privés, auquel a été référé le Bill (No. 105) intitulé : « Acte pour incorporer la « Compagnie de téléphone de Québec et Lévis, » fait rapport que le dit Bill a été examiné en entier et qu'il le rapporte à cette Chambre avec certains amendements qu'il soumettra à cette Chambre aussitôt qu'elle le désirera.

Les dits amendements sont alors lus par le greffier.

Ordonné, Que le dit rapport soit pris en considération à la prochain séance.

L'honorable M. *Dionne*, du comité des Ordres Permanents et Bills Privés, auquel a été référé le Bill (No. 30) intitulé : « Acte pour amender la charte de la compagnie du chemin de fer « Québec Central, » fait rapport que le dit Bill a été examiné en entier et qu'il le rapporte à cette Chambre sans amendement.

Sur motion de l'honorable M. *Webb*, il est

Ordonné, Que le dit Bill soit lu une troisième fois maintenant.

Le dit Bill est en conséquence lu pour la troisième fois.

La question est mise, ce Bill passera-t-il ?

Elle est résolue dans l'affirmative.

Ordonné, Que le Greffier se rende à l'Assemblée Législative, et informe cette Chambre que le Conseil Législatif a passé ce Bill sans amendement.

L'honorable M. *Dionne*, du comité des Ordres Permanents et Bills Privés, auquel a été référé le Bill (No. 95) intitulé : « Acte pour incorporer l'« Union Sucrière franco-canadienne, » fait rapport que le dit Bill a été examiné en entier et qu'il le rapporte à cette Chambre sans amendement.

Sur motion de l'honorable M. *Dostaler*, il est

Ordonné, Que le dit Bill soit lu une troisième fois maintenant.

Le dit Bill est en conséquence lu pour la troisième fois.

La question est mise, ce Bill passera-t-il ?

Elle est résolue dans l'affirmative.

Ordonné, Que le Greffier se rende à l'Assemblée Législative et informe cette Chambre que le Conseil Législatif a passé ce Bill sans amendement.

L'honorable M. *Dionne* du comité des Ordres Permanents et Bills Privés, auquel a été référé le Bill (No. 20) intitulé : « Acte autorisant l'échange et la vente de certains biens fonds et immeubles substitués par les actes de donation du Duke Roberts en faveur d'Edward L. Roberts, de Silas Stewart Roberts et de leurs enfants, » fait rapport que le dit Bill a été examiné en entier et qu'il le rapporte à cette Chambre avec certains amendements qu'il soumettra aussitôt que la Chambre voudra les recevoir.

Les dits amendements sont alors lus par le Greffier.

Ordonné, Que le dit rapport soit pris en considération à la prochaine séance.

L'Honorable M. *Dionne*, du comité des Ordres Permanents et Bills privés, auquel a été référé le Bill (No 76) intitulé : « Acte pour permettre à la « compagnie d'emmagasiner de Montréal, » d'émettre du stock préférentiel, » fait rapport que le dit Bill a été examiné en entier et qu'il le rapporte à cette Chambre sans amendement.

Sur motion de l'honorable M. *de Boucherville*, il est

Ordonné, Que le dit Bill soit maintenant lu pour la troisième fois.

Le dit Bill est en conséquence lu pour la troisième fois.

La question est mise, ce Bill passera-t-il ?

Elle est résolue dans l'affirmative.

Ordonné, Que le greffier se rende à l'Assemblée Législative et informe cette Chambre que le Conseil Législatif a passé ce Bill sans amendement.

L'ordre du jour étant appelé pour la seconde lecture du Bill (No. 15) intitulé : « Acte concernant l'Université Laval et la multiplication de ses chaires d'enseignement dans les arts et autres facultés, dans les limites de la province de Québec, »

Sur motion de l'honorable M. *Archambeault*,

Le dit Bill est lu pour la seconde fois.

Sur motion de l'honorable M. *Archambeault*, il est

Ordonné, Que le dit Bill soit renvoyé au comité des Ordres Permanents et Bills Privés.

Il est reçu un message de l'Assemblée Législative par son greffier avec un Bill (H) intitulé : « Acte pour incorporer « Le Club des marchands de Québec, » informant cette chambre que l'Assemblée Législative a passé ce Bill avec certains amendements auxquels elle demande le concours du Conseil Législatif.

Il est reçu un message de l'Assemblée Législative par son Greffier, avec un Bill (No. 3) intitulé : « Acte concernant les maîtres et serviteurs, » informant cette chambre que l'Assemblée Législative a agréé ses amendements à ce Bill.

Il est reçu un message de l'Assemblée Législative par son Greffier, avec un Bill (No. 97) intitulé : « Acte pour confirmer les droits de propriété de Jean Olivier Chevreuil, dans les lots connus et désignés sous les numéros officiels 104, 105 et 110, du cadastre de la paroisse de Sainte-Anne-du-Bout-de-l'Isle, dans le comté de Jacques-Cartier, » auquel elle demande le concours de cette Chambre.

Le dit Bill est lu pour la première fois.

Sur motion de l'honorable M. *Starnes*, il est

Ordonné, Que la 41ème règle de cette Chambre soit suspendue en ce qui concerne ce Bill.

Sur motion de l'honorable M. *Starnes*, il est

Ordonné, Que le dit Bill soit lu la seconde fois maintenant.

Le dit Bill est en conséquence lu pour la seconde fois.

Sur motion de l'honorable M. *Starnes*, il est

Ordonné, Que le dit Bill soit renvoyé au comité des Ordres Permanents et Bills Privés.

Il est reçu un message de l'Assemblée Législative par son Greffier, avec un Bill (No. 87) intitulé : « Acte pour amender la loi des licences de Québec de 1878, » auquel elle demande le concours de cette Chambre.

Le dit Bill est lu pour la première fois.

Sur motion de l'honorable M. Ross, il est
Ordonné, Que le dit Bill soit lu pour la seconde fois lundi.

Il est reçu un message de l'Assemblée Législative par son Greffier, avec un Bill (No. 32) intitulé : « Acte autorisant Dame Marie Anne Claire Symes, épouse de Napoléon Hugues Charles Marie Ghislain Maret, Marquis de Bassano, héritière instituée en vertu du testament de son père, feu George Burns Symes, écuyer, assistée de son époux et du curateur à la substitution créée par le dit testament, à changer certains placements actuellement faits, » auquel elle demande le concours de cette chambre.

Le dit Bill est lu pour la première fois.

Sur motion de l'honorable M. Ferrier, il est
Ordonné, Que la 41^{ème} règle de cette chambre soit suspendue en ce qui concerne ce Bill.

Sur motion de l'honorable M. Ferrier, il est
Ordonné, Que le dit Bill soit lu pour la seconde fois maintenant.
Le dit Bill est en conséquence lu pour la seconde fois.

Sur motion de l'honorable M. Ferrier, il est
Ordonné, Que le dit Bill soit renvoyé au comité des Ordres Permanents et Bills Privés.

Il est reçu un message de l'Assemblée Législative par son greffier, avec un Bill (No. 102) intitulé : « Acte pour autoriser le barreau de la province de Québec à admettre Marie Joseph Edmour Chagnon, à la profession de procureur et d'avocat, » auquel elle demande le concours de cette Chambre.

Le dit Bill est lu pour la première fois.

Sur motion de l'honorable M. de LaBruère, il est
Ordonné, Que la 41^{ème} règle de cette Chambre soit suspendue en ce qui concerne ce Bill.

Sur motion de l'honorable M. de LaBruère, il est
Ordonné, Que le dit Bill soit lu pour la seconde fois maintenant.
Le dit Bill est en conséquence lu pour la seconde fois.

Sur motion de l'honorable M. de LaBruère, il est
Ordonné, Que le dit Bill soit renvoyé au comité des Ordres Permanents et Bills privés.

Alors, sur motion de l'honorable M. Ferrier, la chambre s'ajourne à lundi, à 3 heures P. M.

Lundi, 20 Juin 1881.

Les Honorables Conseillers Législatifs présents, sont :

L'honorable *John Jones Ross*, Orateur.

Les honorables Messieurs

Archambeault,
Beaudry,
Boucherville, de
Bryson,
Couture,
Dionne,
Dostaler,
Ferrier,
Gaudet,
Gingras,
Hearn,

LaBruère, de
Laviolette,
Proulx,
Prudhomme,
Rémillard,
Roy,
Savage,
Starnes,
Villemure, de
Webb.

Les pétitions suivantes sont présentées séparément et déposées sur la table :

Par l'honorable M. *Ross*, de Onésime Décôteau et autres,

Du Révd. L. Guillemette et autres,

Du Révd. C. Bellemare et autres,

De Chs. Deguise et autres ;

Par l'honorable M. *de LaBruère*, de S. Pagnuelo et autres ;

Par l'honorable M. *Couture*, des habitants de St-Georges ;

Par l'honorable M. *Ferrier*, de A. B. Craig, M. D. et autres ;

Par l'honorable M. *Beaudry*, de P. A. C. Muuro, M. D. et autres,

De A. Senécal,

De S. Pagnuelo et autres,

De John Smart et autres,

Du Révd. Ed. Brunel et autres,

Du Révd. M. Poulin et autres,

Du Révd. Alf. Tassé et autres,

Des habitants de St-Eustache,

Du Révd. A. St-Jean et autres,

Des habitants de St-Sauveur,

De H. E. Langis et autres,

Des habitants de Montréal (cinquante pétitions) ;

Par l'honorable M. *Proulx*, du rév. M. Barolet,

Du rév. M. Roberge,

Du rév. M. Tessier.

Les pétitions suivantes sont lues et reçues :

Des Révds. MM. Charland, Descarriers, Lachapelle, prêtres, et autres de Beauharnois, s'opposant à la passation du Bill demandé par l'Université Laval ;

Du Révd. M. Leduc et autres de Ste.-Agnès de Dundee, s'opposant à la passation du Bill demandé par l'Université Laval ;

Du Révd. M. Coaillier, prêtre, curé de St.-Zotique et autres, s'opposant au Bill demandé par l'Université Laval ;

Des habitants de St.-Colomban, s'opposant à la passation du bill demandé par l'Université Laval ;

Du Révd. M. Arnauld, prêtre, et autres, de Ste-Marguerite du Lac Masson, s'opposant à la passation du Bill demandé par l'Université-Laval ;

Des habitants de St-Hermas, s'opposant à la passation du Bill demandé par l'Université-Laval ;

Du Révd. M. Thibodeau, curé de St-Agathe et autres, s'opposant à la passation du Bill demandé par l'Université-Laval ;

De S. G. Mgr. Taschereau, Archevêque de Québec ; de Messieurs Langevin, évêque de Rimouski ; Fabre, évêque de Montréal, Racine, évêque de Sherbrooke ; Duhamel, évêque d'Ottawa ; Moreau, évêque de St-Hyacinthe ; Racine, évêque de Chicoutimi, appuyant tous le Bill demandé par l'Université-Laval ;

Du Recteur et des membres de l'Université Laval, appuyant le projet de loi concernant la multiplication des chaires d'enseignement dans la Province de Québec ;

Des Révds. MM. Dupuis et LeMaire, de Ste-Anne de la Pêrade ; Saucier, curé de St-Alexis ; Guillemette, curé, et Beudet, vicaire, de St-Stanislas ; Rheault, curé, Agapit Legris ; Narien Tessier, prêtre, des Trois-Rivières ; des habitants de Batiscan, du Cap de la Magdelaine, de St-Paulin et autres, s'opposant à la passation du Bill demandé par l'Université Laval ;

Du Révd. M. LeBlanc, curé de St-Hermenégilde de Beaufort et autres, s'opposant à la passation du Bill demandé par l'Université Laval ;

De Monseigneur Vinet, prêtre, ancien curé ; du Révérend M. Gravel, prêtre, ex-curé de la Prairie ; du Révérend M. Leclerc, de St-Jean de Dieu ; du Révérend M. Laporte, curé de la Longue-Pointe ; du Révérend M. Vinet, curé du Sault au Récollet ; de James Mullaly et des habitants de Montréal, s'opposant à la passation du Bill demandé par l'Université Laval.

L'honorable M. *Dionne*, du comité des Ordres Permanents et Bills Privés, présente son huitième rapport.

Ordonné, Qu'il soit reçu, et il est alors lu par le greffier comme suit, savoir :

CONSEIL LÉGISLATIF.

BUREAU DES BILLS PRIVÉS.

Ce 20 juin 1881.

Le comité des Ordres Permanents et Bills Privés a l'honneur de vous présenter ce qui suit comme son huitième rapport :

Votre comité, après avoir examiné les requêtes suivantes, a trouvé qu'elles n'étaient pas de nature à exiger les avis requis par la 49^{ème} règle;

De Alonzo Wright, M. P., président de la compagnie de chemin de fer de la Vallée de la Gatineau, et de 1000 autres, demandant de l'aide pour un chemin de fer;

Des officiers et des membres de la loge Royale Victoria;

Des habitants de Ripon;

De S. G. Monseigneur des Trois-Rivières et autres, demandant tous des amendements à la loi des licences.

Votre comité, après avoir examiné la requête suivante, a trouvé que les avis requis n'avaient pas été donnés.

De la compagnie de Téléphone de Bell, demandant la passation d'un acte confirmant la troisième section de l'acte passé par le parlement du Canada 43 Vict., chap. 67, intitulé : « Acte pour incorporer la compagnie de Téléphone du Canada.

Votre comité a trouvé de plus que cette requête a été présentée après l'expiration du temps limité pour recevoir des pétitions pour Bills Privés.

E. DIONNE,

Prés. Com. B. P.

Sur motion de l'honorable M. Dionne, il est
Ordonné, Que le dit rapport soit adopté.

L'honorable M. Dionne, du comité des Ordres Permanents et Bills Privés, auquel a été référé le Bill (No. 97) intitulé : « Acte pour confirmer les droits de propriété de Jean Olivier Chevreuil, dans les lots connus et désignés sous les numéros officiels 104, 105 et 110, du cadastre de la paroisse de Sainte-Anne-du-Bout-de-l'Isle, dans le comté de Jacques-Cartier, » fait rapport que le dit Bill a été examiné en entier et qu'il le rapporte à cette Chambre sans amendement.

Sur motion de l'Honorable M. Starnes, il est
Ordonné, Que le dit Bill soit lu une troisième fois maintenant.

Le dit Bill est en conséquence lu pour la troisième fois.

La question est mise, ce Bill passera-t-il ?

Elle est résolue dans l'affirmative.

Ordonné, Que le Greffier se rende à l'Assemblée Législative et informe cette Chambre que le Conseil Législatif a passé ce Bill sans amendement.

L'honorable M. Dionne, du comité des Ordres Permanents et Bills Privés, auquel a été référé le Bill (No. 96) intitulé : « Acte pour incorporer « La compagnie canadienne de l'éclairage électrique, » fait rapport que le dit Bill a été examiné en entier et qu'il le rapporte à cette Chambre avec certains amendements qu'il soumettra à cette Chambre aussitôt qu'elle le désirera.

Les dits amendements sont alors lus par le greffier.

Sur motion de l'honorable M. Dionne, il est

Ordonné, Que le dit rapport soit pris en considération demain.

L'honorable M. Dionne, du comité des Ordres Permanents et Bills Privés, auquel a été référé le Bill (No. 98) intitulé : « Acte pour ratifier les lettres-

patentes émises en faveur de la compagnie d'abattoirs de Montréal et écarter tous doutes au sujet des pouvoirs de la compagnie, » fait rapport que le dit Bill a été examiné en entier et qu'il le rapporte à cette Chambre sans amendement.

Sur motion de l'honorable M. *Starnes*, il est

Ordonné, Que le dit Bill soit lu une troisième fois maintenant.

Le dit Bill est en conséquence lu pour la troisième fois.

La question est mise, ce Bill passera-t-il ?

Elle est résolue dans l'affirmative.

Ordonné, Que le Greffier se rende à l'Assemblée Législative et informe cette Chambre que le Conseil Législatif a passé ce Bill sans amendement.

L'honorable M. *Dionne*, du comité des Ordres Permanents et Bills Privés, auquel a été référé le Bill (No. 32) intitulé : « Acte autorisant Dame Marie Anne Claire Symes, épouse de Napoléon Hugues Charles Marie Ghislain Maret, Marquis de Bassano, héritière instituée en vertu du testament de son père, feu George Burns Symes, écuyer, assistée de son époux et du curateur à la substitution créée par le dit testament, à changer certains placements actuellement faits, » fait rapport que le dit Bill a été examiné en entier et qu'il le rapporte à cette Chambre sans amendement.

Sur motion de l'honorable M. *Ferrier*, il est

Ordonné, Que le dit Bill soit lu une troisième fois maintenant.

Le dit Bill est en conséquence lu pour la troisième fois.

La question est mise, ce Bill passera-t-il ?

Elle est résolue dans l'affirmative.

Ordonné, Que le Greffier se rende à l'Assemblée Législative et informe cette Chambre que le Conseil Législatif a passé ce Bill sans amendement.

L'honorable M. *Dionne*, du comité des Ordres Permanents et Bills Privés, auquel a été référé le Bill (No. 102) intitulé : « Acte pour autoriser le barreau de la province de Québec, à admettre Marie Joseph Edmour Chagnon, à la profession de procureur et d'avocat, » fait rapport que le dit Bill a été examiné en entier et qu'il le rapporte à cette Chambre sans amendement.

Sur motion de l'honorable M. *de LaBruère*, il est

Ordonné, Que le dit bill soit lu une troisième fois maintenant.

Le dit bill est en conséquence lu pour la troisième fois.

La question est mise, ce bill passera-t-il ?

Elle est résolue dans l'affirmative.

Ordonné, Que le greffier se rende à l'Assemblée Législative et informe cette Chambre que le Conseil Législatif a passé ce Bill sans amendement.

L'honorable *Orateur* met devant la Chambre la réponse à une adresse en date du 9 juin courant, à Son Honneur le lieutenant-gouverneur, le priant de faire mettre devant cette Chambre tous documents et toute correspondance qui peut avoir eu lieu entre le gouvernement et les officiers de la « Compagnie du chemin de fer de la rive sud et de tunnel » relativement à la proclamation qui vient d'être émise donnant au Bill force de loi.

Sur motion de l'honorable M. *Gingras*, il est

Ordonné. Que les amendements faits par l'Assemblée Législative au Bill (H) intitulé : « Acte pour incorporer « Le Club des marchands de Québec, » soient maintenant pris en considération.

Les dits amendements sont alors lus par le Greffier deux fois, et la question de concours étant mise sur iceux, la Chambre y a acquiescé.

Ordonné, Que le greffier se rende à l'Assemblée Législative et informe cette Chambre que le Conseil Législatif a agréé ses amendements à ce Bill.

L'ordre du jour étant appelé pour la prise en considération du rapport du comité des Bills Privés sur le Bill (No. 105) intitulé : « Acte pour incorporer la « Compagnie de téléphone de Québec et Lévis, »

Les amendements au dit Bill sont lus de nouveau par le Greffier.

Et la question de concours étant mise sur iceux, la Chambre y a acquiescé.

Sur motion de l'honorable M. *Rémillard*, il est

Ordonné, Que le dit Bill tel qu'amendé soit lu la troisième fois maintenant.

Le dit Bill tel qu'amendé est en conséquence lu pour la troisième fois.

La question est mise, ce Bill tel qu'amendé passera-t-il ?

Elle est résolue dans l'affirmative.

Ordonné, Que le greffier se rende à l'Assemblée Législative et informe cette chambre que le Conseil Législatif a passé ce Bill avec certains amendements, auxquels il demande le concours de l'Assemblée Législative.

L'ordre du jour étant appelé pour la prise en considération du rapport du comité des Bills privés sur le Bill (No. 20) intitulé : « Acte autorisant l'échange et la vente de certains biens fonds et immeubles substitués par les actes de donation de Duke Roberts en faveur d'Edward L. Roberts, de Silas Stewart Roberts et de leurs enfants, »

Les amendements au dit Bill sont lus de nouveau par le greffier, et la question de concours étant mise sur iceux, la Chambre y a acquiescé.

Sur motion de l'honorable M. *Archambeault*, il est

Ordonné, Que le dit Bill tel qu'amendé soit lu pour la troisième fois maintenant.

Le dit Bill tel qu'amendé est en conséquence lu pour la troisième fois.

La question est mise ce Bill tel qu'amendé passera-t-il ?

Elle est résolue dans l'affirmative.

Ordonné, Que le greffier se rende à l'Assemblée Législative et informe cette Chambre que le Conseil Législatif a passé ce Bill avec certains amendements auxquels il demande le concours de l'Assemblée Législative.

L'ordre du jour étant appelé pour la seconde lecture du Bill (G) intitulé : « Acte décrétant que l'Edit du Roi de France Louis XV, de l'année 1743, enregistré au Conseil Supérieur, est la loi de cette province, »

L'honorable M. *Archambeault* propose en amendement :

Que le dit Bill ne soit pas lu pour la seconde fois maintenant, mais d'hui en trois mois.

Et la question de concours étant mise sur le dit amendement, elle est résolue dans l'affirmative.

L'ordre du jour étant appelé pour la seconde lecture du Bill (No. 87) intitulé : « Acte pour amender la loi des licences de Québec de 1878, »

Sur motion de l'honorable M. *Ross*, il est

Ordonné, Que le dit ordre du jour soit continué à demain.

Il est reçu un message de l'Assemblée Législative par son Greffier, avec un Bill (No. 21) intitulé : « Acte autorisant le Barreau de la province de Québec à admettre Joseph Eugène Lépine au nombre de ses membres, au quel elle demande le concours de cette Chambre.

Le dit Bill est lu pour la première fois.

Alors, sur motion de l'honorable M. *Rémillard*, il est
Ordonné, Que le dit Bill soit lu pour la seconde fois demain.

Il est reçu un message de l'Assemblée Législative par son Greffier, avec un Bill (No. 112) intitulé : « Acte pour incorporer « l'Institut Canadien-français de Lévis, » auquel elle demande le concours de cette Chambre.

Le dit Bill est lu pour la première fois.

Sur motion de l'honorable M. *Couture*, il est
Ordonné, Que le dit Bill soit lu pour la seconde fois demain.

Il est reçu un message de l'Assemblée Législative par son Greffier, avec un Bill (No. 115) intitulé : « Acte pour permettre de cadastrer le No. 18 du quartier Saint-Laurent, dans la cité de Montréal, » auquel elle demande le concours de cette Chambre.

Le dit Bill est lu pour la première fois.

Sur motion de l'honorable M. *Ross*, il est
Ordonné, Que le dit Bill soit lu pour la seconde fois demain.

Il est reçu un message de l'Assemblée Législative par son greffier, avec un Bill (No. 5) intitulé : « Acte pour amender « l'acte d'incorporation des compagnies à fonds social, » (31 Vict., chap. 25), » auquel elle demande le concours de cette Chambre.

Le dit Bill est lu pour la première fois.

Sur motion de l'honorable M. *Ross*, il est
Ordonné, Que le dit bill soit lu pour la seconde fois demain.

Il est reçu un Message de l'Assemblée Législative par son Greffier, avec un Bill (No. 4) intitulé : « Acte pour amender l'acte des clauses générales des compagnies à fonds social, (31 Vict., chap. 24,) » auquel elle demande le concours de cette Chambre.

Le dit Bill est lu pour la première fois.

Sur motion de l'honorable M. *Ross*, il est
Ordonné, Que le dit Bill soit lu pour la seconde fois demain.

Il est reçu un message de l'Assemblée Législative par son Greffier, avec un Bill (No. 17) intitulé : « Acte pour incorporer le bureau d'agence d'immeubles de Montréal, » auquel elle demande le concours de cette Chambre.

Le dit Bill est lu pour la première fois.

Sur motion de l'honorable M. *Starnes*, il est
Ordonné, Que le dit Bill soit lu pour la seconde fois demain.

Il est reçu un message de l'Assemblée Législative par son greffier, avec un Bill (No. 39) intitulé : « Acte pour annexer à la municipalité des townships unis de Stoneham et Tewkesbury certaine partie de la paroisse de St-Edmond de Stoneham, » auquel elle demande le concours de cette Chambre.

Le dit Bill est lu pour la première fois.

Sur motion de l'honorable M. *Gingras*, il est
Ordonné, Que le dit Bill soit lu pour la seconde fois demain.

Il est reçu un message de l'Assemblée Législative par son Greffier, avec un Bill (No. 123) intitulé : « Acte pour amender l'acte 43-44 Vict., ch. 3, intitulé : « Acte concernant la division du département de l'agriculture et des travaux publics, » auquel elle demande le concours de cette Chambre.

Le dit Bill est lu pour la première fois.

Sur motion de l'honorable M. *Ross*, il est
Ordonné, Que le dit Bill soit lu pour la seconde fois demain.

Il est reçu un message de l'Assemblée Législative par son greffier, avec un Bill (No. 141) intitulé : « Acte pour amender l'acte de cette province 43-44 Vict., chapitre 19, intitulé : « Acte concernant les officiers publics de la Province de Québec, » auquel elle demande le concours de cette Chambre.

Le dit Bill est lu pour la première fois.

Sur motion de l'Honorable M. *Ross*, il est
Ordonné, Que le dit Bill soit lu pour la seconde fois demain.

Il est reçu un message de l'Assemblée Législative par son Greffier, avec un Bill (No. 109) intitulé : « Acte pour constituer la paroisse de Saint-Louis, située partie dans le comté de Richelieu et partie dans le comté de Saint-Hyacinthe, en municipalité et pour l'annexer au comté de Richelieu, » auquel elle demande le concours de cette Chambre.

Le dit Bill est lu pour la première fois.

Sur motion de l'honorable M. *Roy*, il est
Ordonné, Que le dit Bill soit lu la seconde fois demain.

Il est reçu un message de l'Assemblée Législative par son greffier, avec un Bill (No. 68) intitulé : « Acte ordonnant la réouverture d'une route dans la paroisse St-Georges de Henryville dans le comté d'Iberville, » auquel elle demande le concours de cette Chambre.

Le dit Bill est lu pour la première fois.

Sur motion de l'honorable M. *de LaBruère*, il est
Ordonné, Que le dit Bill soit lu pour la seconde fois demain.

Il est reçu un message de l'Assemblée Législative par son greffier, avec un Bill (No. 90) intitulé : « Acte pour déclarer obligatoires certaines dispositions faites par les commissaires d'école de la paroisse de St-Lin pour l'établissement d'une école modèle ou académie pour les filles, » auquel elle demande le concours de cette Chambre.

Le dit Bill est lu pour la première fois.

Sur motion de l'honorable M. *Archambeault*, il est
Ordonné, Que le dit Bill soit lu pour la seconde fois demain.

Il est reçu un message de l'Assemblée Législative par son Greffier, avec un Bill (No. 75) intitulé : « Acte pour faciliter le paiement de la dette encourue et des dépenses à faire pour la construction de l'église catholique de la paroisse de St.-J.-an-Baptiste de Montréal, et pour amender l'acte 43-44 Victoria, chapitre 37, » auquel elle demande le concours de cette Chambre.

Le dit Bill est lu pour la première fois.

Sur motion de l'honorable M. *Starnes*, il est
Ordonné, Que le dit Bill soit lu pour la seconde fois demain.

Alors, sur motion de l'honorable M. *Ferrier*, la chambre s'ajourne à demain, à
 3 heures P. M.

Mardi, 21 Juin 1881.

Les Honorables Conseillers Législatifs présents, sont :

L'honorable *John Jones Ross*, Orateur.

Les honorables Messieurs

Archambeault,
Beaudry,
Boucherville, de
Bryson,
Couture,
Dionne,
Dostaler,
Ferrier,
Gaudet,
Gingras,
Hearn,

La Bruère, de
Laviolette,
Panet,
Proulx,
Prudhomme,
Rémillard,
Roy,
Savage,
Villemure, de
Webb.

Les pétitions suivantes sont lues et reçues :

Du Révd. M. Durocher et autres ;
 Des habitants de St-Charles ;
 Des habitants de St-Ours ;
 Des habitants de St-Pie ;
 Des habitants de St-Pie ;
 Des habitants de St-Pie ;
 Des habitants de St-Aimé ;
 Du Révd. M. Desnoyer et autres, de St-Pie ;
 Du Révd. M. Corbeil, prêtre, curé, et du maire de St-Calixte ;
 Des habitants de l'Épiphanie ;
 Du Révérend M. Ls. Jos. Huot ;
 Des habitants de St-Lin ;
 Des habitants de St-Roch L'Achigan ;
 Des habitants de St-Roch ;
 Des habitants de Montréal, Montréal-Ouest et Montréal-Centre ;
 Du rév. M. Ls. Pothier ;
 Des habitants de Plessisville ;
 Des habitants de South Durham, de Massonville, de Ste-Cécile de Milton et
 de Sherbrooke ;
 Des habitants de Hull, St-André Avelin, de Papineauville, de St-André, de
 St-André d'Argenteuil, de St Andrews, de Templeton, d'Ottawa, de Châteauguay,
 de Ste-Cécile, de St Urbain ;
 Du Dr. Craig et autres, de Montréal ;

Des habitants de St-Valère, s'opposant tous à la passation du Bill demandé par l'Université Laval ;

Des habitants de Masham, demandant de l'aide pour la colonisation ;

Des habitants du comté de Terrebonne ;

Du rév. M. A. Jodoin ;

Des habitants de Ste-Placide ;

Du maire de Ste-Adèle et autres ;

Des habitants de St-Augustin ;

Du rév. J. S. Thivierge et autres ;

Du révd. M. Geoffroy et autres ;

Du révd. M. F. Birtz et autres, de St-Jean-Baptiste de Montréal ;

Des habitants de Ste-Scholastique ;

Des habitants de Ste-Thérèse ;

Des habitants de Longue-Pointe ;

Du révd. M. M. Mireault ;

Des habitants de Napierreville ;

Des habitants de Sherrington ;

Des habitants de St-Bruno ;

Des habitants de Contrecoeur ;

Des habitants de St-Basile-le-Grand ;

Des habitants de Longueuil ;

Des habitants de Varennes ;

Des habitants de Verchères, s'opposant tous à la passation du Bill demandé par l'Université-Laval ;

Des habitants du comté de Gaspé, demandant des amendements à la loi de l'Instruction Publique ;

De Hormidas Auger et autres de Montréal ;

De C. Lefebvre et autres ;

De C. Tessier et autres ;

De Jean-Baptiste Laurin et autres ;

Du Dr. Meunier et autres ;

De Jos. Provost et autres ;

De Charles Létourneaux, fils, et autres ;

De Narcisse Roy dit Desjardins et autres ;

De Edmond Desroches, et autres ;

De C. Bellerose et autres ;

De W. O. Donohue et autres ;

De C. J. Charlebois et autres ;

De Aristide Hébert dit Lecomte ;

De M. Lescarbeault et autres de Montréal ;

Des habitants de Montréal, (soixante-neuf pétitions) s'opposant tous au Bill demandé par l'Université Laval ;

Du Révd. M. P. L. Paré, prêtre, et autres ;

Des habitants de St-Hilaire ;

Des habitants de l'Ange Gardien de Rouville ;

Des habitants de St-Sébastien ;

Du Révd. A. D. Limoges et autres, de Rouville ;

Des habitants de Henriville ;

Des habitants de Marieville ;

Des habitants de St-Charles ;

Des Révds. MM. Gouin, Hamelin et autres, de la Baie du Febvre ;

Du Révd. M. Comeau et autres, de St Ursule ;

Des habitants de St-Cuthbert ;

Des habitants de Lanoraie, s'opposant tous à la passation du Bill demandé par l'Université Laval.

L'honorable M. Dionne, du comité des Ordres Permanents et Bills Privés, présente son neuvième rapport :

Ordonné, Qu'il soit reçu, et il est alors lu par le Greffier comme suit, savoir :

BUREAU DES BILLS PRIVÉS.

Ce 21 juin 1881.

Le Comité des Ordres Permanents et Bills Privés, a l'honneur de vous présenter ce qui suit comme son neuvième rapport.

Votre comité, après avoir examiné les requêtes suivantes, a trouvé qu'elles n'étaient pas de nature à exiger les avis requis par la 49^{ème} règle.

De Monseigneur Vinet, prêtre, ancien curé ; du Révérend Gravel, prêtre, ex-curé de Laprairie ; du Révérend M. Leclerc, de St-Jean de Dieu ; du Révérend M. Laporte, curé de la Longue Pointe ; du Révérend M. Vinet, curé du Sault-au-Récollet ; de James Mullaly et autres ;

Des Révérends MM. Dupnis et Lemire de Ste-Anne de la Pérade ; Lavoie, curé de St-Alexis ; Guillemette, curé, et Beaudet, vicaire de St-Stanislas ; Rheault, curé, Agapit Legris et Narcisse Tessier, prêtres, des Trois Rivières ; des habitants de Batiscan, du Cap de la Magdeleine, de St-Paulin et autres ;

Du Révérend M. Leduc et autres de Ste-Agnès de Dundee ;

Des Révérends MM. Charland, Descarries, Lachapelle, prêtres et autres de Beauharnois ;

Des habitants de St-Colomban ;

Du Révérend M. Leblanc, curé, de St-Herménégilde de Beauford et autres ;

Du Révérend M. Arnauld, prêtre, et autres de Ste-Marguerite du Lac Masson ;

Des habitants de St-Hermas ;

Du Révd. M. Thibodeau, curé de St-Agathe et autres ;

Du révérend M. Coallier, curé de St-Zotique, et autres, s'opposant tous au Bill demandé par l'Université Laval ;

De Sa Grandeur Monseigneur Taschereau, archevêque de Québec, de Mgr. Langevin, évêque de Rimouski, de Mgr. Fabre, évêque de Montréal, de Mgr. Racine, évêque de Sherbrooke, de Mgr. Duhamel, évêque d'Ottawa, de Mgr. Moreau, évêque de St-Hyacinthe, de Mgr. Racine, évêque de Chicoutimi, appuyant tous le Bill demandé par l'Université Laval.

Votre comité, après avoir examiné la requête suivante, a trouvé que les avis avaient été donnés :

Du recteur et des membres de l'Université Laval, demandant la passation du Bill concernant la multiplication des chaires d'enseignement dans la province de Québec.

Votre comité recommande que cette pétition soit rapportée, bien qu'elle n'ait pas été présentée dans les délais fixés pour la réception des pétitions pour Bills privés.

Le tout respectueusement soumis.

E. DIONNE,
Prés. C. B. P.

Sur motion de l'honorable M. *Dionne*,
Le dit rapport est adopté sur division.

L'honorable M. *Dionne*, du comité des Ordres Permanents et Bills Privés, auquel a été référé le Bill (No. 11) intitulé : « Acte pour amender l'acte 16 Victoria, ch. 65, intitulé : « Acte pour autoriser François Daigle et Alexis Dufresne, à exiger des péages sur un pont qu'ils ont construit sur la branche nord de la rivière Yamaska, » fait rapport que le dit Bill a été examiné en entier et qu'il le rapporte à cette Chambre sans amendement.

Sur motion de l'honorable M. *de La Bruère*, il est
Ordonné, Que le dit Bill soit lu pour la troisième fois maintenant.
Le dit bill est en conséquence lu pour la troisième fois.
La question est mise, ce Bill passera-t-il ?
Elle est résolue dans l'affirmative.

Ordonné, Que le Greffier se rende à l'Assemblée Législative et informe cette Chambre que le Conseil Législatif a passé ce Bill sans amendement.

L'honorable M. *Dionne*, du comité des Ordres Permanents et Bills Privés, auquel a été référé le Bill (No. 37) intitulé : « Acte pour amender l'Acte incorporant « la compagnie du chemin de fer de l'Île de Montréal, » fait rapport que le dit Bill a été examiné en entier et qu'il le rapporte à cette Chambre avec un amendement qu'il soumettra à cette Chambre aussitôt qu'elle le désirera.

Le dit amendement est alors lu par le Greffier.

Sur motion de l'honorable M. *Dionne*, il est
Ordonné, Que le dit rapport soit pris en considération demain.

L'honorable M. *Dionne*, du comité des ordres permanents et Bills Privés, auquel a été référé le Bill (No. 93) intitulé : « Acte pour amender la charte de la cité de Montréal, » fait rapport que le dit Bill a été examiné en entier et qu'il le rapporte à cette chambre avec certains amendements qu'il soumettra à cette chambre aussitôt qu'elle le désirera.

Les dits amendements sont alors lus par le greffier deux fois, et la question de concours étant mise sur iceux, la chambre y a acquiescé.

Sur motion de l'honorable M. *Beaudry*, il est
Ordonné, Que le dit Bill tel qu'amendé soit lu la troisième fois demain.

L'honorable M. *Dionne*, du comité des Ordres Permanents et Bills Privés, auquel a été référé le Bill (No. 15) intitulé : « Acte concernant l'Université-Laval et la multiplication de ses chaires d'enseignement dans les arts et autres facultés, dans les limites de la province de Québec, » fait rapport que le dit Bill a été examiné en entier et qu'il le rapporte à cette Chambre sans amendement.

Sur motion de l'honorable M. *Archambeault*, il est
Ordonné, Que le dit rapport soit pris en considération demain.

L'honorable M. *Gingras* propose :—Que l'honoraire de cent piastres déposé entre les mains du Greffier des Bills Privés sur le Bill (H) intitulé : « Acte pour incorporer « le club des marchands de Québec, » soit remis à qui de droit, moins les frais de traduction et d'impression.

Et la question de concours étant mise sur la dite motion, elle est résolue dans la négative.

L'ordre du jour étant appelé pour la prise en considération du comité des Bills Privés sur le Bill (No. 96) intitulé : « Acte pour incorporer la « Compagnie canadienne de l'éclairage électrique, »

Sur motion de l'honorable M. *Dionne*, il est

Ordonné, Que le dit rapport soit adopté.

Les amendements au dit Bill sont alors lus par le greffier une deuxième fois, et la question de concours étant mise sur iceux, la chambre y a acquiescé.

Sur motion de l'Honorable M. *Starnes*, il est

Ordonné, Que le dit Bill tel qu'amendé soit lu la troisième fois maintenant.

Le dit bill tel qu'amendé est en conséquence lu pour la troisième fois.

La question est mise, ce bill tel qu'amendé passera t-il ?

Elle est résolue dans l'affirmative.

Ordonné, Que le greffier se rende à l'Assemblée Législative et informe cette Chambre que le Conseil Législatif a passé ce Bill avec certains amendements auxquels il demande le concours de l'Assemblée Législative.

L'ordre du jour étant appelé pour la seconde lecture du Bill (No 87) intitulé : « Acte pour amender la loi des licences de Québec de 1878, »

Sur motion de l'honorable M. *Ross*, il est

Ordonné, Que le dit Bill soit lu pour la seconde fois.

Le dit Bill est en conséquence lu pour la seconde fois.

Sur motion de l'honorable M. *Ross*, il est

Ordonné, Que le dit Bill soit renvoyé à un Comité général de toute la chambre pour demain.

L'ordre du jour étant appelé pour la seconde lecture du Bill (No. 115) intitulé : « Acte pour permettre de cadastrer le No. 18 du quartier St-Laurent, dans la cité de Montréal, »

Sur motion de l'honorable M. *Ross*, il est

Ordonné, Que le dit Bill soit lu pour la seconde fois.

Le dit Bill est en conséquence lu pour la seconde fois.

Sur motion de l'honorable M. *Ross*, il est

Ordonné, Que le dit Bill soit renvoyé à un comité général de toute la Chambre pour demain.

L'ordre du jour étant appelé pour la seconde lecture du Bill (No. 5) intitulé : « Acte pour amender « l'Acte d'incorporation des compagnies à fonds soc Vict., chap. 25, »

Sur motion de l'Honorable Mr. *Ross*, il est

Ordonné, Que le dit Bill soit lu pour la seconde fois.

Le dit Bill est en conséquence lu pour la seconde fois.

Sur motion de l'honorable M. *Ross*, il est

Ordonné, Que le dit Bill soit renvoyé à un Comité général de toute la Chambre pour demain.

L'ordre du jour étant appelé pour la seconde lecture du Bill (No. 4) intitulé : « Acte pour amender l'acte des clauses générales des compagnies à fonds social, » (31 Vict., ch. 24),

Sur motion de l'Honorable M. *Ross*, il est

Ordonné, Que le dit Bill soit lu pour la seconde fois.

Le dit Bill est en conséquence lu pour la seconde fois.

Sur motion de l'honorable M. Ross, il est
Ordonné, Que le dit Bill soit renvoyé à un comité général de toute la Chambre
 pour demain.

L'ordre du jour étant appelé pour la seconde lecture du Bill (No 123) intitulé : « Acte pour amender l'acte 43-44 Vict., ch. 3, intitulé : « Acte concernant la division du département de l'agriculture et des travaux publics, »

Sur motion de l'honorable M. Ross, il est
Ordonné, Que le dit Bill soit lu pour la seconde fois.
 Le dit Bill est en conséquence lu pour la seconde fois.

Sur motion de l'honorable M. Ross, il est
Ordonné, Que le dit Bill soit renvoyé à un comité général de toute la chambre
 pour demain.

L'ordre du jour étant appelé pour la seconde lecture du Bill (No. 141) intitulé :
 « Acte pour amender l'acte de cette province 43-44 Vict., chapitre 19, intitulé :
 « Acte concernant les officiers publics de la province de Québec, »

Sur motion de l'honorable M. Ross, il est
Ordonné, Que le dit Bill soit lu pour la seconde fois.
 Le dit Bill est en conséquence lu pour la seconde fois.

Sur motion de l'honorable M. Ross, il est
Ordonné, Que le dit Bill soit renvoyé à un comité général de toute la chambre
 pour demain.

L'ordre du jour étant appelé pour la seconde lecture du Bill (No. 21) intitulé :
 « Acte autorisant le Barreau de la Province de Québec à admettre Joseph
 Eugène Lépine, au nombre de ses membres, »

Sur motion de l'honorable M. Rémillard, il est
Ordonné, Que le dit Bill soit lu la seconde fois maintenant.
 Le dit Bill est en conséquence lu pour la seconde fois.

Sur motion de l'honorable M. Rémillard, il est
Ordonné, Que le dit Bill soit renvoyé au comité des ordres permanents et Bills
 privés.

L'ordre du jour étant appelé pour la seconde lecture du Bill (No. 112) intitulé :
 « Acte pour incorporer l'Institut Canadien-français de Lévis, »

Sur motion de l'honorable M. Couture, il est
Ordonné, Que le dit Bill soit lu la seconde fois maintenant.
 Le dit Bill est en conséquence lu pour la seconde fois.

Sur motion de l'honorable M. Couture, il est
Ordonné, Que le dit Bill soit renvoyé au comité des Ordres Permanents et Bills
 Privés.

L'ordre du jour étant appelé pour la seconde lecture du Bill (No. 17) intitulé :
 « Acte pour incorporer le bureau d'agence de Montréal, »

Sur motion de l'honorable M. Starnes, il est
Ordonné, Que le dit Bill soit lu la seconde fois maintenant.
 Le dit Bill est en conséquence lu pour la seconde fois.

Sur motion de l'honorable M. *Starnes*, il est
Ordonné, Que la 58ème règle de cette Chambre soit suspendue en ce qui concerne ce Bill.

Sur motion de l'honorable M. *Starnes*, il est
Ordonné, Que le dit Bill soit renvoyé au comité des Ordres Permanents et Bills Privés.

L'ordre du jour étant appelé pour la seconde lecture du Bill (No. 39) intitulé :
 « Acte pour annexer à la municipalité des townships unis de Stoneham et Tewkesbury, certaine partie de la paroisse de St-Edmond de Stoneham, »

Sur motion de l'honorable M. *Gingras*, il est
Ordonné, Que le dit Bill soit lu la seconde fois maintenant.
 Le dit Bill est en conséquence lu pour la seconde fois.

Sur motion de l'honorable M. *Gingras*, il est
Ordonné, Que le dit Bill soit renvoyé au comité des Ordres Permanents et Bills Privés.

L'ordre du jour étant appelé pour la seconde lecture du Bill (No. 109) intitulé :
 « Acte pour constituer la paroisse de St-Louis, située partie dans le comté de Richelieu et partie dans le comté de St-Hyacinthe, en municipalité et pour l'annexer au comté de Richelieu, »

Sur motion de l'honorable M. *Roy*, il est
Ordonné, Que le dit Bill soit lu la seconde fois maintenant.
 Le dit Bill est en conséquence lu pour la seconde fois.

Sur motion de l'honorable M. *Roy*, il est
Ordonné, Que le dit Bill soit renvoyé au Comité des Ordres Permanents et Bills Privés.

L'ordre du jour étant appelé pour la seconde lecture du Bill (No. 68) intitulé :
 « Acte ordonnant la réouverture d'une route dans la paroisse St-Georges de Henryville dans le comté d'Iberville, »

Sur motion de l'honorable M. *de LaBruère*, il est
Ordonné, Que le dit Bill soit lu la seconde fois maintenant.
 Le dit Bill est en conséquence lu pour la seconde fois.

Sur motion de l'honorable M. *de LaBruère*, il est
Ordonné, Que la 58e règle de cette Chambre soit suspendue en ce qui concerne ce Bill.

Sur motion de l'honorable M. *de LaBruère*, il est
Ordonné, Que le dit Bill soit renvoyé au comité des Ordres Permanents et Bills Privés.

L'ordre de jour étant appelé pour la seconde lecture du Bill (No. 90) intitulé :
 « Acte pour déclarer obligatoires certaines dispositions faites par les commissaires d'école de la paroisse de St-Lin pour l'établissement d'une école modèle ou académie pour les filles, »

Sur motion de l'honorable M. *Archambeault*, il est
Ordonné, Que le dit Bill soit lu la seconde fois maintenant.
 Le dit Bill est en conséquence lu pour le seconde fois.

Sur motion de l'honorable M. *Archambeault*, il est
Ordonné, Que le dit Bill soit renvoyé au comité des Ordres Permanents et Bills
Privés.

L'ordre du jour étant appelé pour la seconde lecture du Bill (No. 75) intitulé :
« Acte pour faciliter le paiement de la dette encourue et des dépenses à faire pour
la construction de l'église catholique de la paroisse St-Jean-Baptiste de Montréal,
et pour amender l'acte 43-44 Victoria, chapitre 37, »

Sur motion de l'honorable M. *Laviolette*, il est
Ordonné, Que le dit Bill soit lu la seconde fois maintenant.
Le dit Bill est en conséquence lu pour la seconde fois.

Sur motion de l'honorable M. *Laviolette*, il est
Ordonné, Que la 58ème règle de cette Chambre soit suspendue en ce qui con-
cerne ce Bill.

Sur motion de l'honorable M. *Laviolette*, il est
Ordonné, Que le dit Bill soit renvoyé au comité des Ordres Permanents et
Bills Privés.

Il est reçu un message de l'Assemblée Législative par son Greffier, avec un
Bill (No. 149) intitulé : « Acte amendant un acte de la présente session, intitulé :
« Acte pour amender l'acte d'incorporation de la compagnie du chemin de fer de
St.-Jean à Sorel, » auquel elle demande le concours de cette chambre.

Le dit Bill est lu pour la première fois.

Sur motion de l'Honorable M. *Laviolette*, il est
Ordonné, Que les 41ème et 58ème règles de cette chambre soient suspendues
en ce qui concerne ce Bill.

Sur motion de l'Honorable M. *Laviolette*, il est
Ordonné, Que le dit Bill soit lu la seconde fois maintenant.
Le dit Bill est en conséquence lu pour la seconde fois.

Sur motion de l'Honorable M. *Laviolette*, il est
Ordonné, Que le dit Bill soit renvoyé au comité des Ordres Permanents et Bills
Privés.

Il est reçu un message de l'Assemblée Législative par son Greffier, avec un
Bill (No. 16) intitulé : « Acte pour autoriser les syndics de la paroisse de St-
Gabriel de Stratford à faire un nouvel acte de répartition, » auquel elle demande
le concours de cette Chambre.

Le dit Bill est lu pour la première fois.

Sur motion de l'honorable M. *Webb*, il est
Ordonné, Que les 41ème et 58ème règles de cette Chambre soient suspen-
dus en ce qui concerne ce Bill.

Sur motion de l'honorable M. *Webb*, il est
Ordonné, Que le dit Bill soit lu la seconde fois maintenant. ○
Le dit Bill est en conséquence lu pour la seconde fois.

Sur motion de l'honorable M. *Webb*, il est
Ordonné, Que le dit Bill soit renvoyé au comité des Ordres Permanents et Bills
Privés.

Il est reçu un message de l'Assemblée Législative par son Greffier, avec un
Bill (No. 34) intitulé : « Acte concernant la Compagnie d'assurance mutuelle

contre le feu de la cité de Montréal, et pour d'autres fins, » auquel elle demande le concours de cette Chambre.

Le dit Bill est lu pour la première fois.

Sur motion de l'honorable M. *Beaudry*, il est
Ordonné, Que les 41^{ème} et 58^{ème} règles de cette Chambre soient suspendues en ce qui concerne ce Bill.

Sur motion de l'honorable M. *Beaudry*, il est
Ordonné, Que le dit Bill soit lu la seconde fois maintenant.
Le dit Bill est en conséquence lu pour la seconde fois.

Sur motion de l'honorable M. *Beaudry*, il est
Ordonné, Que le dit Bill soit renvoyé au comité des Ordres Permanents et Bills Privés.

Il est reçu un Message de l'Assemblée Législative par son Greffier, avec un Bill (No. 113) intitulé : « Acte pour amender l'acte 42-43 Vict, chap. 39, intitulé : « Acte pour établir des compagnies d'assurance mutuelle, » auquel elle demande le concours de cette Chambre.

Le dit Bill est lu pour la première fois.

Sur motion de l'honorable M. *de LaBruère*, il est
Ordonné, Que le dit Bill soit lu pour la seconde fois demain.

Alors, sur motion de l'honorable M. *Panel*, la chambre s'ajourne à demain, à 3 heures P. M.

Mercredi, 22 juin 1881.

Les Honorables Conseillers Législatifs présents, sont :

L'Honorable *John Jones Ross*, Orateur.

Les Honorables Messieurs

Archambeault,
Beaudry,
Boucherville, de
Bryson,
Couture,
Dionne,
Dostaler,
Ferrier,
Gaudet,
Gingras,

Hearn,
La Bruère, de
Lavolette,
Proulx,
Prudhomme,
Rémillard,
Roy,
Savage,
Villemure, de
Webb.

La pétition suivante est présentée et déposée sur la table :

Par l'honorable M. *Starnes*, de George Elliot et autres.

Les pétitions suivantes sont lues et reçues :

Des habitants de la Pointe du Lac ;
Du rév. M. Guillemette et autres, de St-Stanislas de Champlain ;
Du rév. M. Bellemare et autres, de St-Boniface ;
Des habitants de Ste-Geneviève de Batiscan ;
De S. Paguelo, C. R., et autres, de Montréal, s'opposant tous à la passation du bill demandé par l'Université Laval ;

Des habitants de St-George, demandant des amendements à la loi des licences ;
Du Dr. Craig et autres, de Montréal, désavouant leurs signatures obtenues en 1877, en faveur de l'Université Laval, et s'opposant à la passation du Bill demandé par l'Université Laval ;

De Evariste Langis et autres, étudiants en médecine ;

De M. D'Odet D'Orsonnens, C. M. M. D., L. D. Chevalier de St-Grégoire le Grand et autres, de Montréal ;

Des habitants de Montréal ;

De A. Sénécal et autres, de Montréal ;

De S. Pagnuelo C. R. et autres, de Montreal ;

De Niltemberg et autres, de Montréal ;

Du Révd. Alfred Tassé, prêtre, curé de St-Cyprien ;

Du Révd. M. Ed. Brunel, vic. d'Arthabaska et autres ;

Du Révd. M. Poulin, curé de Ste-Philomène et autres, d'Hochelaga ;

Des habitants de St-Eustache ;

Du Révd. A. St. Jean, ptre. et autres ;

Des habitants de St-Sauveur ;

Des habitants de Montréal, quarante-neuf requêtes ;

Du Révd. M. Roberge, du Révd. M. Perrièreault et autres d'Yamaska ;

Du Révd. M. Tessier, curé de Ste-Sophie ;

Du Révd. M. Barolet et autres de Ste-Eulalie, s'opposant tous à la passation du Bill demandé par l'Université Laval.

L'honorable M. *Dionne*, du comité des Ordres Permanents et Bills Privés, auquel a été référé le Bill (No. 34) intitulé : « Acte concernant la compagnie d'assurance mutuelle contre le feu de la cité de Montréal, et pour d'autres fins, » fait rapport que le dit Bill a été examiné en entier et qu'il le rapporte à cette chambre avec certains amendements qu'il soumettra à cette chambre aussitôt qu'elle le désirera.

Les dits amendements sont alors lus par le greffier.

Sur motion de l'honorable M. *Dionne*, il est

Ordonné, Que le dit rapport soit pris en considération demain.

L'honorable M. *Dionne*, du comité des Ordres Permanents et Bills Privés, auquel a été référé le Bill (No. 75) intitulé : « Acte pour faciliter le paiement de la dette encourue et des dépenses à faire pour la construction de l'église catholique de la paroisse St-Jean-Baptiste de Montréal, et pour amender l'acte 43-44 Victoria, chapitre 37, » fait rapport que le dit Bill a été examiné en entier et qu'il le rapporte à cette Chambre sans amendement.

Sur motion de l'honorable M. *Lavolette*, il est

Ordonné, Que le dit Bill soit lu une troisième fois maintenant.

Le dit Bill est en conséquence lu pour la troisième fois.

La question est mise, ce Bill passera-t-il ?

Elle est résolue dans l'affirmative.

Ordonné, Que le Greffier se rende à l'Assemblée Législative et informe cette Chambre que le Conseil Législatif a passé ce Bill sans amendement.

L'honorable M. *Dionne*, du comité des Ordres Permanents et Bills Privés, auquel a été référé le Bill (No. 16) intitulé : « Acte pour autoriser les syndicats de la paroisse de St-Gabriel de Stratford à faire un nouvel acte de répartition, » fait rapport que le dit Bill a été examiné en entier et qu'il le rapporte à cette chambre avec un amendement qu'il soumettra à cette chambre aussitôt qu'elle le désirera.

Le dit amendement est alors lu par le Greffier.

Sur motion de l'honorable M. *Dionne*, il est

Ordonné, Que le dit rapport soit pris en considération demain.

L'honorable M. *Dionne*, du comité des Ordres Permanents et Bills Privés, auquel a été référé le Bill (No. 68) intitulé : « Acte ordonnant la réouverture d'une route dans la paroisse St-Georges de Henryville, dans le comté d'Iberville, » fait rapport que le dit Bill a été examiné en entier et qu'il le rapporte à cette Chambre sans amendement.

Sur motion de l'honorable M. *de LaBruère*, il est
Ordonné, Que le dit Bill soit lu une troisième fois maintenant.

Le dit Bill est en conséquence lu pour la troisième fois.

La question est mise, ce Bill passera-t-il ?

Elle est résolue dans l'affirmative.

Ordonné, Que le Greffier se rende à l'Assemblée Législative et informe cette Chambre que le Conseil Législatif a passé ce Bill sans amendement.

L'Honorable M. *Dionne*, du comité des Ordres Permanents et Bills Privés, auquel a été référé le Bill (No. 149) intitulé : « Acte amendant un acte de la présente session, intitulé : « Acte pour amender l'acte d'incorporation de la compagnie du chemin de fer de St Jean à Sorel, » fait rapport que le dit Bill a été examiné en entier et qu'il le rapporte à cette Chambre sans amendement.

Sur motion de l'Honorable M. *Lavolette*, il est
Ordonné, Que le dit Bill soit lu une troisième fois maintenant.

Le dit Bill est en conséquence lu pour la troisième fois.

La question est mise, ce Bill passera-t-il ?

Elle est résolue dans l'affirmative.

Ordonné, Que le Greffier se rende à l'Assemblée Législative et informe cette Chambre que le Conseil Législatif a passé ce Bill sans amendement.

L'Honorable M. *Archangeault*, du comité conjoint des impressions des deux chambres, présente son troisième rapport.

Ordonné, Qu'il soit reçu et il est alors lu par le Greffier comme suit, savoir :

ASSEMBÉE LÉGISLATIVE.

Chambre de comité No. 7,

Québec, 22 juin 1881.

Troisième rapport du comité conjoint des impressions.

Votre comité a l'honneur de faire rapport qu'il a examiné les documents suivants, et qu'il en recommande l'impression immédiate :

Document No. 56.—Réponse à une adresse en date du 2 juin 1881, demandant copies de la requête présentée au Lieutenant-Gouverneur en Conseil en faveur de l'établissement, aux Trois-Rivières, d'une école normale.

Copie du mémoire accompagnant la dite requête ainsi que la réponse de M. l'abbé H. A. Verreau à ce sujet.

Copie de la réponse de S. G. Mgr. Laflèche aux remarques de M. l'abbé H. A. Verreau.

Ainsi que le complément à la dite adresse mis devant la chambre le 20 juin 1881.

Document No. 57.—Réponse à une adresse en date du 11 mai 1881, demandant un état indiquant :

1. Le montant net touché sur l'emprunt français, et à quelle date les versements à compte ont été effectués ?

2. Le montant des débetures émises sur le dit emprunt et la date où l'émission a eu lieu.

3. Le montant d'intérêt payé à la Province sur les parties de l'emprunt qui n'ont pas été versées à la date fixée par le contrat.

4. Les frais encourus pour la négociation du dit emprunt, pour graver les débetures et les imprimer, pour les transmettre en Europe, pour transmettre ici les fonds provenant de l'emprunt, avec indication des personnes, à qui tous ces frais ont été payés, le montant payé à chacune et la cause pour laquelle il a été payé.

Document No. 59.—Réponse à une adresse en date du 6 juin 1881, demandant copies des Ordres en Conseil passés depuis le 1er novembre 1879, relativement à la compagnie du chemin de fer de Lévis à Kennébec.

Document No. 64.—Réponse à une adresse en date du 15 juin 1881, demandant copie du rapport de W. Shanly, écr.; relativement au Tunnel entre Hochelaga et Longueuil; aussi copies de tous autres rapports d'ingénieurs sur le même sujet, et de tous autres arrangements faits entre le Gouvernement et la compagnie du chemin de fer de la Rive Sud et du Tunnel, au sujet du passage des trains ou des chars du chemin de fer de Québec, Montréal, Ottawa et Occidental dans le dit Tunnel.

Votre comité recommande aussi l'achat de trois cents (300) copies du Rapport de M. l'arpenteur Genest sur le tracé du chemin de fer du St. Laurent des Basses Laurentides et du Saguenay.

Le tout respectueusement soumis,

F. G. MARCHAND,

Président.

L'ordre du jour étant appelé pour la prise en considération du rapport du comité des Bills Privés sur le Bill (No. 37) intitulé: « Acte pour amender l'acte incorporant « La compagnie du chemin de fer de l'île de Montréal, »

Sur motion de l'honorable M. Dionne, il est
Ordonné, Que le dit rapport soit adopté.

Les amendements au dit Bill étant lus de nouveau et la question de concours étant mise sur iceux, la Chambre y a acquiescé.

Sur motion de l'honorable M. Starnes, il est
Ordonné, Que le dit Bill soit maintenant lu pour la troisième fois.

Le dit Bill est en conséquence lu pour la troisième fois.

La question est mise, ce Bill tel qu'amendé passera-t-il ?

Elle est résolue dans l'affirmative.

Ordonné, Que le Greffier se rende à l'Assemblée Législative et informe cette Chambre que le Conseil Législatif a passé ce Bill avec certains amendements, auxquels il demande le concours de l'Assemblée Législative.

L'ordre du jour étant appelé pour la prise en considération du rapport du comité des Bills Privés sur le Bill (No. 15) intitulé: « Acte concernant l'Université Laval et la multiplication de ses chaires d'enseignement dans les arts et autres facultés, dans les limites de la province de Québec, »

L'honorable M. Archambeault, propose :
Que le dit rapport soit adopté.

L'honorable M. Beaudry, secondé par l'honorable M. Laviolette, propose en amendement :

Que le dit rapport du dit comité ne soit pas reçu, mais que cette Chambre refuse de concourir dans le dit rapport, pour les raisons suivantes :

1. Parce que la présentation du dit Bill No. 15 n'a pas été précédée de la présentation et de la réception régulière dans les délais établis par les règles de cette Honorable Chambre de la pétition requise par la loi et les dites règles.

2. Parce que la seconde lecture du dit bill n'a pas eu lieu régulièrement conformément aux dites règles, la dite seconde lecture ne pouvant avoir lieu régulièrement qu'après un rapport du comité des ordres permanents touchant la suffisance de la pétition et des avis, ce qui n'a pas été fait conformément aux dites règles et notamment à la règle 51.

3. Parcequ'il n'a jamais été fait aucun rapport du dit Bill par le dit comité après sa première lecture conformément à la règle 52.

4. Parce que, en conséquence, le dit comité n'a pas été saisi régulièrement ni légalement du dit Bill No. 15, et ne peut faire sur icelui un rapport valable.

5. Parceque les règles de cette Honorable Chambre fixant le délai après lequel la dite pétition ne pouvait être ni présentée ni reçue n'ont jamais été suspendues ni abrogées et s'appliquent au dit Bill No. 15.

6. Parce qu'il n'y a pas eu, en temps utile, de rapport du dit comité ni de résolutions de cette honorable Chambre dispensant le Bill No. 15 d'une pétition et d'avis régulièrement présentés et publiés tel que requis par la loi et les règles de cette honorable Chambre ;

7. Parce que aucun avis tel que requis par la loi et les dites règles et notamment par la règle 49 n'a jamais été publié dans le district de Montréal, « *auquel s'applique spécialement la mesure demandée,* » savoir le dit Bill.

8. Parce que les avis invoqués n'indiquent pas distinctement la nature et l'objet de la demande à être faite.

9. Parce qu'il y a des divergences essentielles entre les avis et le dit Bill.

10. Parce que le dit comité a refusé d'entendre les parties intéressées sur le mérite de plusieurs des objections essentielles à la passation du dit Bill avant d'adjuger finalement sur ces objections et a commis par là un déni de justice.

Et la question de concours étant mise, la dite motion en amendement est déclarée perdue sur division.

L'honorable M. *Beaudry*, secondé par l'honorable M. *Lavolette*, propose, comme second amendement :

Que le rapport du Comité sur le projet de loi No. 15, concernant l'Université-Laval et la multiplication de ses Chaires d'Enseignement dans les arts et autres facultés, dans les limites de la province de Québec, ne soit pas reçu maintenant, mais que vu qu'il a été présenté à Sa Majesté une requête des Archevêques et Evêques catholiques romains de la province de Québec, daté du 4 novembre 1880, demandant de définir les droits et privilèges que cette Université possède, en vertu de sa charte royale du 8 décembre 1852, et qu'en réponse à cette requête, le secrétaire d'Etat a informé le Gouverneur-Général du Canada, qu'il ne lui paraissait pas convenable d'inviter Sa Majesté à intervenir, quand la question des pouvoirs de l'Université-Laval était pour être soumise à la décision d'un tribunal civil, vu que, depuis que cette réponse a été donnée la question des pouvoirs de l'Université-Laval a, de fait été soumise aux tribunaux civils, de cette province, vu que la cause devant ces tribunaux civils est encore pendante et que les aviseurs de Sa Majesté attendent qu'elle soit jugée pour aviser Sa Majesté de faire droit sur la dite requête des Archevêques et Evêques de cette Province ;

Qu'il soit en conséquence résolu : que cette Chambre croit qu'il n'est pas opportun d'adopter ce projet de loi maintenant et que le rapport du comité ne soit reçu que dans trois mois.

La question de concours étant mise sur le dit amendement, la Chambre se divise, et les noms étant demandés, ils sont pris comme suit :

CONTENTS :

Les honorables Messieurs

*Ross,
Beaudry,
Dostaler,
Gaudet,*

*Laviolette,
Roy et
Webb—7.*

NON CONTENTS :

Les honorables Messieurs

*Archambeault,
Boucherville, de
Bryson,
Couture,
Dionne,
Gingras,
Hearn,*

*LaBruère, de
Proulx,
Prudhomme,
Rémillard,
Starnes et
Villemure, de—13.*

Ainsi elle est résolue dans la négative.

Et la question de concours étant mise sur la motion principale, la chambre se divise ; et les noms étant demandés, ils sont pris comme suit :

CONTENTS :

Les Honorables Messieurs

*Archambeault,
Boucherville, de
Bryson,
Couture,
Dionne,
Gingras,
Hearn,*

*LaBruère, de
Proulx,
Prudhomme,
Rémillard,
Starnes, et
Villemure, de—13.*

NON-CONTENTS :

Les honorables Messieurs

*Ross,
Beaudry,
Dostaler,
Gaudet,*

*Laviolette,
Roy et
Webb.—7*

Ainsi elle est résolue dans l'affirmative, et il est
Ordonné, Que le dit rapport soit adopté.

L'honorable M. *Archambeault* propose :
Que le dit Bill soit maintenant lu pour la troisième fois.

La question de concours étant mise sur la dite motion, la Chambre se divise ; et les noms étant demandés, ils sont pris comme suit :

CONTENTS :

Les honorables Messieurs

Archambeault,
Boucherville, de
Bryson,
Couture,
Dionne,
Gingras,
Hearn,

LaBruère, de,
Proulx,
Pruithomme,
Rémillard,
Starnes et
Villemure, de.—13

NON-CONTENTS :

Les Honorables Messieurs

Ross,
Beaudry,
Dostaler,
Gaudet,

Lavoilette,
Roy, et
Webb.—7.

Ainsi elle est résolue dans l'affirmative, et il est

Ordonné, Que le dit Bill soit maintenant lu pour la troisième fois.

Le dit Bill est en conséquence lu pour la troisième fois.

La question est mise, ce Bill passera-t-il ?

Elle est résolue dans l'affirmative.

Ordonné, Que le Greffier se rende à l'Assemblée législative et informe cette Chambre que le Conseil Législatif a passé ce Bill sans amendement.

L'honorable M. *Beaudry*, enregistre son protêt contre la passation de ce Bill, dans les termes suivants :

Province de Québec, }
Conseil Législatif. }

LÉGISLATURE PROVINCIALE.

PROTÊT :

Le soussigné proteste par les présentes contre la passation du Bill No. 15, intitulé : « Acte concernant « l'Université Laval et la multiplication de ses cours d'enseignement pour les arts et autres facultés, dans les limites de la province de Québec, » pour entre autres raisons les suivantes :

1. Parce que le dit Bill est inconstitutionnel.
2. Parceque la législature de la province de Québec n'a pas le droit constitutionnel d'amender, étendre ou interpréter une charte royale donnant le droit de conférer des degrés et titres honorifiques universitaires.
3. Parceque ce Bill consacre une flagrante injustice au détriment de la cité de Montréal et de toute la région du pays dont elle est le centre.
4. Parceque ce Bill n'est pas l'expression de l'opinion libre de la majorité des électeurs de cette province, non plus que celle de la majorité des membres de cette honorable chambre et des membres de l'Assemblée législative.
5. Parce qu'il a été fait preuve devant cette honorable Chambre tant par des centaines de requêtes présentées à cette législature que par les résolutions passées à l'unanimité par de nombreuses assemblées publiques, que la très grande majorité

des parties intéressées dans la passation de ce Bill, savoir la très grande majorité de la population des districts auxquels s'applique le dit Bill et qui seront soumis directement à l'opération de la loi adoptée, est énergiquement opposée à la passation du dit Bill ;

6. Parce que le dit Bill n'a pas été introduit régulièrement devant cette Législature, et notamment devant cet honorable Conseil, l'ayant été sans être précédé d'une pétition et après le temps fixé tant par les règles que par les résolutions de cette honorable Chambre, pour l'introduction des Bills Privés ;

7. Parce que le dit Bill a traversé plusieurs des phases auxquelles la loi et les dites règles le soumettaient irrégulièrement, contrairement à la loi et aux dites règles et cela malgré les protestations énergiques de plusieurs des membres de cette honorable Conseil ;

8. Parce que le dit Bill a subi sa seconde lecture avant qu'une pétition régulière en demandant la passation ait été régulièrement présentée à cette Honorable Chambre, reçue par elle et lue, sans qu'il il y ait eu au préalable sur le dit Bill, un rapport du comité des ordres permanents et Bills privés, constatant que les formalités essentielles à la passation d'un tel Bill, notamment la présentation et réception d'une pétition, la publication d'avis suffisants, etc., aient été remplis ;

9. Parce que le dit Bill a été pris en considération par le comité des Bills privés irrégulièrement et sans qu'un avis de la réunion du dit comité ait été affiché dans le couloir conformément à la règle 58, ni sans qu'aucun avis de 24 heures ait été donné conformément à la même règle ;

10. Parce que le dit Bill n'a jamais été référé régulièrement au comité des Ordres permanents et des Bills privés avant sa seconde lecture.

11. Parce que le dit Bill n'a jamais été référé régulièrement au comité des Ordres Permanents et des Bills Privés après sa seconde lecture, que le dit comité n'a jamais été saisi régulièrement du dit Bill, n'a par conséquent jamais pu en faire un examen régulier, en conformité de la loi et des règles de cette Chambre, et que par conséquent, le dit comité n'a jamais pu faire et n'a pas fait de rapport régulier sur le dit Bill après 2^{me} lecture et avant 3^{me} lecture, que le prétendu rapport fait est irrégulier, illégal, nul, et de nul effet, contraire aux règles de cette Chambre et notamment aux règles 51, 52, 53 et 54.

12. Parce que le dit Bill a été passé par l'Assemblée Législative en violation directe des règles de la dite Assemblée Législative, et qu'il a aussi été passé par cet Honorable Conseil en violation directe des règles de ce dit Conseil et contrairement aux dites règles sans qu'aucune procédure ait été faite, ni résolution adoptée, pour suspendre l'opération des dites règles de l'Assemblée Législative et du Conseil Législatif ; et cela, malgré les protestations de plusieurs des honorables membres du dit Conseil Législatif et de la dite Assemblée Législative.

13. Parce que les avis requis par la loi et les règles de cette honorable Chambre, aussi bien que par celles de l'Assemblée Législative n'ont pas été donnés ni publiés suivant la loi et les dites règles, et notamment parce que les dits avis n'ont été publiés dans aucun journal de la cité ni du district de Montréal, ni dans les journaux d'aucun des districts auxquels s'applique la mesure demandée, savoir, le dit Bill, tel que requis par la 49^{ème} règle de cet honorable Conseil.

14. Parce que le vote sur le mérite du dit Bill et sur plusieurs propositions et motions affectant le mérite du dit Bill a été pris tant dans le comité des Bills privés de l'Assemblée Législative que dans le Comité des Ordres Permanents et Bills Privés du Conseil Législatif à huis clos, et cela, sans qu'aucun ordre ni aucune direction à cet effet eût été donné ni par la dite Assemblée Législative ni par le dit Conseil Législatif.

15. Parce que le comité des Bills Privés de cet Honorable Conseil a refusé d'entendre les parties intéressées sur le mérite constitutionnel du dit Bill, et sur l'insuffisance, l'irrégularité et l'absence des procédures et formalités essentielles à la passation du dit Bill ; notamment, que le dit comité a refusé d'entendre les

dites parties intéressées sur la question de l'insuffisance des annonces, l'absence des pétitions lors de la deuxième lecture, l'inobservance des règles, l'absence de tout rapport du comité des Ordres Permanents avant seconde lecture, avant de prononcer et voter définitivement sur le mérite de ces questions.

16. Parce que le dit comité a gêné injustement et arbitrairement les parties intéressées et leurs avocats et conseils dans l'exposition des moyens légitimes qu'ils avaient à faire valoir conformément à la loi et aux règles de cette chambre en opposition à l'adoption du dit Bill, et en n'accordant qu'un temps évidemment trop court pour l'exposition des dits moyens.

17. Parce que par sa manière de procéder, le dit comité des Ordres Permanents et des Bills privés a commis au préjudice des parties intéressées un déni de justice.

18. Parce que la passation de ce Bill est contraire à la loi et à la justice.

J. L. BEAUDRY.

Québec, 22 juin 1881.

Il est reçu un message de l'Assemblée Législative par son Greffier, avec un Bill (No. 20) intitulé : « Acte autorisant l'échange et la vente de certains biens-fonds et immeubles substitués par les actes de donation de Duke Roberts en faveur d'Edward L. Roberts, de Silas Stewart Roberts et de leurs enfants, » informant cette Chambre que l'Assemblée Législative a agréé ses amendements à ce Bill.

Il est reçu un message de l'Assemblée Législative par son greffier, avec un Bill (No. 96) intitulé : « Acte pour incorporer la « Compagnie canadienne de l'éclairage électrique, » informant cette chambre que l'Assemblée Législative a agréé ses amendements à ce Bill.

Il est reçu un Message de l'Assemblée Législative par son Greffier, avec un Bill (No. 92) intitulé : « Acte pour amender un acte de la présente session, intitulé : « Acte pour incorporer l'Hôpital Notre-Dame, à Montréal, » auquel elle demande le concours de cette Chambre.

Le dit Bill est lu pour la première fois.

Sur motion de l'honorable M. Ross, il est
Ordonné, Que le dit Bill soit lu pour la seconde fois demain.

Il est reçu un message de l'Assemblée Législative par son Greffier, avec un Bill (No. 119) intitulé : « Acte pour incorporer « La compagnie d'éclairage électrique de Québec et Lévis, » auquel elle demande le concours de cette Chambre.

Le dit Bill est lu pour la première fois.

Sur motion de l'honorable M. Couture, il est
Ordonné, Que le dit Bill soit lu la seconde fois demain.

Il est reçu un message de l'Assemblée Législative par son Greffier, avec un Bill (No. 45) intitulé : « Acte concernant le Barreau de la Province de Québec, » auquel elle demande le concours de cette Chambre.

Le dit Bill est lu pour la première fois.

Sur motion de l'honorable M. de LaBruère, il est
Ordonné, Que le dit Bill soit lu pour la seconde fois demain.

L'ordre du jour étant appelé pour la troisième lecture du Bill (No. 93) intitulé : « Acte pour amender la charte de la cité de Montréal, »

Sur motion de l'honorable M. *Beaudry*, il est
Ordonné, Que le dit Bill tel qu'amendé soit maintenant lu pour la troisième fois.

Le dit Bill tel qu'amendé est en conséquence lu pour la troisième fois.

La question est mise, ce Bill tel qu'amendé passera-t-il ?

Elle est résolue dans l'affirmative.

Ordonné. Que le Greffier se rende à l'Assemblée Législative et informe cette Chambre que le Conseil Législatif a passé ce Bill avec certains amendements auxquels il demande le concours de l'Assemblée Législative.

L'ordre du jour étant appelé pour que la chambre se forme en comité général pour la prise en considération du Bill (No. 87) intitulé : « Acte pour amender la loi des licences de Québec de 1878, »

La chambre s'ajourne à loisir et se met en comité général sur le dit Bill.
 Quelque temps après la chambre reprend sa séance.

L'honorable M. *Rémillard*, de la part du comité, fait rapport de progrès et demande la permission de siéger de nouveau demain.

Ordonné, en conséquence.

L'ordre du jour étant appelé pour que la Chambre se forme en Comité général pour la prise en considération du Bill (No. 115) intitulé : « Acte pour permettre de cadastrer le No. 18 du quartier Saint-Laurent, dans la cité de Montréal, »

La Chambre s'ajourne à loisir et se met en Comité Général sur le dit Bill.
 Quelque temps après, la Chambre reprend sa séance.

L'honorable M. *Lavolette*, de la part du comité, fait rapport que le dit Bill a été examiné en entier et qu'il a été chargé de le rapporter à cette Chambre sans amendement.

Sur motion de l'honorable M. *Ross*, il est

Ordonné, Que le dit Bill soit maintenant lu pour la troisième fois.

Le dit Bill est en conséquence lu pour la troisième fois.

La question est mise, ce Bill passera-t-il ?

Elle est résolue dans l'affirmative.

Ordonné, Que le Greffier se rende à l'Assemblée Législative et informe cette Chambre que le Conseil Législatif a passé ce Bill sans amendement.

L'ordre du jour étant appelé pour que la chambre se forme en comité général pour la prise en considération du Bill (No. 5) intitulé : « Acte pour amender « l'Acte d'incorporation des compagnies à fonds social, » (31 Vict., chap. 25), »

La Chambre s'ajourne à loisir et se met en comité général sur le dit Bill.
 Quelque temps après, la Chambre reprend sa séance.

L'honorable M. *Dostaler*, de la part du comité, fait rapport que le dit Bill a été examiné en entier et qu'il a été chargé de le rapporter à cette chambre sans amendement.

Sur motion de l'honorable M. *Ross*, il est

Ordonné, Que le dit Bill soit maintenant lu pour la troisième fois.

Le dit Bill est en conséquence lu pour la troisième fois.

La question est mise, ce Bill passera-t-il ?

Elle est résolue dans l'affirmative.

Ordonné, Que le greffier se rende à l'Assemblée Législative et informe cette Chambre que Conseil Législatif a passé ce Bill sans amendement.

L'ordre du jour étant appelé pour que la Chambre se forme en Comité Général pour la prise en considération du Bill (No. 4) intitulé : « Acte pour amender l'acte des clauses générales des compagnies à fonds social, » (31 Vict. ch. 24,)

La Chambre s'ajourne à loisir et se met en Comité Général sur le dit Bill. Quelque temps après, la Chambre reprend sa séance.

L'honorable *M. de Villemure*, de la part du comité, fait rapport que le dit Bill a été examiné en entier et qu'il a été chargé de le rapporter à cette Chambre sans amendement.

Sur motion de l'honorable *M. Ross*, il est

Ordonné, Que le dit Bill soit lu la troisième fois maintenant.

Le dit Bill est en conséquence lu pour la troisième fois.

La question est mise, ce Bill passera-t-il ?

Elle est résolue dans l'affirmative.

Ordonné, Que le Greffier se rende à l'Assemblée Législative et informe cette Chambre que le Conseil Législatif a passé ce Bill sans amendement.

L'ordre du jour étant appelé pour que la Chambre se forme en comité général pour la prise en considération du Bill (No. 123) intitulé : « Acte pour amender l'acte 43-44 Vict., chap. 3, intitulé : « Acte concernant la division du département de l'agriculture et des travaux publics, »

La Chambre s'ajourne à loisir et se met en comité général sur le dit Bill. Quelque temps après, la Chambre reprend sa séance.

L'Honorable *M. Proulx*, de la part du comité, fait rapport que le dit Bill a été examiné en entier et qu'il a été chargé de le rapporter à cette Chambre sans amendement.

Sur motion de l'honorable *M. Ross*, il est

Ordonné, Que le dit Bill soit lu pour la troisième fois demain.

L'ordre du jour étant appelé pour que la Chambre se forme en comité général pour la prise en considération du Bill (No. 141) intitulé : « Acte pour amender l'acte de cette province, 43-44 Victoria, chapitre 19, intitulé : « Acte concernant les officiers publics de la province de Québec, »

Sur motion de l'honorable *M. Ross*, il est

Ordonné, Que le dit ordre du jour soit continué à demain.

L'ordre du jour est appelé pour la seconde lecture du Bill (No. 113) intitulé : « Acte pour amender l'acte 42-43 Vict., chap. 89, intitulé : « Acte pour établir des compagnies d'assurance mutuelle, »

Sur motion de l'honorable *M. Laviolette*, la Chambre s'ajourne à demain à 3 heures P. M.

Jeudi, 23 Juin 1881.

Les Honorables Conseillers Législatifs présents, sont :

L'honorable *John Jones Ross*, Orateur.

Les Honorables Messieurs

Archambeault,
Beaudry,
Bryson,
Couture,
Dionne,
Dostaler,
Gaudet,
Gingras,
Hearn,
La Bruère, de

Lavolette,
Proulx,
Prudhomme,
Rémillard,
Roy,
Savage,
Starnes,
Villemure, de
Webb.

Les pétitions suivantes sont séparément présentées et déposées sur la table :

Par l'honorable M. *Hearn*, de la compagnie de Téléphone de Bell ;

Par l'honorable M. *Dostaler*, de F. A. Côté et autres ;

Par l'honorable M. *Couture*, du Révd. Auclair et autres ;

L'honorable M. *Dionne*, du comité des Ordres Permanents et Bills Privés, auquel a été référé le Bill (No. 39) intitulé : « Acte pour annexer à la municipalité des townships unis de Stoneham et Tewkesbury certaine partie de la paroisse de St Edmond de Stoneham, » fait rapport que le dit Bill a été examiné en entier et qu'il le rapporte à cette Chambre sans amendement.

Sur motion de l'honorable M. *Gingras*, il est
Ordonné, Que le dit Bill soit lu une troisième fois maintenant.
Le dit Bill est en conséquence lu pour la troisième fois.
La question est mise, ce Bill passera-t-il ?
Elle est résolue dans l'affirmative.

Ordonné, Que le greffier se rende à l'Assemblée Législative et informe cette Chambre que le Conseil Législatif a passé ce Bill sans amendement.

L'honorable M. *Dionne*, du Comité des Ordres Permanents et Bills Privés, auquel a été référé le Bill (No 90) intitulé : « Acte pour déclarer obligatoires certaines dispositions faites par les commissaires d'école de la paroisse de Saint-Lin, pour l'établissement d'une école modèle ou académie pour les filles, » fait rapport que le dit Bill a été examiné en entier et qu'il le rapporte à cette Chambre avec certains amendements qu'il soumettra à cette Chambre aussitôt qu'elle le désirera.

Les dits amendements sont alors lus par le Greffier deux fois, et la question de concours étant mise sur iceux, la Chambre y a acquiescé.

Sur motion de l'honorable M. *Archambeault*, il est
Ordonné, Que le dit Bill tel qu'amendé soit lu la troisième fois maintenant.
Le dit Bill tel qu'amendé est en conséquence lu pour la troisième fois.
La question est mise, ce Bill tel qu'amendé passera-t-il ?
Elle est résolue dans l'affirmative.

Ordonné, Que le Greffier se rende à l'Assemblée Législative et informe cette Chambre que le Conseil Législatif a passé ce Bill avec certains amendements auxquels il demande le concours de l'Assemblée Législative.

L'honorable M. *Dionne*, du comité des Ordres Permanents et Bills Privés, auquel a été référé le Bill (No. 109) intitulé : « Acte pour constituer la paroisse de St-Louis, située partie dans le comté de Richelieu et partie dans le comté de St-Hyacinthe, en municipalité, et pour l'annexer au comté de Richelieu, » fait rapport que le dit Bill a été examiné en entier et qu'il le rapporte à cette Chambre sans amendement.

Sur motion de l'honorable M. *Roy*, il est

Ordonné, Que le dit Bill soit lu une troisième fois maintenant.

Le dit Bill est en conséquence lu pour la troisième fois.

La question est mise, ce Bill passera-t-il ?

Elle est résolue dans l'affirmative.

Ordonné, Que le Greffier se rende à l'Assemblée Législative et informe cette Chambre que le Conseil Législatif a passé ce Bill sans amendement.

L'honorable M. *Dionne*, du comité des Ordres Permanents et Bills Privés, auquel a été référé le Bill (No. 112) intitulé : « Acte pour incorporer « l'Institut Canadien-français de Lévis, » fait rapport que le dit Bill a été examiné en entier et qu'il le rapporte à cette Chambre avec un amendement qu'il soumettra à cette Chambre aussitôt qu'elle le désirera.

Le dit amendement est alors lu par le Greffier deux fois, et la question de concours étant mise sur icelui, la Chambre y a acquiescé.

Sur motion de l'honorable M. *Couture*, il est

Ordonné, Que le dit Bill tel qu'amendé soit lu la troisième fois maintenant.

Le dit Bill tel qu'amendé est en conséquence lu pour la troisième fois.

La question est mise, ce Bill tel qu'amendé passera-t-il ?

Elle est résolue dans l'affirmative.

Ordonné, Que le Greffier se rende à l'Assemblée Législative et informe cette Chambre que le Conseil Législatif a passé ce Bill avec un amendement auquel il demande le concours de l'Assemblée Législative.

L'honorable M. *Dionne*, du comité des Ordres Permanents et Bills Privés, auquel a été référé le Bill (No. 17) intitulé : « Acte pour incorporer le bureau d'agence de Montréal, » fait rapport que le dit Bill a été examiné en entier et que son préambule n'a pas été prouvé à la satisfaction du comité.

Sur motion de l'honorable M. *Dionne*, il est

Ordonné, Que le dit rapport soit pris en considération demain.

L'honorable M. *de LaBruère*, propose :—Qu'une humble adresse soit présentée à son Honneur le lieutenant-gouverneur, le priant de faire mettre devant cette Chambre :

1. Les résolutions adoptées par le conseil de ville de la cité de Montréal, le 15 novembre 1880, concernant le chemin de fer de Québec, Montréal, Ottawa et Occidental ;

2. Le rapport du comité du Conseil Exécutif en date du 26 novembre 1880, approuvé par le Lieutenant-Gouverneur, le 30 novembre 1880 ;

3. La résolution adoptée par le conseil de ville de Montréal, le 19 janvier 1881, concernant le prolongement du chemin de fer de Q. M. O. et O., aux casernes de la porte de Québec, à Montréal ;

4. Toute correspondance ou autres informations concernant les embranchements de Joliette et de Berthier ;

5. Les ordres en conseil et les soumissions entre les mains du gouvernement pour le prolongement du chemin de fer de Q. M. O. et O., de la gare d'Hochelaga aux casernes de la porte de Québec, à Montréal.

La question de concours étant mise sur la dite motion, elle est résolue dans l'affirmative, et il est

Ordonné, Que l'honorable *Orateur* se rende auprès de Son Honneur le Lieutenant-Gouverneur avec la dite adresse.

L'ordre du jour étant appelé pour la prise en considération du rapport du comité des Bills Privés sur le Bill (No. 34) intitulé : « Acte concernant la Compagnie d'assurance mutuelle contre le feu de la cité de Montréal, et pour d'autres fins, » il est

Ordonné, Que le dit rapport soit adopté.

Les amendements au dit Bill sont alors lus de nouveau par le greffier, et la question de concours étant mise sur iceux, la chambre y a acquiescé.

Sur motion de l'honorable *M. Beaudry*, il est

Ordonné, Que le dit Bill tel qu'amendé soit lu la troisième fois maintenant.

Le dit Bill tel qu'amendé est en conséquence lu pour la troisième fois.

La question est mise, ce Bill tel qu'amendé passera-t-il ?

Elle est résolue dans l'affirmative.

Ordonné, Que le greffier se rende à l'Assemblée Législative et informe cette chambre que le Conseil Législatif a passé ce Bill avec certains amendements auxquels il demande le concours de l'Assemblée Législative.

L'ordre du jour étant appelé pour la prise en considération du rapport du comité des Bills Privés sur le Bill (No. 16) intitulé : « Acte pour autoriser les syndics de la paroisse de St. Gabriel de Stratford à faire un nouvel acte de répartition, » il est

Ordonné, Que le dit rapport soit adopté.

L'amendement au dit Bill est alors lu de nouveau par le greffier, et la question de concours étant mise sur icelui, la Chambre y a acquiescé.

Sur motion de l'honorable *M. Webb*, il est

Ordonné, Que le dit Bill tel qu'amendé soit lu la troisième fois maintenant.

Le dit Bill tel qu'amendé est en conséquence lu pour la troisième fois.

La question est mise, ce Bill tel qu'amendé passera-t-il ?

Elle est résolue dans l'affirmative.

Ordonné, Que le Greffier se rende à l'Assemblée Législative et informe cette Chambre que le Conseil Législatif a passé ce Bill avec un amendement auquel il demande le concours de l'Assemblée Législative.

L'ordre du jour étant appelé pour la troisième lecture du Bill (No. 123) intitulé : « Acte pour amender l'acte 43-44 Vict., ch. 3, intitulé : « Acte concernant la division du département de l'agriculture et des travaux publics, »

Sur motion l'honorable *M. Ross*, il est

Ordonné, Que le dit Bill soit maintenant lu pour la troisième fois.

Le dit Bill est en conséquence lu pour la troisième fois.

La question est mise, ce Bill passera-t-il ?

Elle est résolue dans l'affirmative.

Ordonné, Que le greffier se rende à l'Assemblée Législative et informe cette Chambre que le Conseil Législatif a passé ce Bill sans amendement.

L'ordre du jour étant appelé pour que la Chambre se forme en Comité Général pour la prise en considération du Bill (No. 87) intitulé : « Acte pour amender la loi des licences de Québec de 1878, »

La Chambre s'ajourne à loisir et se met en Comité Général sur le dit Bill. Quelque temps après, la Chambre reprend sa séance.

L'honorable M. *Lavolette*, de la part du comité, fait rapport que le dit Bill a été examiné en entier et qu'il a été chargé de le rapporter à cette Chambre avec certains amendements qu'il soumettra à cette Chambre aussitôt qu'elle le désirera.

Les dits amendements sont alors lus par le Greffier deux fois.

Et la question de concours étant mise sur iceux, la Chambre y a acquiescé.

Sur motion de l'honorable M. *Ross*, il est

Ordonné, Que le dit Bill soit lu pour la troisième fois demain.

L'ordre du jour étant appelé pour que la Chambre se forme en comité général pour la prise en considération du Bill (No. 141) intitulé : « Acte pour amender l'acte de cette province, 43-44 Victoria, chapitre 19, intitulé : « Acte concernant les officiers publics de la province de Québec, »

La Chambre s'ajourne à loisir et se met en comité général sur le dit Bill. Quelque temps après, la Chambre reprend sa séance.

L'honorable M. *Rémillard*, de la part du comité, fait rapport que le dit Bill a été examiné en entier et qu'il a été chargé de le rapporter à cette Chambre sans amendement.

Sur motion de l'honorable M. *Ross*, il est

Ordonné, Que le dit Bill soit lu pour la troisième fois demain.

L'ordre du jour étant appelé pour la seconde lecture du Bill (No. 92) intitulé : « Acte pour amender un acte de la présente session, intitulé : « Acte pour incorporer l'hôpital Notre-Dame, à Montréal, »

Sur motion de l'honorable M. *Starnes*, il est

Ordonné, Que le dit Bill soit lu la seconde fois maintenant.

Le dit Bill est en conséquence lu pour la seconde fois.

Sur motion de l'honorable M. *Starnes*, il est

Ordonné, Que la 58ème règle de cette Chambre soit suspendue en ce qui concerne ce Bill.

Sur motion de l'honorable M. *Starnes*, il est

Ordonné, Que le dit Bill soit renvoyé au comité des Ordres Permanents et Bills Privés.

L'ordre du jour étant appelé pour la seconde lecture du Bill (No. 119) intitulé : « Acte pour incorporer « la compagnie d'éclairage électrique de Québec et Lévis, »

Sur motion de l'honorable M. *Couture*, il est

Ordonné, Que le dit Bill soit lu la seconde fois maintenant.

Le dit Bill est en conséquence lu pour la seconde fois.

Sur motion de l'honorable M. *Couture*, il est
Ordonné, Que le dit Bill soit renvoyé au comité des Ordres Permanents et
 Bills Privés.

L'ordre du jour étant appelé pour la seconde lecture du Bill (No. 45) intitulé :
 « Acte concernant le Barreau de la Province de Québec, »

Sur motion de l'honorable M. *de LaBruère*, il est
Ordonné, Que le dit Bill soit lu pour la seconde fois.
 Le dit Bill est en conséquence lu pour la seconde fois.

Sur motion de l'honorable M. *de LaBruère*, il est
Ordonné, Que le dit Bill soit renvoyé à un comité général de toute la chambre
 pour demain.

Il est reçu un message de l'Assemblée Législative par son Greffier, avec un
 Bill (No. 152) intitulé : « Acte pour amender de nouveau les actes incorporant la
 Cité de Québec, » auquel elle demande le concours de cette Chambre.
 Le dit Bill est lu pour la première fois.

Sur motion de l'Honorable M. *Hearn*, il est
Ordonné, Que le dit Bill soit lu pour la seconde fois demain.

Il est reçu un message de l'Assemblée Législative par son greffier, avec un
 Bill (No. 70) intitulé : « Acte pour amender la charte de la ville de St-Jean, (43-44
 Victoria, chapitre 62,) » auquel elle demande le concours de cette Chambre.
 Le dit Bill est lu pour la première fois.

Sur motion de l'honorable M. *Lavolette*, il est
Ordonné, Que le dit Bill soit lu pour la seconde fois demain.

Il est reçu un message de l'Assemblée Législative par son Greffier, avec un
 Bill (No 147) intitulé : « Acte pour amender le chapitre 18 des statuts refondus
 pour le Bas-Canada, et le chapitre 41 de l'acte 42-43 Vict., en ce qui concerne
 l'érection de certaines paroisses dans le territoire de l'ancienne paroisse de Notre-
 Dame de Montréal, » auquel elle demande le concours de cette Chambre.
 Le dit Bill est lu pour la première fois.

Sur motion de l'honorable M. *Beaudry*, il est
Ordonné, Que les 41^{ème} et 58^{ème} règles de cette chambre soient suspendues
 en ce qui concerne ce Bill.

Sur motion de l'honorable M. *Beaudry*, il est
Ordonné, Que le dit Bill soit lu la seconde fois maintenant.
 Le dit Bill est en conséquence lu pour la seconde fois.

Sur motion de l'honorable M. *Beaudry*, il est
Ordonné, Que le dit Bill soit renvoyé au comité des Ordres Permanents et Bills
 Privés.

Il est reçu un message de l'Assemblée Législative par son Greffier, avec un
 Bill (No. 12) intitulé : « Acte incorporant « la Compagnie de lumière électrique de
 Montréal, » auquel elle demande le concours de cette Chambre.
 Le dit Bill est lu pour la première fois.

Sur motion de l'honorable M. *Starnes*, il est
Ordonné, Que le dit Bill soit lu pour la seconde fois demain.

Il est reçu un message de l'Assemblée Législative par son Greffier, avec un Bill (No. 13) intitulé : « Acte pour autoriser David Roy, de la paroisse de St-Georges, comté de Beauce, à construire un pont de péage sur la rivière Chaudière, auquel elle demande le concours de cette Chambre.

Le dit Bill est lu pour la première fois.

Sur motion de l'honorable M. *Couture*, il est
Ordonné, Que le dit Bill soit lu pour la seconde fois demain.

Il est reçu un message de l'Assemblée Législative par son Greffier, avec un Bill (No. 64) intitulé : « Acte pour abolir le cens d'éligibilité de l'Assemblée Législative. » auquel elle demande le concours de cette Chambre.

Le dit Bill est lu pour la première fois.

Sur motion de l'honorable M. *Starnes*, il est
Ordonné, Que le dit Bill soit lu pour la seconde fois demain.

Il est reçu un message de l'Assemblée Législative par son Greffier, avec un Bill (No. 144) intitulé : « Acte pour conférer certains pouvoirs à la compagnie du téléphone Bell. du Canada, » auquel elle demande le concours de cette Chambre.

Le dit Bill est lu pour la première fois.

Sur motion de l'honorable M. *Hearn*, il est
Ordonné, Que le dit Bill soit lu pour la seconde fois demain.

Pendant la séance, les honorables messieurs *Beaudry, Webb, Roy, Laviolette et Gaudet*, signent sur le livre du greffier le protêt déposé, à la séance d'hier, par l'honorable M. *Beaudry*, au sujet du Bill (No. 15) intitulé : « Acte concernant l'Université Laval et la multiplication de ses chaires d'enseignement dans les arts et autres facultés, dans les limites de la province de Québec. » — (Voir livre du greffier.)

Alors, sur motion de l'honorable M. *Archangeault*, la Chambre s'ajourne à demain, à 3 heures P. M.

Vendredi, 24 Juin 1881.

Les Honorables Conseillers Législatifs présents, sont :

L'honorable *John Jones Ross*, Orateur.

Les honorables Messieurs

Archambeault,
Beaudry,
Bryson,
Couture,
Dionne,
Dostaler,
Ferrier,
Gaudet,
Gingras,
Hearn,

LaBruère, de
Lavolette,
Proulx,
Prudhomme,
Roy,
Savage,
Starnes,
Villemure, de
Webb.

Les pétitions suivantes sont présentées séparément et déposées sur la table :

Par l'honorable M. *Ferrier*, du « Hervey Institute ; »

Par l'honorable M. *Beaudry*, de P. Pelletier et autres,

De F. Corbeil et autres.

La pétition suivante est lue et reçue :

De George Elliot et autres, demandant des amendements à la loi de l'instruction publique.

L'Honorable M. *Dionne*, du comité des Ordres Permanents et Bills privés, auquel a été référé le Bill (No 147) intitulé : « Acte pour amender le chapitre 18 des statuts refondus pour le Bas Canada, et le chapitre 41 de l'acte 42-43 Vict., en ce qui concerne l'érection de certaines paroisses dans le territoire de l'ancienne paroisse de Notre-Dame de Montréal, » fait rapport que le dit Bill a été examiné en entier et que le comité est d'opinion que ce Bill est d'une nature publique.

Sur motion de l'honorable M. *Dionne*, il est
Ordonné, Que le dit rapport soit adopté.

Sur motion de l'honorable M. *Beaudry*, il est
Ordonné, Que le dit Bill soit référé à un comité général de toute la Chambre maintenant.

Conformément à cet ordre,
La Chambre s'ajourne à loisir et se met en Comité Général sur le dit Bill.
Quelque temps après, la Chambre reprend sa séance.

L'honorable M. *Dostaler*, de la part du comité, fait rapport que le dit Bill a été examiné en entier et qu'il a été chargé de le rapporter à cette Chambre sans amendement.

Sur motion de l'honorable M. *Beaudry*, il est
Ordonné, Que le dit Bill soit lu une troisième fois maintenant.

Le dit Bill est en conséquence lu pour la troisième fois.

La question est mise, ce Bill passera-t-il ?

Elle est résolue dans l'affirmative.

Ordonné, Que le Greffier se rende à l'Assemblée Législative, et informe cette Chambre que le Conseil Législatif a passé ce Bill sans amendement.

L'honorable M. *Dionne*, du comité des Ordres Permanents et Bills Privés, auquel a été référé le Bill (No. 21) intitulé : « Acte autorisant le Barreau de la Province de Québec à admettre Joseph Eugène Lépine au nombre de ses membres, » fait rapport que le dit Bill a été examiné en entier et qu'il le rapporte à cette Chambre sans amendement.

Sur motion de l'honorable M. *de LaBruère*, il est

Ordonné. Que le dit Bill soit lu une troisième fois maintenant.

Le dit Bill est en conséquence lu pour la troisième fois.

La question est mise, ce Bill passera-t-il ?

Elle est résolue dans l'affirmative.

Ordonné, Que le Greffier se rende à l'Assemblée Législative et informe cette Chambre que le Conseil Législatif a passé ce Bill sans amendement.

L'honorable M. *Dionne*, du comité des Ordres Permanents et Bills Privés, auquel a été référé le Bill (No. 92) intitulé : « Acte pour amender un acte de la présente session, intitulé : « Acte pour incorporer « l'Hôpital Notre-Dame, » à Montréal, » fait rapport que le dit Bill a été examiné en entier et qu'il le rapporte à cette Chambre sans amendement.

Sur motion de l'Honorable M. *Starnes*, il est

Ordonné, Que le dit Bill soit lu une troisième fois maintenant.

Le dit Bill est en conséquence lu pour la troisième fois.

La question est mise, ce Bill passera-t-il ?

Elle est résolue dans l'affirmative.

Ordonné, Que le Greffier se rende à l'Assemblée Législative et informe cette Chambre que le Conseil Législatif a passé ce Bill sans amendement.

Sur motion de l'honorable M. *Ross*, il est

Ordonné, Que lorsque cette chambre s'ajournera, elle soit ajournée à demain, à 3 heures p. m.

L'ordre du jour étant appelé pour la prise en considération du rapport du comité des Bills Privés sur le Bill (No. 17) intitulé : « Acte pour incorporer le bureau d'agence de Montréal. »

Sur motion de l'honorable M. *Starnes*, il est

Ordonné, Que le dit ordre du jour soit déchargé et que le dit Bill soit référé de nouveau au comité des Ordres Permanents et Bills privés.

L'ordre du jour étant appelé pour la troisième lecture du Bill (No. 87) intitulé : « Acte pour amender la loi des licences de Québec de 1878, »

Sur motion de l'honorable M. *Ross*, il est

Ordonné, Que le dit Bill tel qu'amendé soit maintenant lu pour troisième fois.

Le dit bill tel qu'amendé est en conséquence lu pour la troisième fois.

La question est mise, ce Bill tel qu'amendé passera-t-il ?

Elle est résolue dans l'affirmative.

Ordonné, Que le greffier se rende à l'Assemblée Législative et informe cette Chambre que le Conseil Législatif a passé ce Bill avec certains amendements auxquels il demande le concours de l'Assemblée Législative.

L'ordre du jour étant appelé pour la troisième lecture du Bill (No. 141) intitulé : « Acte pour amender l'acte de cette province, 43-44 Victoria, chapitre 19, intitulé : « Acte concernant les officiers publics de la province de Québec, »

Sur motion de l'honorable M. *Ross*, il est

Ordonné, Que le dit Bill soit maintenant lu pour la troisième fois.

Le dit Bill est en conséquence lu pour la troisième fois.

La question est mise, ce Bill passera-t-il ?

Elle est résolue dans l'affirmative.

Ordonné, Que le greffier se rende à l'Assemblée Législative et informe cette Chambre que le Conseil Législatif a passé ce Bill sans amendement.

L'ordre du jour étant appelé pour que la Chambre se forme en comité général pour la prise en considération du Bill (No. 45) intitulé : « Acte concernant le Barreau de la Province de Québec, »

La Chambre s'ajourne à loisir et se met en comité général sur le dit Bill.

Quelque temps après, la Chambre reprend sa séance.

L'honorable M. *Lavolette*, de la part du comité, fait rapport que le dit Bill a été examiné en entier et qu'il a été chargé de le rapporter à cette Chambre sans amendement.

L'honorable M. *Ferrier* propose :

Que le dit rapport ne soit pas adopté maintenant, mais que la clause 43 du dit Bill soit amendée en ajoutant à la fin, le paragraphe suivant :

« Cet examen ne sera pas exigé d'un candidat porteur de bonne foi d'un degré ès arts conféré par une université Britannique ou Canadienne. »

Ordonné, Que la dite motion soit prise en considération demain.

L'ordre du jour étant appelé pour la seconde lecture du Bill (No. 152) intitulé : « Acte pour amender de nouveau les actes incorporant la cité de Québec, »

Sur motion de l'honorable M. *Hearn*, il est

Ordonné, Que le dit ordre du jour soit remis à lundi.

L'ordre du jour étant appelé pour la seconde lecture du Bill (No. 70) intitulé : « Acte pour amender la charte de la ville de St-Jean (43-44 Vict., chap. 62, »

Sur motion de l'honorable M. *Lavolette*, il est

Ordonné, Que le dit Bill soit lu la seconde fois maintenant.

Le dit Bill est en conséquence lu pour la seconde fois.

Sur motion de l'honorable M. *Lavolette*, il est

Ordonné, Que la 58ème règle de cette Chambre soit suspendue en ce qui concerne ce Bill.

Sur motion de l'honorable M. *Lavolette*, il est

Ordonné, Que le dit Bill soit renvoyé au comité des Ordres Permanents et Bills privés.

L'ordre du jour étant appelé pour la seconde lecture du Bill (No. 12) intitulé : « Acte incorporant la compagnie de lumière électrique de Montréal, »

Sur motion de l'honorable M. *Ferrier*, il est

Ordonné, Que le dit Bill soit lu pour la seconde fois maintenant.

Le dit Bill est en conséquence lu pour la seconde fois.

Sur motion de l'honorable M. *Ferrier*, il est
Ordonné, Que la 58ième règle de cette chambre soit suspendue en ce qui concerne ce Bill.

Sur motion de l'honorable M. *Ferrier*, il est
Ordonné, Que le dit Bill soit renvoyé au comité des Ordres Permanents et Bills Privés.

L'ordre du jour étant appelé pour la seconde lecture du Bill (No. 13) intitulé : « Acte pour autoriser David Roy, de la paroisse de St-Georges, comté de Beauce, à construire un pont de péage sur la rivière Chaudière. »

Sur motion de l'honorable M. *Couture*, il est
Ordonné, Que le dit Bill soit lu la seconde fois maintenant.
 Le dit Bill est en conséquence lu pour la seconde fois.

Sur motion de l'honorable M. *Couture*, il est
Ordonné, Que la 58ème règle de cette chambre soit suspendue en ce qui concerne ce Bill.

Sur motion de l'honorable M. *Couture*, il est
Ordonné, Que le dit Bill soit renvoyé au comité des Ordres Permanents et Bills Privés.

L'ordre du jour étant appelé pour la seconde lecture du Bill (No. 64) intitulé : « Acte pour abolir le cens d'éligibilité de l'Assemblée Législative, »

Sur motion de l'honorable M. *Starnes*, il est
Ordonné, Que le dit ordre du jour soit remis à lundi.

L'ordre du jour étant appelé pour la seconde lecture du Bill (No. 144) intitulé : « Acte pour conférer certains pouvoirs à la compagnie du téléphone Bell, du Canada, »

Sur motion de l'honorable M. *Hearn*, il est
Ordonné, Que le dit ordre du jour soit continué à demain.

Il est reçu un message de l'Assemblée Législative par son Greffier, avec un Bill (No. 79) intitulé : « Acte pour diminuer les occasions qui portent à l'intempérance, » auquel elle demande le concours de cette Chambre.

Le dit Bill est lu pour la première fois.

Sur motion de l'honorable M. *Ferrier*, il est
Ordonné, Que le dit Bill soit lu pour la seconde fois demain.

Il est reçu un message de l'Assemblée Législative par son Greffier, avec un Bill (No. 56) intitulé : « Acte ordonnant l'enregistrement des douaires coutumiers et servitudes, dans certains cas non prévus par la loi, » auquel elle demande le concours de cette Chambre.

Le dit Bill est lu pour la première fois.

Sur motion de l'honorable M. *Archambeault*, il est
Ordonné, Que le dit Bill soit lu pour la seconde fois demain.

Il est reçu un message de l'Assemblée Législative par son Greffier, avec un Bill (No. 112) intitulé : « Acte pour incorporer « l'Institut Canadien-Français de Lévis, » informant cette Chambre que l'Assemblée Législative a agréé des amendements à ce Bill.

Il est reçu un message de l'Assemblée Législative par son Greffier, avec un Bill (No. 16) intitulé : « Acte pour autoriser les syndics de la paroisse de St-Gabriel de Stratford à faire un nouvel acte de répartition, » informant cette Chambre que l'Assemblée Législative a agréé ses amendements à ce Bill.

Il est reçu un message de l'Assemblée Législative par son greffier, avec un Bill (No. 93) intitulé : « Acte pour amender la charte de la cité de Montréal, » informant cette Chambre que l'Assemblée Législative a agréé ses amendements à ce Bill.

Il est reçu un message de l'Assemblée Législative par son greffier avec un Bill (No. 37) intitulé : « Acte pour amender l'acte incorporant « La compagnie du chemin de fer de l'île de Montréal, » informant cette Chambre que l'Assemblée Législative a agréé ses amendements à ce Bill.

Il est reçu un message de l'Assemblée Législative par son Greffier, avec un Bill (F) intitulé : « Acte pour amender et refondre l'acte d'incorporation de la ville de Longueuil, 37 Vict., ch. 49, et l'acte qui l'amende, 39 Vict., ch. 46, » informant cette Chambre que l'Assemblée Législative a passé ce Bill avec certains amendements auxquels elle demande le concours du Conseil Législatif.

Les dits amendements sont alors lus par le Greffier une fois.

Ordonné, Que les dits amendements soient lus la seconde fois demain.

Alors, sur motion de l'honorable M. *Ferrier*, la chambre s'ajourne à demain à 3 heures P. M.

Samedi, 25 Juin 1881.

Les Honorables Conseillers Législatifs présents, sont :

L'honorable *John Jones Ross*, Orateur.

Les honorables Messieurs

Archangeault,
Beaudry,
Bryson,
Couture,
Dionne,
Dostaler,
Ferrier,
Gingras,
Hearn,

La Bruère, de
Lavolette,
Proulx,
Roy,
Savage,
Starnes,
Villemure, de
Webb.

Les pétitions suivantes sont lues et reçues :

De Allan, Rae & Cie., et autres de la cité de Québec, demandant la passation du Bill de la compagnie du téléphone de Bell ;

Des habitants de St-Barthélemi, demandant l'octroi d'une somme de six mille dollars pour un chemin ;

Du Révérend M. Auclair et autres de Québec, s'opposant à la passation du Bill intitulé : « Acte pour conférer certains pouvoirs à la compagnie du Téléphone de Bell.

L'honorable M. *Dionne*, du comité des Ordres Permanents et Bills Privés, auquel a été référé de nouveau le Bill (No. 17) intitulé : « Acte pour incorporer le bureau d'agence de Montréal, » fait rapport que le dit Bill a été examiné en entier et qu'il le rapporte à cette Chambre avec un amendement qu'il soumettra à cette Chambre aussitôt qu'elle le désirera.

Le dit amendement est alors lu par le Greffier.

Ordonné, Que le dit rapport soit pris en considération lundi.

L'honorable M. *Dionne*, du comité des ordres permanents et Bills Privés, auquel a été référé le Bill (No. 12) intitulé : « Acte incorporant la compagnie de lumière électrique de Montréal, » fait rapport que le dit Bill a été examiné en entier et qu'il le rapporte à cette chambre avec un amendement qu'il soumettra à cette chambre aussitôt qu'elle le désirera.

Le dit amendement est alors lu par le greffier deux fois, et la question de concours étant mise sur icelui, la chambre y a acquiescé.

Sur motion de l'honorable M. *Ferrier*, il est

Ordonné, Que le dit Bill tel qu'amendé soit lu la troisième fois maintenant.

Le dit bill tel qu'amendé est en conséquence lu pour la troisième fois.

La question est mise, ce bill tel qu'amendé passera-t-il ?

Elle est résolue dans l'affirmative.

Ordonné, Que le greffier se rende à l'Assemblée Législative et informe cette Chambre que le Conseil Législatif a passé ce Bill avec un amendement auquel il demande le concours de l'Assemblée Législative.

L'honorable M. *Dionne*, du comité des Ordres Permanents et Bills Privés, auquel a été référé le Bill (No. 119) intitulé : « Acte pour incorporer « La compagnie d'éclairage électrique de Québec et Lévis, » fait rapport que le dit Bill a été examiné en entier et qu'il le rapporte à cette Chambre avec un amendement qu'il soumettra à cette Chambre aussitôt qu'elle le désirera.

Le dit amendement est alors lu par le greffier deux fois, et la question de concours étant mise sur icelui, la Chambre y a acquiescé.

Sur motion de l'honorable M. *Couture*, il est

Ordonné, Que le dit Bill tel qu'amendé soit lu la troisième fois maintenant.

Le dit Bill tel qu'amendé est en conséquence lu pour la troisième fois.

La question est mise, ce Bill tel qu'amendé passera-t-il ?

Elle est résolue dans l'affirmative.

Ordonné, Que le greffier se rende à l'Assemblée Législative et informe cette chambre que le Conseil Législatif a passé ce Bill avec un amendement auquel il demande le concours de l'Assemblée Législative.

L'ordre du jour étant appelé pour la prise en considération de la motion de l'honorable M. *Ferrier* : « Que le rapport du comité général sur le Bill (No. 45) intitulé : « Acte concernant le Barreau de la province de Québec, » ne soit pas adopté, mais que la clause 43 du dit Bill soit amendée en ajoutant, à la fin, le paragraphe suivant :

« Cet examen ne sera pas exigé d'un candidat porteur de bonne foi d'un degré es arts conféré par une université Britannique ou Canadienne, »

Il est permis à l'honorable membre de retirer sa motion.

La dite motion est, en conséquence, retirée.

Le rapport du comité général sur le dit Bill est alors adopté, et

Sur motion de l'honorable M. *de La Bruère*, il est

Ordonné, Que le dit Bill soit lu pour la troisième fois maintenant.

Le dit bill est en conséquence lu pour la troisième fois.

La question est mise, ce Bill passera-t-il ?

Elle est résolue dans l'affirmative.

Ordonné, Que le Greffier se rende à l'Assemblée Législative et informe cette Chambre que le Conseil Législatif a passé ce Bill sans amendement.

L'ordre du jour étant appelé pour la seconde lecture du Bill (No. 144) intitulé : « Acte pour conférer certains pouvoirs à la compagnie du téléphone Bell, du Canada, »

Sur motion de l'honorable M. *Hearn*, il est

Ordonné, que le dit ordre du jour soit déchargé et que le Bill soit référé au comité des Ordres Permanents et Bills Privés avec instruction au dit comité de faire rapport et sur la suffisance des avis et sur le mérite du Bill.

Sur motion de l'honorable M. *Hearn*, il est

Ordonné, Que la 58ième règle de cette chambre soit suspendue en ce qui concerne ce Bill.

L'ordre du jour étant appelé pour la seconde lecture du Bill (No 79) intitulé : « Acte pour diminuer les occasions qui portent à l'intempérance, »

Sur motion de l'honorable M. *Starnes*, il est

Ordonné, Que le dit Bill soit lu pour la seconde fois.

Le dit Bill est en conséquence lu pour la seconde fois.

Sur motion de l'honorable M. *Starnes*, il est
Ordonné, Que le dit Bill soit renvoyé à un comité général de toute la Chambre
pour lundi.

L'ordre du jour étant appelé pour la seconde lecture du Bill (No 56) intitulé :
« Acte ordonnant l'enregistrement des douaires coutumiers et servitudes, dans cer-
tains cas non prévus par la loi, »

Sur motion de l'honorable M. *Ar chambeault*, il est
Ordonné, Que le dit Bill soit lu pour la seconde fois.
Le dit Bill est en conséquence lu pour la seconde fois.

Sur motion de l'honorable M. *Ar chambeault*, il est
Ordonné, Que le dit Bill soit renvoyé à un comité général de toute la Cham-
bre pour lundi.

L'ordre du jour étant appelé pour la seconde lecture des amendements au Bill
(F) intitulé : « Acte pour amender et refondre l'acte d'incorporation de la ville de
Longueuil, 37 Vict., ch. 49, et l'acte qui l'amende, 39 Vict., ch. 46, »

Les dits amendements sont lus par le greffier la deuxième fois, et la question
de concours étant mise sur iceux, la Chambre y a acquiescé.

Ordonné, Que le Greffier se rende à l'Assemblée Législative et informe cette
Chambre que le Conseil Législatif a agréé ses amendements à ce Bill.

Il est reçu un message de l'Assemblée Législative par son Greffier, avec un
Bill (No. 87) intitulé : « Acte pour amender la loi des licences de Québec de 1878,
informant cette Chambre que l'Assemblée Législative a agréé ses amendements à
ce Bill.

Il est reçu un message de l'Assemblée Législative par son Greffier, avec un
Bill (No. 34) intitulé : « Acte concernant la compagnie d'assurance mutuelle contre
le feu de la cité de Montréal, et pour d'autres fins, » informant cette Chambre
que l'Assemblée Législative a agréé ses amendements à ce Bill.

Il est reçu un message de l'Assemblée Législative par son greffier, avec un
Bill (No. 90) intitulé : « Acte pour déclarer obligatoires certaines dispositions faites
par les commissaires d'école de la paroisse de St-Lin pour l'établissement d'une
école modèle ou académie pour les filles, » informant cette Chambre que l'Assem-
blée Législative a agréé ses amendements à ce Bill.

Alors, sur motion de l'honorable M. *Ar chambeault*, la Chambre s'ajourne à
lundi, à 3 heures, P. M.

Lundi, 27 juin 1881.

Séance de 3 h. P. M.

Les Honorables Conseillers Législatifs présents, sont :

L'Honorable *John Jones Ross*, Orateur.

Les Honorables Messieurs

Archambeault,
Beaudry,
Bryson,
Couture,
Dionne,
Dostaler,
Gingras,
Hearn,
La Bruère, de

Laviolette,
Proulx,
Rémillard,
Roy,
Savage,
Starnes,
Villemure, de
Webb.

La pétition suivante est présentée et déposée sur la table :

Par l'honorable M. *Starnes*, de certains citoyens de Montréal.

Les pétitions suivantes sont lues et reçues ;

De l'Institut Hervey, connu autrefois sous le nom de Home and School of Industry, Montréal, demandant de l'aide ;

De M. *Cornellier*, avocat, et autres, de Montréal, s'opposant au Bill demandé par l'Université Laval.

De *Alexandre Pitel* et autres, de Montréal, s'opposant à la passation du Bill demandé par l'Université Laval.

L'honorable M. *Dionne*, du comité des Ordres Permanents et Bills Privés, présente son dixième rapport.

Ordonné, Qu'il soit reçu, et il est alors lu par le greffier comme suit, savoir :

CONSEIL LÉGISLATIF.

BUREAU DES BILLS PRIVÉS.

Ce 27 juin 1881.

Le Comité des Ordres Permanents et Bills Privés a l'honneur de vous présenter ce qui suit comme son dixième rapport :

Votre comité après avoir examiné les requêtes suivantes, a trouvé qu'elles n'étaient pas de nature à exiger les avis requis par la 49ème règle :

De *Georges Elliot* et autres, demandant des amendements à la loi de l'instruction publique ;

Des habitants de *St-Barthélemi*, demandant l'octroi d'une somme de six mille dollars pour un chemin ;

De *Allan, Rae & Cie.*, et autres, de la cité de Québec, demandant la passation du bill de la Compagnie du téléphone de Bell ;

Du Révérend M. *Auclair*, curé de Québec, et autres de Québec, s'opposant à la passation du Bill intitulé : « Acte pour conférer certains pouvoirs à la compagnie du téléphone de Bell ;

Des habitants du comté de Gaspé, demandant des amendements à la loi de l'Instruction Publique ;

Des habitants de St. George, demandant des amendements à la loi des licences ;

Des habitants de Thurso, demandant de l'aide pour un chemin de Colonisation ;

Des habitants de Masham, demandant de l'aide pour la colonisation.

Le tout respectueusement soumis.

E. DIONNE,

Président.

Sur motion de l'honorable M. *Dionne*, il est
Ordonné, Que ce dit rapport soit adopté.

L'honorable M. *Dionne*, du comité des Ordres Permanents et Bills Privés, auquel a été référé le Bill (No. 144) intitulé : « Acte pour conférer certains pouvoirs à la compagnie du téléphone Bell, du Canada, » présente son rapport.

Ordonné, Qu'il soit reçu et il est alors lu par le greffier comme suit, savoir :

CONSEIL LÉGISLATIF.

Bureau des Bills Privés,

Le 27 juin 1881.

Le comité des Ordres Permanents et Bills Privés auquel a été référé le Bill (No. 144) intitulé : « Acte pour conférer certains pouvoirs à la compagnie du téléphone Bell, du Canada, » avec instruction au dit comité de faire rapport et sur la suffisance des avis et sur le mérite du dit Bill, fait rapport :

Que bien que les avis n'aient pas été donnés suivant les règles du Conseil Législatif, ni que la requête à l'appui du dit Bill (No. 144) intitulé : « Acte pour conférer certains pouvoirs à la compagnie du téléphone Bell, du Canada, » n'ait pas été présenté dans le délai voulu, nonobstant, le comité des Ordres Permanents et des Bills Privés est d'opinion de suspendre les règles à ce contraire et que rapport en soit fait au Conseil Législatif.

Le tout humblement soumis,

E. DIONNE,

Président.

L'honorable M. *Lavolette* propose :
Que le dit rapport soit adopté.

L'honorable M. *Beaudry* propose en amendement :
Que le dit rapport ne soit pas adopté.

La question étant mise sur le dit amendement, la Chambre se divise, et les noms étant demandés, ils sont pris comme suit :

CONTENTS :

Les honorables Messieurs

Beaudry,
Couture,
Dionne,

Gingras,
LaBruère, de, et
Rémillard, — 6.

NON CONTENTS :

Les honorables Messieurs

<i>Ross,</i>	<i>Rcy</i>
<i>Archambeault,</i>	<i>Savage,</i>
<i>Bryson,</i>	<i>Starnes</i>
<i>Dostaler,</i>	<i>Villemure, de, et</i>
<i>Hearn,</i>	<i>Webb—11.</i>
<i>Laviolette,</i>	

Ainsi elle est résolue dans la négative.

Et la question étant mise sur la motion principale, la chambre se divise ; et les noms étant demandés, ils sont pris comme suit :

CONTENTS :

Les Honorables Messieurs

<i>Ross,</i>	<i>Roy,</i>
<i>Archambeault,</i>	<i>Savage,</i>
<i>Bryson,</i>	<i>Starnes,</i>
<i>Dostaler,</i>	<i>Villemure, de, et</i>
<i>Hearn,</i>	<i>Webb.—11.</i>
<i>Laviolette,</i>	

NON-CONTENTS :

Les honorables Messieurs

<i>Beaudry,</i>	<i>Gingras,</i>
<i>Couture,</i>	<i>LaBruère, de, et</i>
<i>Dionne,</i>	<i>Rémillard.—6.</i>

Ainsi elle est résolue dans l'affirmative, et il est
Ordonné, Que le dit rapport soit adopté.

L'honorable M. *Dionne*, du comité des Ordres Permanents et Bills Privés, auquel a été référé le Bill (No. 13) intitulé : « Acte pour autoriser David Roy, de la paroisse de St-Georges, comté de Beauce, à construire un pont de péage sur la rivière Chaudière, » fait rapport que le dit Bill a été examiné en entier et qu'il le rapporte à cette Chambre sans amendement.

Sur motion de l'honorable M. *Couture*, il est
Ordonné, Que le dit Bill soit lu une troisième fois maintenant.

Le dit Bill est en conséquence lu pour la troisième fois.

La question est mise, ce Bill passera-t-il ?

Elle est résolue dans l'affirmative.

Ordonné, Que le Greffier se rende à l'Assemblée Législative et informe cette Chambre que le Conseil Législatif a passé ce Bill sans amendement.

Sur motion de l'honorable M. *Ross*, il est

Ordonné, Qu'aujourd'hui et pour le reste de la session, il y ait deux séances par jour, considérées comme séances distinctes.

L'ordre du jour étant appelé pour la seconde lecture du Bill (No. 152) intitulé : « Acte pour amender de nouveau les actes incorporant la cité de Québec, »

Sur motion de l'honorable M. *Hearn*, il est
Ordonné, Que le dit ordre du jour soit continué à jeudi.

L'ordre du jour étant appelé pour la seconde lecture du Bill (No. 64) intitulé : « Acte pour abolir le cens d'éligibilité de l'Assemblée Législative, »

L'Honorable M. *Starnes*, secondé par l'honorable M. *Hearn*, propose :
 Que le dit Bill soit lu pour la seconde fois maintenant.

L'honorable M. *Archambeault* propose, en amendement.
 Que le dit Bill ne soit pas lu pour la seconde fois maintenant, mais d'hui en trois mois.

Après débats,

La question étant mise sur le dit amendement, la chambre se divise : et les noms étant demandés ils sont pris comme suit :

CONTENTS :

Les honorables Messieurs,

Ross,
Archambeault,
Beaudry,
Bryson,
Couture,
Dionne,
Dostaler,

Gingras,
LaBruère, de
Lavolette,
Proulx,
Roy,
 et *Villemure, de.*—13.

NON-CONTENTS :

Les honorables Messieurs,

Hearn,
Rémillard,
Savage,

Starnes,
 et *Webb.*—5.

Ainsi elle est résolue dans l'affirmative, et il est
Ordonné, Que le dit Bill soit lu pour la seconde fois d'hui en trois mois.

L'ordre du jour étant appelé pour la prise en considération du rapport du comité des Bills Privés sur le Bill (No. 17) intitulé : « Acte pour incorporer le bureau d'agence de Montréal, »

Le dit rapport est adopté sur division.

L'amendement au dit Bill est alors lu par le Greffier une deuxième fois, et la question de concours étant mise sur icelui, la Chambre y a acquiescé.

Sur motion de l'honorable M. *Starnes*, il est
Ordonné, Que le dit Bill tel qu'amendé soit lu la troisième fois maintenant.

Le dit Bill tel qu'amendé est en conséquence lu pour la troisième fois.

La question est mise, ce Bill tel qu'amendé passera-t-il ?

Elle est résolue dans l'affirmative.

Ordonné, Que le Greffier se rende à l'Assemblée Législative et informe cette Chambre que le Conseil Législatif a passé ce Bill avec un amendement auquel il demande le concours de l'Assemblée Législative.

L'ordre du jour étant appelé pour que la Chambre se forme en Comité Général pour la prise en considération du Bill (No. 79) intitulé : « Acte pour diminuer les occasions qui portent à l'intempérance, »

Sur motion de l'honorable M. *Starnes*, il est
Ordonné, Que le dit ordre du jour soit continué à demain.

L'ordre du jour étant appelé pour que la Chambre se forme en Comité Général pour la prise en considération du Bill (No. 56) intitulé : « Acte ordonnant l'enregistrement des douaires coutumiers et servitudes, dans certains cas non prévus par la loi, »

La Chambre s'ajourne à loisir et se met en Comité Général sur le dit Bill. Quelque temps après, la Chambre reprend sa séance.

L'honorable M. *de Villemure*, de la part du comité, fait rapport que le dit Bill a été examiné en entier et qu'il a été chargé de le rapporter à cette Chambre sans sans amendement.

Sur motion de l'honorable M. *Archambeault*, il est
Ordonné, Que le dit Bill soit maintenant lu pour la troisième fois.
Le dit Bill est en conséquence lu pour la troisième fois.
La question est mise, ce Bill passera-t-il ?
Elle est résolue dans l'affirmative.

Ordonné, Que le Greffier se rende à l'Assemblée Législative et informe cette Chambre que le Conseil Législatif a passé ce Bill sans amendement.

Il est reçu un message de l'Assemblée Législative par son Greffier, avec un Bill (No. 119) intitulé : « Acte pour incorporer « la compagnie d'éclairage électrique de Québec et Lévis, » informant cette Chambre que l'Assemblée Législative a agréé ses amendements à ce Bill.

Il est reçu un message de l'Assemblée Législative par son Greffier, avec un Bill (No. 12) intitulé : « Acte incorporant la compagnie de lumière électrique de Montréal, » informant cette Chambre que l'Assemblée Législative a agréé ses amendements à ce Bill.

Il est reçu un message de l'Assemblée Législative par son Greffier, avec un Bill (No. 111) intitulé : « Acte pour incorporer la compagnie dite « The Mountain Park Railway and Elevator company, » auquel elle demande le concours de cette chambre.

Le dit Bill est lu pour la première fois.

Sur motion de l'Honorable M. *Beaudry*, il est
Ordonné, Que les 41^{ème} et 58^{ème} règles de cette chambre soient suspendues en ce qui concerne ce Bill.

Sur motion de l'Honorable M. *Beaudry*, il est
Ordonné, Que le dit Bill soit lu la seconde fois maintenant.
Le dit Bill est en conséquence lu pour la seconde fois.

Sur motion de l'honorable M. *Beaudry*, il est
Ordonné, Que le dit Bill soit renvoyé au comité des Ordres Permanents et Bills Privés.

Il est reçu un message de l'Assemblée Législative par son Greffier, avec un Bill (No. 71) intitulé: « Acte pour incorporer la compagnie manufacturière et agricole de la Rivière-du-Loup, » auquel elle demande le concours de cette Chambre.

Le dit Bill est lu pour la première fois.^o

Sur motion de l'honorable M. Ross, il est
Ordonné, Que le dit Bill soit lu pour la seconde fois à la prochaine séance.

Il est reçu un Message de l'Assemblée Législative par son Greffier, avec un Bill (No. 6) intitulé : « Acte pour étendre la durée de l'Assemblée Législative de la province de Québec, » auquel elle demande le concours de cette Chambre.

Le dit Bill est lu pour la première fois.

Sur motion de l'honorable M. Ross, il est
Ordonné, Que le dit bill soit lu pour la seconde fois à la prochaine séance.

Il est reçu un message de l'Assemblée Législative par son Greffier, avec un Bill (No. 106) intitulé : « Acte pour amender l'acte 42-43 Victoria, chapitre 43, et pour accorder de nouveaux pouvoirs à la Corporation du village de la Côte Saint-Antoine, » auquel elle demande le concours de cette Chambre.

Le dit Bill est lu pour la première fois.

L'honorable M. Beaudry propose :
Que le dit Bill soit lu pour la seconde fois demain.

L'honorable M. Starnes propose, en amendement :
Que le dit Bill soit lu pour la seconde fois à la prochaine séance.

La question, étant mise sur le dit amendement, elle est résolue dans l'affirmative, et il est

Ordonné, Que le dit Bill soit lu pour la seconde fois à la prochaine séance.

Il est reçu un message de l'Assemblée Législative par son Greffier, avec un Bill (No. 136) intitulé : « Acte concernant le chemin de fer de Québec, Montréal, Ottawa et Occidental et la ratification de certains arrangements qui s'y rapportent, » auquel elle demande le concours de cette Chambre.

Le dit Bill est lu pour la première fois.

Sur motion de l'honorable M. Ross, il est
Ordonné, Que le dit Bill soit lu pour la seconde fois à la prochaine séance.

Alors, sur motion de l'honorable M. Laviolette, la chambre s'ajourne à ce soir, à huit heures.

Lundi, 27 Juin 1881.

Séance de 8 heures P. M.

Les Honorables Conseillers législatifs présents, sont :

L'Honorable *John Jones Ross*, Orateur,

Les honorables Messieurs

Archangeault,
Beaudry,
Bryson,
Dionne,
Destaler,
Gingras,
Hearn,
LaBruère, de

Lavolette,
Proulx,
Rémillard,
Roy,
Savage,
Starnes,
Villemure, de
Webb.

L'honorable M. *Dionne*, du comité des Ordres Permanents et Bills Privés, auquel a été référé le Bill (No. 70) intitulé : « Acte pour amender la charte de la ville de St-Jean, (43-44 Victoria, chapitre 62,) » fait rapport que le dit Bill a été examiné en entier et qu'il le rapporte à cette chambre avec certains amendements qu'il soumettra à cette chambre aussitôt qu'elle le désirera.

Les dits amendements sont alors lus par le greffier deux fois, et la question de concours étant mise sur iceux, la chambre y a acquiescé.

Sur motion de l'honorable M. *Lavolette*, il est
Ordonné, Que le dit Bill tel qu'amendé soit lu la troisième fois demain.

L'ordre du jour étant appelé pour la seconde lecture du Bill (No. 71) intitulé : « Acte pour incorporer la compagnie manufacturière et agricole de la Rivière-du-Loup, »

Sur motion de l'Honorable M. *Ross*, il est
Ordonné, Que le dit Bill soit lu la seconde fois maintenant.
Le dit Bill est en conséquence lu pour la seconde fois.

Sur motion de l'honorable M. *Ross*, il est
Ordonné, Que la 58ème règle de cette Chambre soit suspendue en ce qui concerne ce Bill.

Sur motion de l'honorable M. *Ross*, il est
Ordonné, Que le dit Bill soit renvoyé au comité des Ordres Permanents et Bills privés.

L'ordre du jour étant appelé pour la seconde lecture du Bill (No. 6) intitulé : « Acte pour étendre la durée de l'Assemblée Législative de la province de Québec, »

Sur motion de l'honorable M. *Ross*, il est
Ordonné, Que le dit Bill soit lu pour la seconde fois.
Le dit Bill est en conséquence lu pour la seconde fois.

Sur motion de l'honorable M. Ross, il est
Ordonné, Que le dit Bill soit renvoyé à un comité général de toute la Chambre pour demain.

L'ordre du jour étant appelé pour la seconde lecture du Bill (No. 106) intitulé : « Acte pour amender l'acte 42-43 Victoria, chapitre 43, et pour accorder de nouveaux pouvoirs à la corporation du village de la Côte St-Antoine, »

Sur motion de l'honorable M. Beaudry, il est
Ordonné, Que le dit Bill soit lu la seconde fois maintenant.
 Le dit Bill est en conséquence lu pour la seconde fois.

Sur motion de l'honorable M. Beaudry, il est
Ordonné, Que la 58ème règle de cette chambre soit suspendue en ce qui concerne ce Bill.

Sur motion de l'honorable M. Beaudry, il est
Ordonné, Que le dit Bill soit renvoyé au comité des Ordres Permanents et Bills Privés.

L'ordre du jour étant appelé pour la seconde lecture du Bill (No. 136) intitulé : « Acte concernant le chemin de fer de Québec, Montréal, Ottawa et Occidental et la ratification de certains arrangements qui s'y rapportent, »

Sur motion de l'honorable M. Ross, il est
Ordonné, Que le dit Bill soit lu pour la seconde fois.
 Le dit Bill est en conséquence lu pour la seconde fois.

Sur motion de l'honorable M. Ross, il est
Ordonné, Que le dit Bill soit renvoyé à un comité général de toute la Chambre pour demain.

Alors, sur motion de l'honorable M. Beaudry, la Chambre s'ajourne à demain, à 3 heures P. M.

Mardi, 28 Juin 1881.

Séance de 3 h. P. M.

Les Honorables Conseillers Législatifs présents, sont :

L'honorable *John Jones Ross*, Orateur.

Les Honorables Messieurs

Archambeault,
Beaudry,
Bryson,
Couture,
Dionne,
Dostaler,
Ferrier,
Gingras,
Hearn,
La Bruère, de

Laviolette,
Proulx,
Prudhomme,
Rémillard,
Roy,
Savage,
Starnes,
Villemure, de
Webb.

La pétition suivante est lue et reçue :

De H. F. Lighthall et autres, de Montréal, s'opposant à l'incorporation de la « Silver Plume Mining Company. »

L'honorable M. *Dionne*, du comité des Ordres Permanents et Bills Privés, auquel a été référé le Bill (No. 111) intitulé : « Acte pour incorporer la compagnie dite « The Mountain Park Railway and Elevator company, » fait rapport que le dit Bill a été examiné en entier et qu'il le rapporte à cette Chambre sans amendement.

Sur motion de l'honorable M. *Beaudry*, il est *Ordonné*, Que le dit Bill soit lu une troisième fois maintenant.

Le dit Bill est en conséquence lu pour la troisième fois.

La question est mise, ce Bill passera-t-il ?

Elle est résolue dans l'affirmative.

Ordonné, Que le Greffier se rende à l'Assemblée Législative et informe cette Chambre que le Conseil Législatif a passé ce Bill sans amendement.

L'Honorable M. *Dionne*, du comité des Ordres Permanents et Bills Privés, auquel a été référé le Bill (No. 144) intitulé : « Acte pour conférer certains pouvoirs à la compagnie du téléphone Bell, du Canada, » fait rapport que le dit Bill a été examiné en entier et qu'il le rapporte à cette Chambre avec un amendement qu'il soumettra à cette Chambre aussitôt qu'elle le désirera.

Sur motion de l'honorable M. *Dionne*,

Le dit rapport est adopté sur division.

Le dit amendement est alors lu par le Greffier deux fois, et la question de concours étant mise sur icelui, la Chambre y a acquiescé.

Sur motion de l'honorable M. *Hearn*, il est
Ordonné, Que le dit Bill tel qu'amendé soit lu la seconde fois maintenant.
 Le dit Bill tel qu'amendé est en conséquence lu pour la seconde fois.

L'honorable M. *Hearn* propose :

Que la 41^{ème} règle de cette Chambre soit suspendue en ce qui concerne ce Bill.

L'honorable M. *Rémillard* propose, en amendement : Que la 41^e règle de cette Chambre ne soit pas suspendue, mais que le dit Bill soit lu pour la troisième fois ce soir.

Et la question de concours étant mise sur le dit amendement, elle est résolue dans l'affirmative, et il est

Ordonné, Que le dit Bill soit lu pour la troisième fois ce soir.

L'honorable M. *Dionne*, du comité des Ordres Permanents et Bills Privés, auquel a été référé le Bill (No. 71) intitulé : « Acte pour incorporer « la compagnie manufacturière et agricole de la Rivière-du-Loup, » fait rapport que le dit Bill a été examiné en entier et qu'il le rapporte à cette Chambre sans amendement

Sur motion de l'honorable M. *Starnes*, il est

Ordonné, Que le dit Bill soit lu une troisième fois maintenant.

Le dit Bill est en conséquence lu pour la troisième fois.

La question est mise, ce Bill passera-t-il ?

Elle est résolue dans l'affirmative.

Ordonné, Que le Greffier se rende à l'Assemblée Législative et informe cette Chambre que le Conseil Législatif a passé ce Bill sans amendement.

L'honorable M. *Dionne*, du comité des Ordres Permanents et Bills Privés, auquel a été référé le Bill (No. 106) intitulé : « Acte pour amender l'acte 42-43 Victoria, chapitre 43, et pour accorder de nouveaux pouvoirs à la corporation du village de la Côte St-Antoine, » fait rapport que le dit Bill a été examiné en entier et qu'il le rapporte à cette chambre avec un amendement qu'il soumettra à cette chambre aussitôt qu'elle le désirera.

Le dit amendement est alors lu par le Greffier deux fois; et la question de concours étant mise sur icelui, la Chambre y a acquiescé.

L'honorable M. *de LaBruère* propose :

Que le dit Bill soit amendé en ajoutant, à la fin de la clause 7^e, les mots suivants : « Sans préjudice toutefois aux dispositions contenues dans les articles 712 et 713 du Code Municipal. »

La question de concours étant mise sur la dite motion, elle est résolue dans l'affirmative.

Ordonné, en conséquence.

Sur motion de l'honorable M. *Beaudry*, il est

Ordonné, Que le dit Bill tel qu'amendé soit lu la troisième fois maintenant.

Le dit Bill tel qu'amendé est en conséquence lu pour la troisième fois.

La question est mise, ce Bill tel qu'amendé passera-t-il ?

Elle est résolue dans l'affirmative.

Ordonné, Que le greffier se rende à l'Assemblée Législative et informe cette chambre que le Conseil Législatif a passé ce Bill avec certains amendements auxquels il demande le concours de l'Assemblée Législative.

Sur motion de l'honorable M. de LaBruère, il est
Ordonné, Que le Bill (No. 113) intitulé : « Acte pour amender l'acte 42-43 Vict., chap. 39, intitulé : « Acte pour établir des compagnies d'assurance mutuelle, » soit mis sur l'ordre du jour.

Sur motion de l'honorable M. Ross, il est
Ordonné, Qu'il y ait séance de cette Chambre jeudi, à 11 heures A. M.

L'ordre du jour étant appelé pour la troisième lecture du Bill (No. 70) intitulé : « Acte pour amender la charte de la ville de St-Jean (43-44 Vict., chap. 62), »

Sur motion de l'Honorable M. Lavolette, il est
Ordonné, Que le dit ordre du jour soit continué à la prochaine séance.

L'ordre du jour étant appelé pour que la Chambre se forme en Comité Général pour la prise en considération du Bill (No. 79) intitulé : « Acte pour diminuer les occasions qui portent à l'intempérance, »

La Chambre s'ajourne à loisir et se met en Comité Général sur le dit Bill. Quelque temps après, la Chambre reprend sa séance.

L'ordre du jour étant appelé pour que la Chambre se forme en Comité Général pour la prise en considération du Bill (No. 6) intitulé : « Acte pour étendre la durée de l'Assemblée Législative de la province de Québec, »

La Chambre s'ajourne à loisir et se met en Comité Général sur le dit Bill. Quelque temps après la Chambre reprend sa séance.

L'honorable M. Remillard, de la part du Comité, fait rapport que le dit Bill a été examiné en entier et qu'il a été chargé de le rapporter à cette Chambre sans amendement.

Sur motion de l'honorable M. Ross, il est
Ordonné, Que le dit bill soit maintenant lu une troisième fois.

Le dit Bill est en conséquence lu pour la troisième fois.

La question est mise, ce Bill passera-t-il ?

Elle est résolue dans l'affirmative.

Ordonné, Que le Greffier se rende à l'Assemblée Législative et informe cette Chambre que le Conseil Législatif a passé ce Bill sans amendement.

L'ordre du jour étant appelé pour que la Chambre se forme en comité général pour la prise en considération du Bill (No. 136) intitulé : « Acte concernant le chemin de fer de Québec, Montréal, Ottawa et Occidental, et la ratification de certains arrangements qui s'y rapportent, »

La chambre s'ajourne à loisir et se met en comité général sur le dit Bill. Quelque temps après, la chambre reprend sa séance.

L'honorable M. Dostaler, de la part du comité, fait rapport que le dit Bill a été examiné en entier et qu'il a été chargé de le rapporter à cette chambre sans amendement.

Sur motion de l'honorable M. Ross, il est
Ordonné, Que le dit Bill soit maintenant lu pour la troisième fois.

Le dit Bill est en conséquence lu pour la troisième fois :

La question est mise, ce Bill passera-t-il ?

Elle est résolue dans l'affirmative.

Ordonné, Que le greffier se rende à l'Assemblée Législative et informe cette Chambre que le Conseil Législatif a passé ce Bill sans amendement.

Il est reçu un message de l'Assemblée Législative par son Greffier, avec un Bill (No. 54) intitulé : « Acte pour exempter de la saisie, la moitié des gages des journaliers, » auquel elle demande le concours de cette chambre.

Le dit Bill est lu pour la première fois.

Sur motion de l'honorable M. *Starnes*, il est

Ordonné, Que le dit Bill soit lu la seconde fois ce soir.

Il est reçu un message de l'Assemblée Législative par son greffier, avec un Bill (No. 103) intitulé : « Acte pour incorporer la « Compagnie dite « Silver Plume Mining Company, » auquel elle demande le concours de cette Chambre.

Le dit Bill est lu pour la première fois.

Sur motion de l'honorable M. *Archambeault*, il est

Ordonné, Que le dit Bill soit lu la seconde fois ce soir.

Sur motion de l'honorable M. *de LaBruère*, il est

Ordonné, Que le Bill (No. 113) intitulé : « Acte pour amender l'acte 42-43 Vict., chap. 39, intitulé : « Acte pour établir des compagnies d'assurance mutuelle, » soit lu pour la seconde fois maintenant.

Le dit Bill est en conséquence lu pour la seconde fois.

Sur motion de l'honorable M. *de LaBruère*, il est

Ordonné, Que le dit Bill soit renvoyé à un Comité général de toute la Chambre pour ce soir.

Alors, sur motion de l'honorable M. *Ferrier*, la chambre s'ajourne à ce soir, à 7 heures et demie.

Mardi, 28 Juin 1881.

Séance de 7½ heures P.M.

Les Honorables Conseillers Législatifs présents, sont :

L'honorable *John Jones Ross*, Orateur.

Les Honorables Messieurs

Archambeault,
Beaudry,
Bryson,
Dionne,
Dostaler,
Ferrier,
Gingras,
Hearn,
LaBruère, de

Lavolette,
Proulx,
Prudhomme,
Rémillard,
Roy,
Savage,
Starnes,
Villemure, de
Webb.

L'ordre du jour étant appelé pour la troisième lecture du Bill (No. 144) intitulé : « Acte pour conférer certains pouvoirs à la compagnie du téléphone Bell, du Canada, »

L'honorable M. *Lavolette* propose :

Que le dit Bill tel qu'amendé soit lu la troisième fois maintenant.

Et la question de concours étant mise sur la dite motion, elle est résolue dans l'affirmative, sur division.

Le dit Bill tel qu'amendé est en conséquence lu pour la troisième fois.

La question est mise, ce Bill tel qu'amendé passera-t-il ?

Elle est résolue dans l'affirmative.

Ordonné, Que le Greffier se rende à l'Assemblée Législative et informe cette Chambre que le Conseil Législatif a passé ce Bill avec un amendement auquel il demande le concours de l'Assemblée Législative.

L'ordre du jour étant appelé pour la troisième lecture du Bill (No 70) intitulé : « Acte pour amender la charte de la ville de St-Jean (43-44 Vict., chap. 62.) »

L'honorable M. *Lavolette* propose :

Que la première sous-section de la sixième section du dit Bill soit amendée de manière à se lire comme suit :

« 1. Sur tous terrains, lots de ville ou portions de lots et sur tous bâtiments et constructions dessus érigés, une somme n'excédant pas cinq-huitièmes de centin par piastre sur leur valeur réelle telle qu'estimée et portée aux rôles d'évaluation, pourvu que dans le cas où une taxe spéciale serait imposée sur les propriétés foncières en vertu de la clause 22 du présent acte, la taxe sur les dites propriétés foncières soit réduite et limitée de manière à ce que ces taxes réunies ne s'élèvent, en aucun temps, à un taux plus élevé que celle imposée sur les fonds de marchandises et autres biens et effets énumérés dans la deuxième sous-section de la dite sixième section du dit acte. »

Et la question de concours étant mise sur la dite motion, elle est résolue dans l'affirmative.

Sur motion de l'Honorable M. *Lavolette*, il est

Ordonné, Que le dit Bill tel qu'amendé soit maintenant lu pour la troisième fois.

Le dit Bill tel qu'amendé est en conséquence lu pour la troisième fois.

La question est mise, ce Bill tel qu'amendé passera-t-il ?

Elle est résolue dans l'affirmative.

Ordonné, Que le Greffier se rende à l'Assemblée Législative et informe cette Chambre que le Conseil Législatif a passé ce Bill avec certains amendements auxquels il demande le concours de l'Assemblée Législative.

L'ordre du jour étant appelé pour la seconde lecture du Bill (No. 54) intitulé : « Acte pour exempter de la saisie, la moitié des gages des journaliers, »

Sur motion de l'honorable M. *Starnes*, il est

Ordonné, Que le dit Bill soit lu la seconde fois.

Le dit Bill est en conséquence lu pour la seconde fois.

Sur motion de l'honorable M. *Starnes*, il est

Ordonné, Que le dit Bill soit renvoyé à un Comité général de toute la Chambre pour la prochaine séance.

L'ordre du jour étant appelé pour la troisième lecture du Bill (No. 103) intitulé : « Acte pour incorporer la Compagnie dite « Silver Plume Mining Company, »

Sur motion de l'honorable M. *Archambeault*,

Le dit Bill est lu pour la seconde fois.

Sur motion de l'honorable M. *Archambeault*, il est

Ordonné, Que le dit Bill soit renvoyé au comité des Ordres Permanents et Bills Privés.

L'ordre du jour étant appelé pour que la Chambre se forme en comité général pour la prise en considération du Bill (No. 113) intitulé : « Acte pour amender l'acte 42-43 Vict., chap. 39, intitulé : « Acte pour établir des compagnies d'assurance mutuelle, »

La Chambre s'ajourne à loisir et se met en comité général sur le dit Bill. Quelque temps après, la Chambre reprend sa séance.

L'Honorable M. *Dionne*, de la part du comité, fait rapport que le dit Bill a été examiné en entier et qu'il a été chargé de le rapporter à cette Chambre sans amendement.

Sur motion de l'honorable M. *de LaBruère*, il est *Ordonné*, Que le dit Bill soit maintenant lu pour la troisième fois.

Le dit Bill est en conséquence lu pour la troisième fois.

La question est mise, ce Bill passera-t-il ?

Elle est résolue dans l'affirmative.

Ordonné, Que le Greffier se rende à l'Assemblée Législative et informe cette Chambre que le Conseil Législatif a passé ce Bill sans amendement.

La Chambre alors s'ajourne à loisir.

Quelque temps après, la Chambre reprend sa séance.

Sur motion de l'honorable M. *Lavolette*, la Chambre s'ajourne à jeudi, à 11 heures A. M.

Jeudi, 30 Juin 1881.

Séance de 11 heures A. M.

Les honorables Conseillers Législatifs présents, sont :

L'honorable *John Jones Ross*, Orateur.

Les honorables Messieurs

Archambeault,
Beaudry,
Boucherville, de
Bryson,
Couture,
Dionne,
Dostaler,
Ferrier,
Gingras,
Hearn,

LaBruère, de
Lavolette,
Proulx,
Prudhomme,
Rémillard,
Roy,
Savage,
Starnes,
Villemure, de.

L'ordre du jour étant appelé pour la seconde lecture du Bill (No. 152) intitulé : « Acte pour amender de nouveau les actes incorporant la cité de Québec, » il est *Ordonné*, Que le dit ordre du jour soit suspendu.

L'ordre du jour étant appelé pour que la Chambre se forme en comité général pour la prise en considération du Bill (No. 54) intitulé : « Acte pour exempter de la saisie, la moitié des gages des journaliers, »

La Chambre s'ajourne à loisir et se met en comité général sur le dit Bill.
 Quelque temps après, la Chambre reprend sa séance.

L'honorable M. *Rémillard*, de la part du comité, fait rapport que le dit Bill a été examiné en entier et qu'il a été chargé de le rapporter à cette Chambre sans amendement.

Sur motion de l'honorable M. *Starnes*, il est

Ordonné, Que le dit Bill soit maintenant lu pour la troisième fois.

Le dit Bill est en conséquence lu pour la troisième fois.

La question est mise, ce bill passera-t-il ?

Elle est résolue dans l'affirmative.

Ordonné, Que le greffier se rende à l'Assemblée Législative et informe cette Chambre que le Conseil Législatif a passé ce Bill sans amendement.

Il est reçu un message de l'Assemblée Législative par son greffier, avec un Bill (No. 159) intitulé : « Acte pour permettre aux corporations municipales de capitaliser leurs dettes, » auquel elle demande le concours de cette chambre.

Le dit Bill est lu pour la première fois.

Sur motion de l'Honorable M. *Ross*, il est

Ordonné, Que la 41^{ème} règle de cette chambre soit suspendue en ce qui concerne ce Bill.

Sur motion de l'honorable *Ross*, il est

Ordonné, Que le dit Bill soit lu la seconde fois maintenant.

Le dit Bill est en conséquence lu pour la seconde fois.

Sur motion de l'honorable *Ross*, il est

Ordonné, Que le dit Bill soit lu pour la troisième fois.

Le dit Bill est en conséquence lu pour la troisième fois.

La question est mise, ce Bill passera-t-il ?

Elle est résolue dans l'affirmative.

Ordonné, Que le greffier se rende à l'Assemblée Législative et informe cette Chambre que le Conseil Législatif a passé ce Bill sans amendement.

Il est reçu un message de l'Assemblée Législative par son Greffier, avec un Bill (No. 151) intitulé : « Acte concernant les chemins de péages entre Montréal et Chambly, » auquel elle demande le concours de cette Chambre.

Le dit Bill est lu pour la première fois.

Sur motion de l'honorable M. de *Boucherville*, il est

Ordonné, Que la 41^{ème} règle de cette Chambre soit suspendue en ce qui concerne ce Bill.

Sur motion de l'honorable M. de *Boucherville*, il est

Ordonné, Que le dit Bill soit lu la seconde fois maintenant.

Le dit Bill est en conséquence lu pour la secondé fois.

Sur motion de l'honorable M. de *Boucherville*, il est

Ordonné, Que le dit Bill soit lu pour la troisième fois.

Le dit Bill est en conséquence lu pour la troisième fois.

La question est mise, ce Bill passera-t-il ?

Elle est résolue dans l'affirmative.

Ordonné, Que le Greffier se rende à l'Assemblée Législative et informe cette Chambre que le Conseil Législatif a passé ce Bill sans amendement.

Il est reçu un message de l'Assemblée Législative par son Greffier, avec un Bill (No. 154) intitulé : « Acte concernant la publication de certains ordres en conseil, proclamations et réglemens des départements, » auquel elle demande le concours de cette chambre.

Le dit Bill est lu pour la première fois.

Sur motion de l'honorable M. Ross, il est
Ordonné, Que la 41ème règle de cette Chambre soit suspendue en ce qui concerne ce Bill.

Sur motion de l'honorable M. Ross, il est
Ordonné, Que le dit Bill soit lu la seconde fois maintenant.
Le dit Bill est en conséquence lu pour la seconde fois.

Sur motion de l'honorable M. Ross, il est
Ordonné, Que le dit Bill soit lu pour la troisième fois.
Le dit Bill est en conséquence lu pour la troisième fois.
La question est mise, ce Bill passera-t-il ?
Elle est résolue dans l'affirmative.
Ordonné, Que le greffier se rende à l'Assemblée Législative et informe cette Chambre que le Conseil Législatif a passé ce Bill sans amendement.

Il est reçu un message de l'Assemblée Législative par son greffier, avec un Bill (No. 155) intitulé : « Acte pour assurer le paiement du constructeur et de l'ouvrier, » auquel elle demande le concours de cette Chambre.
Le dit Bill est lu pour la première fois.

Sur motion de l'honorable M. Ross, il est
Ordonné, Que la 41ème règle de cette Chambre soit suspendue en ce qui concerne ce Bill.

Sur motion de l'honorable M. Ross, il est
Ordonné, Que le dit Bill soit lu la seconde fois maintenant.
Le dit Bill est en conséquence lu pour la seconde fois.

Sur motion de l'honorable M. Ross, il est
Ordonné, Que le dit Bill soit lu pour la troisième fois.
Le dit Bill est en conséquence lu pour la troisième fois.
La question est mise, ce Bill passera-t-il ?
Elle est résolue dans l'affirmative.
Ordonné, Que le Greffier se rende à l'Assemblée Législative et informe cette Chambre que le Conseil Législatif a passé ce Bill sans amendement.

Il est reçu un message de l'Assemblée Législative par son Greffier, avec un Bill (No. 143) intitulé : « Acte pour amender les actes concernant les subsides en argent, accordés à certains chemins de fer, » auquel elle demande le concours de cette chambre.

Le dit Bill est lu pour la première fois.

Sur motion de l'Honorable M. Ferrier, il est
Ordonné, Que la 41ème règle de cette chambre soit suspendue en ce qui concerne ce Bill.

Sur motion de l'Honorable M. Ferrier, il est
Ordonné, Que le dit Bill soit lu la seconde fois maintenant.
Le dit Bill est en conséquence lu pour la seconde fois.

Sur motion de l'Honorable M. Ferrier, il est

Ordonné, Que le dit Bill soit lu pour la troisième fois.

Le dit Bill est en conséquence lu pour la troisième fois.

La question est mise, ce Bill passera-t-il ?

Elle est résolue dans l'affirmative.

Ordonné, Que le greffier se rende à l'Assemblée Législative et informe cette Chambre que le Conseil Législatif a passé ce Bill sans amendement.

Il est reçu un message de l'Assemblée Législative par son Greffier, avec un Bill (No. 118) intitulé : « Acte pour amender de nouveau le chapitre 68 des statuts refondus pour le Bas-Canada, intitulé : « Acte concernant les compagnies d'assurance mutuelle, » auquel elle demande le concours de cette Chambre.

Le dit Bill est lu pour la première fois.

Sur motion de l'honorable M. de La Bruère, il est

Ordonné, Que la 41^{ème} règle de cette Chambre soit suspendue en ce qui concerne ce Bill.

Sur motion de l'honorable M. de La Bruère, il est

Ordonné, Que le dit Bill soit lu la seconde fois maintenant.

Le dit Bill est en conséquence lu pour la seconde fois.

Sur motion de l'honorable M. de La Bruère, il est

Ordonné, Que le dit Bill soit lu pour la troisième fois.

Le dit Bill est en conséquence lu pour la troisième fois.

La question est mise, ce Bill passera-t-il ?

Elle est résolue dans l'affirmative.

Ordonné, Que le Greffier se rende à l'Assemblée Législative et informe cette Chambre que le Conseil Législatif a passé ce Bill sans amendement.

Il est reçu un message de l'Assemblée Législative par son Greffier, avec un Bill (No. 8) intitulé : « Acte pour amender de nouveau la loi concernant les jurés et jurys, (32 Vict., chap. 22), » auquel elle demande le concours de cette Chambre.

Le dit Bill est lu pour la première fois.

Sur motion de l'honorable M. Ross, il est

Ordonné, Que la 41^{ème} règle de cette Chambre soit suspendue en ce qui concerne ce Bill.

Sur motion de l'honorable M. Ross, il est

Ordonné, Que le dit Bill soit lu la seconde fois maintenant.

Le dit Bill est en conséquence lu pour la seconde fois.

Sur motion de l'honorable M. Ross, il est

Ordonné, Que le dit Bill soit lu pour la troisième fois.

Le dit Bill est en conséquence lu pour la troisième fois.

La question est mise, ce Bill passera-t-il ?

Elle est résolue dans l'affirmative.

Ordonné, Que le Greffier se rende à l'Assemblée Législative et informe cette Chambre que le Conseil Législatif a passé ce Bill sans amendement.

Il est reçu un message de l'Assemblée Législative par son Greffier, avec un Bill (No. 161) intitulé : « Acte pour amender la loi concernant les plans et livres de renvoi officiels, » auquel elle demande le concours de cette chambre.

Le dit Bill est lu pour la première fois.

Sur motion de l'Honorable M. Ross, il est

Ordonné, Que la 41^{ème} règle de cette chambre soit suspendue en ce qui concerne ce Bill.

Sur motion de l'Honorable M. Ross, il est
Ordonné, Que le dit Bill soit lu la seconde fois maintenant.
 Le dit Bill est en conséquence lu pour la seconde fois.

Sur motion de l'Honorable M. Ross, il est
Ordonné, Que le dit Bill soit lu pour la troisième fois.
 Le dit Bill est en conséquence lu pour la troisième fois.

La question est mise, ce Bill passera-t-il ?

Elle est résolue dans l'affirmative.

Ordonné, Que le Greffier se rende à l'Assemblée Législative et informe cette chambre que le Conseil Législatif a passé ce Bill sans amendement.

Il est reçu un message de l'Assemblée Législative par son greffier, avec un Bill (No. 158) intitulé : « Acte pour amender de nouveau l'acte 40 Vict., chap. 29, des clauses générales des corporations de ville, » auquel elle demande le concours de cette chambre.

Le dit Bill est lu pour la première fois.

Sur motion de l'Honorable M. Ross, il est

Ordonné, Que la 41^{ème} règle de cette chambre soit suspendue en ce qui concerne ce Bill.

Sur motion de l'honorable M. Ross, il est

Ordonné, Que le dit Bill soit lu la seconde fois maintenant.

Le dit Bill est en conséquence lu pour la seconde fois.

Sur motion de l'honorable M. Ross, il est

Ordonné, Que le dit Bill soit lu pour la troisième fois.

Le dit Bill est en conséquence lu pour la troisième fois.

La question est mise, ce Bill passera-t-il ?

Elle est résolue dans l'affirmative.

Ordonné, Que le greffier se rende à l'Assemblée Législative et informe cette Chambre que le Conseil Législatif a passé ce Bill sans amendement.

Il est reçu un message de l'Assemblée Législative par son Greffier, avec un Bill (No. 150) intitulé : « Acte pour amender les sections 54 et 75 de l'acte 43-44 Vict., chap. 12, » auquel elle demande le concours de cette Chambre.

Le dit Bill est lu pour la première fois.

Sur motion de l'honorable M. Ross, il est

Ordonné, Que la 41^{ème} règle de cette Chambre soit suspendue en ce qui concerne ce Bill.

Sur motion de l'honorable M. Ross, il est

Ordonné, Que le dit Bill soit lu la seconde fois maintenant.

Le dit Bill est en conséquence lu pour la seconde fois.

L'honorable M. Beaudry propose :

Que la clause suivante soit ajoutée au dit Bill :

Les sections 14, 15, 16 et 17 de « l'Acte général des mines de Québec de 1880 » seront suspendues et ne seront pas considérées comme étant en vigueur jusqu'à ce que les tribunaux civils aient prononcé leur jugement final sur la cause maintenant pendante entre Sa Majesté *in relatione* Archibald Macdonald et la compagnie des mines d'or DeLéry et autres, dans la Cour Supérieure pour le district de Québec, concernant la validité des lettres-patentes DeLéry, émises par la Couronne en 1846, et seront subordonnées à ce jugement final. »

La question étant mise sur la dite motion, la Chambre se divise ; et les noms étant demandés, il sont pris comme suit :

CONTENTS :

Les honorables Messieurs :

Beaudry,
Boucherville, de,
Bryson,
Ferrier,

Hearn,
Laviolette
et *Starnés.*—7

NON-CONTENTS :

Les honorables Messieurs :

Ross,
Archambeault,
Dionne,
Dostaler,
LaBruère, de

Proulx,
Prudhomme,
Savage,
et *Villemure, de.*—9

Ainsi, elle est résolue dans la négative.

Sur motion de l'honorable M. *Ross*, il est

Ordonné, Que le dit Bill soit lu pour la troisième fois.

Le dit Bill est en conséquence lu pour la troisième fois.

La question est mise, ce Bill passera-t-il ?

Elle est résolue dans l'affirmative.

Ordonné, Que le greffier se rende à l'Assemblée Législative et informe cette Chambre que le Conseil Législatif a passé ce Bill sans amendement.

Il est reçu un message de l'Assemblée Législative par son greffier, avec un Bill (No. 100) intitulé : « Acte pour amender les actes concernant le notariat, » auquel elle demande le concours de cette chambre.

Le dit Bill est lu pour la première fois.

Sur motion de l'honorable M. *Archambeault*, il est

Ordonné, Que la 41^{ème} règle de cette chambre soit suspendue en ce qui concerne ce Bill.

Sur motion de l'honorable M. *Archambeault*, il est

Ordonné, Que le dit Bill soit lu la seconde fois maintenant.

Le dit Bill est en conséquence lu pour la seconde fois.

Sur motion de l'honorable M. *Archambeault*, il est

Ordonné, Que le dit Bill soit renvoyé à un comité spécial composé des honorables messieurs de *LaBruère*, *Dionne*, de *Villemure* et *Archambeault*.

Il est reçu un Message de l'Assemblée Législative par son Greffier, avec un Bill (No. 133) intitulé : « Acte pour amender la loi concernant l'instruction publique, » auquel elle demande le concours de cette chambre.

Le dit Bill est lu pour la première fois.

Sur motion de l'honorable M. *Ross*, il est

Ordonné, Que la 41^{ème} règle de cette chambre soit suspendue en ce qui concerne ce Bill.

Sur motion de l'honorable M. Ross, il est
Ordonné, Que le dit Bill soit lu la seconde fois maintenant.
 Le dit Bill est en conséquence lu pour la seconde fois.

Sur motion de l'honorable M. Ross, il est
Ordonné, Que le dit Bill soit lu pour la troisième fois.
 Le dit Bill est en conséquence lu pour la troisième fois.
 La question est mise, ce Bill passera-t-il ?
 Elle est résolue dans l'affirmative.

Ordonné, Que le Greffier se rende à l'Assemblée Législative et informe cette
 Chambre que le Conseil Législatif a passé ce Bill sans amendement.

Il est reçu un message de l'Assemblée Législative.
 Le messenger se retire.
 Le message est alors lu comme suit :

ASSEMBLÉE LÉGISLATIVE,

Québec, 30 juin 1881.

Résolu, Qu'il soit envoyé un message à l'honorable Conseil Législatif commu-
 niquant à leurs honneurs la résolution suivante :

Résolu, Qu'il soit nommé un comité composé des honorables MM. *Chapleau*,
Robertson, *Irvine* et *Mercier* et de Mr. *Wurtel*, pour examiner les journaux de
 l'honorable Conseil Législatif et s'enquérir de ce qui a été décidé au sujet du Bill
 No. 64.

Ordonné, Que Mr. *Wurtel* porte le dit message au Conseil Législatif.

Attesté,

L. DELORME,

Greffier A. L.

Le messenger est rappelé et informé que le Conseil Législatif transmettra sa
 réponse par un de ses messagers.

Il est reçu un message de l'Assemblée Législative par son greffier, avec un
 Bill (No. 135) intitulé : « Acte octroyant à Sa Majesté, les deniers requis pour les
 dépenses du Gouvernement, pour les années fiscales expirant le 30 juin 1881, et
 le 30 juin 1882, et pour d'autres fins du service public, » auquel elle demande le
 concours de cette Chambre.

Le dit Bill est lu pour la première fois.

Sur motion de l'honorable M. Ross, il est
Ordonné, Que la 41^{ème} règle de cette Chambre soit suspendue en ce qui con-
 cerne ce Bill.

Sur motion de l'honorable M. Ross, il est
Ordonné, Que le dit Bill soit lu la seconde fois maintenant.
 Le dit Bill est en conséquence lu pour la seconde fois.

Sur motion de l'honorable M. Ross, il est
Ordonné, Que le dit Bill soit lu pour la troisième fois.
 Le dit Bill est en conséquence lu pour la troisième fois.
 La question est mise, ce Bill passera-t-il ?
 Elle est résolue dans l'affirmative.

Ordonné, Que le Greffier reporte ce Bill à l'Assemblée Législative et informe
 cette Chambre que le Conseil Législatif l'a passé sans amendement.

L'honorable M. *Dionne*, du comité des Ordres Permanents et Bills Privés, auquel a été référé le Bill (No. 103) intitulé: « Acte pour incorporer la Compagnie dite « *Silver Plume Mining Company,* » fait rapport que le dit Bill a été examiné en entier et qu'il le rapporte à cette Chambre avec certains amendements qu'il soumettra à cette Chambre aussitôt qu'elle le désirera.

Les dits amendements sont alors lus par le greffier deux fois, et la question de concours étant mise sur iceux, la Chambre y a acquiescé.

Sur motion de l'honorable M. *Archambeault*, il est

Ordonné, Que le dit Bill tel qu'amendé soit lu la troisième fois maintenant.

Le dit Bill tel qu'amendé est en conséquence lu pour la troisième fois.

La question est mise, ce Bill tel qu'amendé passera-t-il ?

Elle est résolue dans l'affirmative.

Ordonné, Que le Greffier se rende à l'Assemblée Législative et informe cette Chambre que le Conseil Législatif a passé ce Bill avec certains amendements auxquels il demande le concours de l'Assemblée Législative.

L'honorable M. *Dionne*, du comité des Ordres Permanents et Bills Privés présente son onzième rapport.

Ordonné, Qu'il soit reçu et il est alors lu par le greffier comme suit, savoir :

CONSEIL LÉGISLATIF.

Bureau des Bills Privés,

Ce 30 juin 1881.

Le comité des Ordres Permanents et Bills Privés a l'honneur de vous présenter ce qui suit comme son onzième rapport.

Votre comité, après avoir examiné les requêtes suivantes, a trouvé qu'elles n'étaient pas de nature à exiger les avis requis par la 49ème règle :

- Des habitants de Lanoraie ;
- De l'honorable A. H. Paquet, sénateur, et autres, de St-Guthbert ;
- Du Révd. M. Comeau, curé, de St-Ursule et autres ;
- Des Révérends MM. Gouin, curé, et Hamel, vicaire et autres, de la Baie du Febvre ;
- Des habitants de St-Charles ;
- Des habitants de Marieville ;
- Des habitants de Henriville ;
- Du Révd. M. Limoges, curé de St-Jean-Baptiste de Rouville, et autres ;
- Des habitants de St-Sébastien ;
- Des habitants de L'Ange-Gardien de Rouville ;
- De Bruce Campbell et autres, de St-Hilaire ;
- Du Révd. M. Paré et autres, de L'Ange-Gardien de Rouville ;
- De O. Poulin et autres, de Montréal ;
- De S. Tessier et autres, de Montréal ;
- De C. Lefebvre et autres, de Montréal ;
- De Hormidas Auger et autres, de Montréal ;
- Du Révd. M. Séguin, curé de Verchères, et autres ;
- De Mgr. Desautels, curé de Varennes, des Révds. MM. Birtz, Bourbonnais, Clément, ancien curé, Dorion, vicaire, Baril, directeur du collège de Varennes, Perreault, économe, et autres ;
- De L. G. Normand et autres, de Longueuil ;
- Du Révd. M. Fortin, curé de St-Bazile-le-Grand ;

- Des habitants de Contre-Cœur ;
 Du Révd. M. Lamarche, curé de St-Bruno, et autres ;
 Des habitants de Sherrington ;
 De Benoit, M. D., et autres de Napierreville ;
 Du Révd. M. Mirault, curé de St-Hermas et autres ;
 De E. Duquet, M. D., et autres, de la Longue-Pointe ;
 De Isaïe Charbonneau et autres, de Ste-Thérèse ;
 Des habitants de Ste-Scholastique ;
 Des Révds. MM. Birtz, Joseph Michaud et autres, de St-Jean-Baptiste de
 Montréal ;
 Du Révérend M. F. X. Geoffroy, curé de Ste-Sophie ; du rév. M. Théberge,
 curé de St-Augustin et autres ;
 Des habitants de St-Augustin ;
 De H. B. Lafleur et autres, de Ste-Adèle ;
 Des habitants de St-Placide ;
 Du Révérend M. Jodoin, curé de St-Sauveur et autres ;
 De George Lavolette et autres, de St Jérôme ;
 De Joseph Côté et autres, de St Valier ;
 De A. B. Craig M. D., et autres ;
 Du Docteur St-Jean et autres, d'Ottawa ;
 De J. B. Poupard et autres, de St Urbain ;
 Du Dr. Demers et autres, de Templeton ;
 De Patrick Robertson, M. D., de St-Andrew ;
 Du Révd. J. B. Bourget, curé de St-André d'Argenteuil et autres ;
 Du Docteur Loiseau et autres, de St-André ;
 Du Révérend M. Rochon et autres, de Papineauville ;
 Du Révérend M. J. B. Bélanger, curé de St-André Avelin et autres ;
 De J. A. Champagne et autres, de Hull ;
 Du Révd M. Jasemin, curé de Chateauguay et autres ;
 Des Révds. MM. Alexis Pelletier, curé ; Louis Leduc, vicaire ; C. Caseaubon,
 vicaire de Ste-Cécile de Valleyfield et autres ;
 Du Dr. Jacques et autres, de Ste-Cécile de Milton ;
 Des habitants de Mansonville ;
 Du Révd. M. Connolly, prêtre, et autres, de South Durham ;
 Du Dr. Johnston et autres, de Sherbrooke ;
 Du Dr. Chevreuil et autres, de Plessisville de Somerset ;
 Du Révd. M. Fortier, curé de St-Médard de Warwick et autres ;
 De l'honorable L. T. Drummond et autres, de Montréal-Ouest et Montreal
 Centre ;
 De Martial Dagenais et autres, de St-Roch ;
 De U. Lamarche, N. P., de St-Roch de Lachigan ;
 De Hilaire Hurteau, M. P. et autres, de St-Lin ;
 Du Révd. M. Huot, curé de St-Paul l'Ermite et autres ;
 Du Docteur Ethier et autres, de l'Epiphanie ;
 Du Révd. M. Corbeil, curé de St Calixte de Kilkenny, M. Desnoyers, curé de
 St-Pie et autres ;
 Du Docteur Bergeron et autres de St-Aimé ;
 De A. Gauthier, N. P. et autres de St-Pie ;
 De Alphonse Bernier et autres, de Ste-Pie ;
 Du Dr. J. Charbonneau et autres, de Ste-Pie ;
 De Léon Chapdelaine et autres, de St-Ours ;
 De J. C. Leblanc, N. P., et autres, de St-Charles de Richelieu ;
 Du révérend B. Durocher, curé de Ste-Victoire, et autres ;
 Du docteur Poitevin et autres, de Montréal ;
 De N. Laframboise et autres, de Montréal ;

De A. Paré et autres, de Montréal ;
De P. E. Leclerc et autres, de Montréal ;
De E. Roberts et autres, de Montréal ;
De N. Breton et autres, de Montréal ;
Du docteur J. A. de Laval et autres, de Montréal ;
Du docteur Munro et autres, de Montréal ;
De F. Berthiaume et autres, de Montréal ;
De Dominique Ducharme et autres, de Montréal ;
De A. Panneton et autres, de Montréal ;
De S. Saintonge et autres, de Montréal ;
De Edouard Leduc et autres, de Montréal ;
De S. Mazurette et autres, de Montréal ;
Du révérend M. Pager, de Manchester, Etats-Unis ;
De A. C. DeLéry, McDonald et autres, de Montréal ;
De Alph. Leclair et autres, de Montréal ;
De Ed. Côté et autres, de Montréal ;
De Louis Bisson et autres, de Montréal ;
De Jos. Renaud et autres, de Montréal ;
De Jos. Christin et autres, de Montréal ;
De H. J. Morin et autres, de Montréal ;
De M. Duchesneau et autres, de Montréal ;
De Méderic Gervais et autres, de Montréal ;
De Arthur Sénécal et autres, de Montréal ;
De E. Ranson et autres, de Montréal ;
De D. Vaillancourt et autres, de Montréal ;
De Edmond Grenier et autres, de Montréal ;
De M. O. Thouin et autres, de Montréal ;
De A. Fauteux et autres, de Montréal-Est ;
De Eugène Provost et autres, de Montréal ;
De O. Dufresne et autres, de Montréal-Est ;
De J. A. S. Craig et autres, de Montréal-Est ;
De J. W. Quinn et autres, de Montréal ;
De A. B. Craig et autres, de Montréal ;
Du Révd. M. Desjardins, curé de St-Louis ;
De B. A. T. de Montigny et autres, de Montréal ;
De Claude Roy et autres, de Montréal ;
Du Dr. Labonté et autres, de Montréal ;
De M. Couturier et autres de Montréal ;
De Wilfrid Leroux et autres, de Montréal ;
De Charles Desmarteaux et autres, de Montréal ;
De Henri Gauthier et autres, de Montréal ;
De Octave Dusseau et autres, de Montréal ;
De George H. Cummings et autres, de Montréal ;
Du Docteur Germain et autres, de Montréal ;
De J. B. Thouin et autres, de Montréal ;
De D. Brisebois et autres, de Montréal ;
De O. Bouchard et autres, de Montréal ;
De E. Coallier et autres, de Montréal ;
De François Murray et autres, de Montréal ;
De Ths. E. D'Orsonnens et autres, de Montréal ;
De F. Durenseau et autres, de Montréal ;
De Philippe Dorval et autres, de Montréal ;
De F. Brunet et autres, de Montréal ;
De Siméon Grégoire et autres, de Montréal ;
De V. G. Valois et autres, de Montréal ;

- De Avila Coutu et autres, de Montréal ;
 De M. McNichols et autres, de Montréal ;
 De M. Champagne et autres, de Montréal ;
 De Alphonse Daoust et autres, de Montréal ;
 De Roch Bergeron et autres, de Montréal ;
 De Aristide Hébert dit Lecompte et autres, de Montréal ;
 De A. Duclos et autres, de Montréal ;
 De W. O. Donohue et autres, de Montréal ;
 De C. Bellerose et autres, de Montréal ;
 De Edmond Deroche et autres, de Montréal ;
 De Pierre Bérubé et autres, de Montréal ;
 De Charles Letourneux jr. et autres, de Montréal ;
 De Jos. Provost et autres, de Montréal ;
 Du Docteur A. Meunier et autres, de Montréal ;
 Des habitants de la Pointe-du-Lac ;
 Du Révérend M. Guillemette et autres, de St-Stanislas ;
 Du Révd. M. Bellemarre et autres, de St-Boniface ;
 De Charles Déguise, maire, et autres, de Ste-Geneviève de Batiscan ;
 De S. Pagnuelo. C. R., et autres, de Montréal ;
 De M. Dodet d'Orsonnens, C. M. M. D. L. O., Chevalier de St-Grégoire-le-Grand et autres, de Montréal ;
 De M. Lesage et autres, de Montréal ;
 De A. Sénécal et autres, de Montréal ;
 De S. Pagnuelo C. R. et autres de Montréal ;
 De A. Nitemberg et autres, de Montréal ;
 Du Révd. M. Tassé, curé de St-Cyprien ;
 Du Révd. M. Brunelle, prêtre, vicaire d'Arthabaska ;
 Du Révd. M. Poulin, prêtre, ancien curé de Ste-Philomène et autres, de la Longue-Pointe ;
 De J. E. DeBellefeuille et autres, de St-Eustache ;
 Du Révd. A. St. Jean, prêtre, et autres ;
 Du Docteur Chartrand, et autres, de St Sauveur ;
 De P. Archambeault, avocat, et autres, de Montréal ;
 De A. de Sourdy, et autres, de Montréal ;
 De G. Beaudoin, et autres, de Montréal ;
 De A. Desève et autres, de Montréal ;
 De Joseph Robitaille, et autres, de Montréal ;
 De Edmond Derome et autres, de Montréal ;
 De Olivier Montpetit, et autres, de Montréal ;
 De W. Nantel, et autres, de Montréal ;
 De André Trudeau, et autres, de Montréal ;
 De J. E. Viger, et autres, de Montréal ;
 De Alphonse Séville, et autres, de Montréal ;
 De B. Chevréfiles, et autres, de Montréal ;
 De A. Cousineau, et autres, de Montréal ;
 De Ovide Deschatelet et autres, de Montréal ;
 De J. A. Dorval et autres, de Montréal ;
 De C. Legault et autres, de Montréal ;
 De Amery Chagnon et autres, de Montréal ;
 De F. Meilleur et autres, de Montréal ;
 De Oscar Dufresne et autres, de Montréal ;
 De G. R. C. de Lorimier M. D. et autres, de Montréal ;
 De G. Wilson et autres, de Montréal ;
 De P. Letondal et autres, de Montréal ;
 De Damase Roy et autres, de Montréal ;

De Denis Morin et autres, de Montréal ;
 De V. Baillargeon et autres, de Montréal ;
 Des révérends MM. Dugast, Lavallée, curé de St-Vincent de Montréal, Meunier,
 prêtre vicaire, Gadoury, prêtre, et autres, de Montréal-Est ;
 De Nap. Viau et autres, de Montréal ;
 De Jo. E. Chevigny et autres, de Montréal ;
 De Marcel Amyot et autres, de Montréal ;
 De Jos. Lèveillé et autres, de Montréal ;
 De Arthur Jolicœur et autres, de Montréal ;
 De Maurice Cohen et autres, de Montréal ;
 De L. O. Legendre et autres, de Montréal ;
 De A. Sicard et autres, de Montréal ;
 De G. Lachance et autres, de Montréal ;
 De J. B. Tardif et autres, de Montréal ;
 De Alfred Latour et autres, de Montréal ;
 De N. Puize et autres, de Montréal ;
 De Edmond Laplante et autres, de Montréal ;
 De T. Cypihot et autres, de Montréal ;
 De James Watts et autres, de Montréal ;
 De A. Dudevoir et autres, de Montréal ;
 De L. Lafrance et autres, de Montréal ;
 De Trefflé Brunet et autres, de Montréal ;
 De André Gauthier et autres, de Montréal ;
 Du Docteur Archambeault et autres, de Montréal ;
 De Alphonse Lavoie et autres, de Montréal ;
 De A. Lachapelle et autres, de Montréal ;
 De Tancrede Aubert de Gaspé et autres, de Montréal ;
 Du Révd. M. Thibodeau, curé de Ste-Agathe, et autres ;
 De Mgr. Vinet, prêtre, ancien curé, du Révd. M. Gravel, prêtre, ex-curé de
 Laprairie, du Révd. M. Leclerc, de St-Jean de Dieu, du Révd. M. Laporte, curé de
 la Longue-Pointe, du Révd. M. Vinet, curé du Sault-au-Récollet, de James Mullaly
 et autres habitants de Montréal, du Révd. M. Leblanc, curé de St-Herménégilde
 de Beauford, et autres ;
 Du Révd. M. Leduc, curé de Ste-Agnès de Dundee, et autres ;
 Des Révds. MM. Roberge, curé de St-Michel d'Yamaska, Perreault, vicaire,
 et autres.
 Du Révérend M. Tessier, curé de Ste-Sophie et autres ;
 Du Révérend M. Barolet, curé de St-Eulalie et autres ;
 De Evariste Langis et autres étudiants en médecine de Montréal, s'opposant
 tous à la passation du Bill demandé par l'Université Laval ;
 Du Docteur Craig et autres, de Montréal, désavouant leurs signatures obtenues
 en 1877, en faveur de l'Université Laval, et s'opposant à la passation du Bill
 demandé par la dite Université ;
 De Alexandre Pitel et autres, de Montréal ;
 De M. Cornellier et autres, de Montréal, s'opposant tous à la passation du Bill
 demandé par l'Université Laval ;

Votre comité en examinant ces diverses pétitions a trouvé que plusieurs
 d'entre elles n'étaient pas conformes aux règles et règlements du Conseil Législatif.
 Quelques-unes ont été présentées en triplicata, d'autres sont lithographiées,
 d'autres, qui sont imprimées, ne contiennent qu'une signature, d'autres renfer-
 ment des signatures écrites de la même main et non certifiées.

Votre comité après avoir examiné en entier les requêtes suivantes, a trouvé
 qu'elles n'étaient pas de nature à exiger les avis requis par la 49ème règle.

De l'Institut Hervey, connu autrefois sous le nom de House and School of Industry » Montréal, demandant de l'aide ;

De MM. Lighthall, Sills, Silverman, de Montréal, s'opposant à l'incorporation du « Silver Plume Mining Company. »

Le tout humblement soumis,

E. DIONNE,

Prés. Com. B. Pri.

Sur motion de l'honorable M. Dionne, il est
Ordonné, Que le dit rapport soit adopté.

Il est reçu un message de l'Assemblée Législative par son Greffier, avec un Bill (No 162) intitulé : « Acte pour amender le chapitre 75 des Statuts refondus pour le Bas Canada, » auquel elle demande le concours de cette chambre.

Le dit Bill est lu pour la première fois.

Sur motion de l'honorable M. de Villemure, il est
Ordonné, Que la 41^{ème} règle de cette chambre soit suspendue en ce qui concerne ce Bill.

Sur motion de l'honorable M. de Villemure, il est
Ordonné, Que le dit Bill soit lu la seconde fois maintenant.
Le dit Bill est en conséquence lu pour la seconde fois.

Sur motion de l'honorable M. de Villemure, il est
Ordonné, Que le dit Bill soit lu pour la troisième fois.
Le dit Bill est en conséquence lu pour la troisième fois.
La question est mise, ce Bill passera-t-il ?
Elle est résolue dans l'affirmative.

Ordonné, Que le greffier se rende à l'Assemblée Législative et informe cette Chambre que le Conseil Législatif a passé ce Bill sans amendement.

Il est reçu un message de l'Assemblée Législative par son Greffier, avec un Bill (No. 130) intitulé : « Acte pour amender l'acte de cette province, 40 Vict., chap. 10, intitulé : « Acte pour établir un fonds de retraite et de secours, en faveur de certains employés publics et de leurs familles, » auquel elle demande le concours de cette Chambre.

Le dit Bill est lu pour la première fois.

Sur motion de l'honorable M. Ross, il est
Ordonné, Que la 41^{ème} règle de cette Chambre soit suspendue en ce qui concerne ce Bill.

Sur motion de l'honorable M. Ross, il est
Ordonné, Que le dit Bill soit lu la seconde fois maintenant.
Le dit Bill est en conséquence lu pour la seconde fois.

Sur motion de l'honorable M. Ross, il est
Ordonné, Que le dit Bill soit lu pour la troisième fois.
Le dit Bill est en conséquence lu pour la troisième fois.
La question est mise, ce Bill passera-t-il ?
Elle est résolue dans l'affirmative.

Ordonné, Que le Greffier se rende à l'Assemblée Législative et informe cette Chambre que le Conseil Législatif a passé ce Bill sans amendement.

Il est reçu un message de l'Assemblée Législative par son Greffier, avec un Bill (No. 148) intitulé : « Acte pour amender certains articles du code municipal, » auquel elle demande le concours de cette chambre.
Le dit Bill est lu pour la première fois.

Sur motion de l'honorable M. *Laviolette*, il est
Ordonné, Que la 41^{ème} règle de cette chambre soit suspendue en ce qui concerne ce Bill.

Sur motion de l'honorable M. *Laviolette*, il est
Ordonné, Que le dit Bill soit lu la seconde fois maintenant.
Le dit Bill est en conséquence lu pour la seconde fois.

Sur motion de l'honorable M. *Laviolette*, il est
Ordonné, Que le dit Bill soit lu une troisième fois maintenant.
Le dit Bill est en conséquence lu pour la troisième fois.
La question est mise, ce Bill passera-t-il ?
Elle est résolue dans l'affirmative.

Ordonné, Que le Greffier se rende à l'Assemblée Législative et informe cette Chambre que le Conseil Législatif a passé ce Bill sans amendement.

Il est reçu un message de l'Assemblée Législative par son greffier, avec un Bill (No. 17) intitulé : « Acte pour incorporer le bureau d'agence d'immeubles de Montréal, » informant cette Chambre que l'Assemblée Législative a agréé ses amendements à ce Bill.

Il est reçu un message de l'Assemblée Législative par son greffier avec un Bill (No. 70) intitulé : « Acte pour amender la charte de la ville de St-Jean, (43-44 Victoria, chapitre 62), » informant cette Chambre que l'Assemblée Législative a agréé ses amendements à ce Bill.

Il est reçu un message de l'Assemblée Législative par son Greffier, avec un Bill (No. 105) intitulé : « Acte pour incorporer la « Compagnie de téléphone de Québec et Lévis, » informant cette Chambre que l'Assemblée Législative a agréé ses amendements à ce Bill.

Il est reçu un message de l'Assemblée Législative par son Greffier, avec un Bill (No. 144) intitulé : « Acte pour conférer certains pouvoirs à la compagnie du téléphone Bell du Canada, » informant cette Chambre que l'Assemblée Législative a agréé des amendements à ce Bill.

La chambre alors s'ajourne à loisir.

Quelque temps après, la chambre reprend sa séance.

Il est reçu un message de l'Assemblée Législative par son greffier, avec un Bill (No. 164) intitulé : « Acte pour encourager l'établissement de manufactures de matériel pour chemins de fer, » auquel elle demande le concours de cette Chambre.
Le dit Bill est lu pour la première fois.

Sur motion de l'honorable M. *Ross*, il est
Ordonné, Que la 41^{ème} règle de cette chambre soit suspendue en ce qui concerne ce Bill.

Sur motion de l'honorable M. *Ross*, il est
Ordonné, Que le dit Bill soit lu la seconde fois maintenant.
Le dit Bill est en conséquence lu pour la seconde fois.

Sur motion de l'honorable M. Ross, il est

Ordonné, Que le dit Bill soit lu pour la troisième fois.

Le dit Bill est en conséquence lu pour la troisième fois.

La question est mise, ce Bill passera-t-il ?

Elle est résolue dans l'affirmative.

Ordonné, Que le Greffier se rende à l'Assemblée Législative et informe cette Chambre que le Conseil Législatif a passé ce Bill sans amendement.

La Chambre s'ajourne à loisir.

Quelque temps après, la Chambre reprend sa séance.

Il est reçu un message de l'Assemblée Législative par son Greffier, avec un Bill (No. 103) intitulé : « Acte pour incorporer la compagnie dite « Silver Plume Mining Company, » informant cette chambre que l'Assemblée Législative a agréé ses amendements à ce Bill.

La Chambre s'ajourne à loisir.

A trois heures de l'après-midi, Son Honneur l'honorable THÉODORE ROBITAILLE, lieutenant-gouverneur de la province de Québec, étant assis dans le fauteuil, sur le trône, l'honorable *Orateur* dit :

« Gentilhomme huissier de la Verge Noire, rendez-vous à la Chambre de l'Assemblée Législative, et informez cette Chambre que c'est le plaisir de Son Honneur qu'elle se rende immédiatement auprès de lui dans la salle du Conseil Législatif. »

Laquelle étant venue avec son *Orateur*,

Le Greffier de la Couronne en Chancellerie lit séparément les titres des bilis à être passés comme suit :

Acte pour incorporer « la compagnie de colonisation et de crédit des Cantons de l'Est. »

Acte pour incorporer « Les Sœurs de Saint-Joseph de Saint-Hyacinthe. »

Acte pour amender et refondre l'acte d'incorporation de la ville de Longueuil, 37 Vict., chap. 49, et l'acte qui l'amende 39 Vict., chap. 46.

Acte pour incorporer « Le Club des Marchands de Québec. »

Acte concernant les maîtres et serviteurs.

Acte pour amender l'Acte des clauses générales des compagnies à fonds social, (31 Vict., chap. 24).

Acte pour amender « l'Acte d'incorporation des compagnies à fonds social, » (31 Vict., chap. 25).

Acte pour étendre la durée de l'Assemblée Législative de la province de Québec.

Acte pour changer le chef-lieu du district judiciaire de Kamouraska.

Acte pour amender de nouveau la loi des jurés et jurys, (32 Vict. chap. 22).

Acte pour légaliser certains actes officiels de Charles J. Powell, député shérif du district d'Arthabaska.

Acte pour corriger une erreur cléricale dans le plan et livre de renvoi de la paroisse de Sainte-Rose.

Acte pour amender l'Acte 16 Victoria, chap. 65, intitulé : « Acte pour autoriser François Daigle et Alexis Dufresne à exiger des péages sur un pont qu'ils ont construit sur la Branche Nord de la rivière Yamaska. »

Acte incorporant « la Compagnie de lumière électrique de Montréal. »

Acte pour autoriser David Roy, de la paroisse de Saint-Georges, comté de Beauce, à construire un pont de péage sur la rivière Chaudière.

Acte pour amender l'acte incorporant la compagnie de chemin de fer de Waterloo et Magog.

Acte concernant l'Université-Laval et la multiplication de ses chaires d'enseignement dans les arts et autres facultés, dans les limites de la province de Québec.

Acte pour autoriser les syndics de la paroisse de St. Gabriel de Stratford à faire un nouvel acte de répartition.

Acte pour incorporer le bureau d'agence d'immeubles de Montréal.

Acte pour incorporer l'Église de la Trinité, Québec.

Acte autorisant l'échange et la vente de certains biens-fonds et immeubles substitués par les actes de donation de Duke Roberts en faveur d'Edward L. Roberts, de Silas Stéwart Roberts et de leurs enfants.

Acte autorisant le Barreau de la Province de Québec à admettre Joseph Eugène Lépine au nombre de ses membres.

Acte pour incorporer le Collège Nominigüe.

Acte pour incorporer "l'Hôpital Notre-Dame" à Montréal.

Acte pour incorporer la compagnie du chemin de fer de Montréal et Sorel.

Acte pour autoriser la fabrique de la paroisse de Notre-Dame de Montréal à émettre des obligations pour un montant déterminé.

Acte pour amender l'acte d'incorporation de la compagnie du chemin de fer de Saint-Jean et Sorel.

Acte pour incorporer la compagnie de distillation de Montréal.

Acte pour amender la charte du chemin de fer "Québec Central."

Acte pour autoriser François Gosselin, de la paroisse de Sainte-Claire, à prelever certains taux de péage sur un pont qu'il a construit sur la rivière Chaudière, entre les paroisses de Sainte-Marie, comté de Beauce, et Saint-Bernard, comté de Dorchester, et pour d'autres fins.

Acte autorisant la vente de certaines propriétés substituées en vertu du testament de feu George Burns Symes.

Acte pour amender l'acte incorporant « l'Union St-Joseph à St Sauveur de Québec. »

Acte concernant la Compagnie d'Assurance Mutuelle contre le feu de la cité de Montréal, et pour d'autres fins.

Acte pour incorporer « l'Association des gymnastes amateurs de Montréal. »

Acte pour incorporer « l'Union St-Joseph à St-Roch de Québec. »

Acte pour amender l'acte incorporant « la compagnie du chemin de fer de l'île de Montréal. »

Acte pour annexer à la municipalité des townships unis de Stoneham et Tewkesbury, une certaine partie de la paroisse de St-Edmond de Stoneham.

Acte concernant le Barreau de la Province de Québec.

Acte pour exempter de la saisie la moitié des gages des journaliers.

Acte ordonnant l'enregistrement des douaires coutumiers et servitudes dans certains cas non prévus par la loi.

Acte ordonnant la réouverture d'une route dans la paroisse de St-George de Henriville dans le comté d'Iberville.

Acte pour amender les actes concernant la compagnie du chemin de fer du sud-est.

Acte pour amender la charte de la ville de St-Jean. (43-44 Vict., chap. 62.)

Acte pour incorporer « la compagnie manufacturière et agricole de la Rivière du Loup. »

Acte pour incorporer la compagnie du chemin de fer de Québec, Montmorency et Charlevoix.

Acte pour incorporer le club St-Denis, de Montréal.

Acte pour faciliter le paiement de la dette encourue et des dépenses à faire pour la construction de l'église catholique de la paroisse Saint-Jean-Baptiste de Montréal, et pour amender l'acte 43-44 Victoria, chapitre 37.

Acte pour permettre à la compagnie d'emmagasinage de Montréal d'émettre du stock préférentiel.

Acte pour incorporer la compagnie de fibre de Montréal.

Acte pour incorporer l'hôpital protestant des aliénés.

Acte pour amender l'acte de cette province, 42-43 Victoria, chapitre 15, intitulé : « Acte pour amender l'acte électoral de Québec. »

Acte pour amender la loi des licences de Québec de 1878.

Acte pour déclarer obligatoires certaines dispositions faites par les commissaires d'école de la paroisse de Saint-Lin, pour l'établissement d'une école modèle ou académie pour les filles.

Acte pour amender un acte de la présente session, intitulé : « Acte pour incorporer « l'Hôpital Notre-Dame, » à Montréal.

Acte pour amender la Charte de la cité de Montréal.

Acte pour incorporer le club de réforme de Montréal.

Acte pour incorporer « l'Union Sucrière Franco-Canadienne. »

Acte pour incorporer « La Compagnie Canadienne de l'Éclairage Electrique. »

Acte pour confirmer les droits de propriété de Jean Olivier Chevreuil, dans les lots numéros 104, 105 et 110, du cadastre de la paroisse de Sainte-Anne du-Bout-de-l'Île, dans le comté de Jacques-Cartier.

Acte pour ratifier les Lettres-Patentes émanées en faveur de la Compagnie d'Abattoirs de Montréal, et écarter tous doutes au sujet des pouvoirs de la dite Compagnie.

Acte pour autoriser le barreau de la Province de Québec à admettre Marie Joseph Edmour Chagnon, à la profession de procureur et d'avocat.

Acte pour incorporer la compagnie dite « The Silver Plume Mining Company. »

Acte pour amender l'acte passé en la quarante et unième année du règne de Sa Majesté, chapitre cinquante quatre, intitulé : « Acte pour incorporer « The Orford Nickel and Copper Company »

Acte pour incorporer la « Compagnie de téléphone de Québec et Lévis. »

Acte pour amender les actes se rapportant à l'incorporation de la compagnie du chemin de fer de la Vallée des rivières Missisquoi et Noire.

Acte pour constituer la paroisse de St Louis, située partie dans le comté de Richelieu et partie dans le comté de St-Hyacinthe, en municipalité et pour l'annexer au comté de Richelieu.

Acte pour incorporer la compagnie dite « The Mountain Park Railway and Elevator Company. »

Acte pour incorporer « l'Institut Canadien Français de Lévis. »

Acte pour amender l'acte 42-43 Vict., chap. 39, intitulé : « Acte pour établir des compagnies d'Assurance Mutuelle. »

Acte pour permettre de cadastrer le No. 18 du quartier St-Laurent, dans la cité de Montréal

Acte pour amender de nouveau le chapitre 68 des statuts refondus pour le Bas-Canada, intitulé : « Acte concernant les compagnies d'assurance mutuelle. »

Acte pour incorporer « La compagnie d'éclairage électrique de Québec et Lévis. »

Acte pour rendre valides certains actes notariés.

Acte pour amender l'acte 43-44 Vict., ch. 3, intitulé : « Acte concernant la division du département de l'agriculture et des travaux publics. »

Acte pour amender l'Acte 40 Victoria, chap. 10, créant un fonds de retraite en faveur de certains employés publics et de leurs familles.

Acte pour amender la loi concernant l'instruction publique.

Acte concernant le chemin de fer de Québec, Montréal, Ottawa et Occidental, et la ratification de certains arrangements qu'y s'y rapportent

Acte pour amender l'acte de cette province, 43-44 Victoria, chapitre, 19, intitulé : « Acte concernant les officiers publics de la province de Québec. »

Acte pour amender les Actes concernant les subsides en argent accordés à certains chemins de fer.

Acte pour conférer certains pouvoirs à la compagnie du téléphone Bell, du Canada.

Acte pour amender le chapitre 18 des statuts refondus pour le Bas Canada, et le chapitre 41 de l'acte 42-43 Vict., en ce qui concerne l'érection de certaines paroisses dans le territoire de l'ancienne paroisse de Notre Dame de Montréal

Acte pour amender certains articles du code municipal

Acte amendant un acte de la présente session, intitulé : « Acte pour amender l'acte d'incorporation de la Compagnie du chemin de fer de St Jean à Sorel. »

Acte pour amender les sections 54 et 75 de l'Acte 43-44 Victoria, chap. 12.

Acte concernant les chemins de péages entre Montréal et Chambly.

Acte concernant la publication de certains ordres en Conseil, proclamations et règlements des départements.

Acte pour assurer le paiement du constructeur et de l'ouvrier

Acte pour amender l'acte des clauses générales des corporations de ville, (40 Vict., chap. 29).

Acte pour permettre aux corporations municipales, de capitaliser leurs dettes

Acte pour amender la loi concernant les plans et livres de renvoi officiels.

Acte pour amender le chapitre 75 des statuts refondus pour le Bas-Canada.

Acte pour encourager l'établissement de manufactures de matériel pour chemins de fer.

La sanction royale est prononcée sur ces Bills par le Greffier de cette Chambre comme suit :

« Au nom de Sa Majesté, Son Honneur le Lieutenant Gouverneur sanctionne ces Bills. »

Alors l'honorable *Orateur*, de l'Assemblée Législative a adressé la parole à Son Honneur le Lieutenant Gouverneur, et a présenté à Son Honneur pour qu'il veuille y donner sa sanction, un bill intitulé :

Acte octroyant à Sa Majesté, les deniers requis pour les dépenses du gouvernement, pour les années fiscales expirant le 30 juin 1881, et le 30 juin 1882, et pour d'autres fins du service public.

A ce Bill la sanction royale a été donnée dans les termes suivants :

Au nom de Sa Majesté, le Lieutenant-Gouverneur remercie ses loyaux sujets, accepte leur bienveillance et sanctionne ce bill.

Après quoi il a plu à Son Honneur le Lieutenant-Gouverneur de clore la quatrième session du quatrième parlement de la Province de Québec par le discours suivant :

Honorable Messieurs du Conseil Législatif ;

Messieurs de l'Assemblée Législative.

En venant mettre un terme à vos travaux parlementaires, je désire vous remercier de la diligence que vous avez apportée à l'exécution de vos devoirs publics.

Les mesures que je vous ai soumises étaient importantes et demandaient une grande somme de travail. Vous avez rempli votre tâche avec un dévouement qui mérite la reconnaissance du public, et je suis sûr que le pays n'aura qu'à se réjouir du fruit de vos délibérations.

Messieurs de l'Assemblée Législative ;

Au nom de Sa Majesté, je vous remercie des subsides que vous avez si généreusement votés pour les diverses branches du service public.

Honorables Messieurs du Conseil Législatif ;

Messieurs de l'Assemblée Législative ;

Au moment où vous allez retourner dans vos demeures, je vous prie d'accepter mes souhaits de bonheur, et je fais des vœux pour que Dieu bénisse vos familles et tout le peuple de cette fidèle et loyale province.

Alors l'Honorable Orateur du Conseil Législatif dit :

Honorables Messieurs du Conseil Législatif ;

Messieurs de l'Assemblée Législative ;

C'est la volonté et le désir de Son Honneur le Lieutenant-Gouverneur que cette législature provinciale soit prorogée à jeudi, le dix-huitième jour d'août prochain, pour être ici tenue, et cette législature provinciale est en conséquence prorogée à jeudi, le dix-huitième jour d'août.

INDEX

DU

QUINZIEME VOLUME

44 et 45 VICTORIA, 1881.

ADDRESSES :

Au Lieutenant-Gouverneur :

- En réponse au discours du Trône, 8, 9, 10, 11, 12, 13.
- Pour warrant (\$12,665.00), 30.
- Concernant Didace Tassé, 70 ; rép., 93.
- Comp. de la Rive Sud et du Tunnel, 93 ; rép., 119.
- Chemin de fer de Q. M. O. & O., 143.

ABATTOIRS, comp. des, 41.

AMYOT, L. S., et autres, 6.

ANDERSON, rév. W., et autres, 24.

ANGE-GARDIEN, habitants de, 111.

ARCHAMBEAULT, et autres, 7.

ARCHAMBEAULT, rév. M., et autres, 55.

ARCHEVÊQUE ET EVÊQUES DE LA PROVINCE, 104.

ARCHEVÊQUE DE QUÉBEC, et autres, 38, 40.

ARMS, rév. A. L., et autres, 24.

ARMSTRONG, J. F., et autres, 19.

ARNAUD, rév., 104.

ARPENTEURS DE LA PROVINCE, 41.

-
- ASILE DES MADELEINES, Montréal, 7.
" DE LA PROVIDENCE, Montréal, 37.
" DE NAZARETH, Montréal, 37.
ASSOC. PHARM. DE LA PROVINCE, 31.
ASSURANCE MUTUELLE, Montréal, 16.
AUBIN, rév. N., et autres, 67.
AUBRY, rév. M., et autres, 55.
AUGLAIR, rév. M., et autres, 142.
AUGER, Hormisdas, et autres, 112.
BAIE ST-PAUL, hab. de, 34.
BAILLAIRGÉ, Chs., et autres, 67.
BAINBRIDGE, B., et autres, 29.
BAKER, JAMES, et autres, 112.
BAKER, Peter, et autres, 29.
BALL, rév. J. L., et autres, 68.
BARFORD, hab. de, 104.
BAROLET, rév. M., 117.
BARREAU DE LA PROVINCE, 14.
BEAUCE, comté de, 67, 68.
BEAUDRY, rév. M., et autres, 55.
BEAUDRY, H. S., et autres, 110.
BEAUDRY, Hon. J. L., et autres, protestant, 137, 147.
BEAUHARNOIS, curé de, 8.
BÉDARD, rév. M., et autres, 61.
BÉGIN, rév. F. X., et autres, 68.
BÉLANGER, rév. J. P., et autres, 110.
BELL, Cie du Téléphone de, 99, 142.
BELL, D., et autres, 19.
BELLEMARE, rév. C., et autres, 116.
BELLEROSE, C., et autres, 112.

-
- BELLEROSE, HON. F. H., et autres, 37.
 BENOIT, L., et autres, 112.
 BERTRAND, Chs., et autres, 68.
 BIBLIOTHÉCAIRE, rapport du, 4.
 BILLS, etc., *voir plus bas*.
 BILODEAU, Pierre, et autres, 31.
 BIRTZ, rév. F., 111.
 BISSON, E. H., et autres, 69.
 BLANCHET, l'hon. J. G., et autres, 37, 41.
 BON PASTEUR, Montréal, 7.
 BONACINA, C., et autres, 110.
 BOUCHER, L., et autres, 29.
 BOURASSA, rév. J., et autres, 43.
 BOURDON, Chs., et autres, 37.
 BOURGET, rév. J. B., et autres, 110.
 BOYER, Z., et autres, 110.
 BRICK, rév. John G., 74.
 BRISSET, J. B., et autres, 110.
 BROMPTON, hab. de, 31.
 BROOKS, John, et autres, 8.
 BROWNE, rév. G. E. V., et autres, 67.
 BRYSON, hon. Geo., 74.
 BRUNEL, rév. E., et autres, 116.
 BUCKLAND, canton de, 16.
 BULSTRODE, colons de, 8.

BILLS :

A.—Sur l'agriculture, présenté et lu *pro formâ*, 5.

B.—Intitulé : « Acte pour amender les articles 114 et 783 du code municipal de la province de Québec. » Présenté par l'hon. M. de Villemure, 1^{ère} lecture, 18 ; 2^e lecture, réf., 33 ; com. gén., progrès, 42 ; A. A., 48, 49 ; 3^e lecture, 54.

- C.—Intitulé : « Acte pour incorporer « La compagnie de colonisation et de crédit des Cantons de l'Est. » Présenté par l'hon. M. de Boucherville. 1^{ère} lecture, 23 ; 2^e lect., réf., 33 ; A. A., 3^e lecture, 53 ; rapporté de l'Assemblée lég., A. A., Am. Agréés, 108 ; Sanctionné, 183.
- D.—Intitulé : « Acte pour amender les dispositions du code civil et du code de la procédure civile concernant les lois d'hypothèque et d'enregistrement. » Présenté par l'hon. M. de Villemure pour l'hon. M. Archambeault. 1^{ère} lecture, 23 ; 2^e lecture, réf., 42. A. A., 98 ; 3^e lecture, 101.
- E.—Intitulé : Acte pour incorporer « Les Sœurs de St Joseph de St Hyacinthe. » Présenté par l'hon. M. de LaBruère, 1^{ère} lecture, 28 ; 2^e lecture, réf., 36 ; S. A., 3^e lecture, 53 ; honoraire remis, 88 ; rapporté de l'Ass. Lég., A. A., 95 ; am. agréés, 97 ; sanctionné, 183.
- F.—Intitulé : « Acte pour amender et refondre l'acte d'incorporation de la ville de Longueuil, 37 Vict., ch. 49, et l'acte qui l'amende, 39 Vict., ch. 46. » Présenté par l'hon. M. de Boucherville, 1^{ère} lecture, 28 ; 2^e lecture, réf., 36 ; réf. de nouveau, A. A., 3^e lecture, 54 ; A. A., 65 ; 3^e lecture, 71 ; rapporté de l'Ass. Lég. A. A., 152 ; am. agréés, 155 ; sanctionné, 183.
- G.—Intitulé : « Acte décrétant que l'Edit du Roi de France Louis XV, de l'année 1843, enregistré au Conseil Supérieur, est la loi de cette province. » Présenté par l'hon. M. Beaudry. 1^{ère} lecture, 39 ; 2^e lecture à 3 mois, 120.
- H.—Intitulé : « Acte pour incorporer « Le club des marchands de Québec » Présenté par l'hon. M. Gingras. 1^{ère} lecture, 48 ; 2^e lecture, réf., 58 ; S. A., 3^e lecture, 82, 83 ; rapporté de l'Ass. Lég., A. A., 114 ; am. lus et agréés, 119, 120 ; motion pour remise de l'honoraire refuser, 126 ; sanctionné, 183.
- I.—Intitulé : « Acte pour amender l'acte électoral de Québec. » Présenté par l'hon. M. de LaBruère, 1^{ère} lecture, 43 ; bill retiré, 59.
- Bill (No. 3).—Intitulé : « Acte concernant les maîtres et serviteurs. » 1^{ère} lecture, 59 ; 2^e lecture, réf., 62 ; rapport de progrès, 74 ; A. A., 3^e lecture, 89 ; am. agréés, 114 ; sanctionné, 183.
- Bill (No. 4).—Intitulé : « Acte pour amender l'acte des clauses générales des compagnies à fonds social. » (31 Vict., ch. 24.) 1^{ère} lecture, 121 ; 2^e lecture, réf., 127 ; S. A., 3^e lecture, 141 ; sanctionné, 183.
- Bill (No. 5).—Intitulé : « Acte pour amender « l'Acte d'incorporation des compagnies à fonds social, » (31 Vict, chap. 25. » 1^{ère} lecture, 121 ; 2^e lecture, réf., 127 ; S. A., 3^e lecture, 140 ; sanctionné, 183.
- Bill (No. 6).—Intitulé : « Acte pour étendre la durée de l'Assemblée Législative de la province de Québec, » 1^{ère} lecture, 161 ; 2^e lecture, réf., 162 ; S. A., 3^e lecture, 166 ; sanctionné, 183.
- Bil (No. 7).—Intitulé : « Acte pour changer le chef-lieu du district judiciaire de Kamouraska, » 1^{ère} lecture, 66 ; motion pour entendre députation à la barre de la chambre, 70 ; 2^e lecture, réf., 72 ; les hon. Chapais et Loranger entendus à la barre, com. gén., S. A., 3^e lecture, 84, 85 ; sanctionné, 183.

- Bill (No. 8) —Intitulé : « Acte pour amender de nouveau la loi concernant les jurés et jurys, (32 Vict., chap 22) » 1ère, 2e et 3e lectures, S. A., 172; sanctionné, 183.
- Bill (No. 9).—Intitulé : « Acte pour légaliser certains actes officiels de Charles J. Powell, député-shérif du district d'Arthabaska. » 1ère lecture, 59; 2e lecture, réf., 62; S. A., 65, 66; 3e lecture, 71; sanctionné, 183.
- Bill (No. 10) intitulé : « Acte pour corriger une erreur cléricale dans le plan et le livre de renvoi de la paroisse de Ste. Rose. » 1ère lecture, 90; 2e lecture, réf., 94; S. A., 3e lecture, 96; sanctionné, 183.
- Bill No. 11.—Intitulé : « Acte pour amender l'acte 16 Victoria, ch. 65, intitulé : « Acte pour autoriser François Daigle et Alexis Dufresne, à exiger des péages sur un pont qu'ils ont construit sur la branche nord de la rivière Yamaska. » 1ère lecture, 102; 2e lecture, réf., 107; S. A., 3e lecture, 126; sanctionné, 183.
- Bill No 12.—Intitulé : « Acte incorporant « la Compagnie de lumière électrique de Montréal. » 1ère lecture, 146; 2e lecture, réf., 150; A. A., 3e lecture, 153; am. agréés, 160; sanctionné, 183.
- Bill No. 13.—Intitulé : « Acte pour autoriser David Roy, de la paroisse de St-Georges, comté de Beauce, à construire un pont de péage sur la rivière Chaudière. » 1ère lecture, 147; 2e lecture, réf., 151; S. A., 3e lecture, 158; sanctionné, 184.
- Bill No 14.—Intitulé : « Acte pour amender l'acte incorporant la compagnie de chemin de fer de Warloo et Magog. » 1ère lecture, 70; 2e lecture, réf., 75; S. A., 3e lecture, 91; sanctionné, 184.
- Bill No 15.—Intitulé : « Acte concernant l'Université Laval et la multiplication de ses chaires d'enseignement dans les arts et autres facultés, dans les limites de la province de Québec. » 1ère lecture, 103; 2e lecture, réf., 114; S. A., 126; rapport pris en considération, débat, 3e lecture, protêt, 134, 135, 136, 137, 138, 139; protêt signé dans le livre du greffier, 147; sanctionné, 184.
- Bill No. 16.—Intitulé : « Acte pour autoriser les syndics de la paroisse de St-Gabriel de Stratford à faire un nouvel acte de répartition. » 1ère et 2e lectures, réf., 130; A. L., 132; 3e lecture, 144; am. agréés, 142; sanctionné, 184.
- Bill No. 17.—Intitulé : « Acte pour incorporer le bureau d'agence d'immeubles de Montréal. » 1ère lecture, 121; 2e lecture, réf., 128; préambule non prouvé, 143; réf., de nouv., 149; A. A., 153; rapport adopté sur division, 3e lecture, 159; am. agréés, 182; sanctionné, 184.
- Bill No. 19.—Intitulé : « Acte pour incorporer l'église de la Trinité, Québec. » 1ère lecture, 70; 2e lecture, réf., 75; S. A., 87; 3e lecture, 94; sanctionné, 184.
- Bill No. 20.—Intitulé : « Acte autorisant l'échange et la vente de certains biens-fonds et immeubles substitués par les actes de donation du Duke Roberts en faveur d'Edward L. Roberts, de Silas Stewart Roberts et de leurs enfants. » 1ère lecture, 102; 2e lecture, réf., 107; A. A., 113; 3e lecture, 120; am. agréés, 139; sanctionné, 184

- Bill No. 21.—Intitulé : « Acte autorisant le Barreau de la Province de Québec à admettre Joseph Eugène Lépine, au nombre de ses membres. » 1ère lecture, 121 ; 2e lecture, réf., 128 ; S. A., 3e lecture, 149 ; sanctionné, 184.
- Bill No. 22.—Intitulé : « Acte pour incorporer le Collège Nominingue. » 1ère lecture, 76 ; 2e lecture, réf., 86 ; S. A., 3e lecture, 88 ; sanctionné, 184.
- Bill No. 23.—Intitulé : « Acte pour incorporer « l'Hôpital Notre-Dame » à Montréal. » 1ère lecture, 65 ; 2e lecture, réf., 73 ; A. A. 3e lecture, 83 ; am. agréés, 97 ; sanctionné, 184.
- Bill No. 25.—Intitulé : « Acte pour incorporer la compagnie du chemin de fer de Montréal et Sorel. » 1ère lecture, 65 ; 2e lecture, réf., 73 ; A. A., 82 ; 3e lecture, 88 ; am. agréés, 97 ; sanctionné, 184.
- Bill No. 26.—Intitulé : « Acte pour autoriser la fabrique de la paroisse de Notre-Dame de Montréal à émettre des obligations pour un montant déterminé. » 1ère lecture, 59 ; 2e lecture, réf., 62 ; S. A., 3e lecture, 69 ; sanctionné, 184.
- Bill No. 28.—Intitulé : « Acte pour amender l'acte d'incorporation de la compagnie du chemin de fer de St. Jean et Sorel. » 1ère lecture, 65 ; 2e lecture, réf., 73 ; A. A., 83, 84 ; 3e lecture, 88 ; am. agréés, 97 ; sanctionné, 184.
- Bill No. 29.—Intitulé : « Acte pour incorporer la compagnie de distillation de Montréal. » 1ère lecture, 59 ; 2e lecture, réf., 72 ; S. A., 3e lecture, 83 ; sanctionné, 184.
- Bill No. 30.—Intitulé : « Acte pour amender la charte du chemin de fer « Québec Central. » 1ère et 2e lectures, réf., 108, 109 ; S. A., 3e lecture, 113 ; sanctionné, 184.
- Bill No. 31.—Intitulé : « Acte pour autoriser François Gosselin, de la paroisse de Ste-Claire, à prélever certains taux de péage sur un pont qu'il a construit sur la rivière Chaudière, entre les paroisses de Ste-Marie, comté de Beauce, et St. Bernard, comté de Dorchester, et pour d'autres fins » 1ère lecture, 77, 2e lecture, réf., 86, 87 ; A. A., 91 ; 3e lecture, 96 ; am. agréés, 103 ; sanctionné, 184.
- Bill No. 32.—Intitulé : « Acte autorisant la vente de certaines propriétés substituées en vertu du testament de feu George Burns Symes. » 1ère et 2e lectures, réf., 115 ; S. A., 3e lecture, 119 ; sanctionné, 184.
- Bill (No. 33).—Intitulé : « Acte pour amender l'acte incorporant « l'Union St-Joseph à St. Sauveur de Québec. » 1ère lecture, 9 ; 2e lecture, réf., 66 ; S. A., 3e lecture, 83 ; sanctionné, 184.
- Bill No. 34.—Intitulé : « Acte concernant la Compagnie d'Assurance Mutuelle contre le feu de la Cité de Montréal, et pour d'autres fins » 1ère et 2e lectures, réf., 130, 131 ; A. A., 132 ; 3e lecture, 144 ; am. agréés, 155 ; sanctionné, 184.
- Bill N. 35.—Intitulé : « Acte pour incorporer l'Association des gymnastes amateurs de Montréal. » 1ère lecture, 71 ; 2e lecture, réf., 85, 86 ; S. A., 3e lecture, 91 ; sanctionné, 184.

- Bill No. 36.—Intitulé : « Acte pour incorporer l'Union St. Joseph à St-Roch de Québec. » 1ère lecture, 70 ; 2e lecture, réf., 75 ; A. A., 88 ; am. rejeté. Bill lu 3e fois S. A., 94 ; sanctionné, 184.
- Bill No. 37.—Intitulé : « Acte pour amender l'acte incorporant « La compagnie du chemin de fer de l'île de Montréal. » 1ère lecture, 102, 103 ; 2e lecture, réf., 107, 108 ; A. A., 126 ; 3e lecture, 134 ; am. agréés, 152 ; sanctionné, 184.
- Bill No. 39.—Intitulé : « Acte pour annexer à la municipalité des townships unis de Stoneham et Tewkesbury, certaine partie de la paroisse de St-Edmond de Stoneham. » 1ère lecture, 121 ; 2e lecture, réf., 129 ; S. A., 3e lecture, 142 ; sanctionné, 184.
- Bill No. 45.—Intitulé : « Acte concernant le Barreau de la Province de Québec. » 1ère lecture, 139 ; 2e lecture, réf., 146 ; S. A. amendement proposé, 150 ; amendement retiré ; Bill lu 3e fois, S. A., 154 ; sanctionné, 184.
- Bill No. 46.—Intitulé : « Acte amendant la loi concernant les témoins dans les causes civiles. » 1ère lecture, 59 ; 2e lecture à 3 mois, 72.
- Bill No. 54.—Intitulé : « Acte pour exempter de la saisie, la moitié des gages des journaliers. » 1ère lecture, 167 ; 2e lecture, réf., 168 ; S. A., 3e lecture, 169, 170 ; sanctionné, 184.
- Bill No. 56.—Intitulé : « Acte ordonnant l'enregistrement des douaires coutumiers et servitudes dans certains cas non prévus par la loi. » 1ère lecture, 151 ; 2e lecture, réf., 155 ; S. A., 3e lecture, 169 ; sanctionné, 184.
- ✓ Bill No. 64.—Intitulé : « Acte pour abolir le cens d'éligibilité de l'Assemblée Législative. » 1ère lecture, 147 ; 2e lecture à 3 mois, 159.
- Bill No. 67.—Intitulé : « Acte pour abroger la section 37 du chap. 11, de l'acte 43-44 Vict. » 1ère lecture, 76.
- Bill No. 68.—Intitulé : « Acte ordonnant la réouverture d'une route dans la paroisse St Georges de Henryville dans le comté d'Iberville, » 1ère lecture, 122 ; 2e lecture, réf., 129 ; S. A., 3e lecture, 133 ; sanctionné, 184.
- Bill No. 69.—Intitulé : « Acte pour amender les actes concernant la compagnie du chemin de fer du Sud Est, » 1ère lecture, 71 ; 2e lecture, réf., 76 ; S. A., 3e lecture, 101 ; Sanctionné, 184.
- Bill No. 70.—Intitulé : « Acte pour amender la charte de la ville de St-Jean, (43-44 Victoria, chapitre 62.) » 1ère lecture, 146 ; 2e lecture, réf., 150 ; A. A., 162 ; 3e lecture, A. A., 168 ; am. agréés, 182 ; Sanctionné, 184.
- Bill No. 71.—Intitulé : « Acte pour incorporer « la Compagnie manufacturière et agricole de la Rivière-du-Loup, » 1ère lecture, 161 ; 2e lecture, réf., 162 ; S. A., 3e lecture, 165 ; Sanctionné, 184.
- Bill (No. 72).—Intitulé : « Acte pour amender les actes d'incorporation de « l'Association Pharmaceutique de la Province de Québec, » et pour régler la vente des poisons. » 1ère lecture, 72 ; 2e lecture, réf., 88 ; A. A., 101 ; considération du rapport remise, 106, 107.

- Bill (No. 73).—Intitulé : « Acte pour incorporer la compagnie du chemin de fer de Québec, Montmorency et Charlevoix. » 1ère lecture, 60 ; 2e lecture, réf., 62 ; S. A., 3e lecture, 65 ; sanctionné, 184.
- Bill (No. 74).—Intitulé : « Acte pour incorporer le Club St-Denis » de Montréal. » 1ère lecture, 66 ; mis sur l'ordre du jour, 70 ; 2e lecture, réf., 75 ; S. A., 3e lecture, 91 ; sanctionné, 184.
- Bill (No. 75).—Intitulé : « Acte pour faciliter le paiement de la dette encourue et des dépenses à faire pour la construction de l'église catholique de la paroisse St-Jean Baptiste de Montréal, et pour amender l'acte 43-44 Victoria, chapitre 37. » 1ère lecture, 122 ; 2e lecture, réf., 130 ; S. A., 3e lecture, 132 ; sanctionné, 185.
- Bill (No. 76).—Intitulé : « Acte pour permettre à la « compagnie d'emmagasinage de Montréal, » d'émettre du stock préférentiel. » 1ère lecture, 99 ; 2e lecture, réf., 102 ; S. A., 3e lecture, 114 ; sanctionné, 185.
- Bill (No. 77).—Intitulé : « Acte pour incorporer la Compagnie de fibre, de Montréal. » 1ère lecture, 89 ; 2e lecture, réf., 91 ; S. A., 3e lecture, 100 ; sanctionné, 185.
- Bill (No. 78).—Intitulé : « Acte pour incorporer « l'Hôpital protestant des aliénés. » 1ère lecture, 97 ; 2e lecture, réf., 101 ; S. A., 3e lecture, 113 ; sanctionné, 185.
- Bill (No. 79).—Intitulé : « Acte pour diminuer les occasions qui portent à l'intempérance, » 1ère lecture, 151 ; 2e lecture, réf., 154 ; com. gén., pas de rapport, 166.
- Bill No. 80.—Intitulé : « Acte pour amender l'acte de cette province, 42-43 Vict., chap. 15, intitulé : « Acte pour amender l'acte électoral de Québec. » 1ère lecture, 60 ; 2e lecture, réf., 63 ; S. A., 3e lecture, 66 ; sanctionné, 185.
- Bill No. 87.—Intitulé : « Acte pour amender la loi des licences de Québec de 1878. » 1ère lecture, 115 ; 2e lecture, réf., 127 ; rapport de progrès, 140 ; A. A., 145 ; 3e lecture, 149 ; am. agréés, 155 ; sanctionné, 185.
- Bill No. 90.—Intitulé : « Acte pour déclarer obligatoires certaines dispositions faites par les commissaires d'école de la paroisse de Saint Lin pour l'établissement d'une école modèle ou académie pour les filles. » 1ère lecture, 122 ; 2e lecture, réf., 129 ; A. A., 3e lecture, 142 ; am. agréés, 155 ; sanctionné, 185.
- Bill No. 92.—Intitulé : « Acte pour amender un acte de la présente session, intitulé : « Acte pour incorporer l'Hôpital Notre-Dame, à Montréal. » 1ère lecture, 139 ; 2e lecture, réf., 145 ; S. A., 3e lecture, 149 ; sanctionné, 185.
- Bill No. 93.—Intitulé : « Acte pour amender la charte de la cité de Montréal. » 1ère lecture, 103 ; 2e lecture, réf., 108 ; A. A., 126 ; 3e lecture, 139, 140 ; am. agréés, 152 ; sanctionné, 185.
- Bill No. 94.—Intitulé : « Acte pour incorporer le club de réforme de Montréal. » 1ère lecture, 70 ; 2e lecture, réf., 75 ; S. A., rapport spécial, 90 ; 3e lecture, 95, 96 ; sanctionné, 185.

- Bill No. 95.—Intitulé : « Acte pour incorporer l'Union Sucrière Franco-Canadienne. » 1ère lecture, 99 ; 2e lecture, réf., 102 ; S. A., 3e lecture, 113 ; sanctionné, 185.
- Bill No. 96.—Intitulé : « Acte pour incorporer la « Compagnie canadienne de l'éclairage électrique. » 1ère et 2e lectures, réf., 109 ; A. A., 118 ; 3e lecture, 126, 127 ; am. agréés, 139 ; sanctionné, 185.
- Bill No. 97.—Intitulé : « Acte pour confirmer les droits de propriété de Jean Olivier Chevreuil, dans les lots numéros 104, 105 et 110, du cadastre de la paroisse de Saint-Anne-du-Bout-de-l'Isle, dans le comté de Jacques-Cartier. » 1ère et 2e lecture, réf., 114 ; S. A., 3e lecture, 118 ; sanctionné, 185.
- Bill No. 98.—Intitulé : « Acte pour ratifier les lettres-patentes émises en faveur de la compagnie d'abattoirs de Montréal et écarter tous doutes au sujet des pouvoirs de la compagnie. » 1ère lecture, 102 ; 2e lecture, réf., 107 ; S. A., 3e lecture, 118 ; sanctionné, 185.
- Bill No. 100.—Intitulé : « Acte pour amender les actes concernant le notariat. » 1ère et 2e lectures, réf., à com. spécial, 174.
- Bill No. 102.—Intitulé : « Acte pour autoriser le barreau de la Province de Québec à admettre Marie Joseph Edmour Chagnon, à la profession de procureur et d'avocat. » 1ère et 2e lectures, réf., 115 ; S. A., 3e lecture, 119 ; sanctionné, 185.
- Bill No. 103.—Intitulé : « Acte pour incorporer la compagnie dite « The Silver Plume Mining Company. » 1ère lecture, 167 ; 2e lecture, réf., 168 ; A. A., 3e lecture, 176 ; am. agréés, 183 ; sanctionné, 185.
- Bill (No. 104).—Intitulé : « Acte pour amender l'acte passé en la quarante et unième année du règne de Sa Majesté, chapitre (54) cinquante-quatre, intitulé : « Acte pour incorporer « The Orford Nickel and Copper Company. » 1ère lecture, 76 ; 2e lecture, réf., 86 ; S. A., 3e lecture, 92 ; sanctionné, 185.
- Bill No. 105).—Intitulé : « Acte pour incorporer la « Compagnie de téléphone de Québec et Lévis. » 1ère lecture, 103, 2e lecture, réf., 108 ; A. A. 113 ; 3e lecture, 120 ; am. agréés, 182 ; sanctionné, 185.
- Bill (No. 106).—Intitulé : « Acte pour amender l'acte 42-43 Victoria, chapitre 43, et pour accorder de nouveaux pouvoirs à la corporation du village de la Côte Saint-Antoine. » 1ère lecture, 161 ; 2e lecture, réf., 163 ; A. A., 3e lecture, 165.
- Bill (No. 107).—Intitulé : « Acte pour amender les actes se rapportant à l'incorporation de la compagnie du chemin de fer de la vallée des rivières Missisquoi et Noire. » 1ère lecture, 76 ; 2e lecture, réf., 86 ; A. A., 91 ; 3e lecture, 96 ; am. agréés, 103 ; sanctionné, 185.
- Bill (No. 109) —Intitulé : « Acte pour constituer la paroisse de St-Louis, située partie dans le comté de Richelieu et partie dans le comté de St Hyacinthe, en municipalité et pour l'annexer au comté de Richelieu. » 1ère lecture, 122 ; 2e lecture, réf., 129 ; S. A., 3e lecture, 143 ; sanctionné, 185.

- Bill No. 111.—Intitulé : « Acte pour incorporer la compagnie dite : « The Mountain Park Railway and Elevator Company, » 1ère et 2e lecture, réf., 160 ; S. A., 3e lecture, 164 ; Sanctionné, 185.
- Bill No. 112.—Intitulé : « Acte pour incorporer « l'Institut Canadien-français de Lévis, » 1ère lecture, 121 ; 2e lecture, réf., 128 ; A. A., 3e lecture, 143 ; am. agréés, 151 ; Sanctionné, 185.
- Bill No. 113.—Intitulé : « Acte pour amender l'acte 42-43 Vict., chapitre 39, intitulé : « Acte pour établir des compagnies d'assurance mutuelle, » 1ère lecture, 131 ; Mis sur l'ordre du jour, 166 ; 2e lecture, réf., 167 ; S. A., 3e lecture, 169 ; Sanctionné, 185.
- Bill No. 115.—Intitulé : « Acte pour permettre de cadastrer le No. 18 du quartier St-Laurent, dans la cité de Montréal. » 1ère lecture, 121 ; 2e lecture, réf., 127 ; S. A., 3e lecture, 140 ; sanctionné, 185.
- Bill No. 118.—Intitulé : « Acte pour amender de nouveau le chapitre 68 des statuts refondus pour le Bas-Canada, intitulé : « Acte concernant les compagnies d'assurance mutuelle. » 1ère, 2e et 3e lectures, S. A. 172 ; sanctionné, 185.
- Bill No. 119.—Intitulé : « Acte pour incorporer « La compagnie d'éclairage électrique de Québec et Lévis. » 1ère lecture, 139 ; 2e lecture, réf., 145 ; A. A., 3e lecture, 155 ; am. agréés, 160 ; sanctionné, 185.
- Bill No. 120.—Intitulé : « Acte pour rendre valides certains actes notariés. » 1ère lecture, 76 ; 2e lecture, réf., 86 ; S. A., 3e lecture, 89 ; sanctionné, 185.
- Bill (No. 123).—Intitulé : Acte pour amender l'acte 43-44 Vict., ch. 3, intitulé : « Acte concernant la division du département de l'agriculture et des travaux publics. » 1ère lecture, 122 ; 2e lecture, réf., 128 ; S. A., 141 ; 3e lecture, 144 ; sanctionné, 185.
- Bill (No. 130).—Intitulé : « Acte pour amender l'acte de cette province, 40 Vict., chap 10, intitulé : « Acte pour établir un fonds de retraite et de secours, en faveur de certains employés publics et de leurs familles, » 1ère, 2e et 3e lectures, S. A., 181 ; sanctionné, 185.
- Bill (No. 133).—Intitulé : « Acte pour amender la loi concernant l'Instruction Publique. » 1ère, 2e et 3e lectures, S. A., 174, 175 ; sanctionné, 185
- Bill (No. 135).—Intitulé : « Acte octroyant à Sa Majesté, les deniers requis pour les dépenses du Gouvernement, pour les années fiscales expirant le 30 juin 1881, et le 30 juin 1882, et pour d'autres fins du service public. » 1ère, 2e et 3e lectures, S. A., 175 ; sanctionné, 186.
- Bill (No. 136).—Intitulé : « Acte concernant le chemin de fer de Québec, Montréal, Ottawa et Occidental et la ratification de certains arrangements qui s'y rapportent. » 1ère lecture, 161 ; 2e lecture, réf., 163 ; S. A., 3e lecture, 166 ; sanctionné, 186.
- Bill (No. 141).—Intitulé : « Acte pour amender l'acte de cette province 43-44 Victoria, chapitre 19, intitulé : « Acte concernant les officiers publics de la province de Québec. » 1ère lecture, 122 ; 2e lecture, réf., 128 ; S. A., 145 ; 3e lecture, 150 ; sanctionné, 186.

- Bill No. 143.—Intitulé, « Acte pour amender les actes concernant les subsides en argent, accordés à certains chemins de fer. » 1ère, 2e et 3e lectures, S. A., 171, 172 ; sanctionné, 186.
- Bill No. 144.—Intitulé : « Acte pour conférer certains pouvoirs à la compagnie du téléphone Bell, du Canada. » 5ème lecture, 147 ; ordre du j. rayé, Bill, réf., avec instruction, 154 ; rapp. spécial, adopté sur division, 157, 158 ; A. A., rapp. ad. sur divis., 164 ; 2e lecture, 165 ; 3e lecture, sur div., 168 ; am. agréés, 182, sanctionné, 186
- Bill No. 147.—Intitulé : « Acte pour amender le chapitre 18 des statuts refondus pour le Bas Canada, et le chapitre 41 de l'acte 42-43 Vict., en ce qui concerne l'érection de certaines paroisses dans le territoire de l'ancienne paroisse de Notre Dame de Montréal. » 1ère et 2e lectures, réf., 146 ; rapporté comme Bill public, réf., à com. gén., S. A., 3e lecture 148, 149 ; sanctionné, 186
- Bill No. 148.—Intitulé : « Acte pour amender certains articles du code municipal. » 1ère, 2e et 3e lectures, S. A., 182 ; sanctionné, 186,
- Bill No. 149.—Intitulé : « Acte amendant un acte de la présente session, intitulé : « Acte pour amender l'acte d'incorporation de la compagnie du chemin de fer de St Jean à Sorel. » 1ère et 2e lectures, réf., 130 ; S. A., 3e lecture, 133 ; sanctionné, 186
- Bill No. 150.—Intitulé : « Acte pour amender les sections 54 et 75 de l'acte 43-44 Vict., chap. 12. » 1ère et 2e lectures, 173 ; am. rejeté, 3e lecture S. A., 173, 174 ; sanctionné, 186.
- Bill No. 151.—Intitulé : « Acte concernant les chemins de péages entre Montréal et Chambly. » 1ère, 2e et 3e lectures, S. A., 170 ; sanctionné, 185
- Bill No. 152.—Intitulé : « Acte pour amender de nouveau les actes incorporant la cité de Québec. » 1ère lecture, 146 ; 2e lecture suspendue, 169.
- Bill No. 154.—Intitulé : « Acte concernant la publication de certains ordres en conseil, proclamations et règlements des départements. » 1ère, 2e et 3e lectures, S. A., 171 ; sanctionné, 186.
- Bill (No. 155).—Intitulé : « Acte pour assurer le paiement du constructeur et de l'ouvrier. » 1ère, 2e et 3e lectures, S. A., 171 ; sanctionné, 186.
- Bill (No. 158).—Intitulé : « Acte pour amender de nouveau l'acte 40 Vict., chap. 29, des clauses générales des corporations de ville. » 1ère, 2e et 3e lectures, S. A., 173 ; sanctionné, 186.
- Bill (No. 159).—Intitulé : « Acte pour permettre aux corporations municipales de capitaliser leurs dettes. » 1ère, 2e et 3e lectures, S. A., 170 ; sanctionné, 186.
- Bill No. 161.—Intitulé : « Acte pour amender la loi concernant les plans et livres de renvoi officiels. » 1ère, 2e et 3e lectures, S. A. 172, 173 ; sanctionné, 186.
- Bill No. 162.—Intitulé : « Acte pour amender le chapitre 75 des Statuts Refondus pour le Bas-Canada. » 1ère, 2e et 3e lectures, S. A., 181 ; sanctionné, 186.

Bill No. 164.—Intitulé : « Acte pour encourager l'établissement de manufactures de matériel pour chemins de fer. » 1ère, 2e et 3e lecture, S. A., 182, 183 ; sanctionné, 186.

- CAMERON, J. A., et autres, 111.
CAMPBELL, B. D., et autres, 24.
CARL, Antoine, et autres, 38.
CARRIER, C. W., 34.
CARRIGNAN, O., et autres, 29.
CASGRAIN, J. L., et autres, 19.
CATTAMOLE, rév. J., et autres, 40.
CÉRAT, Pierre, et autres, 21.
CHAGNON, J. E., 29.
CHAMBRE DE COMMERCE, Lévis, 41.
CHAMPAGNE, J. A., et autres, 110.
CHAPLEAU, Ed., et autres, 68.
CHARLAND, rév., et autres, 104.
CHARLÉBOIS, C. J., et autres, 112.
CHEMIN DE FER de l'Île de Montréal, 19.
 " " du Sud-Est, 19.
 " " de Waterloo et Magog, 25.
 " " de St. Jean et Sorel, 14.
CHERRIER, C. S., et autres, 22.
CHEVREFILS, E., et autres, 61.
CHEVREFILS, O., et autres, 41.
CHICOYNE, J. A., et autres, 7.
CHOPPIN, O., et autres, 41.
CHRISTIE D., et autres, 40.
CHURCH HOME, Montréal, 24.
CLARENCEVILLE, Municip. de, 21.
CLUB DES MARCHANDS, Québec, 34.

COAILLIER, rév. et autres, 104.

COATICOOK, village de, 6.

COLLÈGE DE PHARMACIE, Montréal, 24.

COLLIN, rév. Chs., et autres, 55.

COMEAU, rév. M., et autres, 111.

COMMISSAIRES D'ÉCOLES, Montréal, 16.

“ “ Potton, 37.

COMITÉS NOMMÉS :

1.—*Des Privilèges :*

Pour prendre en considération les usages et coutumes de ce conseil
et les privilèges du parlement, 5.

2.—*Des Contingents, 15.*

1er rapport présenté, reçu, lu et adopté, 20, 21, 23.

2ème “ “ “ “ “ 22, 23, 30.

3ème “ “ “ 48 ; référé de nouveau, 54.

4ème rapport reçu, lu et adopté, 98, 101.

3.—*Des Ordres Permanents et Bills Privés, 15.*

Délais prolongés, etc., 33.

1er rapport présenté, reçu, lu et adopté, 26, 30.

2ème “ “ “ “ “ 45, 54.

3ème “ “ “ “ “ 51, 52, 53.

4ème “ “ “ “ “ 56, 58.

5ème “ “ “ “ “ 80, 82.

6ème “ “ “ “ “ 92, 93.

7ème “ “ “ “ “ 100.

8ème “ “ “ “ “ 117, 118.

9ème “ “ “ “ “ 125, 126.

10ème “ “ “ “ “ 156, 157.

11ème “ “ “ “ “ 176, 181.

4.—*Des Impressions :*

Pour surveiller les impressions du Conseil, 15.

Comité conjoint des impressions, l'Assemblée en est informée, 20.

1er rapport reçu, lu et adopté, 104, 105.

2ème " " " " 105, 106.

3ème " " " " 133, 134.

5.—Pour s'enquérir et faire rapport de la nature des actes ayant trait à l'incorporation de compagnies privées, 15.

6.—Spécial pour assister l'orateur dans l'administration de la Bibliothèque et faire partie du comité conjoint de la Bibliothèque, 15, 20.

7.—Permanent pour s'enquérir de la chambre de lecture et de la publication des débats, 20.

1er rapport, présenté, reçu, lu et adopté, 47, 54.

COMPAGNIE AGRIC., ET MANUF. DE LA R. DU L., 29.

" d'entrepôt, Montréal, 24.

" « MASON MACHINE WORKS, » 37.

" DES ABATTOIRS, Montréal, 41.

" de transport, Montréal, 41.

" CANADIENNE D'ÉCL. ÉLECTR., 41.

COMPTON, canton de, 16.

" , conseil de comté de, 37.

CONNOLLY, rév. F. E., et autres, 111.

CONTENTS ET NON-CONTENTS, 72, 85, 136, 137, 157, 158, 159, 174.

CORBELL, rév. M., et autres, 110.

CORBELL, F., et autres, 148.

CÔTÉ F. A., et autres, 142.

CÔTÉ, Joseph, et autres, 110.

CÔTE, St-Antoine, municip. de, 25.

COUTURE, l'hon. George, présente une commission l'appelant au Conseil Législatif, il est introduit, sa commission est lue. Prête serment et signe sa déclaration de qualification, 5, 6.

COUTURE, rév. M., 67.

CRAIG, A. B., et autres, 110, 112, 116.

CRAIG, F. X., et autres, 110.

-
- CRAMER, B. A., et autres, 40.
CROTHERS, rév. W. J. et autres, 24.
Cushing, J. B., et autres, 55.
DAGENAIS, rév. T. E., et autres, 31.
DAIGNEAULT, rév. J. C., et autres, 61.
DARLING, C. K., et autres, 24.
DART, rév. W. J., et autres, 41.
DAVID, A. H., et autres, 19.
DÉCOTEAU, Onésime, et autres, 116.
DEGUISE, Chs., et autres, 116.
DEMERS, O., et autres, 55.
DEMERS, rév. E., et autres, 55.
DEROCHE, Ed., et autres, 112.
DESAUTELS, Mgr., et autres, 112.
DÉSÈVE, A. jnr., et autres, 77.
DESNOYERS, rév. M., et autres, 109.
DION, E. V., et autres, 68.
DONOHUE, W. O., et autres, 112.
DORAIS, L. N., et autres, 37.
DORAIS, Pierre, et autres, 61.
DORION, rév. M., et autres, 29.
DOUGLAS, Geo, et autres, 41.
DRUMMOND, hon. L. T., et autres, 110.
DUBOIS, rév. J. D., et autres, 24.
DUBOIS, rév. M., et autres, 63.
DUCLOS, Pierre, et autres, 38.
DUFF, rév. Arch., et autres, 37.
DUFOUR, rév. C., et autres, 16.
DUGAS, rév. M., et autres, 63.
DUMONT, Jos., et autres, 68.

DUPONT, Elphège, et autres, 25.

DUPRÉ, rév. L. L., et autres, 61.

DUPUIS, rév., et autres, 104.

DURHAM, comm. d'écoles de, 31.

DUROCHER, rév. M., et autres, 109.

DYER, lieut. col., et autres, 21.

EASTERN TOWNSHIPS POULTRY AND PET STOCK ASSOCIATION, 61.

ÉBOULEMENTS, habitants des, 34.

ÉCOLE DE MÉDECINE ET DE CHIRURGIE, Montréal, 41.

ÉCOLE POLYTECHNIQUE, Québec, 38.

EDWARDS, Edward, et autres, 24.

ELLIOTT, rév. L., et autres, 25.

ELLIOT, George, et autres, 131.

EMBRTON, conseil de, 7.

EPIPHANIE, habitants de l', 110.

ÉVÊQUE DE TROIS-RIVIÈRES, 98.

ÉVÊQUE, lord, de Montréal, 24, 38.

ÉVÊQUE DE SHERBROOKE, 28.

FABRE, Mgr., et autres, 61.

FARLINGER, N., et autres, 77.

FENWICK, rév. P., et autres, 25.

FERLAND, Isaïe, et autres, 38.

FIELD, James, et autres, 40.

FIELDS, Henry, et autres, 31.

FINLAY ASYSUM, 64.

FORNERET, rév. Geo., et autres, 25.

FORSYTH, J. Bell., et autres, 41.

FORTIER, L. R., et autres, 53.

FORTIN, rév. P., et autres, 112.

FRASER, John, et autres, 16.

FRASER, Robt., et autres, 31.

FRASERVILLE, hab. de., 16.

GGAGNON, rév. J., et autres, 60.

GARDON, P., et autres, 77.

GARNEAU, rév. F. H., et autres, 50.

GASPÉ, hab. du comté de, 61.

GAUDET, hon. J., congé d'absence, 95.

GAUDRY, S., et autres, 110.

GAUTHIER, Victor, et autres, 110.

GAYHURST, hab. de, 87.

GENTLE, Wm., et autres, 41.

GEOFFRION, C. A., et autres, 55.

GEOFFROY, rév. M., et autres, 111.

GERMAIN, C. G., et autres, 37.

GERMAIN, H. J., et autres, 31.

GERVAIS, E. A., et autres, 112.

GILLIES, rév. A., et autres, 40.

GOSSELIN, François, 22.

GOUIN, rév. M., et autres, 111.

GOUVERNEUR-LIEUTENANT : Se rend et requiert la présence de l'Assemblée, 1, 183. Ouvre la session par un gracieux discours au deux chambres, 2, 3, 4. L'Orateur fait rapport du discours, il est lu et la considération en est remise, l'impression en est ordonnée, 5. Pris en considération, 8. Résolution pour adresse en réponse, 8, 9, 10. Comité nommé pour préparer l'adresse basée sur cette résolution, 10. Chambre en comité, adresse rapportée, lue, adoptée, ordre de la grossoyer, à être signée et présentée par l'Orateur, 11, 12, 13. Rapport de la réponse, réponse, ordre de l'imprimer, 49.

Sanctionne certains Bills, 183, 184, 185, 186.

“ le Bill des subsides ; clôt la session par un gracieux discours aux deux chambres, 186, 187.

Adresses au. Voir adresses.

Messages du. Voir messages.

Proclamations du Voir proclamations.

GOYETTE, H., et autres, 110.

GRATON, rév. Z., et autres, 38.

GREFFIER DU CONSEIL, soumet ses comptes, 18 ; examinés 22.

GUAY, rév. J. J., et autres, 99.

GUILLEMETTE, rév. L., et autres, 116

HHALL, David, et autres, 55.

HALL, John S., et autres, 68.

HAMILTON, hon. John, et autres, 14.

HARPER, Th., et autres, 21.

HARVEY, B. F., et autres, 25

HATT, S. S., permis d'absence, 62.

HÉBERT, A., et autres, 112.

HENRIVILLE, hab. de, 111.

HERVEY, institute, 148.

HISTOIRE NATURELLE, société d', Montréal, 55

HOBBS, James, et autres, 31.

HOGAN, John, et autres, 31.

HOLMES, rév. J., et autres, 40.

HOPITAL DES FEMMES, Montréal, 19.

HOPITAL GÉNÉRAL, Ottawa, 7.

HOSSACK, Wm., et autres, 69.

HOUSTON, Robt., et autres, 24.

HOWARD, H., et autres, 31.

HUGHES, Ed., et autres, 68.

HUOT, rév., M., et autres, 110.

ILE-AUX-COUDRES, hab. de., 34.

ILE-VERTE, conseil de, 68.

IMPRIMEUR DE LA REINE, Rapt. de, 30.

INGALLS, W. C., et autres, 24.

INSTITUT-CANADIEN, Québec, 49.

IVES, A. E., et autres, 40.

JACKSON, rév. S., et autres, 40.

JACQUES, R. S., et autres, 111.

JASMIN, rév., et autres, 110.

JODOIN, rév. A., 111.

JOHNSTON, J. B., et autres, 111.

JOLIETTE, hospice de, 50.

KAMOURASKA, conseil de, 68.

KAMOURASKA, barreau de, 68.

KAY, F. W., et autres, 25.

KENNÉBEC, conseiller de, congé d'absence, 95.

KENNY, S. C., et autres, 31.

KIRK, Robt., et autres, 41

LABADIE, F., et autres, 110.

LABELLE, rév., 14.

LACASSE, rév. M., et autres, 63.

LADIES PROTESTANT HOME, 16.

LALONDE, E., et autres, 110.

LAMARCHE, rév. G., et autres, 112.

LANGIS, H. E., et autres, 116.

LANGLAIS, F., et autres, 77.

LANORAIE, habitants de, 111.

LANORAIE, convent de, 50.

LAPOINTE, L. A., et autres, 110.

LARIN, J. B., et autres, 112.

LARUE, Y., et autres, 60.

LASH, Isaac, et autres, 61.

-
- L'ASSOMPTION, habitants de, 63.
LAVALLÉE, rév. N., et autres, 37.
LECLAIRE, Chs., et autres, 25.
LECLERC, Alph., et autres, 61.
LEDUC, rév. J. P., et autres, 104.
LEFEBVRE, C., et autres, 112.
LÉPINE, J. E., 19.
LÉRY, l'hon. A. R. C. de, ajournement par respect pour la mémoire de, 7.
LESCARBEAU, M., et autres, 112.
LÉTOURNEAU, C., et autres, 112.
LÉTOURNEAU, F. H., et autres, 38.
LÉVIS, maire et conseillers de, 41.
LÉVIS, chambre de commerce de, 41.
LIMOGES, rév. A. D., et autres, 111.
LINDSAY, M., et autres, 68.
LINDSAY, A. J., et autres, 31.
LINIÈRE, hab de, 43.
LONGUE-POINTE, hab. de, 111.
LONGUEUIL, ville de, 14.
LOTBINIÈRE, notaires de, 16.
LYSTER, G., et autres, 24.
MAILHOT, M., et autres, 67.
MERCHESSAULT, et autres, 56.
MARIEVILLE, hab. de, 111.
MARQUIS, Régis, et autres, 38.
MARTIN, James, et autres, 29.
MASON MANUFACTURING Co, 37.
MASSUE, L. H., et autres, 34.
MATHEWSON, rév. W., et autres, 25.

MÉGANTIC, hab. de, 67.

MERRICK, rév. Jos., et autres, 40.

MESSAGES :

De l'Assemblée Législative :

Bibliothèque, 17, 18.

Com. des impressions, 17.

Au sujet du Bill No. 64, 175.

Du Lieutenant-Gouverneur :

Rapport de l'impr. de la Reine, 30.

MÉTHOT, rév. M. S., et autres, 50.

MEUNIER, A. A., et autres, 112.

MILES, A. B., et autres, 24.

MILLAR, Aaron, et autres, 68.

MILLER, James, et autres, 40.

MIREAULT, rév. M., et autres, 110.

MISSISQUOI AND BLACK RIVER R. R. Co., 34

MONTREAL, fabrique de N. D. de, 22, 77.

“ comm. du havre de, 50.

“ corporation de, 38.

“ hab. de, 41, 55, 104, 112, 117, 156.

MORIN, rév. J., et autres, 37.

MOUNT ROYAL CEMETRY, 40.

MOUNTAIN PARK RAILWAY AND ELEVATOR Co, 64.

MUNRO, P. A. C., et autres, 116.

MCCARTHUR, Neil, et autres, 29.

MCCONNELL, J. B., et autres, 68.

MCGILL, faculté de médecine de, 34.

MCKEE, A. H. B., et autres, 38.

McKINNON, Alex., et autres, 31.

McLEOD, Robt., et autres, 24.

McMASTER, rév. A., et autres, 25.

McMILLAN, L. J. A., et autres, 111.

NICOLET, hab. du comté de, 19.

NOISEUX, rév. R. A., et autres, 61.

NORMAND, L. J., et autres, 112.

NORMANDIN, rév. Et., et autres, 60.

NORMANDIN, L., et autres, 4.

NOTAIRES, de la province, 7, 16, 19, 25, 43.

NOTAIRES, de St-Pie, 25

N.-D. DES ANGES, syndics de, 31.

N.-D. DE MONT CARMEL, 68.

ORFORD NICKEL AND COPPER COMPANY, 41.

ORPHELINAT PROTEST. de Québec, 64.

ORPHELINS PROTESTANTS, Montréal, 38.

ORSONNENS, Th. d'Océ et d', 90.

OUMET, rév. M., et autres, 63.

PAGNUELO, S., et autres, 116.

PAQUIN, rév. A., et autres, 64.

PARÉ, Philippe, et autres, 38.

PARÉ, rév. P. L., et autres, 111.

PELLETIER, P., et autres, 148.

PICARD, rév. E., 55.

PIETTE, rév. M., et autres, 56.

PILOTTE, rév. M., et autres, 55.

PLESSISVILLE, hab. de, 110.

POPE, F. M., 31.

POTHIER, rév. L., et autres, 110.

POULIN, rév. M., et autres, 116.

POUPARD, J. B., et autres, 110.

PRIDHAM, Alex., et autres, 31.

PRIMEAU, rév. J., et autres, 34.

PROCLAMATIONS (*Voir en tête du Volume.*)

PROTÉT, au sujet du Bill (No. 15), 137, 139, 147.

PURDIE, J. H., et autres, 50.

QUÉBEC, cité de, 41, 55.

“ comté de, 21.

“ central, chemin de fer de, 14.

RAPPORTS :

—du Bibliothécaire, 4.

—mariages, baptêmes et sépultures, Montréal, 8.

—municipaux, 8.

—Imprimeur de la Reine, 30.

—Commissaire des Terres, 33.

REXFORD, E. J., et autres, 55.

RHEAULT, rév. I. S., et autres, 61.

RICHARD, rév. C. S., et autres, 29.

RIMOUSKI, habitants du district de, 7.

RIVIÈRE-OUELLE, conseil de, 68.

ROBERGE, rév. M., et autres, 117.

ROBERGE, Gilbert, et autres, 38.

ROBERT, Raymond, et autres, 112.

ROBERTS, Duke, et autres, 25.

ROBERTSON, Duncan, et autres, 77.

ROBERTSON, P., et autres, 110.

ROBINSON, H. L., et autres, 40.

ROBINSON, S., et autres, 37.

ROCHON, rév. E., et autres, 110.

ROUSSEAU, rév. R., et autres, 37.

ROY, rév. J., 8.

ROY, Robert, et autres, 40.

ROY, Victor, et autres, 41.

ROY, Narcisse, et autres, 112.

RYAN, hon. Thos., et autres, 41.

SAGE, Bernard, et autres, 55

SALABERRY DE VALLEYFIELD, protestants de, 41.

SALABERRY, de, résolution et télégramme au sujet de l'inauguration du monument de, 84.

SAMSON, Etienne, et autres, 64.

SCOTT, rév. W., et autres, 40.

SÉGUIN, rév. J., et autres, 34, 111.

SENÉCAL, A., et autres, 116.

SENÉCAL, Aimé, et autres, 50.

SEWEL, Alex., et autres, 67.

SHANKS, John, et autres, 25.

SHORTT, rév. W. K., et autres, 24.

SILVER PLUME Co., 41.

SIMONS, A., et autres, 34.

SMART, John, et autres, 116.

SMITH, Chs., et autres, 25.

SMITH, R., et autres, 40.

SMITH, G. F. C., et autres, 34.

SOCIÉTÉ LITT. ET HIST., de Québec, 34.

SŒURS-GRISES, Montréal, 4.

“ DE ST-JOSEPH, St-Hyacinthe, 7.

“ DU BON PASTEUR, Montréal, 7.

“ DE LA PROV. ST-V. DE PAUL, 7.

“ DE LA CHARITÉ, Québec, 7.

“ DE LA PROVIDENCE, Yamachiche, 8.

“ DE LA CHARITÉ, de Longueuil, 16.

“ DE LA CHARITÉ, de St-Jean, 21.

-
- SŒURS DE LA MISÉRICORDE, Montréal, 22.
“ DE LA PROVIDENCE, Laprairie, 37.
“ DE SS. NN. DE J. ET DE M., 50.
- SOREL, habitants de, 25.
- STEVENSON, rév. J. F., et autres, 14.
- STOTT, Robt , et autres, 68.
- SUTHERLAND, J., et autres, 50.
- SYKES, rév. J., et autres, 24.
- SYMES, dame M. A. Claire, 16.
- STE-ADÈLE, habitants de, 111.
- ST-AIMÉ, habitants de, 109.
- STE-AGATHE DES MONTS, habitants de, 77.
- STE-ANNE DE LAPOCATIÈRE, conseil de, 68.
- ST-ANTOINE, habitants de, 29.
- ST-ANTOINE ABBÉ, habitants de, 41.
- ST ANTOINE DE LAVALTRIE, habitants de, 27.
- ST-AUGUSTIN, habitants de, 111.
- ST-BARTHÉLEMI, habitants de, 50.
- ST-BERNARD, habitants de, 61.
- ST-CÉSAIRE, habitants de, 48.
- ST-CHARLES, habitants de, 109, 111.
- ST-CUTHBERT, habitants de, 111.
- ST-CŒUR DE JÉSUS, habitants de, 67.
- ST-COLOMBAN, habitants de, 104.
- ST-CÔME DE KENNÉBEC, habitants de, 25.
- ST-DAMASE, habitants de, 25.
- ST-DENIS, K., conseil de, 68.
- ST-DENIS, habitants de, 29.
- STE-ELIZABETH, hospice de, 16.
- STE-ELIZABETH DE FARNHAM, hospice de, 25.

-
- STE-EMMÉLIE DE L'ENERGIE, habitants de, 16.
ST-EPHREM, habitants de, 67.
ST-EPHREM DE TRING, habitants de, 16.
ST EUSTACHE, habitants de, 116.
ST-FRANÇOIS, district de, 21.
ST-FRANÇOIS DE BEAUCE, habitants de, 67, 68.
ST-GEORGÈS, habitants de, 38, 43, 61, 116.
ST-GEORGE D'HENRIVILLE, habitants de, 29.
ST GERMAIN DU LAC ETCHEMIN, 21.
STE-HÉLÈNE, conseil de, 68.
ST-HENRI, habitants de, 67.
ST-HERMAS, habitants de, 104.
ST-HILAIRE, habitants de, 111.
ST-HONORÉ DE SHENLEY, 8.
ST-JEAN, ville de, 29.
ST-JEAN; P., et autres, 110.
ST-JEAN ET SOREL, chemin de fer de, 14.
ST-JEAN, rév. A., et autres, 116.
ST-JOSEPH DE BEAUCE, habitants de, 67.
ST-JOSEPH DE MONTRÉAL, 14.
ST-JOSEPH DE ST-SAUVEUR, Union de, 14.
ST-JULIEN, hospice de, 14.
ST LIN, habitants de, 25, 110.
ST-LOUIS, habitants de, 29.
ST-LOUIS DE KAMOURASKA, conseil de, 68.
ST-MALACHIE, habitants de, 67.
STE-MARIE, habitants de, 61.
ST-ONÉSIME, conseil de, 68.
ST-OURS, habitants de, 43, 109.
ST-PACOME, conseil de, 68.

-
- ST-PASCAL, conseil de, 68.
ST-PATRICE, institut litt. de, 41.
ST-PHILIPPE DE NÉRI, conseil de, 68
ST-PIE, habitants de, 25, 37, 109.
ST-PLACIDE, habitants de, 111.
ST-RÉMI, habitants de, 41.
ST-ROCH DE L'ACHIGAN, habitants de, 110.
ST-ROCH DE QUEBEC, habitants de, 29.
ST-SAUVEUR, habitants de, 116.
STE-SCHOLASTIQUE, habitants de, 111.
ST-SEBASTIEN, habitants de, 67, 111.
ST-SULPICE, séminaire de, 55.
STE-THÉRÈSE, habitants de, 50, 111.
STE-TRINITÉ, chapelle de la, 14
STE-VICTOIRE, habitants de, 29.
ST-VICTOR DE TRING, habitants de, 67.
ST-VITAL, habitants de, 67.
- T**ASSÉ, rév. Alf., et autres, 116.
TERREBONNE, habitants du comté de, 111.
TESSIER, rév. M., et autres, 117.
TESSIER, S., et autres, 112.
LEWKESBURY, commissaires de, 38.
THÉBERGE, rév., et autres, 111.
THERRIEN, rév. A. L., et autres, 68.
THIBAUT, J. A., et autres, 110.
THIBODEAU, rév., 104.
THOMAS, Freeman, et autres, 40.
THURBUR, S. B., et autres, 41.
TREMPE, Hercule, et autres, 111.

-
- U**NIVERSITÉ-LAVAL, pétition de, 104.
UNIVERSITY LYING-IN HOSPITAL, 28.
- V**ALLEYFIELD, Salaberry de, 41.
VILLAS, rév. A., et autres, 68.
- W**ATERLOO ET MAGOG, ch. de fer de, 25.
WATFORD ET WARE, hab. de, 29.
WATTIER, rév. J. G., 43.
WEBSTER, rév. J., et autres, 68.
WELDEN, James, et autres, 55.
WELSH, H., et autres, 99.
WETHERBEE, C. H., et autres, 24.
WHITEHEAD, A., et autres, 24.
WHITTON, hab. de, 87.
WILLIAMSON, John, et autres, 24.
WOMEN'S CHRIST. ASS., Québec, 25.
WOOD, hon. Thos., permis d'absence, 98.
WOODLEY, J. E., et autres, 50.
WRIGHT, Alonzo, et autres, 99.
- Y**AMASKA, hab. de, 19.

ERRATA.

- Bill (No. 17) : pages 128, 143, 149, 152 et 159 : le titre de ce Bill doit se lire comme suit : « Acte pour incorporer le bureau d'agence d'immeubles de Montréal. »
- Bill (No. 32) : pages 115 et 119 : le titre de ce Bill doit se lire comme suit : « Acte autorisant la vente de certaines propriétés substituées en vertu du testament de feu George Burns Symes. »